

110^e année

4 novembre 1978

N^o 44

OFF
A1188
G3/
PTIE 1
EX.2

Gazette officielle du Québec

PARTIE 1

Avis juridiques



Éditeur officiel
Québec

PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.
2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.
3. Indiquer le nombre d'insertions.
4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion; sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.
5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.
6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.
7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.
8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: \$7 les 100 mots.
Exemplaire séparé: \$2 chacun.
Feuilles volantes: \$3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie I est de \$30. Adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

**Gazette officielle du Québec,
1283 ouest, boul. Charest,
Québec G1N 2C9, Qué.**

Alfranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

AVIS JURIDIQUES

Renseignements sur les compagnies — Loi des

Avis de dissolution éventuelle de corporations

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 4, 5a et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont en défaut de produire le rapport visé par l'article 4 de ladite loi pour une année ou plus; les corporations sont en conséquence passibles de dissolution sans autre avertissement si elles n'ont pas fourni tous les rapports indiqués en regard de leur nom ainsi que les honoraires prescrits, dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
ACCESSOIRES ELECTRONIQUES M. K. LTEE M. K. ELECTRONIC SUPPLIES LTD. 1332-9420	1107, Hyman Drive, Dollard-des-Ormeaux Montréal	22 11 1972	Initial, 1974 à 1978 incl.
ADIMCOMA LTEE 1334-0203	1117 ouest, Ste-Catherine, Montréal	29 01 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
AGENCE DE DESSIN ARCHITECTURAL L. L. P. INC. L. L. P. ARCHITECTURAL DRAFTING AGENCY INC. 1334-7984	1255, boul. Laird, Mont-Royal (Montréal)	09 05 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
AGENCE DE PUBLICITE ACADIA LTEE..... ACADIA ADVERTISING LTD. 1349-1154	Montréal	24 10 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
L'AGENCE DE VENTES MIKEN INC..... MIKEN SALES AGENCY INC. 1337-2578	Place Bonaventure, Montréal .	15 01 1973	1973 à 1978 incl.
AGENCE SOCIALE ET MATRIMONIALE JUNON INC. 1313-3509	Montréal	06 09 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES AGENCES ORLY INC..... 1338-3112	48, av. Athlone Mart-A, place Bonaventure, Montréal	09 06 1972	1972 à 1978 incl.
AGENDA QUEBEC INC. 1348-2435	Longueuil (Chambly)	19 05 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
ALFA CANTEEN LTD 1288-4565	912, avenue McEachran, Outremont (Montréal)	02 09 1971	1972 à 1978 incl.
LES ALIMENTS CONGELES PINGOUIN LTEE PENGUIN FROZEN FOODS LTD. 1349-5221	6909, rue Marconi, Montréal .	17 08 1972	1973 à 1978 incl.
ALIMENTS CONTINENTAL LTEE CONTINENTAL FOODS LTD 1349-1204	7101, route Transcanadienne, St-Laurent (Montréal)	27 10 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES ALIMENTS LINDA INC. LINDA FOODS INC 1301-9930	5775, rue Souigny, Montréal	29 12 1971	1972 à 1978 incl.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
ALUMINIUM ABCO LTEE ABCO ALUMINUM LTD. 1331-6310	Hull	19 04 1973	Initial, 1974 à 1978 incl.
AMENAGEMENT D'IMMEUBLES V.T. LTEE V. T. PROPERTY DEVELOPMENT LTD. 1331-0974	Montréal	01 05 1973	Initial, 1973, 1975 à 1978 incl.
AMENAGEMENTS REIMOR INC..... REIMOR DEVELOPMENT INC. 1335-9930	Montréal	08 01 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
AMEUBLEMENTS & SERVICE A.C.R. LTEE . 1228-9807	Montréal	06 03 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
P.A. AMIOT INC. 1347-4820	Montréal	15 06 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
ARTISANAT HELENE INC. 1376-2562	Boucherville (Chambly)	05 07 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
ARTOSPHER INC. 1347-6882	Québec	24 05 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
ASSOCIATION DES COUREURS AUTOMOBILES DU QUEBEC LIMITEE 1308-5451	Montréal	29 12 1971	Initial, 1972 à 1978 incl.
ATLANTIC PACIFIC INVESTMENTS LTD..... 1234-8397	612, rue St-Jacques, suite 703, Montréal	06 10 1971	1974 à 1978 incl.
AUDIO-CRAFT CORP. 1347-4754	6013, boul. Robert, suite 203, St-Léonard (Montréal)	28 06 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
AUTOMOBILES PINE BEACH INC..... PINE BEACH MOTORS INC. 1337-4905	415, rue Bourque, suite 104, Dorval (Montréal)	22 11 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
AVIATION LEBEL LTEE..... LEBEL AVIATION LTD. 1347-6940	Montréal	27 07 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
BARAY HOW CORPORATION	5, place Ville-Marie, Montréal	28 08 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
LE BATEAU-THEATRE L'ESCALE INC..... 1290-5899	Hull	03 10 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
BERTOL RESEARCH LTD. 1238-4160	Montréal	23 11 1971	Initial, 1972 à 1978 incl.
BIGATHOM INC. 1333-9395	4, place Ville-Marie, suite 514, Montréal	07 05 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
J. EMILE BIGRAS & FILS INC..... J. EMILE BIGRAS & SONS INC 1307-8076	Pointe-Gatineau (Hull)	13 09 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
BOIS P. S. LTEE..... P. S. LUMBER LTD 1331-7938	4507, rue Claudette, St-Vincent-de-Paul (Laval)	28 12 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
LES BOUGIES PRESTIGE INC. <i>PRESTIGE CANDLES INC.</i> 1349-4984	60, Champlain St-Mart-C. Place Bonaventure, Montréal	07 08 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
BOUTIQUE DE CHAUSSURES LA BELLE INC. 1332-6905	251, Mount-Royal Ave. East, Montréal	15 01 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
LA BOUTIQUE MADELNISE INC. 1330-7772	5159, côte des Neiges, Montréal	26 03 1973	Initial, 1974 à 1978 incl.
BOUTIQUE VANYA INC. 1332-3209	456 ouest, Ste-Catherine, Montréal	09 11 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
BRASSERIE CAN-CAN INC. 1349-3028	Montréal	11 08 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
JOHN A. BUCKLAND LTEE <i>JOHN A BUCKLAND LTD</i> 1228-3560	7021, de la Foire, Anjou (Montréal)	25 01 1972	1972 à 1978 incl.
CANADIAN VICTOR LYNN CORP. 1302-0961	Montréal	02 06 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
CENTRE CAPILLAIRE DORION INC. 1331-4661	100, boul. Harwood, suite 10-12, Dorion (Vaudreuil)	11 04 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
LE CENTRE D'ALIMENTATION DES LAURENTIDES INC. 1347-7070	Ste-Sophie (Terrebonne)	18 05 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
CENTRE DE DISTRIBUTION EN GROS T N LTEE <i>T N WHOLESALE DISTRIBUTION CENTER LTD</i> 1296-4623	Montréal	21 11 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
CENTRE DE DONNEES MECANIQUES MONTREAL LTEE <i>MONTREAL KEY DATA CENTER LTD</i> 1254-1314	3169 est, Ste-Catherine, Montréal	14 02 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
CENTRE DE PSYCHOLOGIE ET DE PEDAGOGIE (1971) INC. 1279-3709	260 ouest rue Faillon, Montréal	01 09 1971	Initial, 1974 à 1978 incl.
CENTRE DE RENOVATION T.M.R. LTEE ... <i>T.M.R. RENOVATION CENTRE LTD</i> 1349-4299	Montréal	02 11 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
CENTRE D'EDUCATION CANINE C.D. INC. . 1335-8452	Montréal	16 01 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
CENTRE D'EDUCATION PHYSIQUE LEONARD INC. <i>LEONARD'S HEALTH EDUCATION CENTER INC.</i> 1348-6295	Montréal	06 07 1972	1973 à 1978 incl.
CENTRE D'INSPECTION MECANIQUE TRASO LTEE 1329-9573	Sorel (Richelieu)	21 03 1973	1975 à 1978 incl.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
LE CENTRE DU VELOURS DU QUEBEC INC. <i>QUEBEC VELVET CENTER INC.</i> 1217-1112	Montréal	16 12 1971	Initial, 1972 à 1978 incl.
LES CERAMIQUES ST-LAURENT (1973) LTEE <i>ST-LAWRENCE CERAMICS (1973) LTD.</i> 1344-4039	Québec	28 07 1972	1973 à 1978 incl.
CHALUMEAU ET REGULATEUR DE LAVAL LTEE <i>LAVAL TORCH AND REGULATOR LTD</i> 1349-3655	Montréal	26 09 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
CHARCUTERIE ST-MATHIEU INC. 1330-3870	1679, Ste. Catherine St. West, Montréal	30 04 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
THE CHASE INVESTMENT CORPORATION . 1245-5200	1115, Sherbrooke Street West, suite 2301, Montréal	01 10 1971	1972 à 1978 incl.
LA CHAUMIERE ST-MICHEL INC. 1348-4340	8955, boul. St-Michel, Montréal	12 07 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
CHAUSSURES MONA LISA INC. 1350-7595	Montréal	13 03 1973	1973 à 1978 incl.
CIMETIERE DE CARROSSERIES D'AUTO ALLAN INC. 1334-0047	5314, St-Dominique Street, Montréal	13 10 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
CINEGESCO INC. 1348-4324	210, rue St-Jacques, suite 310, Montréal	28 08 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
CLINIQUE TISSULAIRE Y. EMOND INC. 1349-2616	Montréal	14 09 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
MICHEL CLOUTIER, TAILLEUR INC. 1332-2821	3637, boul. Métropolitain, Montréal	27 10 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
CLUB DE FASTBALL LES ROYAUX DE MONTREAL INC. <i>MONTREAL ROYALS FASTBALL CLUB INC.</i> 1331-3838	501, 8e Avenue, Pointe-aux-Trembles (Montréal)	10 04 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
CLUB INTERNATIONAL DES SPORTIFS LIMITEE <i>INTERNATIONAL SPORTSMAN'S CLUB LIMITED</i> 1332-9073	220 est, Grande-Allée, Québec	16 11 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION B.N.S. LTEE <i>B.N.S. CONSTRUCTION CO. LTD.</i> 1347-4481	Montréal	18 07 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
LA COMPAGNIE DE GESTION SOLEIL INC. . <i>SUNSHINE MANAGEMENT INC.</i> 1334-7349	615, Dorchester Blvd. West, suite 820, Montréal	06 04 1973	1973, 1975 à 1978 incl.
COMPAGNIE DE TRANSPORT ROY & FILS LTEE 1305-1289	55, pl. Ste-Claire, Laval	13 06 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
LA COMPAGNIE D'HUILE DE VISON DE MONTREAL LTEE 1347-6643	Montréal	26 11 1971	Initial, 1972 à 1978 incl.
LA COMPAGNIE D'IMPORTATIONS ET D'EXPORTATIONS US LTEE <i>US IMPORT AND EXPORT COMPANY LTD.</i> 1330-0694	4760, ch. Côte-des-Neiges, Montréal	19 04 1973	1976 à 1978 incl.
COMPU-STOCK INC. 1248-2642	Montréal	15 11 1971	Initial, 1972 à 1978 incl.
LFS CONSEILLERS PEDAGOGIQUES DU QUEBEC INC. 1332-7325	1094, 7e Avenue, Pointe-aux-Trembles (Montréal)	31 01 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
CONSTRUCTION ET INVESTISSEMENTS SILPAC INC. <i>SILPAC CONSTRUCTION AND INVESTMENTS INC.</i> 1348-8739	Anjou (Montréal)	21 07 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
CONSTRUCTION GEMINI INC. <i>GEMINI CONSTRUCTION INC.</i> 1333-4313	3042, rue Routhier, Longueuil (Chambly)	16 03 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
CONSTRUCTION K. & K. LTEE <i>K. & K. CONSTRUCTION LTD.</i> 1348-6444	6978, Hutchison, Montréal ...	03 08 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
CONSTRUCTION LAMBDA INC. <i>LAMBDA CONSTRUCTION INC.</i> 1334-2621	235 ouest, rue Sherbrooke, app. 113, Montréal	28 03 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
CONSTRUCTION NOBEL INC. <i>NOBEL CONSTRUCTION INC.</i> 1333-0774	1000, rue Lawlor, suite 202, St-Laurent (Montréal)	16 03 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
CONSTRUCTION RIOUX & FILS INC. <i>RIOUX & SONS CONSTRUCTION INC.</i> 1333-9973	312, boul. Ste-Foy, Longueuil (Chambly)	13 12 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES CONSTRUCTIONS ANTHOM INC. 1334-7836	4, place Ville-Marie, ch. 514, Montréal	07 05 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES CONSTRUCTIONS PIERRE GAGNON LTEE 1333-0279	7902, rue Robert, LaSalle (Montréal)	09 01 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
CONSULTANTS EN PERSONNEL HORIZON INC. <i>HORIZON PERSONEL INC.</i> 1337-5134	800 ouest, boul. Dorchester, suite 511, Montréal	26 01 1973	Initial, 1974 à 1978 incl.
CORPORATION DE CAPITAL MONARQUE .. <i>MONARCH CAPITAL CORPORATION</i> 1334-1003	415, St. James Street West, Montréal	16 03 1973	1973, 1976 à 1978 incl.
CORPORATION D'INVESTISSEMENTS ORIENTAL <i>ORIENTAL INVESTMENTS CORPORATION</i> 1333-2424	Montréal	02 10 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
CORPORATION EVERSTAN (QUE.) LIMITEE EVERSTAN CORPORATION (QUE.) LIMITED 1258-1591	Montréal	05 10 1971	Initial, 1972 à 1978 incl.
LA CORPORATION EXECUTIVE DE L'AMERIQUE DU NORD NORTH AMERICAN EXECUTIVE CORPORATION 1258-2623	3250, Forest Hill Avenue, Apt 1905, Montréal	15 11 1971	1972 à 1978 incl.
CORPORATION QUEGEX	2015, rue Drummond pièce 750, Montréal	15 06 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
QUEGEX CORPORATION 1298-4225			
CORRIVEAU, TREMBLAY & BENOIT LTEE 1349-7698	865, rue Marché-Central, Montréal	14 09 1972	1974 à 1978 incl.
CORVIN MEAT PACKERS LTD.	3558, Colonial Avenue, Montréal	29 03 1972	1974 à 1978 incl.
1347-4549			
CREATIVE FINANCIAL SERVICES INC.	Montréal	08 06 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
1338-3146			
CROWBAR INTERNATIONAL ASSOCIATES LTD. 1347-4531	Montréal	19 05 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
D.R.P. & ASSOCIATES LTD	5757, Decelles, Montréal	04 05 1972	1972 à 1978 incl.
1329-1869			
PETER DAN INC.	9023 A, Airlie, LaSalle (Montréal)	19 07 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
1333-1640			
A. DANA INVESTMENT INC	5900, boul. Décarie, Montréal	24 03 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
1229-1498			
DECOMART INC.	Montréal	17 08 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
1348-5396			
DECORA E. F. C. INC.	925, av. Church, Verdun (Montréal)	16 05 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
1338-3195			
DECORENOV INC.	7164, de la rue St-Hubert, Montréal	29 01 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
1337-2289			
DESSIN COCOFORMA INC.	3460, place Decelles,	05 02 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
COCOFORMA DESIGN INC. 1331-1162			
DIAMOND TOWING LTD	Laval	10 04 1972	1972 à 1978 incl.
1317-9551			
DING-A-LING FASHIONS INC.	6201, avenue du Parc, Montréal	20 12 1971	1975 à 1978 incl.
1227-0716			
DIONNE, GUENETTE & ASSOCIES INC.	640, rue Cathcart, Montréal ..	03 12 1971	Initial, 1973 à 1978 incl.
1253-1588			
DISCO-STAC INC	399, avenue Clarke, Westmount (Montréal)	25 10 1971	Initial, 1972 à 1978 incl.
1253-2412			
LES DISQUES MIRACLE INC	Montréal	26 03 1973	Initial, 1974 à 1978 incl.
WONDER RECORDS INC 1334-6598			

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
DISTRIBUTION INTERNATIONALE KAROU INC. <i>KAROU INTERNATIONAL DISTRIBUTION INC.</i> 1350-6464	484, rue Mc. Gill, Montréal	29 01 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES DISTRIBUTIONS VIA LE MONDE INC .. 1312-5067	135 est, rue Sherbrooke, suite 205, Montréal	23 09 1971	1973 à 1978 incl.
DISTRI-MEDIA INC. 1253-5886	Montréal	29 03 1972	Initial, 1972 1974 à 1978 incl.
DIVAD INVESTMENTS LTD	1, place Ville-Marie, suite 750, Montréal	14 01 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
LES DOMAINES BUCCI INC	1255, carré Phillips, suite 301, Montréal	10 01 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES DRAPERIES MARTIN (EST) LTEE	Montréal	21 09 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
<i>MARTIN DRAPERIES (EASTERN) LTD.</i> 1349-4448			
JACQUES DUMAS INC	St-François-de-Sales-de-la- Rivière-du-Sud (Montmagny)	30 05 1972	1972 à 1978 incl.
DUPERRE DESIGN INC. 1348-5727	5201 ouest, avenue Sherbrooke, Montréal	03 08 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
EAGLE'S NEST REALTY INC	4111, tour de la Bourse, place Victoria, Montréal	06 03 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
EBENISTERIE DU SAGUENAY LIMITEE	Boulevard Talbot, Chicoutimi	24 07 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES ECURIES FOISY INC..... 1333-9825	Roxton Falls (Shefford)	02 02 1973	Initial, 1974 à 1978 incl.
LES EDITEURS DE MUSIQUE JOVIALE INC. <i>PLAYFUL MUSIC PUBLISHERS INC</i> 1350-6555	Montréal	26 03 1973	1973 à 1978 incl.
LES EDITIONS MONDANBAULT INC	Montréal	28 09 1971	Initial, 1973 à 1978 incl.
L'ENTREPOSEUR DU SPORTIF J.M. INC..... 1337-2503	6850, chemin de la Savane, St-Hubert (Chambly)	02 10 1972	1973, 1975 à 1978 incl.
LES ENTREPRISES BERDAND INC. 1333-9353	4, place Ville-Marie, suite 514, Montréal	07 05 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION TOUPIN INC. 1332-8612	6645, rue Molson, Montréal	12 03 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES ENTREPRISES DE PUBLICITE TROIZEL INC. 1336-6588	2236, rue St-Thomas, Longueuil (Chambly)	26 03 1973	Initial, 1974 à 1978 incl.
LES ENTREPRISES DES AVENTURIERS CANADIENS INC 1235-3702	Mascouche (L'Assomption) ..	26 11 1971	1974 à 1978 incl.
LES ENTREPRISES DES JALESNES LTEE	Montréal	13 02 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
1336-6570			

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
ENTREPRISES DU FOYER NOVA INC 1337-2388	415, rue St-Jacques, suite 315, Montréal	03 12 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES ENTREPRISES DUCLE LTEE..... DUCLE ENTERPRISES LTD. 1254-9333	Montréal	01 09 1971	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES ENTREPRISES E L M A LTEE 1229-6521	1965, rue Brébeuf, Longueuil (Chambly)	24 09 1971	Initial, 1972 à 1978 incl.
LES ENTREPRISES GEORGES HOULE LTEE . GEORGES HOULE ENTERPRISES LTD. 1316-6392	Laval	10 11 1971	1973 à 1978 incl.
LES ENTREPRISES HBM INC..... 1336-0862	Montréal	06 03 1973	Initial, 1974 à 1978 incl.
ENTREPRISES INTERNATIONALES TERRE-SCIENCE INC. 1333-3059	Montréal	30 11 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES ENTREPRISES J. P. ZELLER INC..... 1333-9700	395, rue Bruce, Kirkland (Montréal)	23 01 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES ENTREPRISES JEAN DUCLOS INC..... 1296-6156	65 ouest, Rabastalière St-Bruno-de-Montarville (Chambly)	16 03 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
LES ENTREPRISES LAFOREST ET TONDI INC. 1331-3143	7289, rue Lajeunesse, Montréal	03 05 1973	1973 à 1978 incl.
LES ENTREPRISES P. CARRIERE LTEE 1315-4372	8102, rue St-Denis, Montréal .	29 09 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
ENTREPRISES PRIMEVERES INC..... 1330-9992	6135, boul. Léger, app. 24, Montréal	03 05 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES ENTREPRISES QUEBEC NIPPON INC ... 1277-6811	Montréal	27 01 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
LES ENTREPRISES R. GORDON INC..... R. GORDON ENTERPRISES INC. 1348-5891	3255 est, Métropolitain, suite 304, Montréal	01 09 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES ENTREPRISES ROBERT GILLET INC. 1350-6837	Québec	11 10 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES ENTREPRISES ROBERT LESSARD INC. . 1313-5371	1041 sud, rue Bowen, Sherbrooke	30 05 1972	1974 à 1978 incl.
LES ENTREPRISES VERGNEAUX INC..... 1331-1428	253, 4e Avenue, Iberville	10 05 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES ENTREPRISES VRANA INC..... 1348-5735	St-Bruno-de-Montarville (Chambly)	08 05 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
EPICERIE CHEZ GEORGES INC 1222-0844	415, avenue Arnaud, Sept-Iles (Saguenay)	02 11 1971	1974 à 1978 incl.
EQUIPEMENTS DE RECREATION QUEBEC INC. QUEBEC RECREATION EQUIPMENT INC. 1336-8998	8320, boul. Parkway, Anjou (Montréal)	22 12 1972	Initial, 1974 à 1978 incl.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
ERIBOIS INC. 1348-5636	Montréal	29 08 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
EXPORTATIONS MARCALEX LTEE MARCALEX EXPORT LTD. 1330-8333	Montréal	18 04 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
FAIRLAND REALTY INC 1258-6798	5194, d'Allet, St-Léonard (Montréal)	04 10 1971	1972 à 1978 incl.
PHILIPPE FAULE & ASSOCIES INC. PHILIPPE FAULE & ASSOCIATES INC. 1331-6963	3, Westmount Square, suite 414, Montréal	26 04 1973	Initial, 1974 à 1978 incl.
FERLITO CONSTRUCTION LTD 1259-1111	319 est, St-Zotique, Montréal	01 10 1971	Initial, 1972 à 1978 incl.
FERME GILLES GENDRON INC. 1348-5297	7705, de l'Acadie, app. 406, Montréal	14 08 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
FERMIQUE INC. 1309-1939	Montréal	29 12 1971	Initial, 1972 à 1978 incl.
FIBROVER INC. 1347-8573	Orsainville (Québec)	08 05 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
LES FILMS ARTIQUES INC. ARTIC FILMS INC. 1349-3010	Montréal	29 09 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES FILMS INTERNATIONAUX CAPITOL LTEE CAPITOL INTERNATIONAL PICTURES LTD 1304-0738	210 ouest, rue St-James, suite 800, Montréal	05 10 1971	Initial, 1972 à 1978 incl.
FONDEDILE CANADA INC. 1336-7636	Montréal	10 10 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
FONDERIE A S M LTEE A S M FOUNDRY LTD. 1337-5050	85 ouest, rue de Castelnau, Montréal	01 12 1972	1976 à 1978 incl.
GASTON FONTAINE INC. 1217-2961	St-Jean	01 12 1971	Initial, 1972 à 1978 incl.
FUNNY PUTT INC. 1352-7551	188, Toulouse, suite 7, Longueuil (Chambly)	08 05 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
G.B. METAL INC. 1238-6074	623, Lavoisier, Repentigny (L'Assomption)	01 05 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
G.E.P.I.C. INC. 1333-4297	1, place Ville-Marie, Montréal	27 03 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
G. R. E. M. A. M. T. INC. 1229-6430	Montréal	02 11 1971	Initial, 1972 à 1978 incl.
GAGEX INC. 1253-8088	Val-d'Or	19 05 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
LE GAI COLIBRI INC 1247-8046	1230, boul. St-Laurent, Montréal	20 01 1972	Initial, 1974 à 1978 incl.
GAI QUEBEC (INTERNATIONAL) INC. 1336-9152	Montréal	26 10 1972	1974 à 1978 incl.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
GALERIE MIRABELLE INC. 1350-6480	110, place Crémazie, suite 640, Montréal	01 02 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES GALERIES DU VIEUX POSTE LTEE 1334-5210	123, côte Vertu, St-Laurent (Montréal)	20 02 1973	Initial, 1974 à 1978 incl.
GALPIN INVESTMENTS LTD. 1261-8260	Montréal	12 10 1971	1974 à 1978 incl.
GARAGE STE-SOPHIE LTEE	Ste-Sophie	29 09 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
GENERAL AND SPECIALIZED MARINE PRODUCTS CORP. 1274-2300	Montréal	02 11 1971	Initial, 1972 à 1978 incl.
GENERAL PROTECTIVE COATING LTD. 1338-5679	Hull	28 04 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
GERBECO INC. 1332-6913	524 ouest, Jean-Talon, Montréal	18 01 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
GLOBOS INVESTMENTS LTD. 1309-4180	Montréal	16 11 1971	Initial, 1972 à 1978 incl.
GRAND PRIX SPORTSWEAR 1972 INC	5425, rue Casgrain, ch. 901, Montréal	29 03 1972	1972 à 1978 incl.
GRAPHICODE INVESTMENTS INC	4515 ouest, rue Notre-Dame, Montréal	25 04 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
JACQUES GUENETTE & ASSOCIES COURTIERS D'ASSURANCE INC. 1331-1188	Montréal	05 04 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
H C G INVESTMENTS LTD	Montréal	14 02 1972	1972, 1974 à 1978 incl.
LES HABITATIONS LE ROC INC. 1334-3637	1438, Mackay, Montréal	17 04 1973	Initial, 1974 à 1978 incl.
HANDIBEC INC. 1330-6162	445 ouest, rue Jean-Talon, suite 303, Montréal	22 02 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
HOMOLOCO INC. 1348-6881	Drummondville	02 08 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
HUBBARD & MEURY INC	Salaberry-de-Valleyfield	07 08 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
ILE BIZARD PLASTIC INC	Rue St-Charles, St-Raphaël- de-l'Île-Bizard (Montréal)	28 01 1972	1973 à 1978 incl.
IMMEUBLE CLAUDE LALONDE (MONTREAL) INC. 1349-2269	Montréal	21 09 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES IMMEUBLES G.L.D. INC	Jonquière	30 06 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES IMMEUBLES L'ESCALE DU NORD (ABITIBI) INC. 1333-5153	La Sarre (Abitibi)	20 09 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
LES IMMEUBLES PARAGON QUEBEC LIMITEE <i>PARAGON PROPERTIES QUEBEC LIMITED</i> 1333-6961	5165 ouest, Sherbrooke Montréal	07 11 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES IMMEUBLES ROCHER BOISE INC. 1347-8094	Québec	18 07 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
IMMEUBLES SELAN INC. 1331-2525	77 est, boul. St-Elzéar, Vimont (Laval)	22 01 1973	Initial, 1974 à 1978 incl.
LES IMMEUBLES VICOMTE (LAVAL) LTEE . 1216-3465	Montréal	25 10 1971	1972 à 1978 incl.
LES IMMEUBLES ZANGWILL LTEE <i>ZANGWILL PROPERTIES LTD.</i> 1337-0986	215 ouest, rue St-Paul, Montréal	05 01 1973	1974 à 1978 incl.
LES IMMEUBLES ZINTRAG LTEE <i>ZINTRAG PROPERTIES LTD.</i> 1332-0734	2070, boul. de Maisonneuve, Montréal	09 11 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
IMPORTATION & DISTRIBUTION N & C LTEE <i>N & C IMPORTING & DISTRIBUTING LTD.</i> 1333-6243	8460, rue le Creusot, St-Léonard (Montréal)	26 02 1973	Initial, 1974 à 1978 incl.
LES IMPORTATIONS C.R. INC. 1332-6715	1000 est, rue Port-Royal, Montréal	06 02 1973	Initial, 1974 à 1978 incl.
LES IMPORTATIONS IBO INC. 1336-7503	Montréal	26 01 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES IMPORTATIONS SARAJO LTEE <i>SARAJO IMPORTS LTD.</i> 1267-1137	Montréal	28 10 1971	1972 à 1978 incl.
LES INDUSTRIES CYCLONE INC. <i>CYCLONE INDUSTRIES INC.</i> 1333-1731	Granby	25 09 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES INDUSTRIES DE PLINTHE CHAUFFANTE (MONTREAL) INC. <i>HEAT LINE INDUSTRIES (MONTREAL) INC.</i> 1333-2994	8670, 10e Avenue, Montréal ..	19 09 1972	1973 à 1978 incl.
LES INDUSTRIES MARNAK INC. <i>MARNAK INDUSTRIES INC.</i> 1349-6930	Montréal	15 11 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
INDUSTRIES MIRAREZ INC. <i>MIRAREZ INDUSTRIES INC</i> 1276-0138	1250, rue St-Amour, Saint-Laurent	20 12 1971	1973 à 1978 incl.
LES INDUSTRIES RAICHE LTEE <i>RAICHE INDUSTRIES LTD</i> 1331-8381	1216 est, rue Ste-Catherine, Montréal	11 07 1972	Initial, 1974 à 1978 incl.
INNO-MARK INC. 1316-8513	Montréal	08 06 1972	1972 à 1978 incl.
INTERNATIONAL AUDIO LTEE <i>AUDIO INTERNATIONAL LTD.</i> 1330-7061	Montréal	09 03 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
LES INVESTISSEMENTS I. C. R. (MONTREAL) LIMITEE <i>I. C. R. INVESTMENTS (MONTREAL) LIMITED</i> 1337-2529	2615, Van Horne, Montréal ..	17 11 1972	1973 à 1978 incl.
JARDINS DE SEPT-ILES INC 1292-9246	Sept-Iles (Saguenay)	16 03 1972	1976 à 1978 incl.
LE JOURNAL L'EVEIL DE LASALLE INC ... 1326-3272	11, rue Lafleur, LaSalle (Montréal)	23 05 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
KENSIC INC. 1350-6621	Lucerne (Gatineau)	20 09 1972	1973 à 1978 incl.
KOKAN EXPLORATIONS LIMITED 1296-8327	635, Dorchester Blvd. West, Suite 604, Montréal	27 09 1971	1972 à 1978 incl.
KREUZER LAPENA & ASSOCIATES INC 1270-2247	Montréal	13 09 1971	Initial, 1974 à 1978 incl.
SERGE LABELLE INC. 1332-8000	10, chemin de la Baie, Salaberry-de-Valleyfield	12 10 1972	Initial, 1975 à 1978 incl.
LABORATOIRES D'ACOUSTIQUE INDEPENDANTS LTEE <i>INDEPENDENT ACOUSTIC LABORATORIES LTD</i> 1228-9625	4003, Décarie, suite 221, Montréal	22 03 1972	1972 à 1978 incl.
LAFORTUNE & LEDUC INC. 1336-0565	Montréal	22 01 1973	Initial, 1974 à 1978 incl.
LANGIL INC. 1348-6378	Boucherville (Chambly)	11 07 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
LAVOIE ASSURANCE INC 1271-7153	5004, rue St-Denis, Montréal	21 01 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
LERDE INC. 1347-6080	3714 ouest, rue Notre-Dame, Montréal	27 06 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
LIBRARY GIFT SHOP (T.M.R.) INC. 1348-6279	7, rue Corn Wall, Mont-Royal (Montréal)	21 07 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
LIMOUSINE ET TAXI GRAND MONTREAL INC. 1335-6274	4444, boul. Lasalle, suite 706, Verdun (Montréal)	30 03 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
LOCATION CHRYSLER DE TROIS-RIVIERES LTEE <i>TROIS-RIVIERES CHRYSLER LEASING LTD.</i> 1349-4513	Trois-Rivières	29 08 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
LOCATION & TRANSPORT GENARASKA INC. <i>GENARASKA LEASE & FREIGHT LINES INC.</i> 1336-0698	Montréal	19 02 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
LOCATION R.L. INC. <i>R.L. LEASING INC.</i> 1347-6023	8403, rue le Creusot, St-Léonard (Montréal)	24 07 1972	1975 à 1978 incl.
LES LOISIRS POLA INC. 1331-3473	4877 est, rue Bélanger, Montréal	09 04 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
MADISON CREDIT SERVICES (QUEBEC) LIMITED 1273-3150	1255, University St., Montréal	12 10 1971	1973 à 1978 incl.
MAGASIN DE CHAUSSURES ET CORDONNERIE DE CHAMBLY INC 1346-0241	2476, rue Bourgogne, Chambly	08 06 1972	1974 à 1978 incl.
LES MAGASINS EN FRANCHISE DE QUEBEC LIMITEE QUEBEC DUTY FREE SHOPS LIMITED 1336-8543	1010 ouest, rue Ste-Catherine, suite 701, Montréal	18 12 1972	Initial, 1976 à 1978 incl.
LA MAISON DE LA PIZZA & DU SPAGHETTI NATALINO INC. NATALINO'S PIZZA & SPAGHETTI HOUSE INC. 1333-2515	6339, rue St-Hubert, chambre 305, Montréal	21 02 1973	1974 à 1978 incl.
LA MAISON DU POISSON & HOMARD CAPE COD INC. CAPE COD FISH & LOBSTER HOUSE INC. 1332-7424	1838 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal	26 02 1973	1976 à 1978 incl.
MALONEY, RUDY, TESSIER ASSOCIES INC. MALONEY, RUDY, TESSIER ASSOCIATES INC 1218-5807	Montréal	20 12 1971	1973 à 1978 incl.
MANUFACTURE D'HABITS ST-HYACINTHE INC. 1218-0089	St-Hyacinthe	22 09 1971	Initial, 1972 à 1978 incl.
LES MANUFACTURES AUTO-THERMOS INC. AUTO-THERMOS MFG. INC. 1336-9475	Montréal	14 11 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
LE MANUFACTURIER DE POTEAUX DU QUEBEC LTEE 1308-9891	Montréal	30 09 1971	Initial, 1972 à 1978 incl.
MANUFACTURIERS DE DRAPERIE MONDIALE INC. WORLD WIDE DRAPERY MANUFACTURERS INC. 1332-0387	3575, St-Lawrence Blvd, Room 209, Montréal	28 11 1972	1974 à 1978 incl.
MARCHE G. R. LTEE	3604, Notre-Dame St. West, Montréal	05 05 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
MARCHE SIMON LTEE	Montréal	13 03 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
MARCLIFF INVESTMENTS LTD.	4885, Queen Mary Rd. Room 38, Montréal	04 01 1972	1973 à 1978 incl.
RENEE MARTEL INC.	Montréal	07 05 1973	1973 à 1978 incl.
MENANTI INC.	7348-A, St-Denis Street, Montréal	30 06 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
MESSAGERIE LARAY INC.	Val-d'Or	22 06 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
METS FINS DECARIE LTEE DECARIE FINE FOODS LTD. 1334-4171	5143, Decarie Blvd., Montréal	29 03 1973	Initial, 1974 à 1978 incl.
MEUBLES AVON INC. AVON FURNITURE INC. 1338-4383	510, rue Champlain, Laval ...	21 06 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
MINES PINTO LTEE PINTO MINES LTD. 1275-8058	485, McGill Street, Montréal.	23 02 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
MINOTERIES AFRICAINES INC. AFRICAN MILLING INC. 1333-2606	Montréal	28 08 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
LA MODE DES ETOILES (COTE VERTU) INC. 1330-1148	3683, Côte-Vertu Road, St-Laurent (Montréal)	25 04 1973	1974 à 1978 incl.
MONTENACH AUTOMAT INC. 1349-3291	Longueuil	26 09 1972	1973 à 1978 incl.
MONTREAL INVOICING EQUIPMENT INC .. 1216-7888	600 ouest, boul. Dorchester, Montréal	24 09 1971	1973 à 1978 incl.
MORNING STAR IMPORTS INC 1267-1566	Montréal	10 01 1972	1973 à 1978 incl.
MUPLEX DISTRIBUTION INC 1253-4905	Montréal	29 02 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
N. M. L. LTD. 1220-3618	415 ouest, St-Jacques, Montréal	27 10 1971	Initial, 1972 à 1978 incl.
NIMBUS EQUITIES LTD 1336-2173	Montréal	04 10 1972	1973 à 1978 incl.
NORBOUR INC. 1333-9403	4, place Ville-Marie, suite 514, Montréal	07 05 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
NORTH AMERICAN DOMES INC. 1253-9755	2033 est, Jean-Talon, suite 204, Montréal	01 03 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
NORTH & SOUTH AMERICAN CONSTRUCTION CO LTD 1284-8313	5301, avenue Esplanade, Montréal	11 02 1972	1972 à 1978 incl.
NUFAMCO INC. 1333-8827	444, rue McGill, Montréal ...	18 01 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
THE ORBA GROUP INC 1264-4498	418, rue St-Sulpice, Montréal	09 02 1972	Initial, 1973, 1975 à 1978 incl.
P.D.M. INC. 1304-9010	4, place Ville-Marie, suite 514, Montréal	01 06 1972	Initial, 1972, 1975 à 1978 incl.
PEINTRES M-M LTEE 1349-8241	Pointe-Gatineau (Gatineau) ..	29 08 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
PEMREP INC. 1337-2669	Montréal-Nord	16 11 1972	1973 à 1978 incl.
PHOTOGRAPHIE ARISTOCRATE INC..... 1334-3694	98, rue Dauvergne, Longueuil (Chambly)	07 03 1973	Initial, 1975 à 1978 incl.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
LES PLACEMENTS CABERCA INC. 1338-7345	7045 est, rue Sherbrooke, Montréal	29 06 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
LES PLACEMENTS J.C.T. LTEE 1333-5302	1101, rue Parc-Lafontaine, Montréal	21 02 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES PLACEMENTS KECO INC. 1347-9530	Magog (Stanstead)	29 05 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
LES PLACEMENTS LANTOU LTEE 1349-5056	Montréal	14 09 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
PLACEMENTS MINIERS ALGON LTEE 1333-5344	2015, rue Drummond, suite 832, Montréal	20 02 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES PLACEMENTS MOGAN LTEE <i>MOGAN HOLDINGS LTD</i> 1276-2209	388 ouest, rue St-Jacques, Montréal	21 03 1972	1975 à 1978 incl.
LES PLACEMENTS PIERRE-PAUL INC. 1338-7477	1115, rue Montcalm, Laval ..	20 06 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
LES PLACEMENTS T.M.R. INC. 1338-7600	Montréal	07 07 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES PLACEMENTS T.S.L.M. INC. <i>T.S.L.M. INVESTMENTS INC.</i> 1349-3614	7, Drapeau, place Bonaventure, Montréal	29 09 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES PLACEMENTS TETREAULTVILLE LTEE 1336-1027	8132, rue Hochelaga, Montréal	03 01 1973	1975 à 1978 incl.
LES PLACEMENTS V I P INC <i>V I P INVESTMENTS INC</i> 1267-5575	Montréal	22 12 1971	Initial, 1972, 1973, 1976 à 1978 incl.
LE POURVOYEUR DE GRAND-REMOUS INC. 1331-8936	Mont-Laurier (Labelle)	02 04 1973	1973, 1976 à 1978 incl.
MARCEL PRIVE INC. 1333-3380	1180, croissant Deauville, Duvernay (Laval)	11 12 1972	1974 à 1978 incl.
PROCEDE PRECIS DE COULEUR DE L'EST LTEE <i>PRECISE COLOUR PROCESSING EAST LTD</i> 1347-6494	Montréal	26 07 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES PRODUCTIONS CAPARO INC. 1338-8277	Montréal	27 06 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
LES PRODUCTIONS COBRA INC. <i>COBRA SOUND PRODUCTIONS INC.</i> 1336-9251	8031, rue Avon, app. 3, Montréal-Ouest	28 06 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
PRODUCTIONS M.D. INC. <i>M.D. PRODUCTIONS INC.</i> 1333-9015	6420, avenue Victoria, suite 15, Montréal	26 01 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES PRODUCTIONS MARMELADES LTEE .. <i>MARMALADE PRODUCTIONS LTD.</i> 1332-7010	1, Westmount Square, Montréal	22 02 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
LES PRODUCTIONS S.N.L. INC. 1349-0578	Montréal	11 09 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES PRODUITS KOTEL INC KOTEL PRODUCTS INC 1270-1959	Montréal	11 01 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
PROJIND INC. 1338-8665	Lachine (Montréal)	05 07 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
PROMAXI INC. 1280-9448	660, Robichaud, Charlesbourg (Québec)	26 11 1971	1972 à 1978 incl.
PROMOTIONS ATLAS INC 1336-4914	Montréal	22 02 1973	Initial, 1974 à 1978 incl.
PROVIBEC INC 1306-6345	1580, boul. Marie-Victorin, Laval	06 09 1972	1973 à 1978 incl.
QUEBEC INTERHOTEL CORPORATION LIMITÉE 1323-6245	862, pl. de Bourgogne, app. 1, St-Foy (Québec)	05 05 1972	1976 à 1978 incl.
QUELUBE INC. 1348-1767	Québec	17 08 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
R.L.S. DISCO GOLF INC. 1348-8499	1285, boul. Talbot, Chicoutimi	19 06 1972	1975 à 1978 incl.
REAL INTERNATIONAL D'AMERIQUE DU NORD INC. REAL INTERNATIONAL NORTH AMERICA INC. 1330-8655	1, place Ville-Marie, suite 1721, Montréal	02 05 1973	1975 à 1978 incl.
REDHILL FOOD CONSULTANTS INC 1312-1785	500 ouest, rue St-James, Montréal	09 05 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
REMORQUAGE BERTHIAUME INC. BERTHIAUME TOWING INC. 1349-7466	4300, rue Gascon, Montréal ..	11 09 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
RESTAURANT DU PETIT ALLEMAND INC. . 1347-6221	Montréal	10 08 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
RESTAURANT NOIR & BLANC INC. BLACK & WHITE RESTAURANT INC. 1239-2262	Montréal	01 12 1971	Initial, 1972 à 1978 incl.
RESTAURANT PATOF INC. 1336-8147	1500 est, boul. Maisonneuve, suite 405, Montréal	11 12 1972	1975 à 1978 incl.
RICHARD ASSURANCE INC. 1282-2706	225 ouest, Saint-Jacques, Montréal	25 02 1972	Initial, 1972, 1975 à 1978 incl.
RIKOMETER INDUSTRIES INC. 1348-7483	Laval	25 07 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
ROCH-MASS REALTIES LTD. 1349-5940	Montréal	19 09 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
ROD VIL-MONT INC 1302-3205	7523, rue St-Hubert, Montréal	31 01 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
RODEL AUTOMOTIVE INC 1235-2878	Montréal	13 03 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
ROLL MAR ALUMINIUM INC. 1349-5924	Lachenaie (Joliette)	29 08 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
RONEX INTERNATIONAL CORP. 1333-3075	21, av. Athlone, place Bonaventure, Montréal	04 10 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
ROSEMERE ALUMINIUM INC. 1348-1643	Montréal	23 06 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
S.S. MARINE INC. 1274-2326	100, de Gaspé, Verdun (Montréal)	24 04 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
SAGABER INTERNATIONAL LTD. 1283-2572	640, Cathcart Street, Montréal	02 11 1971	Initial, 1973 à 1978 incl.
ST-LAWRENCE WIRE AND CABLE INDUSTRIES INC 1299-8670	500 ouest, rue St-Jacques, Montréal	14 06 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
SALONS DE SANTE GAMMA LIMITEE <i>GAMMA HEALTH SALONS LIMITED</i> 1332-7788	1117, Ste. Catherine West, suite 912, Montréal	18 12 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
SEATON-WADE & CO LTD 1283-7142	630, Dorchester Blvd. West, suite 3220, Montréal	25 04 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
SECRETAREX INC. 1330-0629	5070, boul. Couture, St-Léonard (Montréal)	12 04 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
SERVICE D'AUTO MINOS INC. <i>MINOS AUTO SERVICE INC.</i> 1331-3283	7001, av. Parc, Montréal	27 04 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
SERVICE DE PROMOTION G.N.R. INC. <i>G.N.R. PROMOTION SERVICE INC.</i> 1349-5791	Montréal	27 09 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
SERVICE DE VOYAGE ATHENES DE QUEBEC INC. <i>ATHENS TRAVEL SERVICE OF QUEBEC INC.</i> 1333-6003	5613, av. Park, Montréal	05 03 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
SERVICE INTERNATIONAL HYDROSTAT LTEE <i>INTERNATIONAL HYDROSTAT SERVICE LTD.</i> 1331-3556	800, carré Victoria, suite 612, Montréal	06 03 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES SERVICES D'ENTRETIEN BRAFOR INC 1295-4756	Matane	03 10 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
LES SERVICES D'ENTRETIEN ET DE RENOVATION J. & W. INC. <i>J. & W. MAINTENANCE & RENOVATION INC.</i> 1336-8915	15718 ouest, boul. Gouin, Montréal	05 01 1973	1974 à 1978 incl.
LES SERVICES D'IMPRESSION GENERALE AU CADRE O.S.S. INC. <i>O.S.S. SCREEN OVERALL PRINTING SERVICES INC.</i> 1339-2584	Montréal	05 06 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
SERVICES FINANCIERS FRANKLIN LTEE ... <i>FRANKLIN FINANCIAL SERVICES LTD</i> 1259-6110	Westmount	23 09 1971	Initial, 1972 à 1978 incl.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
LES SERVICES FINANCIERS LYNX LIMITEE <i>LYNX FINANCIAL SERVICES LIMITED</i> 1332-1039	440 est, rue Sherbrooke, Montréal	21 11 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
SHAFT LOOK LTD. 1347-5991	383, rue Notre-Dame, Montréal	18 07 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
SHELMARNE CORP. 1356-0842	Montréal	07 02 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
SKIPEL INC. 1347-5967	Québec	07 08 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
LA SOCIETE D'AMENAGEMENT CAMPIVALENTIEN INC. 1349-5775	Montréal	29 08 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
SOCIETE DE GESTION FINANCIERE G.F.D.L. LTEE 1252-7339	225 ouest, rue St-Jacques, Montréal	24 02 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
LA SOCIETE DE GESTION FRIGON LTEE 1294-8444	Montréal	30 03 1972	1973 à 1978 incl.
SOCIETE DE GESTION GENEREC INC <i>GENEREC HOLDING CORPORATION INC.</i> 1313-0026	Dorval (Montréal)	12 09 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
SOCIETE DE GESTION LE GRAND DUC LTEE <i>GRAND DUKE HOLDING CORPORATION LTD.</i> 1332-9123	Québec	05 02 1973	Initial, 1975 à 1978 incl.
SOCIETE DE PLACEMENTS G.L.L.S. INC. 1335-9666	Montréal	05 02 1973	Initial, 1974 à 1978 incl.
LA SOCIETE D'ENTRETIEN ET DE RENOVATION DE MOTEUR LTEE 1325-9916	Val-d'Or (Abitibi)	01 05 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
LA SOCIETE D'INVESTISSEMENTS KALOUM LIMITEE 1336-7081	1430, rue St-Marc, Montréal	06 03 1973	Initial, 1974 à 1978 incl.
LA SOCIETE GARLIN INC. 1329-9805	Chicoutimi	13 04 1973	Initial, 1974 à 1978 incl.
SOCIETE IMMOBILIERE ZIRCON INC. 1333-0931	123, rue Bellevue, Otterburn Park (Rouville)	31 10 1972	1973, 1975 à 1978 incl.
SOCIETE QUISKAYA INC. 1348-8655	Verchères	10 08 1972	1975 à 1978 incl.
SOGEPRIIM INC. 1349-5734	180 est, boul. Dorchester Montréal	22 09 1972	1973 à 1978 incl.
STANGARD INC. 1333-0659	6120, rue Renoir Montréal-Nord	12 12 1972	1974 à 1978 incl.
FRANK STEWART SYMONS INC 1312-9291	Ste-Catherine-de-Hatley (Stanstead)	08 06 1972	1972, 1975 à 1978 incl.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
STUDIO D'AMAIGRISSEMENT FORME MIRACLE DE RIMOUSKI INC. MIRACLE FIGURE REDUCING STUDIO OF RIMOUSKI INC. 1348-1437	Rimouski	24 07 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
STUDIO 612 INC	Montréal	06 03 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
1288-2080			
SYSTEMES D'ALARME ANTI-VOL POUR CAMIONS ET VOITURES DEFENSEUR (QUEBEC) LTEE DEFENDER TRUCK AND CAR BURGLAR ALARM SYSTEMS (QUEBEC) LTD. 1336-8303	Montréal	25 09 1972	Initial, 1974 à 1978 incl.
LES SYSTEMES DU CINEMA EN CASSETTE R. E. B. INC R. E. B. CASSETTE CINEMA SYSTEMS INC. 1331-8340	Montréal	14 11 1972	Initial, 1974 à 1978 incl.
LES SYSTEMES NANETTE PATOU INC. NANETTE PATOU SYSTEMS INC. 1349-8373	Montréal	11 10 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
T. B. A. DISTRIBUTIONS INC	3241 est, rue Jarry, Montréal .	02 02 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
1228-1424			
TAPIS LALONDE LTEE	1484, rue de l'Eglise St-Laurent (Montréal)	18 08 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
1417-9394			
TELECOMMUNICATIONS BETEC INC. BETEC TELECOMMUNICATIONS INC. 1339-2477	666 West, Sherbrooke Street, Suite 1102, Montréal	04 04 1973	Initial, 1973 à 1978 incl.
TENNA-COM CABLE INC	Lachine	17 05 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
1315-3754			
PERRY TEVAN PRODUCTIONS INC. 1338-8871	Montréal	20 06 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
THORMAC INC. 1332-8349	415, avenue Bourque, Dorval	15 02 1973	Initial, 1974 à 1978 incl.
TRAILER POOL RENTAL (QUEBEC) INC 1280-5198	154, Beaurepaire Beaconsfield (Montréal)	17 05 1972	1973 à 1978 incl.
TRANSPORT E.M. LTEE	39, 88e Avenue, Laval	19 07 1972	1973 à 1978 incl.
1349-8159			
TRAVAUX DE CIMENT MOLISE LTEE MOLISE CEMENT WORK LTD 1337-1752	Montréal	13 10 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
TRIC-O-BAR (QUEBEC) INC. 1325-1392	490, rue Bienville, Beloeil (Verchères)	13 10 1971	Initial, 1972 à 1978 incl.
TRICOT BELIER INC. RAM KNITTING INC. 1349-0099	Montréal	10 08 1972	1973 à 1978 incl.
UNIVERSAL TRAVELLERS CLUB INTERNATIONAL INC 1286-5820	Montréal	04 10 1971	Initial, 1972 à 1978 incl.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
V & V NOVELTY PROMOTION INC 1287-5746	Montréal	08 02 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.
LES VETEMENTS DE CUIR APOLLON INC. . APOLLO LEATHER GARMENT INC. 1348-2443	5425, av. Casgrain, Montréal	31 08 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
ROGER VIOLETTE INC. 1347-5629	Jonquière	17 07 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
VOYAGE MOYEN-ORIENT INC..... MID-EAST TRAVEL INC. 1348-7616	Montréal	19 07 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
VOYAGES CONTACT INTERNATIONAL INC. INTERNATIONAL CONTACT TRAVEL INC. 1349-4364	Montréal	15 07 1972	Initial, 1973 à 1978 incl.
WALSH INDUSTRIES LTD..... 1287-6199	Montréal	15 11 1971	Initial, 1972 à 1978 incl.
WEST AND LEASING LTD. 1287-7676	Montréal	23 12 1971	1974 à 1978 incl.
WEST ISLAND CYCLE SPECIALTIES INC. 1348-9976	15800 ouest, boul. Gouin, Ste-Geneviève (Montréal)	27 07 1972	1973 à 1978 incl.
WEST PARK CONSTRUCTION CORPORATION 1327-3263	239, boul. Deguire, app. 607 St-Laurent	18 05 1972	Initial, 1972 à 1978 incl.

75011-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
LES AMBULANCES PARA-MEDIC INC. 1371-5719	27 09 78	Aucune
CLUB KINSMEN DE ROUYN-NORANDA INC. 1348-9265	10 10 78	Aucune
DRUMDOECAN LIMITED..... 1254-6503	15 05 78	Aucune
EASTAR LTD..... 1255-4267	12 10 78	Aucune
A.O. PILON CONSTRUCTION INC..... 1138-5853	18 10 78	Aucune

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
LES PUBLICATIONS CHARLES DESMARTEAU INC. 1245-3072	13 10 78	Aucune

75011-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes annulées

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 5. 5a et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont annulées à compter de la date de la publication de ce deuxième avis dans la *Gazette officielle*.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
A & M WEIS HOUSEHOLD FURNITURE INC. 1314-6626	Montréal	11 11 1955
AB. ENTERPRISES AB. INC. 1303-0200	Montréal	24 05 1956
ABIAS PEPIN AUTOMOBILES LTEE 1139-1380	155 ouest, rue St-Charles Longueuil, (Chambly)	07 11 1955
ABUNDANT MINERALS MINING CORPORATION (No personal liability) 1298-9018	Montréal	02 03 1957
ACADIA FUR COMPANY 1307-0958	Montréal	15 03 1957
ACADIA HOLDING CORPORATION LIMITED 1228-3909	Trois-Rivières	24 04 1956
ACME ENTERPRISES LTD 1290-0080	Montréal	18 04 1955
ADAMS AIR CONDITIONING & HEATING LTD 1294-5838	Montréal	15 12 1956
ADANAC SPRINKLER COMPANY LIMITED 1318-1243	Montréal	10 08 1955
ADVANCED HOMES INC. 1290-0668	Montréal	07 08 1956
AERO ENTERPRISES LIMITED 1290-0726	Montréal	19 01 1956
AGENCE D'ASSURANCES ROUVILLE INC. 1319-6696	Marieville (Rouville)	13 01 1956
AGENCE DE BRIQUES AMERICAINES LTEE 1290-9099	1100, av. Royale, Villeneuve (Québec)	17 12 1956

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
AGENCE PAPINEAU INCORPORÉE PAPINEAU AGENCY INCORPORATED 1313-9860	Montréal	26 04 1955
AIR-EX INC. 1307-2533	Montréal	28 12 1956
ALADAR REALTIES INC. 1314-7053	Montréal	22 05 1956
J A ALAIN LIMITEE 1289-9217	1251, Laviolette, Trois-Rivières (St-Maurice)	08 07 1955
ALCAL HOLDINGS CO. LTD. 1311-0697	Montréal	26 01 1956
ALCO CONSTRUCTION INC. 1307-2905	Montréal	07 04 1955
ALKON REALTIES INC. 1321-6338	Montréal	26 05 1956
ALLARD SAND & GRAVEL LIMITED 1324-8612	Foster	04 12 1956
ALLIANCE PLASTIC PRODUCTS INC. 1307-3077	Montréal	07 04 1956
ALLIED EQUIPMENT & SUPPLY INC. 1314-7426	Montréal	03 01 1957
L'ALMANACH DU DIMANCHE INC. 1321-6486	Ile-Perrot (Vaudreuil)	28 01 1957
ALMAR MINING CORPORATION LTD (No personal liability) 1311-1059	Montréal	24 09 1956
ALOUETTE ALUMINUM PRODUCTS LIMITED 1294-7487	Shawinigan Falls	30 12 1955
ALUMINUM DYNAMICS LTD 1290-2383	Lachine	09 09 1955
AMERICAN INDUSTRIES LTD. 1307-2426	Montréal	03 08 1956
AMERICAN RECORD CORPORATION 1298-4597	10092, boulevard St-Laurent, Montréal	30 11 1955
AMEUBLEMENT LUSSIER FURNITURE INC 1313-6668	Verdun	18 07 1956
LES AMEUBLEMENTS FLEURY INC. 1312-8640	Montréal	23 12 1955
ANCHOR DEVELOPMENT CORPORATION 1299-1626	8255, boul. St-Laurent Montréal	25 02 1957
ANCTIL DEVELOPMENT LIMITED 1303-3147	3441, St-Denis, Montréal	30 09 1956
ANGEL CHINA CAFE INC. 1314-8135	Sherbrooke	07 10 1955

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
ANITA COSMETIC INC. 1321-7450	Montréal	20 02 1957
L'ANNEAU-CENTRE D'ORIENTATION DES FOYERS CANADIENS INC. 1321-7492	373, carré St-Louis Montréal	04 10 1956
APPIA REAL ESTATE LTD. 1312-4029	St-Mathieu (Laprairie)	26 04 1956
ARCHITECTURAL METALS LTD. 1321-7963	Montréal	19 10 1956
ARCO AIR CONDITIONING & REFRIGERATION LTD. 1324-8216	Montréal	13 09 1955
ARLO CONSTRUCTION LIMITEE 1290-3803	Alma (Lac-St-Jean-Est)	24 08 1956
L'ARTISAN ESPAGNOL INC. 1314-9190	Québec	26 04 1956
ARTISTS' ROOFERS INC. 1318-4338	Montréal	01 02 1956
ASSOCIATION SPORTIVE AQUATIQUE DE MONTREAL INC. MONTREAL AQUATIC SPORTS INC. 1307-4349	Rivière-des-Prairies	20 06 1955
ASTOR CLOAK & SUIT INC. 1311-3071	Montréal	13 04 1956
LES ATELIERS CHABEL INC. 1311-9383	Montréal	27 07 1955
ATLAS SALES & SERVICE INC. 1314-9547	Montréal	26 01 1957
AU BEU QUI RIT LTEE 1322-1023	Montréal	09 09 1955
AU FAISAN RESTAURANT INC. 1329-4863	Rue Racine, Chicoutimi	07 09 1956
AU MOULIN ROUGE DE JOLIETTE INC. 1297-5199	St-Paul (Joliette)	26 10 1955
J G AUBERT INC. 1290-4751	7193, rue Cartier, Montréal ..	25 01 1956
AUBIN & GAUDRAULT LTEE 1318-4783	3888, rue Monselet, Montréal-Nord	01 05 1956
AUNT CARRIE'S HOME MADE PRODUCTS LIMITED 1295-0598	Notre-Dame-de-Stanbridge (Missisquoi)	13 06 1955
AUTOBUS & TAXIS DE CHIBOUGAMAU LTEE CHIBOUGAMAU BUS LINES & TAXIS LTD 1303-5332	Chibougamau (Territoire du Nouveau-Québec)	09 10 1956

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
AUTOMATON INC. 1328-7578	St-Michel (Montréal)	31 10 1956
AUTOMOTIVE INDUSTRIAL DIESEL LTD. 1303-5472	Montréal	26 03 1957
AUX DEUX CANARDS INC. 1299-9132	234, de Castelnau, Montréal	04 07 1956
AVILA ENTERPRISES LTD. 1299-3879	Montréal	11 10 1956
AYLMER HOMES LIMITED 1318-5129	Montréal	22 07 1955
AZORE GARAGE INC. 1311-3709	719 ouest, St-Paul, Montréal	13 08 1956
B & G PLATRE LTEE B & G PLASTERING LTD. 1290-7465	2140, des Carrières, Montréal	01 09 1955
BACAL HOLDINGS LIMITED 1307-5999	Montréal	01 05 1956
BAGOT GAS AND OIL LIMITED (No personal liability) 1315-0248	132 ouest, St-Jacques, Montréal	12 03 1956
BAMBINO INC. 1321-9324	Sherbrooke	07 09 1956
BANNER PUBLICATIONS LIMITED 1303-5878	Montréal	05 10 1955
BARLEN HOLDINGS LIMITED 1315-0511	1117 ouest, Ste-Catherine, Montréal	14 01 1957
BARNSTON LUMBER LIMITED 1290-5741	Coaticook (Stanstead)	02 11 1956
BARRAUTE FOREST PRODUCTS LIMITED 1321-9563	Barraute (Abitibi)	16 01 1957
BARRY COPPER MINES LTD. (No personal liability) 1291-5559	Montréal	07 12 1955
BART'S INTERNATIONAL TEXTILES (CANADA) LTD. 1295-1588	Montréal	21 12 1956
BATCHELOR CHIBOUGAMAU MINES LTD. (No personal liability) 1315-0685	Montréal	01 03 1957
BAY WARES INC. 1325-1533	St-Hyacinthe	24 02 1956
BEACONSFIELD CONSTRUCTION & HOME BUILDING INC. 1307-6914	9 A, avenue Angell, Beaurepaire (Montréal)	15 02 1957
NOEL BEAUCHAMP TAILLEUR LIMITEE 1307-7003	1453A, Mansfield, Montréal	06 05 1955

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
S. BEAULIEU FURNITURE INC. 1311-4806	Montréal	21 12 1956
EMILE BEAUREGARD INC. 1299-5221	14,575A est, rue Notre-Dame Pointe-aux-Trembles (Montréal)	25 01 1956
BEAUTIFUL HOUSE CASA-BELLA LTD. 1303-6876	Ste-Geneviève (Montréal)	02 02 1957
BEAUTY-RAMA INC. 1299-5296	Montréal	14 12 1956
BEAVER CAFE INC. 1315-1204	Montréal	04 05 1956
BECHARD AUTOMOBILE LTEE	Montréal	27 03 1956
BEDARD TRANSPORT & CO LTEE	Montréal	27 03 1957
BELA LIMITEE	St-Bruno (Lac-St-Jean-Est) ..	07 03 1956
BEL-AIR FUELS COMPANY LIMITED	St-Jérôme (Terrebonne)	07 12 1955
BELANGER CORNER AUTO REPAIRS INC. 1303-7015	Montréal	02 11 1955
BELGRO LTD. 1303-7056	Montréal	25 10 1956
F. & R. BELISLE LIMITEE	Montréal	07 03 1956
BELL RADIO & TELEVISION SERVICE (QUEBEC) LTD. 1290-6772	Montréal	28 05 1955
BELL REFRIGERATION AND AIR CONDITIONING SERVICES LTD. 1311-0432	Montréal	17 07 1956
W.J. BELL LIMITED	824, rue Hibernia, Montréal ..	02 02 1957
BELLEMARE SPORTS INC. 1318-6465	Longueuil	05 10 1956
BELMAR DEPARTMENT STORES INC. 1303-7197	6069, Monk Boulevard, Montréal	05 06 1956
BELMONT PINE AND MILLWORK LTD. 1322-0579	Montréal	09 11 1955
BELMORE SECURITIES LTD. 1307-7441	Montréal	24 03 1956
BELVEDERE ENTREPRISES INC. 1311-5233	909, Cardinal-Rouveau, Québec	18 01 1956

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
BERNARD BROS. OUTFITTERS INC. 1318-6788	Montréal	02 11 1955
BERRI CORPORATION 1295-2982	Montréal	24 10 1956
BERTAL PRODUCTS LTD. 1318-6804	Montréal	14 03 1957
BERTHIAUME AUTOMOBILE INC. 1303-7643	Ste-Agathe-des-Monts (Terrebonne)	13 10 1955
BERTHIAUME LUMBER LIMITED 1307-7813	Montréal	25 02 1957
BERTONE CONSTRUCTION CO. LTD. 1295-3022	7030, rue Delorimier, Montréal	14 03 1956
BEVERLEY HILLS CONSTRUCTION COMPANY LTD 1322-1064	15260, rue Ste-Geneviève, Montréal	19 06 1956
BIRCHFIELD ENTERPRISES LTD. 1295-3394	7348-A, rue St-Denis, Montréal	07 02 1957
BLOCS DE CIMENT DE STE-ANNE, INC. STE-ANNE CONCRETE BLOCKS, INC. 1318-3298	Ste-Anne (Chicoutimi)	16 12 1955
BOMAC REGENT LITHO LIMITED 1313-9548	Montréal	31 05 1956
BON MARCHE AUTO SALES LTD 1307-8654	Montréal	18 12 1956
ALBERT BOUCHARD LTEE 1307-2806	Québec	03 02 1956
BOURASSA ELECTRIC LTD 1325-3414	2488 est, rue St-Zotique, Montréal	25 01 1957
BOURDON & HEVESY LTEE HEVESY & BOURDON LTD 1307-9074	752 ouest, Sherbrooke, Montréal	20 06 1956
BOUTHILLIER CONSTRUCTION LIMITEE 1322-2153	Delson village (Laprairie)	31 03 1955
LA BOUTIQUE DU CADEAU DE LEVIS LTEE 1320-5786	Lévis	05 07 1955
BOWES CONSTRUCTION CO. LIMITED 1307-9165	Montréal	13 02 1957
BRENTWOOD CONSTRUCTION INC. 1329-1547	Montréal	21 11 1955
BRIARWOOD REALTY INC. 1307-9496	1117 ouest, Ste-Catherine, chambre 208, Montréal	07 04 1955
BRIOL CHEMICALS LTD. 1303-9425	Montréal	03 07 1956

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
BROME COPPER CORPORATION (No personal liability) 1295-5167	Montréal	04 04 1955
BROOK LEDGE LTD. 1295-5209	Montréal	01 03 1957
L. BROUILLARD AUTO LIMITEE 1329-6892	190, rue Royale, Sorel (Richelieu)	08 06 1956
BRUNEAU & FILS INC. 1315-3465	Rivière-Bleue (Témiscouata)	06 12 1955
BUB-L-BATH CAR WASH LTD. 1290-5907	Montréal	25 04 1956
BU-JOLD AUTO PARTS & BUILDERS SUPPLIES INC 1290-9719	Montréal	26 02 1957
BUNNY'S LADIES WEAR INC. 1325-4016	Montréal	03 10 1956
C.L. METAL WORKS CO. LIMITED 1295-9805	359, rue Bouffard, Québec	12 02 1957
C.M. & T. CONTRACTORS LTD. 1295-7452	Victoriaville (Arthabaska)	14 12 1956
CABCO LTD. 1295-5688	Montréal	10 08 1956
P CADIEUX LIMITEE 1325-4164	Montréal	25 09 1956
CAFE TROPICAL INC. 1328-4344	Sherbrooke	24 04 1956
CALCO BUILDING CORPORATION 1318-8800	Montréal	23 08 1955
CALCO LTD. 1299-8829	Montréal	27 04 1955
CANADA-FRANCE AUTOMOBILES INC. 1319-9765	76, rue St-Pierre, Québec	02 08 1955
CANADIAN CHRONICLE INCORPORATED 1304-3385	Montréal	29 08 1955
CANADIAN OIL & GAS RESERVES (QUEBEC) LIMITED (No personal liability) 1324-4074	Montréal	26 08 1955
CANADIAN PLASTERERS CO. LTD. 1310-4237	Montréal	16 02 1956
CANADIAN PRETZEL CO. LTD. 1321-0927	Montréal	20 04 1956
CANADIAN TELE-RAY CORPORATION 1310-5226	Montréal	18 03 1957

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
CANEX MINERALS LTD. (No personal liability) 1322-3136	Montréal	23 02 1956
CANSPOUT LTD. 1299-9199	Montréal	23 04 1956
CAPITOL HOSIERY LTD. 1295-6330	1239, St-Benoit, Montréal ...	18 05 1956
CAR-LEN ENTERPRISES INC. 1305-1065	Montréal	07 04 1956
CARLETON HOUSE LTD. 1318-9261	Montréal	21 12 1955
CARON TRANSPORT LIMITEE (LIMITED) 1304-0985	Asbestos (Richmond)	14 12 1955
CARON & FRERES T.V. SERVICE LTEE 1317-4966	7348 A, St-Denis, Montréal ..	16 01 1957
J.R. CARREAU & FILS INC. 1318-9352	St-Lambert (Chambly)	06 06 1955
CARROUSEL ARTISTIQUE INC. <i>ARTISTIC CARROUSEL INC.</i> 1299-3002	Ste-Rose (Laval)	19 04 1956
LE CARROUSEL DES JOUETS INC. <i>THE TOY CARNIVAL INC.</i> 1311-8476	Québec	09 09 1955
CATERERS (STANLEY) LTD. 1322-3730	Montréal	10 12 1956
CECILIA REAL ESTATE INC. 1325-5369	2785, place Darlington, Montréal	22 11 1955
CENTRAL LITHIUM CORPORATION (Libre de responsabilité personnelle) 1306-0868	Montréal	26 04 1955
CENTRE DE COULEURS BOULEVARD COLOR CENTER 1311-6694	St-Eustache (Deux-Montagnes)	29 03 1956
CENTRE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION, INC. <i>BUILDING SUPPLY CENTER, INC.</i> 1320-7675	Montréal	27 09 1956
CENTRE SPORTIF RIVE SUD INCORPORE <i>SOUTH SHORE SPORTING CENTRE INC.</i> 1324-4280	Montréal	16 11 1955
J.J. CHABOT CO. LIMITEE 1325-5559	Montréal	01 06 1955
CHAINNEY & FRERES LTEE 1304-2189	Montréal	13 03 1957
E. CHAMBERLAIN & SONS LTD. 1319-0517	Gaspé (Gaspé-Est)	01 04 1955

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
CHAPLEAU CONSTRUCTION LIMITEE CHAPLEAU CONSTRUCTION LIMITED 1304-2510	Chibougamau (Territoire du Nouveau-Québec)	03 08 1956
CHARBONNEAU LUNCHEONETTES LTD. 1341-4727	Montréal	12 07 1955
ANDRE CHAREST INC. 1318-3140	111 ouest, King, Sherbrooke ..	02 05 1956
CHAREST STEEL CO. LTD. 1315-5700	Montréal	09 02 1957
CHARLAND CONSTRUCTION LIMITEE 1325-5815	Montréal	11 06 1956
CHARMOBILE INC. 1295-8468	Grande-Rivière (Gaspé-Est) ..	31 08 1956
CHATEAU FINANCE INC. FINANCE CHATEAU INC. 1245-5705	1965, rue Lafontaine, Montréal	06 09 1955
CHATEAU STE-ROSE LIMITEE 1304-2759	Ste-Rose (Laval)	09 09 1955
CHAURETTE INCORPOREE 1300-1581	Saint-Eustache (Deux-Montagnes)	25 01 1957
L. P. CHAYER LIMITEE 1304-2825	Montréal	24 09 1956
CHEMICAL METAL PROCESSING INC. 1308-2771	Lachine	10 12 1956
CHEMICAL PROPORTIONERS LIMITED 1300-1656	455 ouest, Craig, Montréal ..	21 06 1956
CHEZ ERNEST CAFE LTEE 1309-1228	Montréal	08 08 1956
CHIBOUGAMAU CEMENT PRODUCTS LTD. 1315-5106	Chibougamau (Abitibi)	25 10 1956
CHICKENBURGER BREAD ROLL LTD. 1322-2369	Longueuil	04 05 1956
CHUBBY FURS INC. 1325-6458	340, Dominion Square Bldg., Montréal	24 01 1957
LA CIE DE BOIS A. LAFOREST INC. 1311-0622	Shawinigan Falls (St-Maurice)	10 10 1956
CIR ELECTRICAL CONTRACTORS LTD. 1325-6656	Montréal	15 03 1956
CISA ARCHITECTURAL IRON WORKS LTD. 1324-9842	Montréal	01 06 1956
CITIES AND TOWNS PUBLICATION LTD. 1291-3752	145, place Casino, Saint-Vincent-de-Paul, Montréal	14 01 1957
CLAIRVAL AUTO LTEE 1319-1838	Chicoutimi	26 09 1955

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
CLAVEAU & FRERES LIMITEE 1304-3823	610, rue Tache, Chicoutimi ..	22 02 1956
CLERMONT OIL HEATING LTEE LTD. 1304-4300	Rouyn (Témiscamingue)	05 10 1955
CLOVAL INC. 1295-9797	Drummondville (Drummond) .	02 05 1956
CLOVER REALTIES & MORTGAGES CO. LTD. 1322-5891	1551 est, rue Jean-Talon, Montréal	15 01 1957
LE CLUB BOREAL SAGUENAY, INC. 1295-4301	548-1, rue de la Normandie, Arvida (Chicoutimi)	20 06 1955
LE CLUB DE COURSES SOUS HARNAIS DE QUEBEC INC. QUEBEC HARNESS RACING CLUB INC. 1296-1389	Québec	05 03 1957
LES CLUBS ASSOCIES DE BAIE TRINITE INC. TRINITY BAY ASSOCIATED CLUBS INC. 1290-5428	Baie-Trinité (Saguenay)	16 05 1956
CODERE LEVESQUE & TRUDEAU INC. 1247-5836	15, rue Parc, Sherbrooke	07 10 1955
COLLIER SUPPLY CO. LTD. 1291-4495	Montréal	01 02 1957
COLONIAL OFFICE AND STORE EQUIPMENT LTD 1291-4636	Rimouski	28 05 1956
COLONIAL TRAVEL SERVICE INC. 1296-0274	1437, Stanley St., Montréal ..	09 10 1956
COLTAN CORPORATION 1319-2430	Montréal	04 09 1956
COLUMBUS TRAVEL AGENCY LIMITED 1325-7399	Montréal	30 10 1956
COMFORT HOMES INC. 1315-7441	Montréal	27 10 1955
COMFORT REGAL & WILCO FASHIONS INC. 1312-1405	Montréal	28 10 1955
COMMERCIAL WOOD PRODUCTS LTD 1295-3899	Louiseville (Maskinongé)	13 07 1955
COMO INN INC. 1308-4470	Como (Vaudreuil)	19 10 1956
LA COMPAGNIE BERNARD MONTPETIT & FILS INC. 1322-0843	Montréal	03 04 1957
LA COMPAGNIE BO-MO-FA LIMITEE 1290-8042	466, rue de la Couronne, Québec	25 02 1957

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
COMPAGNIE D'AJUSTEMENT PUBLIC SICOTTE <i>SICOTTE PUBLIC ADJUSTING CO.</i> 1324-8380	260, rue River, St-Lambert (Chambly)	18 07 1956
LA COMPAGNIE DE BOIS YOUVILLE LTEE <i>YOUVILLE LUMBER COMPANY LTD.</i> 1307-0560	Pointe-Gatineau (Hull)	01 10 1956
LA COMPAGNIE DE PUBLICATION NORMANDIE LTEE 1306-4340	St-Vincent-de-Paul	21 02 1957
LA COMPAGNIE D'EQUIPEMENT POUR PULVERISATION INTER-CANADA LTEE <i>INTER-CANADA SPRAY EQUIPMENT LTD.</i> 1292-0229	Montréal	08 08 1955
LA COMPAGNIE DES PROVISIONS NATIONALES LTEE <i>NATIONAL PROVISIONS CO. LTD.</i> 1321-1099	5141, rue Délorimier, Montréal	14 01 1956
LA COMPAGNIE LAURENTIENNE DE PRODUITS PLASTIQUES ET CHIMIQUES LTEE <i>LAURENTIAN PLASTICS & CHEMICALS CO. LTD.</i> 1291-3364	Ste-Thérèse-de-Blainville (Terrebonne)	05 03 1957
COMPAGNIE MAXAM LIMITEE <i>MAXAM COMPANY LIMITED</i> 1302-2082	Montréal	10 12 1955
LE COMPTOIR DE PLACEMENTS LIMITEE..... 1315-9181	Québec	23 04 1956
CONCORDIA SHOE CORPORATION 1291-4966	Montréal	23 09 1955
CONSTRUCTION DURET LIMITEE <i>DURET CONSTRUCTION LIMITED</i> 1296-6396	Chicoutimi	21 06 1956
CONSTRUCTION & TERRASSEMENT STE-MARIE INC. 1297-9738	Québec	21 11 1955
CONSULTANTS (1956) LIMITED 1304-5190	Montréal	22 05 1956
COPPER CROP MINES LIMITED (No personal liability) 1300-4304	Montréal	11 04 1956
E. W. CORNER LIMITED 1315-8290	163, avenue du Parc, Ste-Rose (Montréal)	29 11 1955
CORPORATION DE PLACEMENT ZENITH..... <i>ZENITH INVESTMENT CORPORATION</i> 1318-0393	Montréal	06 03 1956
LA CORPORATION DES HABITATIONS AMONT <i>AMONT HOMES CORPORATION</i> 1316-7390	Saint-Bruno (Montréal)	09 05 1956

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
CORTINI FURNITURE MANUFACTURING LTD 1308-5220	Montréal	21 03 1956
CORVIN FOOD PRODUCTS LTD 1249-4019	Montréal	07 11 1955
LEO F. COTE LTEE 1319-3354	Granby (Shefford)	02 03 1956
COUTURE INVESTMENTS INC. 1319-3651	Québec	28 01 1957
ANDREW COWANS INC. 1311-1802	Montréal	29 10 1956
CRAFTDALE CONSTRUCTION INC. 1291-6169	675, Blair Street, Montréal	13 07 1956
CREMAZIE LOAD-ALL INC. 1307-3051	Montréal	05 02 1957
CROSS AGENCIES LTD. 1296-1793	170 est, rue Dorchester, Montréal	15 03 1957
CROWN CHIBOUGAMOU CORPORATION (No personal liability) 1312-0092	Montréal	13 04 1956
CRYSTAL LAKE MINES LTD (No personal liability) 1304-6164	Montréal	11 02 1957
CUSTOM AIR CONDITIONING & METALCRAFT CO LTD 1299-0479	Greenfield Park (Chambly)	06 12 1955
D & B SOUND AND SIGNALS INC. 1321-9969	Montréal	06 05 1955
DAIGLE TARDIF HEATING SUPPLIES LIMITED 1322-7806	2439 est, Notre-Dame, Montréal	16 02 1956
DAKIS AND COMPANY LTD. 1312-2833	Montréal	11 12 1956
DANIELS SALES CORPORATION 1296-2254	4988, rue Jean-Brillant, Montréal	29 02 1956
DANVILLE ASBESTOS MINES LIMITED (No personal liability) 1318-4478	Montréal	29 04 1955
DATTNER & PATROX INC. 1304-6677	Montréal	05 03 1957
DAVJOBET INCORPORATED 1308-6418	Montréal	27 07 1956
DE L'ÉPÉE AVE. APTS. INC. 1314-8648	Montréal	13 02 1957
DEACON INVESTMENT CORPORATION 1325-9270	Montréal	20 12 1956

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
DEBU-TOGS INCORPORATED 1308-6848	Montréal	17 11 1956
DECARIE SERVICE STATION INC. 1315-9843	Montréal	07 05 1956
DELHAM MOTORS LTD. 1312-3674	Montréal	08 02 1957
DELL RADIO-TELEPHONE LTD. 1322-8507	Montréal	12 07 1956
DELVILLE ASPHALT CONSTRUCTION CO. 1325-0378	160, 18e Rue, Québec	02 05 1955
DENO'S HIDE-A-WAY INC. 1307-1584	Montréal	07 02 1956
C.H. DESAUTELS LTEE 1244-1184	Saint-Hyacinthe	17 05 1955
DESJARDINS AUTOMOBILES INC. 1312-4144	Les Ecureuils (Portneuf)	15 01 1957
OMER DESJARDINS DECORATION LTEE .. 1290-9115	St-Martin (Montréal)	22 09 1956
PAUL DESJARDINS LTD. 1291-8314	Montréal	05 01 1956
DESSUREAULT & FRERE LTEE 1291-8413	Montréal	13 04 1955
DIANA CONSTRUCTION LTEE 1291-8884	Québec	25 10 1955
DISPOSE-ALL INC. 1318-2415	Montréal	25 07 1956
DISTRICT LEASING CO. 1326-0757	Montréal	20 11 1956
DOMAINE L'ACHIGAN INC. 1318-1128	Montréal	08 11 1955
DOMESTIC REALTIES SERVICE INC. 1291-9791	Montréal	19 04 1956
DOMINION DEVELOPMENT & INVESTMENT CORPORATION 1321-5769	Montréal	22 08 1955
DOMINION ELECTRICAL WORKS CO. LIMITED 1294-4914	Montréal	13 01 1956
DOMUS HOUSING LTD. 1312-5547	Montréal	30 12 1955
DORCHESTER BOULEVARD REALTIES INC. 1299-7359	Montréal	17 02 1956

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
DORIS BEAUTY SUPPLY INC. 1315-1121	Montréal	17 01 1957
DORVAL CHEMICALS LTD. 1245-7701	6200, Somerled Avenue, Montréal	24 04 1956
DORVAL 55TH INDUSTRIAL CENTRE LTD. 1292-0096	Montréal	21 02 1956
L. DUBREUIL LIMITEE 1292-0765	St-Antoine-des-Laurentides (Terrebonne)	09 03 1956
DUPONT MINING CO. LTD. (No personal liability) 1300-9030	Montréal	13 09 1955
DURABLE PAINT PRODUCTS LTD. 1305-0042	Montréal	01 08 1955
DYNAMIA INC. 1312-6453	1554, rue Stanley, suite 7, Montréal	02 05 1956
EASTERN COLD STORAGE LTD. 1322-6139	2114-A, rue Frontenac, Montréal	13 02 1956
EASTERN OPEMISKA MINES LTD. (No personal liability) 1324-0916	Montréal	04 05 1956
EASTERN TOWNSHIPS IRON AND METAL INC. 1298-8812	R. Rurale no 4, Granby (Shefford)	10 09 1956
EASTLIN CORPORATION 1296-6511	Montréal	25 05 1955
EBUD INC. 1312-6511	Montréal	08 03 1957
ECONOMIC PLYWOOD INC. 1321-0703	Montréal	04 11 1955
ISAAC EDGAR INCORPORATED 1305-0273	Montréal	23 04 1956
EDITIONS PRESSE LIBRE INC. FREE PRESS PUBLICATIONS INC. 1305-0356	Rouyn	01 04 1957
MAURICE EISENBERG INC. 1305-0547	366, rue Mayor, Montréal ...	01 04 1957
EKWAN RIVER MINES LTD. (No personal liability) 1305-0570	Montréal	02 02 1957
ELECTRONIC SERVICE COMPANY LTD. 1296-6859	Montréal	23 06 1956
ELIANE HAT MFG. LTD. 1305-0646	Montréal	01 09 1956
ELIE & FILS LTEE 1305-0653	Montréal	07 06 1956

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
ELL DEVELOPMENT CORP. 1292-1888	Montréal	15 11 1956
ELVEY CONSTRUCTION INC. 1309-0675	Montréal	28 02 1956
EMENCO EXPLORATION LIMITED (No personal liability) 1309-0709	Montréal	21 03 1957
W.R. EMOND & CO INC. 1312-7014	Montréal	17 12 1956
EMPIRE BELT LIMITED 1329-4004	Montréal	31 03 1955
EMPIRE SURPLUS CO. 1292-2068	7400, Lajeunesse, Montréal ..	03 04 1957
ENSEIGNES GAY LTEE 1292-7554	1645, rue d'Assise, Québec ..	01 03 1956
ENTREPRISES BELVEDERE DE MONTREAL INC. <i>BELVEDERE ENTERPRISES OF MONTREAL INC.</i> 1307-7490	Laval-Ouest (Montréal)	05 02 1957
LES ENTREPRISES BOILEAU INC. 1290-8075	Montréal	14 05 1955
LES ENTREPRISES BONAVIA INCORPOREES <i>BONAVIA ENTERPRISES INCORPORATED</i> 1307-8696	170 est, rue Dorchester, Montréal	19 10 1955
LES ENTREPRISES CANDIAC LIMITEE <i>CANDIAC ENTERPRISES LIMITED</i> 1315-4018	4159, rue St-Denis, Montréal .	20 03 1957
LES ENTREPRISES DE L'ISERHOFF LIMITEE <i>THE ISERHOFF ENTERPRISES LIMITED</i> 1305-7492	Val-d'Or (Abitibi)	05 01 1957
ENTREPRISES FORESTIERES DE QUEBEC, LTEE <i>QUEBEC FOREST ENTERPRISES LTD.</i> 1309-2622	Québec	27 05 1955
ENTREPRISES FRIGORIFIQUES LTEE <i>REFRIGERATION ENTERPRISES LTD.</i> 1316-5626	Montréal	09 11 1955
LES ENTREPRISES J. COTE ENTERPRISES INC. 1315-8506	Saint-Eustache-sur-le-Lac (Deux-Montagnes)	14 04 1956
LES ENTREPRISES LEMIRE, LIMITEE 1293-2505	La Baie-du-Febvre	27 10 1955
ENTREPRISES PONTIAC INC. <i>PONTIAC ENTERPRISES INC.</i> 1293-9575	Chapeau (Pontiac)	13 10 1955
LES ENTREPRISES PUBLICITAIRES INC. 1289-9894	Sherbrooke	09 05 1955

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LES ENTREPRISES SALABERRY ENTERPRISES INCORPORATED 1309-1038	Montréal	26 07 1956
ENURTONE COMPANY LTD. 1312-7493	Montréal	15 10 1956
EXAMPLAR ASSOCIATES LTD. 1301-0772	Montréal	12 07 1956
EXCEL RESTAURANT EQUIPMENT INCORPORATED 1296-8210	4492, rue des Erables, Montréal	06 04 1955
EXCELLENT VALUES INC. 1296-8228	Montréal	27 12 1955
EXHIBITION ADVERTISING (QUEBEC) LTD. 1305-1925	80, rue St-Pierre, Québec	17 05 1956
EXPOSITION PERMANENTE DU MEUBLE LTEE <i>PERMANENT FURNITURE SHOWROOM LTD.</i> 1312-7915	Montréal	06 04 1956
F. D. V. HOME EQUIPMENT LIMITED 1296-4235	Beauharnois	10 12 1955
FABRIC INDUSTRIES LTD. 1323-2194	Montréal	18 07 1955
FAIRMOUNT TRADING CO. LTD. 1316-4256	1231 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal	20 07 1956
FARMAN INVESTMENT INC. 1319-8734	Montréal	21 12 1956
FARNHAM ASSOCIATES LTD. 1312-8137	Montréal	01 06 1955
FEDERAL PLASTICS CO. LTD. 1328-2157	Montréal	20 09 1955
FEDERAL STEEL ERECTION CO. LTD. (QUEBEC) 1323-1717	Baie-Comeau (Saguenay)	08 03 1957
RUTH FEIT INC. 1319-8874	Montréal	22 09 1956
FERRONNERIE LAROCQUE LIMITEE <i>LAROCQUE HARDWARE LIMITED</i> 1293-1978	2474 est, rue Jean-Talon, Montréal	21 09 1956
FIBERCUT APPLIANCES LIMITED 1318-3652	Montréal	28 12 1956
PIETRO FILIGENZI INC. 1323-2558	5400, avenue Decelles, Montréal	20 10 1955
FILION & FILS LTEE 1301-1598	130, boulevard Ste-Anne, Giffard (Québec)	06 06 1956

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
FINANCE INTER-CITE INC. <i>INTER-CITY FINANCE INC.</i> 1292-4072	Montréal	12 03 1957
FISKER CORPORATION LTD. 1323-2665	Ville Mont-Royal (Montréal).	22 12 1955
FLASHER & BARRICADE SERVICE (CANADA) CORPORATION 1311-4228	Montréal	02 09 1955
FONDERIE BOURGET INC. <i>BOURGET FOUNDRY INC.</i> 1303-8971	Windsor Mills	24 08 1955
FORTUNATA MINES LTD. (No personal liability) 1296-9705	Montréal	05 12 1956
FORUM SPORTING GOODS LTD. 1301-2489	2067 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal	09 05 1955
FOUR FIFTY-NINE MCGILL ST. CORP. 1309-2051	Montréal	04 10 1955
FRANCISCA LODGE INC. 1326-4635	R. R. numéro 4, Magog	05 10 1955
FRANC-LEN DISTRIBUTORS INC. 1291-9221	Montréal	02 09 1955
FRIMAR LTD. 1326-4817	Montréal	08 03 1957
C. FUOCO INC. 1300-0948	Montréal	21 12 1956
GAMMA RAY SURVEYS (QUEBEC) LTD. (No personal liability) 1305-4069	Montréal	26 08 1955
GARAGE PLESSIS INC. <i>PLESSIS GARAGE INC.</i> 1305-4168	Montréal	04 09 1956
E. GARON & FILS LIMITEE 1326-2142	3100 est, rue Beaubien, Montréal	14 07 1956
GARTHBY METALS MINING CORPORATION (No personal liability) 1316-6087	132 ouest, rue St-Jacques, bureau 418, Montréal	27 04 1956
GASPE EXPLORATION & MINING COMPANY LTD (No personal liability) 1319-8494	100, avenue d'Youville, bureau 430, Québec	12 02 1957
GATINEAU MINING CORPORATION (No personal liability) 1326-5228	Montréal	20 12 1956
GAY TOWN SPORTS WEAR CO. LTD. 1326-5285	510, rue McGill, Montréal ...	22 02 1956
GENERAL OIL BURNER CO. LTD. 1299-8431	Montréal	06 03 1956

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
GENERAL RECREATION EQUIPMENT LTD. 1317-7043	Montréal	31 01 1956
EMILE GENEST INC. 1312-6982	1540, Summerhill, Montréal .	14 03 1956
GENOVA REALTIES LTD. 1316-6335	Montréal	30 01 1957
GERARD AUTOMOBILES INCORPORE 1326-5376	Gaspé	06 12 1956
GILROY CONSTRUCTION LIMITED 1298-5560	Montréal	26 04 1956
R.G.A. GIRARD & FRERES LTEE LTD 1290-0957	6200, 40e Avenue, Rosemont	31 01 1956
GLENORA SPORTSWEAR INC. 1305-5025	Montréal	21 03 1956
A GLUSS INC. 1311-0317	266 ouest, Notre-Dame, Montréal	07 03 1957
GOLCONDA CORPORATION 1316-6830	Montréal	28 12 1956
GOLDEN WEST MINERALS (QUEBEC) LTD. (No personal liability) 1297-1487	Montréal	26 08 1955
GONTHIER MILLWORK & SUPPLIES INC. 1309-4297	St-Pierre (Montréal)	16 04 1956
N.P. GOODHUE PETROLEUM LIMITED 1316-6913	Hudson (Vaudreuil)	05 02 1957
GORDON CLOTHING LTD. 1263-7286	Montréal	15 04 1955
GRACIA CREATIONS INCORPOREE 1319-3859	Montréal	18 12 1956
ARTHUR J. GRAHAM LIMITED 1299-2830	Lachine (Montréal)	10 04 1956
GRANBY VIDEO INC. 1301-4451	Granby (Shefford)	11 10 1956
O GRENIER LTEE 1303-4855	L'Ascension (Labelle)	29 06 1956
GROLEAU LUMBER LTD. 1316-7218	East Broughton Station (Beauce)	02 05 1956
GRONDIN & GRONDIN INC. 1297-2063	Montréal	24 11 1955
GROSVENOR CONSTRUCTION INC. 1328-5952	4490, Prince of Wales, Montréal	22 06 1955
M GUERARD LIMITEE 1264-5560	Tracy (Richelieu)	17 09 1956

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
A. GUERTIN LTEE 1324-8042	Montréal	20 09 1955
GUILMETTE INVESTMENT CORP. 1297-0703	2600, Wurtele Street, Montréal	12 08 1955
HAMEL PAPER BOX COMPANY LTD. 1318-7992	Sherbrooke	30 05 1955
HARTFORD SHIRT CORP. 1301-5078	Montréal	05 10 1955
HAV-A-BITE CAFETERIA INC. 1303-0390	609 ouest, Notre-Dame, Montréal	26 11 1956
HI-LITE FILMS INC. 1296-9028	341, avenue Guilbault, Longueuil	18 02 1956
HOME BUILDERS SUPPLY CO. INC. 1318-8602	Montréal	01 06 1956
HOME RENOVATION INC. 1321-1511	Montréal	11 07 1955
HOME TRADERS INC. 1314-4233	152 est, rue Notre-Dame, Montréal	01 05 1956
HOOVER MINING & EXPLORATION (QUEBEC) COMPANY LIMITED (No personal liability) 1301-0962	Montréal	11 10 1956
HORNE & BOUCHER HOLDING CO. LTD. 1311-6637	1455, Peel St., Room M-23 Montréal	05 10 1956
HOTEL DEVELOPMENT CORPORATION 1303-1760	Montréal	30 06 1955
HOTEL LA SALLE WEEDON INC. 1328-8733	Weedon (Wolfe)	19 05 1956
HOTEL NORMANDIE (ST. JEAN) INC. NORMANDY HOTEL (ST. JOHNS) INC. 1297-4713	St-Jean (Iberville)	15 07 1955
HOTEL TELEVISION SERVICE LTD. 1298-7426	4972, King Edward Avenue, Montréal	28 05 1955
HOUSING SERVICES INC. 1305-6775	Saint-Laurent (Montréal)	11 12 1956
AURELE HUDON LTEE 1295-0606	Montréal	16 09 1955
HUDSON TEXTILES LIMITED 1297-3459	Cameron Avenue, Village of Hudson	30 07 1956
IBERVILLE MEAT MARKET LTD. 1329-0440	Montréal	13 10 1956
IDEAL SEWING AND KNITTING MACHINES INC. 1326-7190	6515, Papineau Street, Montréal	03 08 1956

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
IMADCO MINING CORPORATION (No personal liability) 1305-7021	Montréal	17 06 1955
L'IMMEUBLE RURAL LTEE 1317-2283	Montréal	12 09 1956
LES IMMEUBLES LANGLAIS INC. 1271-2121	Rivière-du-Loup	07 09 1956
IMMEUBLES REXCEL REALTIES LTD. 1306-6998	Montréal	22 10 1956
LES IMMEUBLES RIVIERA LTEE 1324-4306	Québec	06 12 1956
IMMEUBLES ROBERT INC. <i>ROBERT REALTIES INC.</i> 1314-1999	95, rue du Manège, Beauport	21 02 1957
IMMEUBLES ST-MICHEL LTEE 1328-8493	Ville-St-Michel (Montréal) ...	14 11 1956
LES IMMEUBLES SAULT INC. <i>SAULT REALTIES INC.</i> 1310-6265	Montréal	13 06 1955
IMPERIAL CLASSICS INC. 1325-6839	Montréal	24 11 1956
IMPORT & EXPORT LTD. 1309-1590	Montréal	01 03 1957
INA ENTERPRISES CORP. 1312-7329	Montréal	27 05 1955
LES INDUSTRIES AHUNTSIC LIMITEE <i>AHUNTSIC INDUSTRIES LIMITED</i> 1318-1748	Montréal	05 07 1955
LES INDUSTRIES CHATEAUGUAY LIMITEE 1300-1524	Jonquière	09 03 1956
LES INDUSTRIES DE PULPE ET PAPIER DE SHERBROOKE INC. 1306-6402	Sherbrooke	08 03 1957
INTER-CITE T. V. INC. 1321-3665	Trois-Rivières (St-Maurice) ..	07 03 1956
INTERNATIONAL BOXING CORPORATION 1307-9249	Montréal	15 09 1955
INTERNATIONAL DEVELOPMENT INC. 1314-6584	Montréal	09 11 1955
INTERNATIONAL STAINLESS STEEL COOKWARE INC. 1312-1975	7389, St-Lawrence Blvd. Montréal	24 05 1956
JACO ENTERPRISES LIMITED 1305-1024	Montréal	25 04 1956
JACQUES CARTIER ASPHALT LIMITEE 1290-4348	Ville Jacques-Cartier	04 07 1955

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
JARDINS PONT VIAU LTEE 1314-0736	Montréal	11 10 1955
JASCO ALUMINUM PRODUCTS (QUEBEC) LTD. 1303-2834	Montréal	01 03 1957
JONQUIERE CONSTRUCTION LTEE JONQUIERE CONSTRUCTION LTD. 1297-5306	Chemin St-Georges, Jonquière (Chicoutimi)	27 04 1955
JOVIAL HOUSING INC. 1313-1875	201 est, St-Zotique, Montréal	05 04 1956
JUNIOR CONSTRUCTION LTD. 1313-3483	Montréal	06 02 1956
JUNIOR JENTS INC. 1305-7807	2019, rue Moreau, Montréal .	05 11 1955
KAY INDUSTRIES INC. 1313-3632	Montréal	03 01 1957
KEYSTONE REALTIES (QUE.) LTD. 1316-9693	Montréal	20 12 1956
KIN INSURANCE AGENCIES LTD. 1305-8722	Montréal	03 04 1956
KONKAY (QUEBEC) EXPLORATIONS LIMITED (No personal liability) 1296-8319	Québec	22 02 1957
KORVETTE INC. 1326-8560	Montréal	29 08 1956
LA MODE HAT MFG. CO. LTD. 1301-5136	Montréal	21 05 1955
LA-BELLE SALES CORP. 1311-5761	4453, boul. St-Laurent, Montréal	09 02 1956
LA-BER-VILLE CONSTRUCTION LTEE 1311-5365	Drummondville (Drummond) .	26 03 1957
THE LADY GREY'S SALVAGE OPERATIONS LTD 1326-6150	Québec	11 12 1956
LAFRANCE FOURRURES INC. LAFRANCE FURS INC. 1297-0190	Montréal	02 09 1955
LAGAN-AIRE INC. 1314-6881	St-Michel (Montréal)	17 10 1955
LAIRD BOULEVARD RESTAURANT & BOWLING ALLEYS INC. 1321-6353	Mont-Royal (Montréal)	20 07 1956
LAITERIE NORANDA LIMITEE NORANDA DAIRY LIMITED 1297-6239	Noranda (Rouyn-Noranda) ...	05 11 1956

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LAKE RESORTS INVESTMENT COMPANY 1309-8124	Montréal	13 08 1956
LAKEVIEW MOTORS LTD. 1293-1564	Montréal-Sud	09 05 1956
LALONDE & FRERE AMUSEMENT INC. 1318-3082	Montréal	08 03 1957
LAMPIONS ELECTRIQUES CULTUELS (CORPORATION) <i>ELECTRIC CULTUAL LAMPIONS</i> (CORPORATION) 1300-5244	Montréal	09 05 1955
LAND & REALTY INC. 1293-1739	Montréal	13 08 1956
ARMAND LAPOINTE INC. 1318-4049	335 est, rue St-Joseph, Québec	17 08 1956
J.P. LARIVIERE INC. 1328-8675	Sherbrooke	27 01 1956
LAROUCHE DISTRIBUTION INC. 1312-5026	Montréal	07 11 1955
LASALLE BUILDING RENOVATORS LTD. 1301-8668	Montréal	29 02 1956
LAURA-LEE STYLES INC. 1323-8126	Montréal	14 11 1956
LAUREL INDUSTRIES LTD. 1328-8741	Montréal	24 05 1956
LAURENTIAN STRUCTURAL CO. LTD. 1329-4707	10122, boul. St-Laurent, Montréal	25 08 1955
LAURENTIDE LAKE MANAGEMENT LTD. 1317-0162	St-Faustin (Terrebonne)	09 04 1957
PHIL LAVERGNE LIMITEE <i>PHIL LAVERGNE LIMITED</i> 1305-9829	Val-d'Or (Abitibi)	06 08 1956
LE BON BAR B.Q. INC. 1325-1541	Montréal	10 05 1955
LEADER DISTRIBUTORS & MFG. CO. LTD. 1291-9304	Montréal	11 07 1956
D. LEBEUF INC. 1312-5299	83, rue Alexandre, Salaberry-de-Valleyfield (Beauharnois)	07 02 1957
SUNNY LEE CHILDREN'S WEAR INC. 1322-5289	Montréal	01 12 1955
LEO CONSTRUCTION LIMITEE 1320-5539	507, place d'Armes, suite 306, Montréal	12 07 1956
J E LETOURNEAU LTD. 1309-0477	Shefferville (Terr. du N.-Qué.)	28 11 1955

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LEVESQUE (A. A. C.) INC. 1294-5085	Montréal	17 05 1956
J M LEVESQUE LTEE 1305-7997	Laferte (Abitibi)	26 01 1957
H. LIBEN INC. 1313-1552	Montréal	18 09 1956
LIBERTY INVESTMENT INC. 1313-5587	Montréal	11 10 1956
LIFETIME ALUMINUM PRODUCTS LTD. 1318-2670	Montréal	23 08 1956
LIFE-TIME HOLDING CORPORATION 1313-5652	Montréal	30 03 1955
LILI MAE BLOUSES INC. 1303-8294	Montréal	06 08 1956
LIQUEURS CITADELLE INC. 1322-5594	299, 5e Rue, Québec	06 02 1956
LITTLE STEEL PRODUCTS CO. LTD. 1323-8969	Montréal	01 10 1956
LORMA CONSTRUCTION LIMITED 1341-5138	10122, rue St-Laurent, Montréal	13 06 1955
LOU-BAR LTD. 1325-1343	3865, rue Hochelaga, Montréal	04 05 1956
LUCERNE MOTOR SALES LIMITED 1313-6601	Montréal	15 06 1955
LUMINAIRES ELECTRIQUES (CORPORATION) <i>ELECTRIC LUMINARIES (CORPORATION)</i> 1327-0640	Montréal	23 04 1956
CATHERINE LUND CO. 1308-1286	Montréal	28 11 1955
LUSTRES PLASTICS AND CHEMICALS CO. LTD. 1291-3117	Montréal	26 04 1956
M & J FUR COMPANY 1320-0035	Montréal	18 03 1957
MAC GREGOR TOWERS INC. 1320-1702	Montréal	07 04 1955
MACHINERIE D'IMPRIMERIE CO. LTEE <i>PRINTING MACHINERY CO. LTD.</i> 1304-8954	Montréal	01 08 1956
MACONNERIE R.H.M. LTEE <i>R.H.M. MASONRY LTD.</i> 1309-5583	1280, rue Ste-Elizabeth, Montréal	01 09 1955
MACPORT MINES LTD. (No personal liability) 1324-0866	Montréal	03 02 1956

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
MADISON MOTORS LTD 1293-4493	6167 ouest, rue Sherbrooke, Montréal	07 06 1956
MAGASIN GISELE LTEE 1323-4265	Montréal	04 10 1956
MAGAZINE PRINTING CO. LTD. 1327-0863	929, Perreault Lane, Montréal	09 12 1955
MAISON ECONOMIQUE INC. 1323-0883	Beauharnois	26 05 1955
MAISON IRENE SHOPS LTD. 1301-6514	1309 est, rue Ste-Catherine Montréal	12 05 1955
MAISON LAROCQUE LTEE 1305-9605	2339 est, avenue Beaubien, Montréal	30 04 1956
LA MAISON NORMANDIE INC. THE HOUSE OF NORMANDY INC. 1320-9382	Montréal	13 08 1956
MAISON RUE FLEURY INC. 1305-2915	Montréal	23 02 1957
MAISONNEUVE ACCESSOIRES T. V. LIMITEE 1310-9384	Kénogami	12 08 1955
MAISONS-NEUVES DU CANADA LIMITEE 1298-1817	1600, rue Berri, suite 295, Montréal	15 03 1957
MAJOR CHIBOUGAMAU MINES LTD (No personal liability) 1325-6219	Montréal	21 06 1956
MAJOR LITHIUM CORPORATION (No personal liability) 1302-0102	Montréal	26 04 1955
MANHATTAN ASSOCIATES LTD. 1297-9449	Montréal	05 12 1956
MANOIR CHAMPLAIN INC. 1325-5682	La Tuque (Champlain)	14 04 1956
MANOIR REALTIES INC. 1297-9480	Montréal	01 06 1956
MANOR AGENCIES INC. 1313-7096	10177, rue St-Hubert, Montréal	14 08 1956
MAN-TEO ENTREPRISES INC. 1302-1548	6770, rue de Gaspé, Montréal	24 05 1956
MAPLE LEAF AUTOMOBILE LIMITED 1328-3023	Ville Lemoyne (Montréal) ...	25 01 1957
MAPLE LEAF PROVISIONERS LTD. 1320-5315	7389, boul. St-Laurent, Montréal	26 01 1956
MARCEAU DE PARIS INC. 1310-1035	Montréal	18 09 1956

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
MARCEL AUTO ELECTRIC LTEE 1306-1932	231, rue Vallée, Montréal ...	25 10 1955
MARCELIN LIMITEE 1273-9439	Montréal	10 12 1956
MARCHE BREBOEUF INC. 1307-9439	Montréal	02 11 1955
U. MARCOUX & FILS LTEE 1293-4915	Granby (Shefford)	10 11 1955
MARIN-MESSIER LTEE 1320-7378	Montréal	11 05 1956
MARITIME REALTIES INCORPORATED 1306-2088	Montréal	09 04 1956
MARLEW SPORTSWEAR LTD. 1293-5052	Montréal	09 10 1956
MARLIN MOTORS LTD. 1306-2112	5620, rue St-Urbain, Montréal	14 06 1956
MARSEILLE INVESTMENT CORP. 1328-3270	Montréal	28 05 1956
MARVELOR MINES LTD. (No personal liability) 1293-5250	Montréal	26 05 1955
MASSON DEVELOPMENT CO. LTD. 1274-6418	3270, av. Kent, Montréal ...	08 05 1956
MASTER ENTERPRISES CO. LTD 1319-7835	211, rue Dante, Montréal ...	10 11 1955
MATCH CRAFT CORPORATION LIMITED 1319-3750	8390, rue St-André, Montréal	30 03 1957
MATHIEU-CHAUVETTE CONSTRUCTION LIMITEE 1291-3034	Montréal	14 04 1955
J A MAURICE INC. 1329-2677	Windsor (Richmond)	26 03 1956
MAXIE'S DELICATESSEN INC. 1300-6317	Montréal	23 08 1956
MAYPORT FOODS LTD. 1319-9518	Montréal	04 06 1956
MCCORKILL CHIBOUGAMAU MINING COMPANY (No personal liability) 1308-2920	Ile-Perrot-Nord (Montréal) ...	02 03 1956
C.R. MCLAUGHLIN FURNITURE INC. 1312-0910	Verdun (Montréal)	25 04 1956
MCLAURIN & COMPANY INC. 1313-7807	Montréal	03 05 1956

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
FRANK MCLEAN LTEE FRANK MCLEAN LTD. 1296-9895	St-Bruno-de-Montarville	08 11 1956
MERCIER AUTOMOBILE LIMITEE 1327-1713	591, boul. du Centenaire, Jonquièrre	03 04 1957
MERCURY PAPER CORPORATION 1293-5821	Montréal	23 01 1956
MERCURY SHINGLE & SIDING CO. LTD. 1317-3653	Montréal	30 11 1956
MARTIN P. MERSON HOLDINGS CORPORATION 1302-1829	3 est, rue Préfontaine, Ste-Agathe-des-Monts (Terrebonne)	10 04 1956
MERSON REALTY CORPORATION 1306-2807	3, Préfontaine Street East, Ste-Agathe-des-Monts (Terrebonne)	10 04 1956
METAL TUBE & CAPSULE CO. LTD. 1291-0576	Montréal	28 11 1956
METRO HIGHWAY CABINS LTD. 1299-8654	Laprairie	17 11 1955
METROPOLITAN LITHOGRAPHING COMPANY 1328-3098	Montréal	15 12 1955
MEUBLES J. DOSOGNE FURNITURE INC. 1308-9206	Montréal	09 09 1955
MEUBLES LANGELIER LTEE LANGELIER FURNITURE LTD. 1301-8528	2467, rue Champagne, Montréal	23 01 1957
MEUNERIE SAUREL LTEE 1293-5979	Sorel (Richelieu)	15 03 1956
MIDILUX WATCHES INC. 1327-1788	Montréal	03 02 1956
MILBO CONSTRUCTION, INC. 1317-3869	8, Calixa-Lavallée, Québec ..	25 07 1955
MINERAL LAND HOLDINGS CORP. 1305-9431	Montréal	09 09 1955
LES MINERAUX LAURENTIENS LIMITEE (Libre de responsabilité personnelle) 1329-2313	St-Joseph-de-Beauce	24 01 1957
MINING PUBLICATIONS LIMITED 1302-2777	Montréal	24 11 1955
MIRACO LTD. 1310-2140	Montréal	27 10 1956
MISSISQUOI MARBLE AND STONE CORPORATION 1302-1563	Philipsburg (Missisquoi)	13 10 1956
MODEL HOUSING DEVELOPMENT CORP. 1323-5742	Montréal	12 12 1955

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
MODERN AMERICAN FURNITURE LIMITED 1294-6737	Montréal	06 07 1955
MODERN CREATIONS INC. 1304-5927	Montréal	13 05 1955
MODERN RENOVATORS INC. 1329-1018	Montréal	22 03 1957
MOJAC (QUE) INC. 1310-2272	Montréal	23 01 1957
MONACO CONSTRUCTION LTEE MONACO CONSTRUCTION LTD. 1320-8541	44 A, boul. des Laurentides, Pont-Viau	25 05 1956
MONTCLAIR INDUSTRIES LTD. 1302-3114	104, rue St-Jean, Québec	16 11 1956
MONTEREY REFRIGERATION LTD. 1320-8616	Montréal	19 09 1955
MONTEX INDUSTRIES INC. 1317-4198	10080, montée St-Laurent, St-Laurent (Montréal)	18 06 1956
MONTREAL AND BRITISH-COLUMBIA FIR LUMBER COMPANY LIMITED 1307-6799	968 ouest, Ste-Catherine, Montréal	18 04 1956
MONTREAL FRAME & FURNITURE CO. LTD. 1296-9804	Montréal	08 11 1955
MONTREAL OFFSET LTD. 1313-9530	Montréal	06 04 1956
MONTREAL WALL COVERING SPECIALITIES CO. LTD. 1300-4890	Montréal	15 03 1957
MOREIN'S SERVICE STATION LTD. 1310-2504	Montréal	14 11 1955
MORIER CONSTRUCTION LTEE LTD 1302-3262	St-Jean-Baptiste (St-Hyacinthe)	13 05 1955
MOULIN ROUGE FLEURISTE LIMITEE 1312-8590	Lachine	05 07 1955
MT-ROYAL GREETING CARDS LTD. 1315-4190	Montréal	09 04 1956
MOUNT ROYAL SANITARY MEAT MART INC. 1327-1325	Montréal	05 01 1956
MOUNT VERNON REALTY CORP. 1310-8311	8, rue Mount Vernon, St-Pierre (Montréal)	05 08 1955
MOUNTVIEW GARDENS INC. 1313-8946	Montréal	11 05 1956

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
NAHANNI MINING CORPORATION (No personal liability) 1338-9338	Montréal	14 05 1955
NATIONAL DIRECT MAIL CORP. 1291-9098	130 Bates Road Mont-Royal (Montréal)	29 08 1956
NATIONAL GLASS CO. LTD. 1320-1090	Montréal	09 04 1956
NEO REALTY CORP. 1324-1591	1411, rue Crescent, Montréal .	14 10 1955
NESOR CORPORATION 1298-1775	Montréal	20 08 1956
NEUILLY INVESTMENT CORPORATION 1298-1791	Montréal	25 05 1955
NEVITT'S INC. 1302-3619	Montréal	10 11 1955
THE NEW SHAMROCK BOWLING INC. 1307-9223	Montréal	04 11 1955
NEW YORK BEAD CO. OF CANADA LTD. 1315-0875	Montréal	04 07 1955
NICKEL RIM EXPLORATION & DEVELOPMENT (QUEBEC) LTD. (No personal liability) 1316-4033	Montréal	14 03 1957
NICKO GAS & OIL CORPORATION (No personal liability) 1298-1916	Montréal	07 12 1956
NICOLET OIL & GAS COMPANY LTD. 1302-3650	Montréal	04 04 1956
NORAC CONSTRUCTION INC. 1324-1716	Montréal	06 12 1955
NORDO INVESTMENTS LIMITED 1293-7777	Montréal	07 11 1955
NORLAND REALTY CORPORATION 1313-9282	Montréal	28 06 1956
NORMAN & ROBERT INDUSTRIES CORPORATION 1298-2120	St-Laurent (Montréal)	13 10 1955
NORTH END ENTERPRISES LTD. 1305-0810	Montréal	21 04 1955
NORTHERN MANUFACTURING CORP. 1324-1815	Montréal	29 01 1957
NORTHWAY MOTORS LTD. 1276-8610	10175, Lajeunesse, Montréal .	02 02 1957
NOTRE DAME DISTRIBUTORS INC. 1291-9197	1653 est, rue Ontario Montréal	27 11 1956

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LE NOUVEL ESTEREL INC. 1326-3124	Ste-Marguerite-du-Lac-Masson (Terrebonne)	11 08 1955
OAKWOOD REALTIES INC. 1320-9523	Montréal	06 06 1956
ODEON CONSTRUCTION CO. LTD. 1317-5021	Montréal	22 08 1956
OKA-BATHURST MINING CORPORATION LIMITED (No personal liability) 1338-9861	Montréal	27 05 1955
OLYMPIA SUPER FOOD MARKET INC. 1316-5105	Montréal	21 04 1956
PACIFIC PRODUCTS CO. LTD. 1320-9903	Montréal	17 10 1956
J.A. PAQUIN & FILS INCORPOREE. 1294-6976	Ville de St-Eustache (Deux-Montagnes)	14 02 1956
PARAMOUNT INTERIOR INC. 1309-6425	Montréal	12 02 1957
PARENTEAU-GRATTON LTEE 1309-1111	2630, rue Wurtele, Montréal	15 07 1955
PARK BUILDING CO. LTD. 1313-9985	Montréal	19 10 1956
PARK LUMBER COMPANY LTD. 1313-9951	Montréal	13 08 1956
PATATES MODELES LTEE 1293-6571	Notre-Dame-de-la-Paix (Papineau)	07 04 1956
PATRICIA ANN FASHIONS LIMITED 1324-9537	Montréal	06 06 1956
PAYNE RIVER NICKEL MINES LIMITED (No personal liability) 1313-8284	Québec	15 03 1957
PEERLESS FINANCE & MORTGAGE CO. LTD. 1259-5567	1470, Peel Street, Montréal	23 06 1955
PEERLESS FUR LTD. 1301-2901	Montréal	20 06 1956
PELLETIER ET FORTIN LTEE 1323-3135	Montréal	09 08 1956
PERNO & RICCIO INC. 1310-3882	Montréal	11 02 1957
PERRON RADIO TELEVISION INC. 1310-3890	L'Ancienne-Lorette, Québec	23 01 1956
PERSILLIER GARDENS INC. 1302-4849	Montréal	14 12 1956

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
PERSONALIZED IMPRINTS INC. 1320-3070	216 ouest, St-Paul, Montréal.	17 01 1957
THE PERSONALITY HOMES INC. 1314-0280	22, rue Glendale, Beaconsfield (Montréal)	03 03 1956
PERSONNEL RESEARCH ASSOCIATES LIMITED 1317-5906	660 ouest, Ste-Catherine, Montréal	07 02 1957
PETERSEN & TRAINOR LIMITED 1298-3169	Montréal	30 08 1956
PETER'S ELECTRIC INC. 1321-0372	57, St. James Street West, Montréal	23 11 1955
RENE PETIT INCORPORE 1306-5461	Longueuil (Chambly)	30 09 1955
PETTIGREWS INDUSTRIES INC. 1306-5495	Montréal	07 10 1955
PHINNEMORE WORKMEN'S UNIFORM STORE INC. 1306-5560	Montréal	18 09 1956
PICCOLO & MALNIS CONSTRUCTION CO. LTD. 1313-7013	8990, rue St-Urbain, Montréal.	21 05 1955
SARTO PICHE INC. 1317-6029	Montréal	13 03 1957
PINCOURT SAND & GRAVEL INC. 1326-6093	Montréal	23 04 1956
PINE AVENUE MANOR, LTD. 1325-0840	Montréal	09 09 1955
BEATRICE PINES LIMITED 1315-0909	Montréal	28 12 1956
PISCOTOSIN COPPER MINES LTD. (No personal liability) 1308-5071	Montréal	18 07 1956
PLAN D'ALIMENTATION LOYAL LTEE 1292-4627	Montréal	13 07 1955
PLATRAGE DORCHESTER INC. 1292-0021	Ste-Germaine (Dorchester) ...	16 11 1956
PLAZA BUILDING SUPPLY LTD. 1327-3792	Montréal	22 11 1956
PLESSIS ENTERPRISES LIMITED 1305-1164	Montréal	05 09 1956
PLOMBERIES ET CHAUFFAGES SPECIALISES LTEE 1294-2595	Chicoutimi-Nord	20 04 1956
PLOMBERIE NOVA PLUMBING INC. 1304-9333	Montréal	15 02 1957

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
POIRIER & POIRIER INC. 1293-9468	Montréal	26 05 1955
JACK POLANSKY CONSTRUCTION CO. LTD. 1316-8794	Montréal	10 01 1956
PONT-VIAU CURB SERVICE INC. 1291-6649	Pont-Viau	07 03 1957
PORTNEUF BETON LIMITEE 1299-6179	Portneuf-sur-Mer (Saguenay)	09 04 1957
POSNER & CHARLES FINE FURS INC. 1319-0764	Montréal	06 02 1957
POTVIN & TREMBLAY (SUR LA COTE) LTEE 1300-4692	Chicoutimi	22 10 1956
PREMIER ELECTRIC LTD. 1313-9373	Montréal	11 02 1957
PREMIERE DAIRY GOAT FARM INC. 1325-8850	Montréal	14 12 1955
PREVOST MOTORS INC. 1320-8848	Montréal	28 02 1956
LE PROGRES DE ST-EUSTACHE INCORPOREE 1316-3894	179, Bellerive, St-Eustache (Deux-Montagnes)	03 08 1956
PROGRESS CONSTRUCTION LTD. 1280-9125	60 St. James St. West, Montréal	12 05 1956
PROJET RIVIERA INC. 1317-6615	Montréal	25 10 1956
PROVINCIAL ATHLETIC PROMOTIONS INC. 1314-9471	Montréal	07 04 1956
PROVINCIAL HOME DEVELOPMENT CORP. 1324-8125	Montréal	29 04 1955
P PULJAFITO LIMITED 1321-0844	Montréal	07 09 1956
QUEBEC ALLOYS LTD. 1299-1030	Montréal	20 03 1956
QUEBEC CLEVELAND MINING CORPORATION (No personal liability) 1312-0829	Montréal	15 04 1955
QUEBEC LOWLANDS GAS & OIL LTD. (No personal liability) 1317-2150	Montréal	06 08 1956
QUEBEC PLASTIC INC. 1329-0929	Montréal	12 09 1956
QUEBEC ST. LAWRENCE STEEL CORPORATION 1297-6890	Montréal	22 11 1955

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
QUEBEC WOOD INDUSTRIES LTD. 1315-2384	Montréal	08 06 1955
QUEMONT FOURRURES LTEE QUEMONT FURS LTD. 1323-3184	Montréal	25 01 1956
QUEMONT MFG CO. LTD. 1317-6813	Montréal	21 02 1957
QUICO INC. 1298-4241	Montréal	20 09 1956
QUINCAILLERIE A 1 HARDWARE LIMITEE LIMITED 1290-5253	Montréal	07 07 1955
LA QUINCAILLERIE VERMONT LIMITEE 1310-8303	Chicoutimi	14 02 1957
READEX LIMITED 1310-5267	Montréal	22 05 1956
REALISTIC FIREPLACE INC. 1305-2782	Montréal	29 10 1956
RED CASTLE HOTEL INC. 1311-8765	St-Eustache (Deux-Montagnes)	03 08 1955
RED DIAMOND MINES LIMITED (No personal liability) 1313-8300	Montréal	27 12 1955
REGENT ASBESTOS MINES LTD. (No personal liability) 1314-9372	Montréal	06 07 1956
RENKO INC. 1327-4576	Montréal	29 09 1956
RESTAURANT DES SABLES INC. 1306-7558	2006, chemin St-Louis, Sillery (Québec)	19 09 1955
FRANK RICCIO YOUR TAILOR INC. 1311-6249	St-Lambert (Chambly)	17 08 1955
RICHARD'S LABORATORY LTD. 1302-6463	Montréal	19 07 1956
RIMOUSKI CHAUFFAGE INC. 1327-4717	Rimouski	30 11 1955
PATRICE RIOUX, INCORPORE 1310-3684	Montréal	21 09 1956
RIVIERA ESPRESSO COFFEE BAR INC. 1307-6336	Montréal	08 11 1955
RIVIERA POOLS LTD. 1310-4492	5330, Royal Mount Avenue, Montréal	18 03 1957
ROBBIES RESTAURANTS INC. 1321-1727	Montréal	04 05 1956

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
ROCKDALE INC. 1306-7194	5690, rue Iberville, Montréal	15 10 1955
RONDEAU-LENOIR ET PIERRE CIE LTEE 1309-8892	Chibougamau (Territoire du Nouveau-Québec)	25 05 1956
ROSA LUMBER INC. 1298-5420	Sherbrooke	30 11 1956
MARY ROSE REALTIES INC. 1306-2278	Montréal	29 08 1956
ROSEMERE PUBLISHERS LIMITED 1310-4906	Rosemère (Terrebonne)	24 07 1956
ROTARY PRESS COMPANY LIMITED 1302-5515	Montréal	07 02 1957
ROXANAR COMPANY LIMITED 1327-5078	Montréal	10 06 1955
EMILIEN ROY INC. 1296-7246	4269, rue Boyer, Montréal	25 01 1956
RUELLAND & DUBE LTEE 1292-0690	Alma (Lac-St-Jean)	12 10 1956
SAGUENAY GRANT INC. 1316-7069	St-Gédéon (Lac-St-Jean)	17 09 1956
SAGUENAY & NORTH SHORE EXPRESS LIMITED 1309-1616	Montréal	17 07 1956
ST-CLAIR GAS & OIL CO. LTD. (No personal liability) 1325-6813	Montréal	13 03 1957
ST-GEORGES EXCAVATION LTEE LTD 1312-7923	Ste-Dorothée, Laval	26 03 1956
ST-JOVITE WOOD PRODUCTS INC. 1305-8375	St-Jovite (Terrebonne)	09 08 1955
ST. LAWRENCE CABINET INDUSTRIES LIMITED 1299-8647	Laprairie	23 11 1955
ST MALO PULP & PAPER CORPORATION 1320-7089	Montréal	16 07 1956
STE. PETRONILLE HOLDINGS INC. 1328-3692	Ste-Pétronille, Ile-d'Orléans (Montmorency)	29 08 1956
STE-THERESE BRIQUE ET PIERRE CIE. LTEE. STE. THERESE STONE AND BRICK CO. LTD. 1307-9553	Ste-Thérèse-de-Blainville (Terrebonne)	04 04 1956
LE SALON DE COIFFURE JACQUES PLANTE INC. 1315-7185	Montréal	05 03 1957
SALON DE L'IMMEUBLE INC. 1297-7732	Montréal	12 01 1957

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
SALON DU FER FORGE CO LTEE 1316-5212	Montréal-Nord	18 07 1956
SALONS FUNERAIRES HUBERT INC. 1297-0133	Montréal	30 08 1955
SANITARY CONTRACTORS LTD. 1296-0936	Montréal	10 09 1956
SAUVAGEAU AUTOMOBILE LIMITEE SAUVAGEAU AUTOMOBILE LIMITED 1317-8009	Montréal	05 06 1956
JOHN SCHWARTZ TIRE MACHINERY LTD. 1293-0517	Montréal	07 03 1957
SECURITY ACCESSORIES INC. 1303-0689	Montréal	17 10 1955
SERVICE D'AVIATION KNOB LAKE INC. 1311-3600	Knob Lake (Territoire Nouveau-Québec)	12 10 1956
SERVICE D'ÉVALUATION DE QUÉBEC INC. QUÉBEC APPRAISAL SERVICE INC. 1308-7796	Montréal	01 05 1956
SERVICES D'AUTEUIL LTEE 1314-9786	Cap-Santé (Portneuf)	13 09 1955
LE SERVICE DE PLOMBERIE ET CHAUFFAGE JARRY LIMITEE JARRY PLUMBING AND HEATING SERVICE LIMITED. 1297-4556	Montréal	13 02 1956
SEVEN SEAS DISTRIBUTORS LIMITED 1312-5083	Montréal	06 10 1955
SHARBOT LAKE MINES LTD. (No personal liability) 1309-8116	Montréal	04 04 1956
SHEFFORD ELECTRIQUE INC. 1302-7685	Granby (Shefford)	15 10 1956
E. SHEPPARD FUR MFG CO. LTD. 1319-7371	Montréal	14 01 1956
SIKLOS PRODUCTS LTD. 1327-5607	Montréal	29 12 1955
SIMI ELECTRIQUE COMPAGNIE LIMITEE SIMI-ELECTRIC COMPANY LIMITED 1327-5615	Montréal	13 05 1955
YVAL SIMON INC. 1318-0385	857, rue Ste-Hélène Montréal-Sud	29 08 1956
SIX NINETY ST. CATHERINE CORP. 1304-1322	Montréal	26 01 1956

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
SLENDERELLA INTERNATIONAL OF MONTREAL LIMITED 1302-7842	Montréal	07 11 1956
SMART CRAFT APPAREL INC. 1294-9012	Montréal	05 04 1957
SMITHLY LTEE 1327-5680	Montréal	09 10 1956
SMOLAR BROS INC. 1314-3185	4255, boul. St-Laurent, Montréal	22 12 1956
SMOLAR INC. 1298-6527	4255, boul. St-Laurent, Montréal	11 12 1956
SOCIETE AMICALE DE LA CHANSON INC. 1324-9024	Montréal	15 01 1957
LES SOCIETES DOMICILIAIRES INC. 1329-3600	40 est, rue Notre-Dame, suite 4, Montréal	08 08 1955
SOCIETY SPECIALITY CO. LTD. LTEE 1321-2816	Montréal	29 08 1956
THE SOLEMAN TRADING CO. LTD. 1317-8645	Montréal	27 07 1955
SOUTH SHORE HOUSE FURNISHINGS LTD. 1301-2893	Greenfield Park (Chambly) ..	30 09 1955
SOUTHERN STRUCTURAL & REINFORCING STEEL INC. 1314-1544	Granby (Shefford)	31 10 1956
SPECTACULAR SIGNS 1957 LTD. 1327-5821	6530, rue Boyer, Montréal ...	18 01 1957
SPORTMAKER LTD. 1329-3675	Montréal	27 03 1956
SPORTS CAR CENTER LTD. 1317-8769	Montréal	19 07 1955
SPORTS & CAMPING LTEE (LTD.) 1322-3052	Montréal	21 03 1956
STALEY BROTHERS CONSTRUCTION CORPORATION 1302-1027	Montréal	30 04 1956
STALEY BROTHERS EQUIPMENT CORP. 1315-3416	Montréal	14 04 1956
STANDARD AUTOMOBILES LIMITED 1294-2769	Montréal	01 04 1955
STAR CONSTRUCTION SERVICES LTD. 1317-8892	500, rue Deslauriers, St-Laurent (Montréal)	06 09 1956
STAR TRIMMING LIMITED 1310-7073	2019, rue Stanley, Montréal ..	21 02 1957

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
STATION DE SERVICE LIMA (LIMA SERVICE STATION INC.) 1301-9849	Montréal	31 01 1957
STATION DEVELOPMENT CO. LTD. 1314-6642	Montréal	05 12 1956
STEPHENS & CO. LTD. 1328-4161	Montréal	23 02 1956
STRATEGIC CONSTRUCTION CO. LTD. 1324-5543	Montréal	05 10 1956
STRUCTURAL SPECIALTIES LTD. 1294-2629	1449 rue St-Alexandre, suite 800, Montréal	29 02 1956
STUDIO GENEST INC. 1292-6390	La Tuque (Champlain)	24 01 1956
SUBURBAN AUTO SERVICE LTD. 1317-9056	Sillery (Québec)	11 11 1955
SUNRISE REALTIES LTD. 1298-7095	Montréal	16 01 1957
SUN-SHIELD (QUEBEC) LTD. 1321-2543	Montréal	03 12 1956
SUPER HEATING & AIR CONDITIONING INC. 1299-0495	Montréal	20 03 1957
SUPER REALTIES INC. 1321-3087	Montréal	15 11 1955
SWIFT CONSTRUCTION COMPANY 1314-3656	13150 ouest, boul. Gouin, Montréal	16 09 1955
SYSTEME COMMUNAUTAIRE T.V. (TROIS- RIVIERES) INC. 1298-7244	Trois-Rivières (St-Maurice) ..	07 03 1956
T.O.A. SERVICE CO. LTD. 1299-2079	3180 est, rue Bélanger, Montréal	25 04 1955
T V FILM PRODUCTION LTD. 1309-2168	Montréal	26 01 1957
TERRANOVA INVESTMENTS INC. 1294-3528	637 ouest, rue Craig, Montréal	26 02 1957
TERRAZZILE LTEE 1322-0660	Rimouski	26 02 1957
TERREBONNE VILLAS INC. 1298-7475	Montréal	24 01 1956
TESSIER & FRERES LTEE 1306-9224	56 nord, rue Wellington Sherbrooke	08 05 1956
L. TESSIER AUTOMOBILE INC. 1320-6784	Montréal	15 01 1957

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
TEVOX CORPORATION 1310-7677	440 est, rue Racine, Chicoutimi	07 09 1955
THERO METALS LIMITED 1324-6004	Ste-Thérèse	27 07 1955
THETFORD MINING CORPORATION (No personal liability) 1327-2000	261 ouest, rue St-Jacques Montréal	14 09 1955
THIBAUT CONSTRUCTION LIMITEE <i>THIBAUT CONSTRUCTION LIMITED</i> 1314-4068	Montréal	22 12 1955
THIBODEAU AUTOMOBILES INC. 1327-6332	Disraeli (Wolfe).....	30 11 1956
TIMBEX CORPORATION 1327-6373	7471, 18e Avenue, ville St-Michel (Montréal)	17 02 1956
TOMBUR MACHINERY CORPORATION 1317-2549	Montréal	14 11 1955
LOUIS TONDI INC. 1302-0607	Montréal	20 04 1955
TOPP FOOD INDUSTRIES LTD. 1309-2606	Montréal	04 05 1955
TORO MINING CO. LTD. (No personal liability) 1317-4032	Montréal	06 02 1957
TOUPIN CONSTRUCTION COMPAGNIE LTEE 1327-6423	4487, rue St-Denis, Montréal	20 10 1955
TOWER SECURITIES INC. 1317-8157	Montréal	22 05 1956
TOWN & COUNTRY RESTAURANT LTD. 1304-5737	Montréal	30 09 1955
TOWN HARDWARE LTD. 1327-6449	Mont-Royal (Montréal).....	05 07 1955
TOWN PLUMBING & HEATING INC. 1298-7756	Montréal	18 06 1956
THE TOWNE SNACK BAR INC. 1299-4612	730, boul. Décarie, Ville St-Laurent	22 09 1955
TOWN-TALK MAGAZINE INC. 1313-6866	Montréal	23 08 1956
TRACTO-EXCAVATORS CORPORATION 1316-3951	Montréal	08 08 1956
TRADE CONSULTANTS OF AMERICA (CANADA) LTD. 1291-5294	1121 ouest, Ste-Catherine, chambre 500, Montreal	27 07 1956
TRADERS REALTIES (MONTREAL) INC. 1321-3475	Montréal	09 11 1955

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
TRANS-CANADA DIAMOND DRILLING & DEVELOPMENT CORPORATION 1312-5943	Montréal	01 12 1956
TRANS-QUEBEC ASSURANCE INC. 1324-6152	Montréal	03 12 1955
JOSEPH TREMBLAY CARTAGE CO. 1322-3565	Montréal	03 01 1956
TREMIS DU CANADA LIMITEE <i>TREMIS OF CANADA LIMITED</i> 1298-7871	6640, 1re Avenue, Rosemont (Montréal)	15 05 1956
TRIO ENTERPRISES INC. 1296-7717	Montréal	21 10 1955
TRIUNE MINES LIMITED (No personal liability) 1310-2041	Montréal	25 02 1957
TWIN BEAVERS INDUSTRIES LIMITED 1325-1988	Rouyn (Témiscamingue)	23 03 1956
UNION DISCOUNT HOUSE INC. 1319-5763	185, St-Paul Street West, Montréal	03 04 1956
UNITED INSURANCE ADJUSTERS COMPANY LTD. 1321-5405	Québec	05 03 1956
UNITED MIRROR LABORATORIES (CANADA) LTD. 1302-2868	Montréal	03 06 1955
UNITED SALES PROMOTIONS LTD. 1229-0144	4649, avenue Royal, Montréal	09 07 1956
UNIVERSAL PRINTING & PAPER BOX. CO. 1295-4699	Montréal	24 11 1956
UNIVERSAL SALES CORPORATION 1324-4835	Montréal	30 03 1955
UNIVERSAL STEAMSHIPS AND AIRWAYS TRAVEL BUREAU INC. 1311-0531	Montréal	20 09 1956
JEAN VACK INC. 1305-7765	Montréal	31 08 1956
VAL MARTIN PLASTERING LTD. 1313-7492	671, rue Asselin, Val-Martin .	20 11 1956
VALMONT CONSTRUCTION CO. LIMITEE <i>VALMONT CONSTRUCTION CO. LIMITED</i> 1294-4260	Montréal	26 01 1956
VELSERLAINE WOOL INC. 1317-9965	4299, rue Clark, Montréal ...	07 11 1955
VENCAN TRADING CO. LTD. 1324-6137	Montréal	04 06 1955

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
VENEZIA FURNITURE & T.V. CO. LTD. 1314-4456	6565, boul. St-Laurent, Montréal	26 07 1956
VERGA CONSTRUCTION LTEE 1307-0206	Chicoutimi	07 04 1956
J. VERMANDEL INC. 1323-7151	Montréal	20 06 1955
VERNA TRADING CORPORATION 1294-3775	Montréal	20 03 1957
VIANNEY CONSTRUCTION INC. 1313-8680	Montréal	06 08 1956
VICTORIA UPHOLSTERING INC. 1329-1216	167 ouest, St-Paul, Montréal	01 02 1957
VIENS & VALLEE AUTOMOBILES LTEE 1317-9858	Iberville	07 11 1955
LIONEL VINCENT & FILS INC. 1317-1525	778, rue Westmount, Sherbrooke	01 03 1956
VO-CO LIMITEE 1310-8519	Rouyn (Témiscamingue)	29 06 1955
VOGUE BARBECUE DELICATESSEN & PASTRY SHOP INC. 1315-0396	8101, boul. Pie-IX, Montréal	04 10 1956
VOGUE ELECTRIC LTD. 1310-8535	Montréal-Sud	13 10 1955
VOKURKO CONSTRUCTION COMPANY 1324-6574	1117 ouest, rue Ste-Catherine, suite 208, Montréal	05 05 1955
LES VOYAGES ORGANISES INC. 1302-3965	Montréal	03 01 1957
WALNUT CABINET CO. LTD. 1311-7635	10621, Henault, Montréal-Nord	04 10 1955
WALTER MARKET PRODUCTS INC. 1298-8424	Montréal	04 07 1956
WALTER'S SUPER MARKET INC. 1294-2702	Montréal	26 06 1956
WEDRO LEEDS MINING CORPORATION (No personal liability) 1297-7096	Québec	07 12 1956
WELLCO CORPORATION 1298-8465	Montréal	04 04 1956
WEST END DEVELOPMENT INC. 1326-2589	Montréal	08 04 1957
WESTERN AVE. HOLDINGS INC. 1311-3519	Montréal	08 11 1956
WESTGATE CONSTRUCTION CO. 1321-4218	Montréal	28 06 1955

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
WESTWARD INSURANCE AGENCIES INC. 1302-9913	Montréal	25 01 1956
WHOLESALERS SUPPLY CO. 1324-5642	Montréal	21 10 1955
WILSON & DENIS LTEE WILSON & DENIS LTD. 1296-3526	Pont-Viau (Montréal)	14 01 1956
WOLAC INDUSTRIES LTD. 1307-0503	St-Eustache (Deux-Montagnes)	11 11 1955
WOLF STYLES INC. 1324-5576	4548, rue Papineau, Montréal	11 05 1955
WOODLAND SUPPLIES LTD. LTEE 1317-9155	Lachute (Argenteuil)	09 05 1956

75011-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (L.Q. 1972, c. 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission «proprio motu» (Règlement 2, a. 2.24):

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3):

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64).

IV — Avis de désistement.

V — Avis de décisions rendues:

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 22 de la Loi des transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

Catégories	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Transport public	Voyageur	MPV	QPV	Rose	M 000001 à M 002000 Q 000001 à Q 001000
	Ecolier	MPE	QPE	Rouge foncé	M 100001 à M 103000 Q 100001 à Q 102000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	M 200001 à M 210000 Q 200001 à Q 205000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	M 300001 à M 303000 Q 300001 à Q 302000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	M 400001 à M 402000 Q 400001 à Q 401000
	Transport en vrac	MCV	QCV	Vert foncé	M 500001 à M 504000 Q 500001 à Q 503000
Location	Location	ML	QL	Bleu pâle	M 600001 à M 601000 Q 600001 à Q 600500
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	M 700001 à M 700500 Q 700001 à Q 700500
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	M 800001 à M 800500 Q 800001 à Q 800500
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	M 900001 à M 900500 Q 900001 à Q 900500

MPV — Montréal transport public — voyageurs

UPV — Québec transport public — voyageurs

MPE — Montreal transport public — écoliers	QPE — Québec transport public — écoliers
MPT — Montreal transport public — taxi	QPT — Québec transport public — taxi
MCR — Montreal transport régulier — camionnage	QCR — Québec transport régulier — camionnage
MCS — Montréal transport spécialisé — camionnage	QCS — Québec transport spécialisé — camionnage
MCV — Montreal transport en vrac — camionnage	QCV — Québec transport en vrac — camionnage
ML — Montreal location	QL — Québec location
MSM — Montreal transport spécialisé — maritime	QSM — Québec transport spécialisé — maritime
MSA — Montreal transport spécialisé aérien	QSA — Québec transport spécialisé — aérien
MSF — Montreal transport spécialisé — ferroviaire	QSF — Québec transport spécialisé — ferroviaire

I — Avis de la Commission *proprio motu*

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans le nombre de jours francs indiqué dans l'avis particulier ci-dessous, ou s'il n'y a pas d'indication de délai, dans les 30 jours francs, à compter de la date de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou une intervention ou une demande dans le délai prescrit, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-35651
CM-50000 P-104

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

et

M-505135-010

LA CIE DE PAVAGE D'ASPHALTE BEAVER LTEE

5250, rue Amiens,
Montréal-Nord (Qué.)
Mise en cause

Attendu que le 26 septembre 1975, la Commission rendait la décision MCV-5514 autorisant en faveur de la partie mise en cause, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac, numéro M-505135 D-010, de catégorie Région, pour la région 10;

Attendu que la partie mise en cause ayant fait défaut de renouveler son permis conformément aux dispositions de l'article 2.48.1;

Attendu que, suite à une requête de la partie mise en cause en date du 22 septembre 1978, la Commission a décidé ce qui suit:

1. Réfère en audience publique la présente requête;

2. Décrète le lancement d'un avis *proprio motu* aux fins de statuer que le permis numéro M-505135-010 au nom de La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée, 5250, rue Amiens, Montréal-Nord (Qué.), bien que la décision a été signifiée, n'a généré aucune action subséquente, il y a donc lieu de l'annuler ou de rendre toute autre décision appropriée.

Considérant les dispositions de l'article 19 de la Loi des transports;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Statuer que le permis numéro M-505135-010 au nom de La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée, 5250, rue Amiens, Montréal-Nord (Qué.), n'a pas été renouvelé pour les années 1977-1978, annuler ledit permis, ou

2. Rendre toute autre décision appropriée.

Attendu que le 26 septembre 1975, la Commission rendait la décision MCV-5516 autorisant en faveur de la partie mise en cause, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac, numéro M-505135 D-013, de catégorie Région, pour la région 10;

Attendu que la partie mise en cause ayant fait défaut de renouveler son permis conformément aux dispositions de l'article 2.48.1;

Attendu que, suite à une requête de la partie mise en cause en date du 22 septembre 1978, la Commission a décidé ce qui suit:

1. Réfère en audience publique la présente requête;

2. Décrète le lancement d'un avis *proprio motu* aux fins de statuer que le permis numéro M-505135 D-013 au nom de La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée, 5250, rue Amiens, Montréal-Nord (Qué.), bien que la décision a été signifiée, n'a généré aucune action subséquente, il y a donc lieu de l'annuler ou de rendre toute autre décision appropriée.

Considérant les dispositions de l'article 19 de la Loi des transports;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Rôle M-35652
CM-50000 P-105

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

et

M-505135 D-013

LA CIE DE PAVAGE D'ASPHALTE BEAVER LTEE

5250, rue Amiens,
Montréal-Nord (Qué.)
Mise en cause

1. Statuer que le permis numéro M-505135 D-013 au nom de la Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée, 5250, rue Amiens, Montréal-Nord (Qué.) n'a pas été renouvelé pour les années 1977-1978, annuler ledit permis, ou
2. Rendre toute autre décision appropriée.

Attendu que le 26 septembre 1975, la Commission rendait la décision MCV-5519 autorisant en faveur de la partie mise en cause, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac, numéro M-505135-017, de catégorie Région, pour la région 10:

Attendu que la partie mise en cause ayant fait défaut de renouveler son permis conformément aux dispositions de l'article 2.48.1:

Attendu que, suite à une requête de la partie mise en cause en date du 22 septembre 1978, la Commission a décidé ce qui suit:

1. Réfère en audience publique la présente requête;
2. Décrète le lancement d'un avis *proprio motu* aux fins de statuer que le permis M-505135-017 au nom de La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée, 5250, rue Amiens, Montréal-Nord (Qué.), bien que la décision a été signifiée, n'a généré aucune action subséquente, il y a donc lieu de l'annuler ou de rendre toute autre décision appropriée.

Considérant les dispositions de l'article 19 de la Loi des transports:

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Statuer que le permis numéro M-505135-017 au nom de La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée, 5250, rue Amiens, Montréal-Nord (Qué.), n'a pas été renouvelé pour les années 1977-1978, annuler ledit permis, ou;
2. Rendre toute autre décision appropriée.

Attendu que le 26 septembre 1975, la Commission rendait la décision MCV-5520 autorisant en faveur de la partie mise en cause, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac, numéro M-505135-018, de catégorie Région, pour la région 10:

Attendu que la partie mise en cause ayant fait défaut de renouveler son permis conformément aux dispositions de l'article 2.48.1:

Attendu que, suite à une requête de la partie mise en cause en date du 22 septembre 1978, la Commission a décidé ce qui suit:

1. Réfère en audience publique la présente requête;
2. Décrète le lancement d'un avis *proprio motu* aux fins de statuer que le permis M-505135-018 au nom de La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée, 5250, rue Amiens, Montréal-Nord (Qué.), bien que la décision a été signifiée, n'a généré aucune action subséquente, il y a donc lieu de l'annuler ou de rendre toute autre décision appropriée.

Considérant les dispositions de l'article 19 de la Loi des transports:

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Statuer que le permis numéro M-505135-018 au nom de La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée, 5250, rue Amiens, Montréal-Nord, Qué., n'a pas été renouvelé pour les années 1977-1978, annuler ledit permis, ou
2. Rendre toute autre décision appropriée.

Attendu que le 6 mai 1976, la Commission rendait la décision MCV-8214 autorisant en faveur de la partie mise en cause, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac, numéro M-505135-025, de catégorie Région, pour la région 10:

Attendu que la partie mise en cause ayant fait défaut de renouveler son permis conformément aux dispositions de l'article 2.48.1:

Attendu que, suite à une requête de la partie mise en cause en date du 22 septembre 1978, la Commission a décidé ce qui suit:

1. Réfère en audience publique la présente requête;
2. Décrète le lancement d'un avis *proprio motu* aux fins de statuer que le permis M-505135-025 au nom de La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée, 5250, rue Amiens, Montréal-Nord (Qué.), bien que la décision a été signifiée, n'a généré aucune action subséquente, il y a donc lieu de l'annuler ou de rendre toute autre décision appropriée.

Considérant les dispositions de l'article 19 de la Loi des transports:

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Statuer que le permis numéro M-505135-025 au nom de La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée, 5250, rue Amiens, Montréal-Nord (Qué.), n'a pas été renouvelé pour les années 1977-1978, annuler ledit permis, ou
2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-35653
CM-50000 P-106

**COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

et
M-505135-017

**LA CIE DE PAVAGE D'ASPHALTE
BEAVER LTEE**

5250, rue Amiens,
Montréal-Nord (Qué.)
Mise en cause

Rôle M-35654
CM-50000 P-107

**COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

et
M-505135-018

**LA CIE DE PAVAGE D'ASPHALTE
BEAVER LTEE**

5250, rue Amiens,
Montréal-Nord (Qué.)
Mise en cause

Rôle M-35655
CM-50000 P-108

**COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

et
M-505135-025

**LA CIE DE PAVAGE D'ASPHALTE
BEAVER LTEE,**

5250, rue Amiens,
Montréal-Nord (Qué.)
Mise en cause

Rôle M-35656
CM-50000 P-110

**COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

et
M-505135-032

**LA CIE DE PAVAGE D'ASPHALTE
BEAVER LTEE,**

5250, rue Amiens,
Montréal-Nord (Qué.)
Mise en cause

Attendu que le 18 janvier 1977, la Commission rendait la décision MCV-10495 autorisant en faveur de la partie mise en cause, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac, numéro M-505135-032, de catégorie Région, pour la région 10;

Attendu que la partie mise en cause ayant fait défaut de renouveler son permis conformément aux dispositions de l'article 2.48.1;

Attendu que, suite à une requête de la partie mise en cause en date du 22 septembre 1978, la Commission a décidé ce qui suit:

1. Réfère en audience publique la présente requête;

2. Décrète le lancement d'un avis *proprio motu* aux fins de statuer que le permis M-505135-032 au nom de La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée, 5250, rue Amiens, Montréal-Nord (Qué.), bien que la décision a été signifiée, n'a généré aucune action subséquente, il y a donc lieu de l'annuler ou de rendre toute autre décision appropriée.

Considérant les dispositions de l'article 19 de la Loi des transports;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dant une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Statuer que le permis numéro M-505235-032 au nom de La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée, 5250, rue Amiens, Montréal-Nord (Qué.), n'a pas été renouvelé pour les années 1977-1978, annuler ledit permis, ou

2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-35657
CM-50000 P-110

**COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

et
M-505135-036

**LA CIE DE PAVAGE D'ASPHALTE
BEAVER LTEE,**

5250, rue Amiens,
Montréal-Nord (Qué.)
Mise en cause

Attendu que le 18 janvier 1977, la Commission rendait la décision MCV-10495 autorisant en faveur de la partie mise en cause, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac, numéro M-505135-036, de catégorie Région, pour la région 10;

Attendu que la partie mise en cause ayant fait défaut de renouveler son permis conformément aux dispositions de l'article 2.48.1;

Attendu que, suite à une requête de la partie mise en cause en date du 22 septembre 1978, la Commission a décidé ce qui suit:

1. Réfère en audience publique la présente requête;

2. Décrète le lancement d'un avis *proprio motu* aux fins de statuer que le permis M-505135-036 au nom de La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée, 5250, rue Amiens, Montréal-Nord (Qué.), bien que la décision a été signifiée, n'a généré aucune action subséquente, il y a donc lieu de l'annuler ou de rendre toute autre décision appropriée.

Considérant les dispositions de l'article 19 de la Loi des transports;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Statuer que le permis numéro M-505135-036 au nom de La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée, 5250, rue Amiens, Montréal-Nord (Qué.), n'a pas été renouvelé pour les années 1977-1978, annuler ledit permis, ou

2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-35658
CM-50000 P-111

**COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

et
M-505135-037

**LA CIE DE PAVAGE D'ASPHALTE
BEAVER LTEE,**

5250, rue Amiens,
Montréal-Nord (Qué.)
Mise en cause

Attendu que le 18 janvier 1977, la Commission rendait la décision MCV-10495 autorisant en faveur de la partie mise en cause, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac, numéro M-505135-037, de catégorie Région, pour la région 10;

Attendu que la partie mise en cause ayant fait défaut de renouveler son permis conformément aux dispositions de l'article 2.48.1;

Attendu que, suite à une requête de la partie mise en cause en date du 22 septembre 1978, la Commission a décidé ce qui suit:

1. Réfère en audience publique la présente requête;

2. Décrète le lancement d'un avis *proprio motu* aux fins de statuer que le permis M-505135-037, au nom de La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée, 5250, rue Amiens, Montréal-Nord (Qué.), bien que la décision a été signifiée, n'a généré aucune action subséquente, il y a donc lieu de l'annuler ou de rendre toute autre décision appropriée.

Considérant les dispositions de l'article 19 de la Loi des transports;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Statuer que le permis numéro M-505135-037, au nom de La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée, 5250, rue Amiens, Montréal-Nord (Qué.), n'a pas été renouvelé pour les années 1977-1978, annuler ledit permis, ou

2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-35670
 CM-50000 P-112
**COMMISSION DES TRANSPORTS
 DU QUÉBEC**
 et
 M-507121-001
DESNOYERS, LEOPOLD
 1778, St-Jean-Baptiste,
 St-Roch-sur-le-Richelieu,
 (Richelieu) (Qué.)
 JOL 2M0
 Intimé

Rôle M-35671
 CM-50000 P-113
**COMMISSION DES TRANSPORTS
 DU QUÉBEC**
 et
 M-501424-004
**ANGELO SOLITIERO EXCAVATION
 ENRG.**
 (M. Angelo Solitiero)
 3364, rue Fleury,
 Montréal (Qué.)
 Intimé

75012-o

II — Avis d'introduction de requêtes:

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-35509
 40013 38 DT
**CANADIAN TRANSPORT TARIFF
 BUREAU ASSOCIATION**
 1434, Ste-Catherine, bureau 404
 Montréal (Qué.)

Attendu que l'intimé est détenteur du permis de camionnage en vrac numéro M-507121-001 de catégorie Région pour la région 6;

Attendu qu'après vérification, il apparaîtrait qu'aucun véhicule n'est actuellement affecté au service de transport autorisé par ledit permis et qu'ainsi l'intimé ne remplirait plus les conditions de détention de tel permis;

Attendu que conséquemment, le renouvellement dudit permis n'a pas été effectué par le paiement des droits lors de l'immatriculation le ou avant le 31 mars des années 1977 et 1978;

Attendu qu'aucune décision concernant un permis identique n'apparaît au dossier concerné;

Considérant que l'intimé ne remplit ainsi plus les conditions de détention de tel permis;

Considérant les dispositions de la Loi des transports, du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec et du règlement sur le camionnage en vrac et plus particulièrement des articles 6, 7 et 8 de ce dernier règlement.

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Annuler le permis de camionnage en vrac de l'intimé numéro M-507121-001, de catégorie Région, pour la région numéro 6, ou
2. Rendre toute autre décision appropriée.

Attendu que l'intimé est détenteur du permis de camionnage en vrac numéro M-501424-004 de catégorie Région pour la région 10;

Attendu qu'après vérification, il apparaîtrait qu'aucun véhicule n'est actuellement affecté au service de transport autorisé par ledit permis et qu'ainsi l'intimé ne remplirait plus les conditions de détention de tel permis;

Attendu que conséquemment le renouvellement dudit permis n'a pas été effectué par le paiement des droits lors de l'immatriculation le ou avant le 31 mars 1978;

Attendu qu'aucune décision concernant un permis identique n'apparaît au dossier concerné;

Considérant que l'intimé ne remplit ainsi plus les conditions de détention de tel permis;

Considérant les dispositions de la Loi des transports, du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec et du Règlement sur le camionnage en vrac et plus particulièrement des articles 6, 7 et 8 de ce dernier règlement;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Annuler le permis de camionnage en vrac de l'intimé numéro M-501424-004, de catégorie Région pour la région 10, ou
2. Rendre toute autre décision appropriée.

Modification tarifaire

La requérante demande que ces modifications entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur cette requête.

Tarif d'espèce en vrac no 70-B. C.T.Q. no 4021

Augmentation des taux comme suit:

Gaz de pétrole liquéfié — numéro 410, section 3

Tarif d'espèce en vrac no 70-B. C.T.Q. no 4021

	<i>Butane gallons</i>	<i>Propane gallons</i>
	<i>6 100</i>	<i>7 000</i>
<i>Milles</i>		
116 - 125	3,48	3,04
126 - 135	3,76	3,28
136 - 145	4,04	3,52
146 - 155	4,32	3,76
156 - 165	4,60	4,01

<i>Milles</i>	<i>Butane gallons 6 100</i>	<i>Propane gallons 7 000</i>
166 - 175	4,88	4,25
176 - 185	5,16	4,49
186 - 195	5,43	4,74
196 - 205	5,71	4,98
206 - 215	5,99	5,22
216 - 225	6,27	5,46
226 - 235	6,55	5,71
236 - 245	6,83	5,95
246 - 255	7,11	6,19
256 - 265	7,39	6,44
266 - 275	7,66	6,68
276 - 285	7,94	6,92
286 - 295	8,22	7,16
296 - 305	8,50	7,41
306 - 315	8,78	7,65
316 - 325	9,06	7,89
326 - 335	9,34	8,14
336 - 345	9,61	8,38
346 - 355	9,89	8,62
356 - 365	10,17	8,86
366 - 375	10,45	9,11
376 - 385	10,73	9,35
386 - 395	11,01	9,59
396 - 405	11,29	9,84
406 - 415	11,57	10,08
416 - 425	11,84	10,32
426 - 435	12,12	10,56
436 - 445	12,40	10,81
446 - 455	12,68	11,05
456 - 465	12,96	11,29
466 - 475	13,24	11,54
476 - 485	13,52	11,78
486 - 495	13,80	12,02
496 - 505	14,07	12,26
506 - 515	14,35	12,51
516 - 525	14,63	12,75
526 - 535	14,91	12,99
536 - 545	15,19	13,24
546 - 555	15,47	13,48
556 - 565	15,75	13,72
566 - 575	16,02	13,96
576 - 585	16,30	14,21
586 - 595	16,58	14,45
596 - 605	16,86	14,69

Les taux sont exprimés en cents le gallon impérial

Note: La formule de calcul des taux pour les parcours de plus de 605 milles sera la suivante:

Nombre total des milles parcourus à \$0,85 le mille = taux en cents le gallon impérial.

(Minimum applicable).

Rôle M-35510
30004 386 DT
**CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU ASSOCIATION**
1434, Ste-Catherine
Montréal (Qué.)

Modification tarifaire
La requérante demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Tarif d'espèce no 1005-E, C.T.Q. no 4098

	<i>De</i>	<i>A</i>	<i>Taux</i>	<i>Minimum</i>
Article 170 Remaniement des taux	Cap-de-la-	Calgary)	689	5 000
Aluminium	Madeleine	Edmonton)	599	10 000
		Lethbridge)	562	20 000
Article 290 Remaniement des taux				
Articles de sport, savoir:	Montréal	Winnipeg	871	500
Skis nautiques, skis à neige			798	1 000
			788	2 000
			773	5 000
			737	10 000
Article 440 Remaniement des taux				
Articles de sport, savoir:	Montréal	Calgary)	1084	500
Patins, seuls ou fixés à une chaussure		Edmonton)		
		Vancouver	1145	500
			1102	10 000
Adjonction d'un nouvel article				
	<i>De</i>	<i>A</i>	<i>Taux</i>	<i>Minimum</i>
Conserves, savoir: lait en poudre, en cartons.	Granby	Vancouver	895	10 000
Article 570 Augmentation				
Denrées alimentaires	Montréal	Thunder Bay	381	36 000
			367	40 000
			349	50 000
Adjonction à l'article 620				
Produits chimiques, etc...	Montréal	Calgary	594	50 000
		Edmonton	594	50 000
		Vancouver	687	50 000
		Winnipeg	387	50 000
Adjonction d'un nouvel article				
Portes, savoir: panneaux d'armoires en bois, emballées	Montréal	Calgary	927	500
			909	10 000
		Edmonton	917	500
			897	10 000
		Lethbridge	907	500
			885	10 000
		Régina	832	500
			815	10 000
		Saskatoon	853	500
			834	10 000
		Vancouver	1326	500
			1241	1 000
			1234	2 000
			1191	5 000
			1078	10 000
		Winnipeg	752	500
			732	10 000
Adjonction d'un nouvel article				
	<i>De</i>	<i>A</i>	<i>Taux</i>	<i>Minimum</i>
Fer ou acier, savoir: panneaux de portes en acier; axes; pièces d'armature et poids en fonte.	Montréal	Calgary	801	500
			786	10 000
			713	20 000
			652	30 000
			605	40 000
Adjonction d'un nouvel article				
Produits du papier, savoir:	Montréal	Calgary)	899	500
Boîtes en carton, à plat, emballées.		Edmonton)	842	10 000
		Lethbridge)	742	20 000
			644	30 000
			639	40 000
		Kamloops	1641	500
			1159	10 000
		Kelowna	1285	500
			1048	10 000

Adjonction d'un nouvel article Produits du papier, savoir: Boîtes en carton, à plat, emballées.	De	A	Taux	Minimum
	Montréal	Penticton	1333	500
			1096	10 000
		Prince George	1080	500
			976	10 000
			949	20 000
			815	30 000
			805	40 000
		Régina	710	500
			734	10 000
			638	20 000
			540	30 000
			535	40 000
		Saskatoon	772	500
			700	10 000
			688	20 000
			580	30 000
			575	40 000
		Winnipeg	689	500
			649	10 000
			499	20 000
			433	30 000
			428	40 000
		Vancouver	1049	500
			945	10 000
			918	20 000
			784	30 000
			779	40 000
		Vernon	1369	500
			1133	10 000
		Victoria	1067	500
			959	10 000
			936	20 000

Note: Reimer Express Lines Ltd ne participe pas aux taux applicables aux expéditions de 500 livres à destination de Prince George et de Victoria (C.-B.).

Article 2360 Adjonction et remaniement

Caoutchouc et produits du caoutchouc, savoir: pneus	De	A	Taux	Minimum
	Montréal	Calgary)	926	500
		Edmonton)	906	10 000
			793	20 000
			781	30 000
			776	40 000
		Régina	813	500
			795	10 000
			686	20 000
			674	30 000
			669	40 000
		Saskatoon	858	500
			842	10 000
			729	20 000
			718	30 000
			712	40 000
		Vancouver	1099	500
			1062	10 000
			930	20 000
			918	30 000
			913	40 000
		Winnipeg	720	500
			701	10 000
			587	20 000
			576	30 000
			570	40 000

% Ce taux s'applique seulement lorsque le transporteur fait la cueillette.

Note: Ne s'applique pas au transport effectué par Smith Transport Co. Ltd.

Adjonction d'un nouvel article	De	A	Taux	Minimum
Coffres-forts et pièces de coffres-forts ou de chambres fortes, savoir: coffres-forts	Montréal	Calgary)	777	500
		Edmonton)	762	10 000
			686	20 000
			616	24 000
			604	30 000
			588	40 000
		Régina	797	500
			779	10 000
			650	20 000
			518	30 000
			480	40 000
		Saskatoon	822	500
			805	10 000
			679	20 000
			566	30 000
			531	40 000
		Thunder Bay	451	500
			419	20 000
			407	30 000
		Vancouver	873	500
			841	10 000
			727	20 000
			716	30 000
		Winnipeg	616	500
			600	10 000
			497	20 000
			403	30 000
	371	40 000		
Article 2470 Adjonction ou remaniement				
Résine synthétique	Montréal	Calgary)	798	500
		Edmonton)	783	10 000
		Lethbridge)	700	20 000
			689	30 000
			659	40 000
		Kamloops	1641	500
			1159	10 000
		Kelowna	1285	500
			1048	10 000
		Penticton	1333	500
			1098	10 000
		Prince George	977	500
			947	10 000
			851	20 000
			840	30 000
			835	40 000
		Régina	701	500
			686	10 000
			605	20 000
			593	30 000
			588	40 000
		Saskatoon	741	500
			726	10 000
			644	20 000
			633	30 000
			627	40 000
		Vancouver	847	500
			820	20 000
			761	30 000
			724	40 000
		Vernon	1369	500
			1133	10 000
		Victoria	1034	500
	959	10 000		
	935	20 000		
	924	30 000		
	919	40 000		

	<i>De</i>	<i>A</i>	<i>Taux</i>	<i>Minimum</i>
Résine synthétique	Montréal	Winnipeg	621	500
			605	10 000
			517	20 000
			447	30 000
			407	40 000
Article 2880				
	<i>De</i>	<i>A</i>	<i>Taux</i>	<i>Minimum</i>
Produits chimiques, savoir:				
Xanthates				
Ajouter un taux proportionnel établi comme suit:	Montréal	Gentilly	63¢	45 000 livres
Remaniement à l'article 3120				
Denrées alimentaires, savoir:				
3120 - Denrées alimentaires, savoir: mélanges à pâtisserie, en sacs.	Calgary	Montréal	297	40 000
Produits du grain, savoir: farine en sacs.				
Adjonction à l'article 3360				
	<i>De</i>	<i>A</i>	<i>Taux</i>	<i>Minimum</i>
Meubles	Winnipeg	Montréal	341	Ⓢ 24 000
Note: Ce taux n'est pas assujéti à la Règle no 30 du tarif 1005-E.				
Note: annule aussi les taux 453, applicable à 20 000 livres et 295, applicable à 40 000 livres, indiqués sous ce numéro.				
Adjonction d'un nouvel article				
Matériaux isolants, savoir: fibre de verre	Innisfall	Montréal	251	Ⓢ 40 000 livres
Note 1: Non assujéti à la Règle 30 du tarif 1005-E.				
Note 2: Ne s'applique pas au transport effectué par Smith Transport Co. Ltd.				
Adjonction à l'article 3520				
Fer ou acier, savoir: tuyaux	Brooks (Alba)	Montréal	295	40 000
			288	45 000
Annulation à l'article 4025				
Rebuts, savoir: chiffons				
Remaniement à l'article 4610				
Denrées alimentaires congelées, savoir: fruits et légumes ainsi que les jus de fruits, en paquets	Abbotsford	Montréal	496	45 000
	Annacis			
	Chilliwach			
	Marpole			
	Matsqui			
	Mission City			
	New			
	Westminster			
	South Fraser			
	South Sumas			
	Yarrow			
	Vancouver	Hull	517	38 000
		Montréal	517	38 000
			496	45 000
Articles 4640 - 4645				
Fruits frais en boîtes				
Augmentation des frais indiqués aux notes suivantes:				
Note 1: Des frais supplémentaires de \$62,70 seront imposés sur les expéditions, partielles ou complètes en provenance du sud de Pentiction ou de Naramata.				
Note 2: Un délai sans frais de 4 heures par expédition est alloué pour la cueillette (unique ou multiple). Droits exigibles sur l'excédent: \$31,35.				
Tarif de classe, et de marchandises tous-genres, no 1030-B, C.T.Q. no 4097.				
Marchandises transportées en excès du chargement complet.				
Adjonction à la Règle 290 (section B)				
«Non inférieur à 1 000 livres par pied linéaire d'espace occupé.»				
Règle 710 concernant le terminus de Vancouver (C.-B.)				
Supprimer Cloverdale et Port Kells de la liste de points indiqués. Augmentation des frais supplémentaires comme suit:				
Frais minimums \$5,50 par expédition				

Chargement incomplet \$1,60 le 100 livres

Maximum: \$55,00 par expédition

Note: Le transport prépayé nécessitant des cueillettes multiples est assujéti au taux (par 100 livres) applicable aux chargements incomplets. Frais maximums par expédition: \$55,00.

Midland Superior Express Ltd, tarif spécial no 536, C.T.Q. no 4078.

Article 5

Aluminium

Ajouter à titre de transporteur participant: Reimer Express lines Ltd.

Alltrans, tarif spécial no 541, C.T.Q. no 4126

Article 8

Moulée pour bestiaux ou volailles.

Ajouter un taux proportionnel établi comme suit:

Montréal à	Gentilly	60¢	50 000 livres
------------	----------	-----	---------------

Article 15

Quincaillerie, savoir: Appareils de fermeture de porte.

Transporteur participant: Inter City Truck Lines Ltd.

Kingsway Freightlines Ltd, tarif spécial no 544, C.T.Q. no 4175

Adjonction d'un nouvel article

Câble et fil - Pour le compte de Turmac Industries

De: Montréal

À:	500	10M	20M	30M	40M
Calgary	687	671	595	519	491
Edmonton	687	671	595	519	491
Lethbridge	687	671	595	519	491
Régina	598	584	510	439	414
Saskatoon	640	625	548	474	448
Vancouver	794	782	692	659	638
Winnipeg	515	499	471	326	311

Applicable au transport effectué par Kingsway Freightlines Ltd et Alltrans Express Ltd.

Remaniement à l'article 20

Papeterie et fournitures de bureau, savoir: papeterie

DE: Montréal

À:	500	2 000	5 000	10M	20M	30M	40M	50M
Calgary	899	883	857	825	714	624	592	0
Edmonton	899	883	857	825	714	624	592	0
Régina	795	789	768	750	599	534	496	486
Saskatoon	820	805	789	768	652	584	545	537
Vancouver	1080	1075	1067	1015	757	687	657	0
Winnipeg	568	0	0	553	460	452	413	399

Applicable au transport effectué par:

Kingsway Freightlines Ltd,

Alltrans Express Ltd,

Reimer Express Lines Ltd.

Modification tarifaire

1. Supplément 6 au tarif 133 (Règles applicables au Canada) (Exceptions aux règles contenues dans *National Motor Freight Classification* 100-E, PTCEB 16.

2. Supplément 7 au tarif 233 (Tarif canadien applicable au papier) (taux d'espèce applicables entre la province de Québec (Canada) et les Etats suivants: Connecticut, Delaware, Maine, Maryland, Massachusetts, New Hampshire, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Rhode Island, Vermont, Virginie et Virginie Occidentale, ainsi que le district de Columbia).

3. Supplément au tarif 333-B (taux de classe et d'espèce applicables entre la province de Québec (Canada) et les Etats suivants: Delaware, Maryland, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Tennessee, Virginie et Virginie Occidentale, ainsi que le district de Columbia).

4. Tarif 768-G (taux d'espèces applicables entre les installations portuaires de Montréal (Québec) et celles de Boston (MA) et New York (NY)).

5. Supplément 5 au tarif 793 (taux d'espèce applicables entre la province de Québec (Canada) et les Etats suivants: Maryland, Massachusetts, New Jersey, New York et Pennsylvanie).

6. Supplément 1 au tarif 795 (taux d'espèces applicables entre les installations portuaires de New York (NY) ou Boston (MA) et des points situés dans la province de Québec (Canada)).

Réduction, augmentation ou maintien des taux et des frais, applicables par les transporteurs participant au taux international déposé par la *Middle Atlantic Conference*.

Rôle M-35543

M-30005 50 DT

MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE

P.O. Box 10213

Washington DC 20018

U.S.A.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les suppléments déposés aux bureaux de la Commission des transports du Québec.

De plus, la requérante demande à la Commission que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue, le tout en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976).

Rôle M-35544
22350-V
M-301 914 6 DT
WESTWAY FORWARDING LTD
19, de Quercy, Hangar no 19
Québec (Qué.)

Modification tarifaire
Augmentation des taux de Toronto à Québec environ 10%.

Rôle M-35550
M-601078 1-D
PERREAULT, JEAN-LOUIS
70, de l'Eglise
Ste-Mélanie
Cté de Joliette, Québec
Requérant

Le requérant désire donner un service de location à court terme de tentes-roulottes, campeurs motorisés et roulottes de voyage au 70, de l'Eglise à Ste-Mélanie, Cté de Joliette.

Rôle M-35551
CM-60000 P-5
**COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**
et
M-600155
MURDOCK, MELVILLE
450, Larivière,
Rouyn (Qué.)
Intimé

Attendu que le 14 avril 1966, la Régie des transports du Québec autorisait l'intimé à exploiter un service de location à long terme de véhicules de promenade au 33, de la rue Gamble, à Rouyn (Qué.), permis numéro 888-DY;

Attendu que le 9 août 1967, la Régie des transports du Québec autorisait l'intimé à changer l'adresse de son bureau de location du 33, de la rue Gamble, à Rouyn (Qué.), au 102, de la rue Governor, à Larder Lake, Ontario;

Attendu que le 11 juillet 1972, la Régie des transports du Québec autorisait l'intimé à exploiter un service de location à long terme de véhicule de commerce au 102, Governor, à Larder Lake, Ontario (permis numéro 400-DYV);

Attendu que, suivant un rapport du service des enquêtes de la Commission, il appert que l'intimé opérerait un service de location depuis environ cinq ans au 450, de la rue Larivière, à Rouyn, (Qué.);

Considérant les articles 19, 29, 32 et 167 de la Loi des transports (1972, chapitre 55, et amendements);

Considérant l'article 5 de l'Ordonnance générale numéro 2 sur la location et les articles 6 et 8 de l'arrêté en conseil 4476-77 du 21 décembre 1977 (*Gazette officielle* 15-02-78) concernant la location de camions, tracteurs, remorques ou semi-remorques;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Abroger, remplacer ou modifier les ordonnances du 14 avril 1966, du 9 août 1967 et du 11 juillet 1972, rendues par la Régie des transports du Québec concernant Melville Murdock; ou

2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-35552
M-300871 7-D
(14994-V)
**WATSON TRANSPORT LIMITED/
TRANSPORT WATSON LIMITEE**
11525, 88e Avenue,
Rivière-des-Prairies
(Ile-de-Montréal) (Qué.)
H1C 1S8
Adresse postale:
Case postale 221,
Rivière-des-Prairies,
(Ile-de-Montréal) (Qué.)
H9R 4N9

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de modifier la clause d) de son permis qui se lit présentement comme suit:

d) Transport restreint - longue distance - rayon -

d) De Montréal à tous les points situés dans un rayon de cinquante (50) milles des limites de ladite ville, et retour, pour le transport de marchandises originant de Foresteel Industries Ltd. ou destinées à ladite compagnie.

pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit:

d) Transport restreint - longue distance - rayon -

d) De Montréal à tous les points situés dans un rayon de cent cinquante (150) milles des limites de ladite ville, et retour, pour le transport de marchandises originant de Foresteel Industries Ltd. ou destinées à ladite compagnie.

Rôle M-35553
M-30096 11-D
(811-V)

FILLION TRANSPORT INC.

130, Labrosse, Pointe-Claire
(Ile-de-Montréal) (Qué.)

H9R 1A1

Voiturier-remorqueur
Q-300310 71-D
(8077-V)

**TRANSPORT BRAZEAU INC./
BRAZEAU TRANSPORT INC.**

2725, Dalton, Ste-Foy
(Québec) (Qué.)

G1P 3T1

Principale place d'affaires:
6600, chemin St-François,
Ville St-Laurent,
(Ile-de-Montréal) (Qué.)

H4S 1B7

Voiturier-roulier

Rôle M-35555
M-300480 1-D
(7883-V)

**CAMIONNAGE SEAWAY LTEE/
SEAWAY CARTAGE LTD.**

1600, route de Service Sud,
Autoroute Transcanadienne, Dorval
(Ile-de-Montréal) (Qué.)

H9P 1H7

Rôle M-35556
M-300734 1-D
(12922-V)

**SERVICE DE LIVRAISON ANDRE
LALONDE**

(Lalonde, André)

235A, chemin Larocque
Salaberry-de-Valleyfield
(Beauharnois) (Qué.)

J6T 4B8

Rôle M-35558
M-300397 12-D
(5241-V)

E.J. PERSONS TRANSPORT LTD.

411, rue Rivière
Cowansville
(Missisquoi) (Qué.)

J2K 1N4

Rôle M-35559
M-209097 1 D

FORTIN, FRANCOISE

3100, De Beauvillage
Montréal (Qué.)

H1L 5W7

Requérante

Remorquage:

Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le droit d'effectuer, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées étant la propriété ou en la possession légale de la requérante-conjointe: Transport Brazeau Inc./Brazeau Transport Inc., détentrice du permis Q-300310 (8077-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué en vertu des clauses c), 11), 111), mmm), nnn), ttt), vvv), yyy), jjj), xxx), du permis Q-300310 (8077-V) détenu par le roulier précité.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le droit d'effectuer le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

De Montréal à tous les points situés dans un rayon de 100 milles des limites de ladite ville, pour le transport de marchandises pour le compte de «Dorfin Paper Products» et «Hercules Paper Products» et retour avec marchandises avariées ou refusées.

Clause additionnelle:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

De Salaberry-de-Valleyfield à tout point situé au Québec, pour le transport de produits de nettoyage, pour le compte de Alcolac Ltd., Salaberry-de-Valleyfield.

Pour donner le service décrit ci-haut le détenteur aura à se servir d'un camion d'une capacité de 5 tonnes ou plus.

Modification de clause:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'amender la clause b) de son permis.

La clause b) maintenant se lit comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - irrégulier - contrat -

De Terrebonne à Québec, pour le transport de portes, pour le compte de Canada Flushwood Door Limited.

La clause b) doit être amendée pour se lire comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - irrégulier -

De Terrebonne à Québec, pour le transport de portes et retour avec bois.

La requérante demande un permis de propriétaire de véhicule-taxi pour effectuer du transport dans l'agglomération A-1 Boucherville sous le numéro de permis M-209097-001.

Rôle M-35560
M-209097 2 D
FORTIN, FRANCOISE
3100, De Beauvillage
Montréal (Qué.)
H1L 5W7
Requérante

La requérante demande un permis de propriétaire de véhicule-taxi pour effectuer du transport dans l'agglomération A-1 Boucherville sous le numéro de permis M-209097-002.

Rôle M-35561
M-205330 2 D
DESMARCHAIS, JEAN-GUY
61, Poirier
St-Jean (St-Jean) (Qué.)
J3B 4E9
Requérant-cédant
M-208207-002
MESSIER, MARCEL
124, de La Québécoise
L'Acadie (St-Jean) (Qué.)
J0J 1H0
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis no M-205330-001 pour l'agglomération A-41 St-Jean demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-35562
M-202182 11 D
GEORGE ROSENTHAL GARAGE LTD.
135 est, Ontario
Montréal (Qué.)
H2X 1G9
Requérante-cédante
M-209100-001
CHERNOFF, LEONARD
5795, Melling
Côte-St-Luc (Qué.)
H4W 2C6
Requérant-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis no M-202182-006 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-35563
M-207293 4 D
VALCOURT, PAUL-EMILE
495, St-Pierre
Farnham (Missisquoi) (Qué.)
J2N 2C5
Requérant

Le requérant demande un permis de propriétaire de véhicule-taxi pour effectuer du transport dans les régions de Adamsville 06 3824 SD, Ange-Gardien 06 5202 VL, East Farnham 06 3826 VL, Notre-Dame-de-Stanbridge 06 5431 P, Rainville 06 5434 P, St-Ange-Gardien 06 5201 P, Ste-Brigide-d'Iberville 06 5311 SD, St-Ignace-de-Stanbridge 06 5429 P, Ste-Sabine 06 5432 P, Farnham 06 5436 C sous le numéro de permis M-207293-005.

Rôle M-35564
M-204755 2 D
TESTA, ALEXANDRE
10, place Hervieux
Repentigny (Qué.)
J6A 3N1
Requérant-cédant
M-209096-001
FOURNIER, JEAN
4238, Ludovic
Lachenaie (L'Assomption) (Qué.)
J6W 3P8
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis no M-204755-001 pour la région de Repentigny 06 6204 VT demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-35565
M-208215 1 D

RESOLUS, MARC-ANTOINE

3355, Gélneau
St-Hubert (Qué.)
J3Y 7B6
Requérant-cédant
M-209101-001

FARSAOUI, ABDERRHAMAN

4462, De Castille
Montréal-Nord (Qué.)
H1H 1Y2
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis no M-208215-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-35566
M-206946 3 D

GAUTHIER, VICTOR-PAUL

80, Pearson, app. 208
Aylmer (Gatineau) (Qué.)
J9H 4K3
Requérant-cédant
M-209091-001

SABOURIN, PIERRE-LEO

29, Principale, app. C
Aylmer (Qué.)
J9H 3L2
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis no M-206946-001 pour la région de Aylmer 07 7802 V demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-35567
M-203026 2 D

FOURNIER, OMER

6358, De Repentigny
Montréal (Qué.)
H1M 2G8
Requérant-cédant
M-209094-001

NOTTET, ARMAND

4220, 44e Rue
Montréal (Qué.)
H1Z 1R1
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis no M-203026-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-35568
M-207147 1 D

GAUDET, MICHEL

100, Pontbriand
St-Constant (Laprairie) (Qué.)
J0L 1X0
Requérant-cédant
M-209089-001

**STATION-SERVICE TEXACO R.L.
INC.**

7600, Champlain
LaSalle (Qué.)
H8P 1A5
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis no M-207147-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-35569
M-207003 9 D

BOUCHARD, ANDRE

104, Des Hauts-Bois, app. 403
Ste-Julie (Verchères) (Qué.)
J0L 2C0
Requérant

Le requérant se prévalant de l'article 2.72.8 demande l'annulation de ses permis M-207003-003, décision MPT-13040, cause 22088 en date du 28 août 1978, M-207003-004, décision MPT-13042, cause 22089 en date du 28 août 1978, M-207003-005, décision MPT-13041, cause 22090 en date du 28 août 1978, M-207003-006, décision MPT-13043, cause 22091, en date du 28 août 1978 et M-207003-007, décision MPT-13046, cause 22092 en date du 28 août 1978.

Rôle M-35570
M-207084 1 D

MANGOS, ALEXANDRE-GABRIEL

5475, Westminster, app. 401
Côte-St-Luc (Qué.)
H4X 2A5

Requérant-cédant
M-202333-004

GAULIN, BLANCHE

6547, D'Aragon
Montréal (Qué.)

H4E 3B4
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis no M-207084-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-35571
M-208357 7 D

VENAFRO, TONY

23, Forest Road
Dollard-des-Ormeaux (Qué.)
H9B 1V5

Requérant-cédant
M-209103-001

GINGRAS, FERNAND

5735, D'Orléans
Montréal (Qué.)

H1X 2L2
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis no M-208357-006 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-35572
M-208070 1 D

**LAURIN, GRATTON HUGUETTE
MME**

8113, Lévis-Sauvé
LaSalle (Qué.)
H8P 3K6

Requérante-cédante
M-201265-006

DI PIETRO, GIUSEPPE

1115, Thierry
LaSalle (Qué.)

H8N 2K6
Requérant-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis no M-208070-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-35587
30003 306 DT

**BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC
INC.**

1259, rue Berri, app. 400
Montréal (Qué.)

Modification tarifaire:

Demande urgente de fixation de taux

La requérante demande pour le compte de Acton Vale Transport Inc., membre du B. T. Q., que les actions indépendantes nos 19 et 20 deviennent exécutoires dans le plus bref délai possible et ce en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement no 2 sur les Règles de pratique.

Gen 128

Item 7

(469

Action indépendante no 19

Marchandise	De	A	Taux	Poids minimum
Moteurs électriques, emballés dans des boîtes de carton	Montréal	Granby	\$1,34	5 000
			0,96	10 000
			0,86	15 000
			0,70	24 000
			0,64	30 000
			0,51	40 000
			*0,43	50 000

* Taux applicable pour expéditions entre succursales.

Gen 128
Item 7
(469)
Action indépendante no 20

<i>Marchandise</i>	<i>De</i>	<i>A</i>	<i>Taux</i>	<i>Poids minimum</i>
Denrées alimentaires, VIZ:- Jus de fruits artificiel.	Granby	Montréal	\$0,95	15 000
			0,60	24 000
			0,54	30 000
			0,49	40 000

Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-35588
M-203626 4 D
RIBEIRO, JOSE H.

5330, Desmarreau
Montréal (Qué.)
H1K 2N9
Requérant-cédant
M-209112-001

JEAN-CHARLES, GUILLAUME

2551, Tillemont, app. 7
Montréal (Qué.)
H2A 1C3
Requérant-cessionnaire

Rôle M-35589
M-206014 1 D

CERQUEIRA, JOAO

4106, Hotel-de-Ville
Montréal (Qué.)
H2W 2H1
Requérant-cédant
M-209111-001

BOERR, OMAR

5845, terrasse Sirois
St-Hubert (Qué.)
J3Y 6R9
Requérant-cessionnaire

Rôle M-35590
M-208355 1 D

MARTEL, LUC

4973, place de Boucherville
Montréal (Qué.)
H1K 2H2
Requérant-cédant
M-202579-002

DESCHENES, RENE

43 est, de la côte St-Louis
Blainville, (Terrebonne) (Qué.)
J7C 1C5
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis no M-203626-002 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de transférer au requérant-cessionnaire.

Le requérant-cédant qui détient le permis no M-206014-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Le requérant-cédant qui détient le permis no M-208355-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-35599
M-203923 39 D

BOISVERT TAXIS INC.

6415, Chabot
Montréal (Qué.)
H2G 2T3
Requérante-cédante
M-209109-001

LAVIGNE, PIERRE

3440, Durocher, app. 817
Montréal (Qué.)
H2X 2E2
Requérant-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis no M-203923-008 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-35600

M-206981 1 D

MAYOFF, BARRY

1364, Montcalm
Chomedey, Laval (Qué.)
H7W 1W6
Requérant-cédant
M-209088-001

BONNEAU, MME GINETTE

493 Rielle
Verdun, (Qué.)
H4G 2S6
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis no M-206981-001 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-35601

M-203206 3 D

YUNGER, MARYLA

5541, place Bradford
Montréal (Qué.)
H3W 2M6
Requérante-cédante
M-209106-001

STUBINA, HARRY

6100, Emile-Nelligan, app. B4
Montréal (Qué.)
H4J 1G5
Requérant-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis no M-203206-007 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-35602

M-300456 8-D

(6715-V)

**LA COMPAGNIE LABELLE
TRANSPORT LIMITEE**

1670, boulevard Paquette
Mont-Laurier,
(Labelle) (Qué.)
J9L 1N1

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter à son permis le service suivant:

Transport général - longue distance - Route restreinte -

De Mirabel à St-Jovite, Labelle, L'Annonciation, L'Ascension, Mont-Laurier, Ferme-Neuve, Poste La Vérendrye, Parent et Clova ainsi que les points intermédiaires situés entre St-Jovite et les autres points de destination nommés, et retour,

Restriction:

En donnant le service autorisé, la détentrice n'aura pas le droit de desservir la zone aéroportuaire de Mirabel.

Rôle M-35603

M-30355 3-D

(25844-V)

TRANSPORT GAETAN**TREMBLAY ENRG.**

(Tremblay, Gaétan)

4509, chemin St-Jean, La Prairie

(Laprairie) (Qué.)

J5R 3X8

Voiturier-remorqueur

M-300009 15-D

(92-V)

ASBESTOS-EASTERN**TRANSPORT INC.**

2035 Francis, St-Hubert,

(Chambly) (Qué.)

J4T 2E6

Voiturier-roulier

Remorquage:

Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le droit d'effectuer, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - Remorquage seulement - Contrat -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et semi-remorques vides ou chargées de la requérante-conjointe: Asbestos-Eastern Transport Inc., détentrice du permis M-300009 (92-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service s'effectuera en vertu des clauses *aa*) et *kk*) du permis M-300009 (92-V) détenu par le roulier précité.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-35631

M-209115 1 D

TAXI SUTTON ENRG.

(Bissonnette, André et

Demers, Richard)

R.R. no 4,

Sutton (Brome) (Qué.)

J0E 2K0

Requérants

Les requérants demandent un permis de propriétaire de véhicule-taxi pour effectuer du transport dans les régions de Sutton 06 3802 CT, Sutton 06 3804 VT, Abercorn 06 3806 VL, Brome 06 3819 VL et Lac Brome 06 3820 VT sous le numéro de permis M-209115-001.

Rôle M-35632

M-209115 2 D

TAXI SUTTON ENRG.

(Bissonnette, André et

Demers, Richard)

R.R. no 4,

Sutton, (Brome) (Qué.)

J0E 2K0

Requérants

Les requérants demande un permis de propriétaire de véhicule-taxi pour effectuer du transport dans les régions de Sutton 06 3802 CT, Sutton 06 3804 VT, Abercorn 06 3806 VL, Brome 06 3819 VL et Lac Brome 06 3820 VT sous le numéro de permis M-209115-002.

Rôle M-35633

M-202658 2 D

SUGAR ETIENNE

4500, avenue Powell

Montréal (Qué.)

H4P 1E4

Requérant-cédant

M-201690-007 7-D

SALMANOVITCH BARRY

4922, Notre-Dame

Chomedey, Laval (Qué.)

H7W 1V5

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-202658-001 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-35634

M-207492 1 D

ARCURI, ANTONIO

12052, boul. Armand-Bombardier

Montréal (Qué.)

H1E 1W5

Requérant-cédant

M-209120-001 1 D

MARATEO, VITTORIA

4539 est, Bélanger

Montréal (Qué.)

H1T 1B7

Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207492-001 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-35635
M-208160 1 D

FRAPPIER, MME MARCELLE

6294, 24e Avenue
Montréal (Qué.)
H1T 3M5
Requérante-cédante
M-209110-001 1-D

PELLETIER, PIERRE

538, Lartigue
Laval (Qué.)
H7N 3T7
Requérant-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-208160-001 pour l'agglomération A-8 Laval, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-35636
M-203964 2 D

GALE, ANNIE

1195, Foch
Verdun (Qué.)
H4H 2R4
Requérante-cédante
M-209119-001 1-D

**LES PLACEMENTS
CLERSELIER INC.**

2010, Mansfield
Montréal (Qué.)
H3A 1Y8
Requérante-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-203964-001 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-35637
M-209114 1 D

LAPOINTE, EMMANUEL

21, rue Séguin
Coteau-du-Lac
(Soulanges) (Qué.)
J0P 1B0
Requérant

Le requérant demande un permis de propriétaire de véhicule-taxi pour effectuer du transport dans les régions de Les Cèdres 06 7102 VL St-Joseph-de-Soulanges 06 7101 P et St-Ignace-du-Coteau-du-Lac 06 7106 P sous le numéro de permis M-209114-001.

Rôle M-35638
M-209108 1 D

BOUCHER, ROBERT

43, Ste-Geneviève
Verchères, (Verchères) (Qué.)
J0L 2R0
Requérant

Le requérant demande un permis de propriétaire de véhicule-taxi pour effectuer du transport dans les régions de Contrecoeur 06 5725 V, Varennes 06 5713 C et Verchères 06 5717 VL sous le numéro de permis M-209108-001.

Rôle M-35639
M-204005 2 D

MICHON, PAUL-EMILE

240 sud, Bourdages
St-Hyacinthe (St-Hyacinthe) (Qué.)
J2T 3P9
Requérant-cédant
M-209102-001 1-D

PRIMEAU, FRANCOIS

143, Luc, app. 2
St-Thomas-d'Aquin (St-Hyacinthe) (Qué.)
J0H 2A0
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-204005-001 pour l'agglomération A-39 St-Hyacinthe, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-35640
M-203923 40 D

BOISVERT TAXIS INC.

6415, Chabot
Montréal (Qué.)
H2G 2T3
Requérante-cédante
M-205265-002

LEBLANC, BERNARD

5822, Clark
Montréal (Qué.)
H2T 2V7
Requérant-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis no M-203923-009 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-35641
M-203206 4 D

YUNGER, MARYLA

5541, place Bradford
Montréal (Qué.)
H3W 2M6
Requérante-cédante
M-209107-001

STRUL, HARRY

6440, Macdonald
Hampstead (Qué.)
H3X 2X2
Requérant-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis no M-203206-009 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-35642
M-206665 2 D

MICHAUD, FRANCOISE

121, Côte-Saint-Louis
R.R. no 2
Blainville (Terrebonne) (Qué.)
J7E 4H5
Requérante-cédante
M-209105-001 1 D

BOUCHER, MME COLETTE

600, Frontenac
Blainville (Terrebonne) (Qué.)
J7C 3A4
Requérante-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-206665-001 pour l'agglomération A-54 Ste-Thérèse, demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-35643
M-202540 24 D

VACLAV TUMA LTD.

135 est, Ontario
Montréal (Qué.)
H2X 1G9
Requérante-cédante
M-209116-001 1-D

PICARD, YVON

TURNER, BERNARD (En société)
860, terrasse Jacques-Léonard
Pointe-aux-Trembles (Qué.)
H1A 3K3
Requérants-cessionnaires

La requérante-cédante qui détient le permis no M-202540-016 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer aux requérants-cessionnaires.

Rôle M-35644
M-201814 3 D

ZIDAN, SAMI

2055, Filion
St-Laurent (Qué.)
H4L 4G9

Requérant-cédant
M-209113-001 1 D

COHENE, WILLIAM ISRAEL

4875, Sinclair
Chomedey (Laval) (Qué.)
H7W 1J5

Requérant-cessionnaire

Rôle M-35645
M-207184 1 D

PAINCHAUD, ACHILLE

1306, Frémont
St-Bruno-de-Montarville (Chambly)
(Qué.)

J3V 3X1
Requérant-cédant
M-209117-001 1 D

GOBEL, EUGENE

207, Poitras
Boisbriand (Terrebonne) (Qué.)
J7G 2C5

Requérant-cessionnaire

Rôle M-35646
M-300277 15-D
(2594-V)

GERARD GAGNON LTEE

1550, boulevard Montarville
Boucherville
(Chambly) (Qué.)

J4B 5Y3
Voiturier-remorqueur

DAY & ROSS LTD

Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)
Au Québec:

1550, boulevard Montarville
Boucherville
(Chambly) (Qué.)

J4B 5Y3
M-300845 6-D
(14556-V)

Voiturier-roulier

Rôle M-35647
M-300436 1-D
(6238-V)

DELISLE, DENIS

1403, rue Honoré-Beaugrand
(Montréal) (Qué.)
H1L 5X1

Le requérant-cédant qui détient le permis no M-201814-003 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Le requérant-cédant qui détient le permis no M-207184-001 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Le requérant qui détient un permis de voiturier-remorqueur (haulaway), pour les clauses a) à g) inclusivement du permis no M-300845 (14556-V) de la détentrice Day & Ross Ltd agissant comme voiturier-roulier, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de modifier ladite clause pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat -

Transport par remorquage pour tirer les remorques et/ou semi-remorques, vides ou chargées de la requérante-conjointe: Day & Ross Ltd., détentrice du permis M-300845 (14556-V) qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier précité.

Demande est aussi faite par le roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Modification:

La requérante dont le permis se lit ainsi:

Transport restreint - Local -

Montréal et tous les endroits situés dans une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville, en suivant les routes principales, pour le transport de colis légers, moyennant un camion d'une capacité d'une (1) tonne.

s'adresse à la Commission des transports du Québec afin qu'à l'avenir son permis se lise ainsi:

Transport restreint - Local -

Montréal et tous les endroits situés dans une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville, en suivant les routes principales, pour le transport de colis légers, moyennant un camion d'une capacité maximum de trois (3) tonnes.

Rôle M-35649
M-505076 2-C
JOLY, EUGENE
95, des Terrasses
Auteuil, Laval (Qué.)
S7L 1K5

Requête en révision d'une décision (article 19)
1. Le 4 mai 1976 la Commission des transports du Québec a révoqué le permis VR de votre requérant dans une décision portant le numéro M.C.V. 8080 et publiée à la *Gazette officielle* no 20, page 4304 le 15 mai 1976;
2. Le motif de la décision qui révoquait le permis était que votre requérant avait fait défaut de comparaître à l'audition du 4 mai 1976;
3. Votre requérant avait reçu un avis d'audition pour le mois de décembre 1975 mais l'audition fut reportée au 4 mai 1976 et votre requérant ne fut pas convoqué;
4. Il ne fut pas mis au courant de cette décision avant cette année lorsqu'il voulut renouveler son immatriculation;
5. En 1977, il avait d'ailleurs renouvelé ladite immatriculation tel qu'il appert des photocopies produites au soutien des présentes sous la cote R-1 et R-2;
6. Votre requérant a tout intérêt à ce que la présente requête soit accordée et il joint sous pli un chèque de cinquante dollars (\$50) comme cautionnement;
C'est pourquoi votre requérant conclut à ce que la décision M.C.V. 8080 soit révisée.

Rôle M-35662
263-A M-000006 2-DT
LES AUTOBUS BOULAIS LTEE
265, rue St-Jacques
St-Jean (Qué.)

Modification tarifaire:

Service no 1: service urbain dans et entre St-Jean et Iberville

<i>Tarifs actuels</i>		<i>Tarifs proposés</i>	
Tarif adultes		Tarif adultes	
En espèces :	\$ 0,40	En espèces :	\$ 0,45
20 jetons :	\$ 5,00	20 jetons :	\$ 5,50
Tarif — écoliers		Tarif — écoliers	
En espèces :	\$ 0,35	En espèces :	\$ 0,40
Passe mensuelle :	\$ 13,75	Passe mensuelle :	\$ 15,00
Tarif — enfants		Tarif — enfants	
En espèces :	\$ 0,20	En espèces :	\$ 0,25
4 billets :	\$ 0,30	4 billets :	\$ 0,35

Service no 4: aéroport de St-Jean — Montréal

<i>Tarifs actuels</i>		<i>Tarifs proposés</i>	
Adultes :	\$ 1,00	Adultes :	\$ 1,10

Modification tarifaire:

Demande urgente de fixation de taux

La requérante demande, pour ses membres participants, que ces modifications deviennent exécutoires le deuxième jour de Janvier 1979 et ce en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement no 2 sur les règles de pratique.

Rôle M-35663
30003 307 DT
**BUREAU DES TARIFS DU
QUEBEC INC.**
1259, rue Berri, bur. 400
Montréal (Qué.)

Annexe

Tarifs 100-C et 15-D

L'échelle actuelle des taux de classe L.T.L. et T.L. (lots brisés et chargés entières) sera annulée et remplacée par une nouvelle structure de taux.

«F.A.K.» (marchandises générales)

Ce changement est rendu nécessaire par l'élimination prochaine de la classification des marchandises C.F.C. no 22.

Une liste d'exception sera attachée à cette nouvelle structure de taux F.A.K. (marchandises générales).

Différents amendements au tarif 100-C section règlements sont rendus nécessaires en rapport avec cette nouvelle structure de taux «F.A.K.» (marchandises générales). Le Tarif X-105-B (Tarif d'exception à la classification no 22) sera annulé et les articles de taux d'espèces y apparaissant seront transférés au tarif régulier.

Certains règlements au tarif 15-D seront amendés en conformité avec les règlements du Tarif 100-C pour l'application de ces nouveaux taux.

Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-35664
30006 136 DT
**NIAGARA FRONTIER TARIFF
BUREAU INC**
P.O. Box 184
Buffalo
N.Y 14221

Modification tarifaire:

Supplément 6 au Tarif 220-C (Tarif de papier journal)

Item: 7837 (Addition)

Supplément 14 au Tarif 368-D (Tarif de marchandises générales)

Item: 9905 (Addition)

22441-A (Addition)

22449-A (Addition)

22715-A (Addition)

22735-A (Addition)

Supplément 14 au Tarif 368-D (Tarif de classe et marchandises générales)

Item: 9010-A (Annulation)

9820-A (Annulation)

Supplément 33 au Tarif 777-E (Tarif de marchandises)

Item: 4254-B (Addition)

4366 (Addition)

Cette demande est présentée conformément à l'article 258.1 du Règlement no 2 [1976] et nous faisons la requête qu'elle entre en vigueur le 6 novembre 1978 ou à la date que la décision sera rendue si cette date est ultérieure à celle mentionnée plus haut.

Pour obtenir de plus amples renseignements veuillez consulter lesdits suppléments déposés à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-35665

17699-V

M-301163 4 DT

BRASSEUR TRANSPORT ENRG

6, rue St-Pierre

C.P. 53

Roxton Pond (Qué.)

Modification tarifaire:

Le requérant s'adresse à la C.T.Q. afin d'obtenir une modification et l'amendement de ses taux tels qu'apparaissent à la demande déposée auprès de la C.T.Q.

De plus le requérant se prévaut de l'Article 2.58.1 du Règlement 2 et de l'article 20 de la Loi des transports, à l'effet que la décision soit effective à la date où elle sera rendue.

Rôle M-35667

M-303550 1-D

SUPER ROC INC.

8130, Champ-d'Eau, St-Léonard,

(Ile-de-Montréal) (Qué.)

H1P 1Y3

Voiturier-remorqueur

M-300711 13-D

(12425-V)

LEO TREMBLAY TRANSPORT INC.

8155, Champ-d'Eau, St-Léonard,

(Ile-de-Montréal) (Qué.)

H1P 1Y1

Voiturier-roulier

Remorquage:

Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le droit d'effectuer, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et semi-remorques vides ou chargées étant la propriété ou en la possession légale de la requérante conjointe: Léo Tremblay Transport Inc., détentrice du permis M-300711 (12425-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis M-300711 (12425-V) détenu par le roulier précité.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Les requérantes demandent à la Commission des transports du Québec que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue, en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec.

Rôle M-35668

M-300037 20-D (331-V)

McCRUM TRANSPORT LIMITED

411, rue Rivière

Cowansville

(Missisquoi) (Qué.)

J2K 1N4

Clause additionnelle:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'ajouter la clause suivante à son permis:

Transport général - longue distance - route restreinte -

De Sherbrooke à Potton et retour.

Rôle M-35669

M-300037 19-D (331-V)

MC CRUM TRANSPORT LIMITED

411, rue Rivière

Cowansville

(Missisquoi) (Qué.)

J2K 1N4

Clause additionnelle:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'ajouter la clause suivante à son permis.

Transport général - longue distance - route restreinte -

De Sherbrooke à Ste-Anne-de-la-Rochelle et retour.

Rôle Q-17401

Q-300, 628-4-D (17727-V)

ROGER TREMBLAY LTEE

C.P. 174

(Rivière-au-Renard)

Gaspé

(Gaspé-Est) (Qué.)

G0E 2A0

Amendement à la requête Q-17401

Requête originale (G.O. 34 du 26-8-78, page 10534)

Demande de modification de permis:

La requérante qui détient un permis no 17727-V l'autorisant à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De Rivière-au-Renard, Gaspé et Newport à Rimouski, Québec et Montréal, pour le transport de poissons frais, pour le compte de Pêcheurs Unis de Québec, par camions réfrigérés.

Demande une modification dudit permis afin qu'il y soit ajouté:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - véhicule réfrigéré -

Pour le transport de poissons surgelés, salés, séchés et frais, pour le compte de Pêcheurs Unis du Québec.

De Rivière-au-Renard à Montréal (surgelés, salés, séchés);

De Newport à Montréal (surgelés);

De Rivière-au-Renard à Québec et Montréal (frais);

De Newport à Montréal (frais).

Requête amendée (5 octobre 1978)

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - véhicules réfrigérés

1. De Rivière-au-Renard à Montréal pour le transport de poissons frais, séchés, surgelés et salés, par véhicules réfrigérés, pour le compte de Pêcheurs Unis du Québec.

2. De Rivière-au-Renard à Québec pour le transport de poissons frais et surgelés, par véhicules réfrigérés, pour le compte de Pêcheurs Unis du Québec.

3. De Gaspé à Québec et Montréal pour le transport de poissons surgelés, par véhicules réfrigérés, pour le compte de Pêcheurs Unis du Québec;

4. De Newport à Québec et Montréal pour le transport de poissons frais et surgelés, par véhicules réfrigérés pour le compte de Pêcheurs Unis du Québec.

Rôle Q-18116

Q-600, 089 1-DT

(1068-DY & 807-DYV)

GILLES BEDARD LOCATION INC.

46, route Trans-Canada

Lévis

(Lévis) (Qué.)

G6V 4Z2

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour la location à court terme de véhicules de promenade et de camions.

Les intéressés peuvent consulter les nouveaux tarifs en communiquant avec la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-18117

Q-600, 166 1-DT

(117-DYV)

LETOURNEAU, ROBERT

54, d'Iberville

Lauzon

(Lévis) (Qué.)

G6V 6N6

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, la fixation de ses taux tel qu'indiqués sur la formule 7 annexe à la présente demande pour ses services de location de véhicules pick-up suivant les clauses de son permis no 117-DYV.

Les intéressés peuvent consulter les nouveaux taux en communiquant avec la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-18118

Q-300, 203-24-D

(4732-V)

GRENIER TRANSPORT INC.,

Route Chassé

C.P. 700,

Ste-Marie

(Beauce) (Qué.)

GOS 2Y0

Demande de modification de permis.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

De Ste-Marie-de-Beauce à ailleurs dans la province de Québec dans un rayon de 450 milles, pour le transport de marchandise diverse pour le compte de Béton Bolduc Inc. et retour.

Rôle Q-18119

Q-300, 558-9-D

(15267-V)

MATANE GASPESIE TRANSPORT INC.,

2063 ouest, avenue du Phare

C.P. 335

Matane

(Matane) (Qué.)

G4W 3N2

Demande de modification de permis.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner les services de transport suivants:

La requérante désire être autorisée à prendre à louage à long terme des compagnies de location détentrice de permis de la C.T.Q., 20% du nombre total de ses propres véhicules et à court terme, pourvu que le nombre total de véhicules pris à louage à court terme n'excède pas 2 à la fois.

La requérante demande à ce que soit rattaché à la clause d) de son permis le droit additionnel suivant:

Droit additionnel re/clause d):

En donnant le service autorisé par la clause d) de son permis, au terminus de Québec, la détentrice est autorisée à effectuer la cueillette et la livraison de marchandises aux endroits suivants:

Charny, Lauzon, Lévis, St-David-de-l'Auberivière, St-Jean-Chrysostome, St-Nicolas, St-Romuald-d'Etchemin, St-Henri, St-Rédempteur, Ste-Hélène-de-Breakeyville, St-Henri-de-Lauzon, St-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy, St-Lambert-de-Lauzon, St-Louis-de-Pintendre, Bernières, Rivière-Boyer, St-Etienne, Ancienne-Lorette, Beauport, Val-Bélair, Charlesbourg, Lac-Delage, Loretteville, Québec, Ste-Foy, Sillery, Vanier, St-Emile, St-Dunstan-du-Lac-Beauport, St-Félix-de-Cap-Rouge, Stoneham et Tewkesbury, Charlesbourg-Ouest, Lac-St-Charles, St-Gabriel-de-Valcartier, St-Gabriel-Ouest et St-Augustin-de-Desmaures.

Rôle Q-18120
Q-300, 337-1-D
(9608-V)

MICHAUD, VITAL,
St-Philippe-de-Néri
(Kamouraska) (Qué.)
G0L 4A0

Demande de modification de permis.
Le requérant demande d'ajouter au permis 9608-V qu'il détient, le droit additionnel suivant:

Droit additionnel re/clause c):

En donnant le service autorisé par la clause c) de son permis, la détentrice est autorisée à effectuer la cueillette et la livraison des marchandises aux endroits suivants: Charny, Lauzon, Lévis, St-David-de-l'Auberivière, St-Jean-Chrysostome, St-Nicolas, St-Romuald-d'Etchemin, St-Henri, St-Rédempteur, Ste-Hélène-de-Breakeyville, St-Henri-de-Lauzon, St-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy, St-Lambert-de-Lauzon, St-Louis-de-Pintendre, Bernières, Rivière-Boyer, St-Etienne, l'Ancienne-Lorette, Beauport, Bélair, Charlesbourg, Courville, Giffard, Lac-Delage, Loretteville, Montmorency, Notre-Dame-des-Laurentides, Orsainville, Ste-Foy, Sillery, Val-St-Michel, Vanier, Villeneuve, St-Emile, St-Dunstan-du-Lac-Beauport, St-Félix-du-Cap-Rouge, St-Michel-Archange, Stoneham et Tewkesbury, Charlesbourg-Est, Charlesbourg-Ouest, Lac-St-Charles, St-Gabriel-de-Valcartier, St-Gabriel-Ouest, Ste-Thérèse-de-Lisieux, St-Augustin-de-Desmaures.

La clause c) dudit permis, se lit présentement comme suit:

- c) Transport général - longue distance - route restreinte - régulier
- c) De St-Philippe-de-Néri à Québec, et retour.

Rôle Q-18121
Q-300, 041-35-D
(443-V)

HARVEY TRANSPORT LIMITEE
HARVEY TRANSPORT LIMITED,
2900 sud, avenue Dupont
C.P. 580
Alma
(Lac-St-Jean-Est) (Qué.)
G8B 5W1

Demande de modification de permis.
La requérante qui est autorisée en vertu du droit additionnel rattaché à la clause h) de son permis à donner le service suivant:

En vertu de la clause h) de son permis, Harvey Transport est autorisée à remorquer, avec ses tracteurs dûment enregistrés, des concasseurs pour le public en général.

S'adresse à la Commission des transports afin que soit modifié ledit droit additionnel pour se lire comme suit:

En vertu de la clause h) de son permis Harvey Transport Limitée est autorisée à remorquer, avec ses tracteurs dûment enregistrés, des concasseurs, des rampes, des véhicules outils sur pneumatiques et les accessoires s'y rattachant par fardier ou remorque extensible, pour le public en général.

Rôle Q-18122
Q-000, 244-12-D
(3194-A)

TRANSPORT M. JUNEAU INC.
287, route 138
St-Augustin-de-Desmaures
(Portneuf) (Qué.)
G0A 3E0
Requérant

Demande pour un permis de transport:

Service:

Transport de joueurs de hockey et moniteur instructeur, pour la ville de l'Ancienne Lorette (loisirs) pour des parties jouées à Beauport, Loretteville, Ste-Foy, Montmagny, deux (2) soirs par semaine selon le calendrier établi du 1er octobre 1978 au 30 avril 1979.

Rôle Q-18123
Q-000,281-3-D
(3329-A)

CYR, ARISTIDE
Ste-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons
(Bonaventure) (Qué.)
G0C 1P0
Requérant

Demande de transport saisonnier:

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec le renouvellement de son permis saisonnier qui se lit comme suit:

Transport d'élèves le midi de Newport-Est et Newport-Ouest et Pabos-Mills à la Polyvalente Mgr-Sévigny annexe A et B de Chandler, aller retour, dossier 3329-A-D-2

Rôle Q-18124
Q-300,745-4-D
(19707-V)

LES DEMENAGEMENTS DU GOLFEE
INC./
GULF MOVING INC.
315, avenue Otis
Sept-Iles
(Saguenay) (Qué.)
G4R 1K9

Demande de modification de permis.

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner le service suivant:

Prendre à louage à long terme 20% du nombre total de ses propres véhicules enregistrés à la Commission des transports du Québec et à prendre à louage à court terme des véhicules pourvu que le nombre total de véhicules pris à louage à court terme n'excède pas deux (2) à la fois.

Rôle Q-18125
Q-300,671-38-D
(18430-V)

PORLIER EXPRESS INC.

315, avenue Otis
Sept-Iles
(Saguenay) (Qué.)
G4R 1K9

Rôle Q-18126
Q-300,652-7-D
(18196-V)

J. ADEM BELLEMARE LTEE,

2012, avenue St-Marc
Shawinigan
(St-Maurice) (Qué.)
G9N 2J2

Rôle Q-18127
Q-200220-5-D

RACINE, FERNAND

90, rue Guy
Kénogami
(Chicoutimi) (Qué.)
G7X 1B1
Requérant-cédant
Q-202133-2-A

TAXI DIAMOND ENRG.

191, rue St-Dominique
Jonquières
(Chicoutimi) (Qué.)
G7X 6K4
Requérant-cessionnaire

Rôle Q-18128
Q-202620-3-D

GAGNE, LAUREAT

242, rue Rouleau
Hauterive (Saguenay)
G5C 1T4
Requérant-cédant
Q-203033-1-A

TAXI FELICIEEN BOUCHARD ENR.

(Bouchard, Félicien)
1095, rue Puyjalon
Hauterive (Saguenay)
G5C 1N4
Requérant-cessionnaire

Demande de modification de permis.

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner le service suivant:

Prendre à louage à long terme 20% du nombre total de ses propres véhicules enregistrés à la Commission des transports du Québec et à prendre à louage à court terme des véhicules pourvu que le nombre total de véhicules pris à louage à court terme n'excède pas deux (2) à la fois.

Demande de changement de contrôle.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin que cette dernière prenne note et autorise les changements survenus dans le contrôle de la requérante.

Ancienne distribution des actions.

Noms:	Actions ordinaires
Bellemare, J. Adem	400
Bellemare, Irène	1
Bellemare, Michel	348
Pronovost, Julienne B.	1

Nouvelle distribution des actions.

Noms:	Actions ordinaires
Bellemare, Michel	747
Bellemare, Françoise	1
Pronovost, Julienne B.	1
Pronovost, Claire	1

Transfert de permis:

Racine, Fernand, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Taxi Diamond Enrg., le permis Q-200220-003 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération A-51 l'ouest du Saguenay.

Transfert de permis

Gagné, Lauréat, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Taxi Félicien Bouchard Enr. (Bouchard, Félicien) le permis Q-202620-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de la Côte-Nord A-21.

Rôle Q-18129
Q-201993-2-D

THERRIEN, JEAN-CLAUDE

12, 43e Rue, C.P. 1274
Gagnon (Saguenay)

G0G 1K0

Requérant-cédant

Q-203018-1-A

ARMAND HUARD

(Huard, Armand)

12, rue 3 est

Gagnon (Saguenay)

G0G 1K0

Requérant-cessionnaire

Transfert de permis

Therrien, Jean-Claude demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Armand Huard (Huard, Armand) le permis Q-201993-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de Gagnon 09-9749-VT.

Rôle Q-18130

Q-503,693-21-D

S.A.F. CONSTRUCTION 1973 INC.

124, route Kennedy

C.P. 157

St-Henri

(Lévis) (Qué.)

G0R 3E0

Requérant-cédant

Q-505,190-2-D

MARTINEAU, MARC

104, boulevard François-Thomas, app. 2

St-David-de-L' Aubervièrre

(Lévis) (Qué.)

G6W 1E9

Requérant-cédant

Transfert de permis

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer le permis Q-503,693-015 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 3 en faveur de Marc Martineau.

Rôle Q-18131

Q-506,287-2-D

GAUTHIER, EDMOND

Rue du Quai

Ste-Rose-du-Nord

(Chicoutimi) (Qué.)

G0V 1T0

Requérant-cédant

Q-506,183-3-D

PATRY, JEAN

1591, boulevard Talbot

Chicoutimi

(Chicoutimi) (Qué.)

G7H 4C3

Requérant-cessionnaire

Transfert de permis

Prenez avis que Edmond Gauthier s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de rétrocéder le permis Q-506,287-001, pour la région 2, à Jean Patry qui était antérieurement détenteur de ce permis sous le numéro Q-506,183-001.

Rôle Q-18132

Q-500,458-2-D

BÉRUBE, MARCEL

700, Beaulieu

Sept-Iles

(Saguenay) (Qué.)

G4R 1P2

Requérant-cédant

Q-506,610-1-D

ROUSSEAU, JACQUES

2301, Villeneuve, C.P. 667

Hauterive

(Saguenay) (Qué.)

G5C 2C3

Requérant-cessionnaire

Transfert de permis

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer le permis Q-500,458-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 9 en faveur de Jacques Rousseau.

Rôle Q-18133
Q-505262-12-D
GESTION BECANCOUR INC.
17905, rue Gauthier
Bécancour
(Nicolet) (Qué.)
G0X 2T0
Requérante-cédante
Q-506609-1-D

**LES PAVAGES DE NICOLET
(1973) INC.**

17905, Gauthier
Bécancour
(Nicolet) (Qué.)
G0X 2T0
Requérante-cessionnaire

Rôle Q-18134
Q-505262-14-D
GESTION BECANCOUR INC.
17905, rue Gauthier
St-Grégoire
(Nicolet) (Qué.)
G0X 2T0
Requérante-cédante
Q-506609-3-D

**LES PAVAGES DE NICOLET
(1973) INC.**

St-Grégoire
(Nicolet) (Qué.)
G0X 2T0
Requérante-cessionnaire

Rôle Q-18135
Q-505262-13-D
GESTION BECANCOUR INC.
17905, rue Gauthier
St-Grégoire
(Nicolet) (Qué.)
G0X 2T0
Requérante-cédante
Q-506609-2-D

**LES PAVAGES DE NICOLET
(1973) INC.**

17905, rue Gauthier
St-Grégoire
(Nicolet) (Qué.)
G0X 2T0
Requérante-cessionnaire

Rôle Q-18136
Q-505262-15-D
GESTION BECANCOUR INC.
17905, rue Gauthier
St-Grégoire (Ville de Bécancour)
(Nicolet) (Qué.)
G0X 2T0
Requérante-cédante
Q-506609-4-D

**LES PAVAGES DE NICOLET
(1973) INC.**

17905, rue Gauthier
St-Grégoire
(Nicolet) (Qué.)
G0X 2T0

Transfert de permis

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir son autorisation de transférer à la requérante-cessionnaire le permis de camionnage en vrac numéro Q-505262 D-1, pour la région 4.

Transfert de permis

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir son autorisation de transférer à la requérante-cessionnaire le permis de camionnage en vrac, numéro Q-505262 D-5, pour la région 4.

Transfert de permis

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir son autorisation de transférer à la requérante-cessionnaire le permis de camionnage en vrac, numéro Q-505262 D-002, pour la région 4.

Transfert de permis

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir son autorisation de transférer à la requérante-cessionnaire le permis de camionnage en vrac, numéro Q-505262 D-006, pour la région 4.

Rôle Q-18137
Q-505262-16-D
GESTION BECANCOUR INC.
17905, rue Gauthier
St-Grégoire
(Nicolet) (Qué.)
G0X 2T0
Requérante-cédante
Q-506609-5-D

**LES PAVAGES DE NICOLET
(1973) INC.**

17905, rue Gauthier
St-Grégoire
(Nicolet) (Qué.)
G0X 2T0
Requérante-cessionnaire

Rôle Q-18139
Q-300,999 2-DT
(22724-V)

BIRT, MARTIN L.

P.O. Box 8
Souris, P.E.I.
C0A 2B0
Place d'affaires au Québec:
Box 159
Grindstone
Cap-aux-Meules
(Iles-de-la-Madeleine) (Qué.)
G0B 1B0

Rôle Q-18140
Q-300,203-25-S
(4732-V)

GRENIER TRANSPORT INC.

Route Chassé
C.P. 700
Ste-Marie
(Beauce) (Qué.)
G0S 2Y0

Rôle Q-18141
Q-000,286-11-D
(3390-A)

AUTOBUS COTE-NORD INC.

41, William-Dobel
Baie-Comeau
(Saguenay) (Qué.)
G4Z 1T8
Requérante-cédante
Q-000, 407-12-A
(3720-A)

T.E.S.I. SAGUENAY (1974) LTEE

1354, boulevard St-Paul
Chicoutimi
(Chicoutimi) (Qué.)
G7J 3C5
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir son autorisation de transférer à la requérante-cessionnaire le permis de camionnage en vrac, numéro Q-505262 D-007, pour la région 4.

Le requérant demande l'autorisation de la fixation de son tarif numéro 2 pour le transport de marchandises entre l'Île-du-Prince-Edouard et les Îles-de-la-Madeleine.

En conformité avec l'article 2.58.1, il demande que son tarif devienne en vigueur à compter du 1er septembre 1978.

Les intéressés peuvent consulter le tarif numéro 2 en s'adressant à la Commission des tarifs du Québec.

Demande de permis spécial

Prenez avis que Grenier Transport Inc., route Chassé, Ste-Marie-de-Beauce, s'adresse à la Commission des transports du Québec, en vue d'obtenir le permis spécial suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De Ste-Marie-de-Beauce à Rimouski, Sherbrooke, Jonquière, St-Hyacinthe, St-Pierre, Île d'Orléans, Bécancour, Cap-de-la-Madeleine, Rivière-du-Loup et retour, pour le transport des produits alimentaires fabriqués par Vachon Inc., et pour le compte de cette dernière.

Durée: du 1er novembre 1978 au 31 décembre 1978.

De plus, la requérante demande l'application de l'article 2.58.1 pour la date de mise en vigueur.

Demande de transfert d'un service:

La requérante-cédante s'adresse à la Commission des transports du Québec en vue de transférer uniquement le service urbain dans la ville de Baie-Comeau à T.E.S.I. Saguenay (1974) Ltée.

Rôle Q-18142
Q-000,539-1-D

RENAUD, NORMAND

13, Ire Rue
L'Ascension-de-Notre-Seigneur
(Lac-St-Jean-Est) (Qué.)
GOW 1Y0
Requérant

Demande de transport en commun:

Le requérant, conformément à l'article 16.6 du Règlement 16 sur le transport en commun, s'adresse à la Commission des transports du Québec en vue d'être autorisé à donner le service autrefois fourni par Clément Tremblay en vertu du permis no 1500-A, annulé par décision de la Régie des transports en date du 25 mai 1961 et qui se lisait comme suit:

Classe de permis: autobus

Service no 1: De L'Ascension à St-Joseph-d'Alma, et retour.

Parcours à suivre: Route régionale de L'Ascension à St-Coeur-de-Marie;
Route 55, de St-Coeur-de-Marie à St-Joseph-d'Alma.

Termini:

Alma: 77, rue Sacré-Coeur

L'Ascension: Résidence de l'opérateur.

Restrictions:

1. Pas de service local entre St-Coeur-de-Marie et St-Joseph-d'Alma

2. Le permis n'autorise pas le détenteur à se prévaloir des droits prévus par l'Ordonnance générale no 17 concernant les voyages spéciaux ou à charte-partie, cette restriction ne s'appliquant pas toutefois aux voyages spéciaux ou à charte-partie originant de L'Ascension.

Service no 2: De L'Ascension à Chute-au-Diable et retour.

Parcours à suivre: route régionale entre L'Ascension et Chute-au-Diable.

Termini: L'Ascension: restaurant Noël

Chute-au-Diable: Aluminium Company of Canada.

De plus, le requérant demande respectueusement à la Commission des transports du Québec, si elle accorde ledit permis, de modifier la teneur du service no 2 pour qu'il se lise comme suit:

Service no 2:

De L'Ascension à la Scierie Péribonka située à environ deux milles de la croisée de la route régionale menant à Chute-au-Diable.

Conditions & restrictions:

1. Aucun droit aux privilèges de l'Ordonnance générale no 17 concernant les voyages spéciaux ou à charte-partie.

2. Ce service sera donné aux heures des changements de quarts de travail de la Scierie Péribonka.

Rôle Q-18143
Q-300,240-8-D
(6427-V)

STE-MARIE EXPRESS LIMITEE

C.P. 208
Rue du Parc
Parc industriel
Ste-Marie
(Beauce) (Qué.)
GOS 2Y0

Demande de modification de permis.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner le service suivant:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

De Ste-Marie-de-Beauce à tous les endroits situés dans un rayon de 700 milles de Ste-Marie pour le transport de produits fabriqués par Béton Bolduc Inc. et retour avec produits refusés ou avariés.

Droit additionnel:

En donnant le service en vertu de la présente cause, le détenteur est autorisé à utiliser les semi-remorques appartenant à l'expéditrice.

Restriction:

En vertu de la présente clause, la détentrice n'est pas autorisée à desservir la municipalité de la Société de la Baie James.

Rôle Q-18144
Q-300,723-33-D
(19296-V)

BEL-MONT TRANSIT INC.,

143, rue Hébert
C.P. 82
Mont-Joli
(Rimouski) (Qué.)
G5H 3K8

Demande de modification de permis.

La requérante qui est autorisée en vertu des clauses e) et f) de son permis à donner le service ci-après:

e) Transport restreint - longue distance - route - camions-isothermes

e) De Québec et de Mont-Joli, à tous les endroits situés entre Trois-Pistoles et Gaspé, via Rivière-Madeleine et/ou via Matapédia, et à tous les endroits intermédiaires sur les routes 132, 198 et 299, ainsi que sur les routes secondaires, et retour, pour le transport de produits alimentaires périssables tels que: fruits et légumes congelés, poissons et produits de la mer, viande de toutes catégories, volailles, produits des maisons de salaison, oeufs, fromage, beurre et substituts de ces produits, par camions-isothermes, pour le public en général.

f) Transport restreint - longue distance - route - camions-isothermes

f) De Québec et de Mont-Joli, à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (ports d'entrée: Matapédia et Pointe-à-la-Croix), et retour, pour le transport de produits alimentaires périssables, tels que: fruits et légumes congelés, poissons et produits de la mer, viande de toutes catégories, volailles, produits des maisons de salaison, oeufs, fromage, beurre et substituts de ces produits, par camions-isothermes, pour le public en général.

désire que lesdites clauses soient modifiées pour se lire à l'avenir comme suit:

e) Transport restreint - longue distance - route - camions-isothermes

e) De Québec, St-Anselme et de Mont-Joli, à tous les endroits situés entre Trois-Pistoles et Gaspé, via Rivière-Madeleine et/ou via Matapédia, et à tous les endroits intermédiaires sur les routes 132, 198 et 299, ainsi que sur les routes secondaires, et retour, pour le transport de produits alimentaires périssables tels que: fruits et légumes congelés, poissons et produits de la mer, viande de toutes catégories, volailles, produits des maisons de salaison, oeufs, fromage, beurre et substituts de ces produits, par camions-isothermes, pour le public en général.

f) Transport restreint - longue distance - route - camions-isothermes

f) De Québec, St-Anselme et de Mont-Joli, à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (ports d'entrée: Matapédia et Pointe-à-la-Croix), et retour, pour le transport de produits alimentaires périssables, tels que: fruits et légumes congelés, poissons et produits de la mer, viande de toutes catégories, volailles, produits des maisons de salaison, oeufs, fromage, beurre et substituts de ces produits, par camions-isothermes, pour le public en général.

Rôle Q-18145
Q-301,126-10-D
(23471-V)

**TRANSPORT FAFARD INC./
FAFARD TRANSPORT INC.**

62, rang Brodeur
St-Eugène
(Drummond) (Qué.)
J0C 1J0

Demande de modification de permis.

La requérante s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De Drummondville à la frontière Québec-Ontario (tous ports de sortie) pour le transport et/ou remorquage de maisons préfabriquées en usine, et retour avec marchandises refusées et/ou avariées pour le compte de Bo-Plex Inc.

Droit additionnel:

A l'occasion du service ci-haut mentionné, la requérante pourra utiliser les châssis, propriété de la compagnie Bo-Plex Inc.

Rôle Q-18146
Q-301,677-2-D

ABITESK TRANSPORT ENRG.,

(Pelletier-Turgeon, Mme Diane)
1615, 3e Avenue
C.P. 202
Val-d'Or
(Abitibi) (Qué.)
J9P 4P3

Demande de modification de permis.

La requérante dont la clause d) se lit comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Val-d'Or à tous les endroits situés dans Montréal et dans un rayon de 50 milles des limites de Montréal, et retour, pour le transport de ménages ou d'ameublements usagés. Dans l'exploitation de ce permis et dans les limites des conditions imposées par l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, le détenteur est autorisé à être agent reconnu de United Van Lines. Si le détenteur cesse d'être agent reconnu de United Van Lines, il devra en aviser la Commission.

S'adresse à la C.T.Q. afin d'obtenir la modification de sa clause d) pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Val-d'Or à toutes les localités situées dans la province de Québec et retour, pour le transport de ménages et d'ameublements usagés, conformément à l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

demande au surplus d'ajouter la clause suivante:

Transport restreint - longue distance - territoire

De tous points à tous points dans la province de Québec à condition que la distance entre les deux points soit à une distance de plus de 50 milles, pour le transport de ménages et d'ameublements usagés, conformément à l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

N.B. La détentrice est agent reconnu de United Van Lines.

Rôle Q-18147
Q-301,753-1-D

TREMBLAY, BENOIT

19 ouest, Royale
St-Bernard-de-l'Île-aux-Coudres
(Charlevoix-Ouest) (Qué.)
G0A 3J0

Demande de permis régulier.

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport général - longue distance - route restreinte

De St-Bernard-de-l'Île-aux-Coudres et de tous les endroits situés sur l'île aux Coudres à Les Éboulements, Baie-St-Paul, Québec et Montréal, et retour.

Rôle Q-18151
Q-300,624 9-DT
(17632-V)

BARBEL TRANSPORT INC.

8, 28e Rue
C.P. 400, Gagnon
(Saguenay) (Qué.)
G0G 1K0

La requérante demande l'autorisation d'une fixation de son tarif numéro 6 en remplacement de son tarif numéro 5.

Les intéressés peuvent consulter ce nouveau tarif en communiquant avec la Commission des transports du Québec.

La requérante demande l'application de l'article 2.58.1 afin que la Commission détermine la date de la mise en vigueur du nouveau tarif.

Rôle Q-18152
Q-301,754-1-D

MORIN, JEAN-PIERRE

C.P. 517
Amos
(Abitibi) (Qué.)
J9T 3A8

Nouvelle demande de permis.

Le requérant, Jean-Pierre Morin, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but de se voir autorisé à donner les services suivants:

a) Transport restreint - service local - fardier

a) Amos et tous les endroits situés à une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite ville.

b) Transport restreint - longue distance - rayon - fardier

b) De Matagami à Amos ainsi que des points intermédiaires entre Matagami et Amos aux comtés d'Abitibi-Est et d'Abitibi-Ouest.

c) Transport restreint - longue distance - route restreinte - fardier

c) De Matagami et Amos et points intermédiaires situés entre Matagami et Amos, aux ateliers de réparation de Rouyn et Noranda, et retour.

Dans les trois cas, pour le transport de marchandises lourdes par fardier, qui à cause de leur nature, grosseur, pesanteur ou forme ne peuvent être transportées qu'à l'aide d'équipement spécial, ainsi que des pièces s'y rattachant, du matériel de l'équipement d'entrepreneurs et d'objets, accessoires aux objets qui ne peuvent être transportés que par équipement spécial.

d) Transport restreint - service local - fardier et remorquage

d) Amos et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite municipalité.

e) Transport restreint - longue distance - territoire - fardier et remorquage -

e) De tout point à tout autre point qui sont situés dans les comtés électoraux-provinciaux d'Abitibi-Est et d'Abitibi-Ouest et aux ateliers de réparation et les dépositaires de Rouyn-Noranda.

Dans les deux cas, clauses d) et e), pour le transport et/ou remorquage, à l'aide de tracteurs dûment licenciés, de roulottes neuves ou usagées, maisons mobiles de tous genres, remorques-ateliers et remorques-bureaux, sur leurs roues et/ou châssis appartenant au détenteur du permis et/ou fournis par les expéditeurs et/ou contracteurs desdites localités.

Droit additionnel re/clauses d) et e):

En donnant les services décrits aux clauses d) et e) ci-dessus, le détenteur du permis peut, également, utiliser des véhicules spéciaux, tels que des fardiens, dûment enregistrés à la province et à la Commission des transports du Québec.

Restrictions re/clauses d) et e):

1. Les services donnés en vertu des clauses d) et e) ci-dessus n'autorisent pas le transport de marchandise dans les unités mobiles précitées.

2. Les services donnés en vertu des clauses d) et e) ci-dessus permettent l'émission et l'utilisation par le détenteur du permis de la plaque CTQ amovible de la Commission, sujet aux conditions qui suivent:

Conditions re/restriction no 2:

Le permis du détenteur, de remorqueur des unités mobiles avec des tracteurs dont il est propriétaire et qui sont enregistrés en son nom est subordonné à l'obtention annuelle d'une autorisation spéciale selon les conditions suivantes qui devront être observées strictement dans leur moindre détail.

a) Le détenteur doit obtenir de la Commission des transports du Québec l'émission d'une plaque CTQ amovible, ladite plaque devant être apposée uniquement sur les unités mobiles remorquées.

b) Chaque unité mobile doit porter ladite plaque CTQ amovible de la Commission, qui doit y être fixée jusqu'à la livraison à destination.

c) Cette autorisation n'exempte pas le détenteur de ses obligations de payer au ministère des Finances de la province tous droits qui peuvent être requis en vertu de la Loi des véhicules automobiles.

d) Une liste de tous les véhicules transportés en vertu de ce certificat durant chaque semaine d'opération doit être déposée, en duplicata, à la Commission des transports du Québec, 505 est, Sherbrooke, Montréal au plus tard le vendredi de la semaine qui suit lesdites semaines d'opération.

e) Ce registre doit être daté et signé par le détenteur et doit comporter les informations suivantes: (le mot «équipement» employé ci-après signifie roulottes et tout genre, neuves ou usagées).

1. a) Date de l'expédition.

b) Endroit d'où provient l'équipement.

c) Endroit de destination de l'équipement.

2. Le numéro de la plaque CTQ amovible fixée à l'équipement.

3. La marque de l'équipement en mentionnant s'il s'agit d'un équipement neuf ou usagé.

4. Un numéro de série du manifeste, feuille de route ou autre document couvrant le transport de l'équipement. De tels manifestes, feuilles de route ou autres documents doivent être gardés au bureau du détenteur à la disposition des représentants de la

Commission ou de tout employé autorisé du gouvernement de la province, pour fins d'inspection durant les heures ordinaires de bureau.

Lesdits services étant avant le 18 août 1978, fournis par la compagnie Jean-Pierre Morin Inc. en vertu du permis no 22037-V, laquelle a dû renoncer audit permis en effectuant un choix conformément au Règlement 12L, régissant le transport de marchandises en vrac.

Rôle Q-18156
Q-201577-3-D
CROTEAU, MARCELLIN

93, rue Principale
St-Apollinaire (Lotbinière)
G0S 2E0
Requérant-cédant
Q-203034-1-A

ROYER, LUCIEN

5, rue des Talus
St-Anselme (Dorchester)
G0R 2N0
Requérant-cessionnaire

Rôle Q-18157
Q-200484-6-D

BOUCHARD, GILLES

592, rue Turgeon,
Québec (Québec)
G1K 5R9
Requérant-cédant
Q-203035-1-A

JACQUELINE DERY BONNARD

(Bonnard-Déry, Jacqueline)
330, Laure-Conan
Québec (Québec)
G1M 2P3
Requérant-cessionnaire

75012-o

Transfert de permis

Croteau, Marcellin demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Royer, Lucien le permis Q-201577-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Ste-Foy-Sillery A-38.

Transfert de permis

Bouchard, Gilles demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Jacqueline Déry-Bonnard (Bonnard-Déry, Jacqueline) le permis Q-200484-002 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

VOYAGEUR

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
MPV-1335	01-06-78	Cause: M-31937 M-000026-2-DS BESSETTE AUTOMOBILE INC. Requérante-cédante M-000398 LES AUTOBUS BESSETTE INC. Requérante-cessionnaire	La Voix de l'Est	10, 11, 12 avril 78	Transfert de permis Accordée
MPV-1428-S	08-09-78	Cause: M-33588 M-000187-3-D CARBONNEAU, JEAN JACQUES Requérant-cédant M-000410 AUTOBUS CARBONNEAU INC. Requérante-cessionnaire	G. O. Q. no 30 p. 9289	29-07-78	Transfert de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPV-1429	18-09-78	Cause: M-34350 M-000198-6-DS LA COMPAGNIE D'AUTOBUS CHAMBLY INC. Requérante-cédante M-000231 EUGENE DOLBEC & FILS INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	28, 29, 30 juin 78	Transfert de permis Accordée
MPV-1432-S	27-09-78	Cause: M-34967 M-000239-4-DS LES AUTOBUS GALLAND LTEE	Montréal-Matin	22, 23, 24 août 78	Demande de permis Accordée
MPV-1436-S	29-09-78	Cause: M-33986 M-000414-1-DS AUTOBUS AIME THERIEN INC.	Montréal-Matin	3, 4, 5 juillet 78	Demande de permis Accordée
MPV-1437-S	02-10-78	Cause: M-35216 M-000060-5-DS TERREBONNE AUTOBUS INC.	Le Devoir	18, 19, 20 septembre 1978	Demande de permis Accordée
MPV-1438-S	02-10-78	Cause: M-35217 M-000162-3-DS LES AUTOBUS MASCOUCHE INC.	Le Devoir	18, 19, 20 septembre 1978	Demande de permis Accordée
MPV-1439-S	03-10-78	Cause: M-34373 M-000240-8-D ECOLE MATERNELLE LUSSIER INC.	G.O.Q. no 35 p. 10795	02-10-78	Demande de permis Accordée
MPV-1443-S	05-10-78	Cause: M-33552 M-000055-6-D HORST SCHULZ REG'D	G.O.Q. no 30 p. 9284 G.O.Q. no 34 p. 10523 G.O.Q. no 36 p. 11071	29-07-78 18-09-78 09-09-78	Demande de permis Accordée
MS-4301	27-09-78	Cause: M-35112-S M-000419-1-S RUDOLF, KARL	Montréal-Matin	11, 12, 13 septembre 1978	Demande de permis Accordée Du 27 septembre 1978 au 30 juin 1979
MT-402-C	23-08-78	Cause: M-33556-SI M-000272-3-SI AUTOBUS SCOLAIRES N.D.G. INC.			

Décision de correction:

La Commission corrige à la page 1 et à la page 2, au deuxième paragraphe du dispositif de la décision MT-402 en date du 10 juillet 1978, de façon que le nom de la partie requérante se lise Autobus Scolaires N.D.G. Inc. au lieu de Service d'autobus écolier N.D.G.

QDI-846	23-10-78	Cause: 17458 Q-000,319-7-D BOUDREAU, ROMEO	G.O.Q. no 35 p. 10801	02-09-78	Demande d'amender la requête La précision dans la demande est autorisée sans publication additionnelle
QPV-918	18-10-78	Cause: Q-13243 Q-000003-7-DS (37-A) LES AUTOBUS DESHAIES LTEE Requérante-cédante Q-000466 (3797-A) AUTOBUS CENTRE SUD LIMITEE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 42	22-10-77	Décision complémentaire En annexe Nouvelle rédaction d'horaires et de parcours conforme à la réalité routière actuelle

Annexe A

Québec-Lévis-Montmagny-St-Pamphile

Station no	Parcours	Voyage no		2		4		6		8		10		12	
		Route 132	Autoroute 20	ven.	mar.	ven.	mar.	ven.	ven.	lun.	lun.	dim.	dim.	seul.	seul.
		Route 204		ven.	mer.	ven.	jeu.	seul.	seul.	seul.	seul.	seul.	seul.	seul.	seul.
40	Québec Gare Centrale	A	B	dép.	10 h 15	10 h 15	10 h 15	15 h	17 h 15	17 h 15	17 h 15	22 h 15			
41	Ste-Foy	A			10 h 30	10 h 30	10 h 30	15 h 30	17 h 30	17 h 30	17 h 30	22 h 30			
42	St-Romuald	A			10 h 40	10 h 40	10 h 40	↓	↓	17 h 45	17 h 45	22 h 40			
42	Lévis	A		dép.	10 h 50	10 h 50	10 h 50	15 h 50	↓	17 h 55	17 h 55	22 h 50			
45	Lauzon				10 h 55	10 h 55	10 h 55	↓	↓	18 h	18 h	22 h 55			
46	Beaumont				11 h	11 h	11 h	↓	↓	18 h 05	18 h 05	23 h			
48	St-Michel				11 h 10	11 h 10	11 h 10	↓	↓	18 h 10	18 h 10	23 h 05			
49	St-Vallier				11 h 20	11 h 20	11 h 20	↓	↓	18 h 20	18 h 20	23 h 10			
52	Berthier-sur-Mer				11 h 30	11 h 30	11 h 30	↓	↓	18 h 30	18 h 30	23 h 15			
54	Montmagny		B		11 h 40	11 h 40	11 h 40	16 h 30	↓	18 h 45	18 h 45	23 h 20			
57	L'Isletville			arr.	11 h 55	11 h 55	11 h 55	↓	Express	19 h	19 h	23 h 30			
60	St-Eugène					12 h		↓	↓	19 h 10	19 h 10				
61	St-Cyrille				↓		12 h 10	↓	↓	19 h 10	19 h 10				
62	St-Jean-Port-Joli Station				12 h			↓	↓	19 h 15	19 h 15	23 h 40			
64	St-Aubert				12 h 10			↓	↓	18 h 45	19 h 25	23 h 45			
65	St-Damase				12 h 15			↓	↓	18 h 55	19 h 35	23 h 50			
66	Tourville				12 h 20			↓	↓	19 h	19 h 40	0 h			
69	Ste-Perpétue				12 h 40			↓	↓	19 h 20	20 h	0 h 05			
70	St-Pamphile			arr.	12 h 50			↓	↓	19 h 30	20 h 10	0 h 20			
70	Frontière U.S.			arr.				↓	↓	19 h 40	20 h 20	0 h 25			

St-Pamphile-Montmagny-Lévis-Québec

Station no	Parcours	Voyage no		1		3		5		7		9		11	
		lun.	ven.	lun.	mar.	dim.	dim.	seul.	seul.	seul.	seul.	seul.	seul.	seul.	seul.
70	Frontière U.S.			dép.	6 h 50					18 h 50	18 h 50				
70	St-Pamphile			dép.	7 h	13 h 40				19 h	19 h	21 h 30			
69	Ste-Perpétue				7 h 10	13 h 50				19 h 20	19 h 20	21 h 40			
66	Tourville				7 h 15	13 h 55				19 h 25	19 h 25	21 h 45			
65	St-Damase				7 h 25	14 h				19 h 35	19 h 35	21 h 55			
64	St-Aubert				7 h 40	14 h 20				19 h 45	19 h 45	22 h			
62	St-Jean-Port-Joli Station				7 h 45	14 h 25				19 h 50	19 h 50				
61	St-Cyrille				7 h 40	↓		14 h 30		19 h 50	19 h 50				
60	St-Eugène				7 h 40	↓		14 h 35		19 h 50	19 h 50				
57	L'Isletville			dép.	8 h	14 h 40		14 h 40		20 h 05	20 h 05	22 h 25			
54	Montmagny		B		8 h 20	15 h		15 h		20 h 20	20 h 20				
52	Berthier-sur-Mer				8 h 35	15 h 10		15 h 10		20 h 35	20 h 35				
49	St-Vallier				8 h 45	15 h 15		15 h 15		20 h 45	20 h 45				
48	St-Michel				8 h 55	15 h 20		15 h 20		20 h 55	20 h 55				
46	Beaumont				9 h 05	15 h 25		15 h 25		21 h 05	21 h 05				
45	Lauzon				9 h 15	15 h 30		15 h 30		21 h 15	21 h 15				
42	Lévis		A	arr.	9 h 20	15 h 40		15 h 40		21 h 20	21 h 20	22 h 55			
42	St-Romuald		A		9 h 30	15 h 50		15 h 50		21 h 30	21 h 30				
41	Ste-Foy		A		9 h 40	16 h 10		16 h 10		21 h 40	21 h 40	23 h 10			
40	Québec Gare Centrale		A B	arr.	9 h 50	16 h 20		16 h 20		21 h 50	21 h	23 h 20			

Explications des symboles:

- A- Aucun passager transporté entre les stations marquées d'un A
- B- Aucun passager transporté entre les stations marquées d'un B
- Ce véhicule desservira les CEGEPS de Ste-Foy et de Lévis-Lauzon
- Opéré par raccordement à L'Isletville

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QPV-1200-S	20-10-78	Cause: Q-17444 Q-000490-2-DS GILLES LEVASSEUR INC.	Le Devoir	20, 21 et 22-07-78	Demande de permis de transport saisonnier Accordée Ce permis expire le 31 mai 1979
QPV-1201-S	20-10-78	Cause: Q-14917 Q-000494-2-D COUTURE & CAHILL ENRG.	G.O.Q. no 9 p. 2927	4 mars 1978	
Demande de permis de transport saisonnier Accordée telle qu'amendée et demande de substituer le nom de Couture & Cahill Enrg. par celui de Autobus Couture & Cahill Inc. Accordée Ce Permis expire le 30 septembre 1979.					
QPV-1202	25-10-78	Cause: Q-17648 Q-000094-1-D (1721-A) GIGUERE, PHILIPPE (DECEDE) Requérant-cédant Q-000531-1-A GIGUERE, YVONNE G. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 38 p. 11564	23-09-78	Demande de transfert de permis Accordée
QT-517	23-10-78	Cause: Q-18181-SI Q-000,542-1-SI JEAN-GUY DUGUAY			Demande de permis temporaire <i>instantané</i> Accordée Ce permis est valide du 23 octobre 1978 au 6 novembre 1978 inclusivement.

TAXI

MPT-12705	29-05-78	Cause: M-31029 M-201925-D-2 BRANDL, ARTHUR JOHN Requérant-cédant M-208611-001 MACDONALD, MARTIN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 17 p. 4889	29-04-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-12740	20-06-78	Cause: M-31808 M-207139-5-D TAXI VILLANI LTEE	G.O.Q. no 20 p. 6110	20-05-78	Changement de contrôle Accordée
MPT-13133	06-09-78	Cause: M-33595 M-208386-1-D GUILBEAULT, RICHARD Requérant-cédant M-208578-002 KARMALI SHABIRALI Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 30 p. 9290	29-07-78	Transfert de permis Accordée A-2
MPT-13164	08-09-78	Cause: M-33796 M-203853-2-D PARENTE, JOHNNY Requérante-cédante M-208896-001 NANTEL, J.O. GUY Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 31 p. 9571	05-08-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13173	12-09-78	Cause: M-33937 M-203823-11-D BERKO ENTERPRISES LIMITED Requérante-cédante M-208911-001 SANON, ANDRE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 32 p. 9880	12-08-78	Transfert de permis Accordée A-11

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-13186	12-09-78	Cause: M-34032 M-203042-2-D AZOULAY, MEYER Requérant-cédant M-208932-001 CASTONGUAY, MME LISE FORD Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 32 p. 9891	12-08-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13202	21-09-78	Cause: M-33782 M-203908-2-D LACOSTE, ROLAND Requérant-cédant M-208887-001 BLAIS, OVILA Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 31 p. 9568	05-08-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13214	25-09-78	Cause: M-34026 M-203410-2-D LALUMIERE, LOUIS CHARLES Requérant-cédant M-208922-001 BEAULIEU, MAURICE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 32 p. 9890	12-08-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13216	25-09-78	Cause: M-32717 M-200467-2-D GLICK, HYMIE Requérant-cédant M-207238-003 DAUDIER, YVES Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 25 p. 7860	23-06-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13218	25-09-78	Cause: M-33781 M-206141-2-D TREMBLAY, NAPOLEON Requérant-cédant M-208889-001 WOOD, PETER Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 31 p. 9568	05-08-78	Transfert de permis Accordée A-2
MPT-13219	25-09-78	Cause: M-33785 M-207125-1-D FERLAND, GILLES Requérant-cédant M-208875-001 LES ENTREPRISES PAULEC INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 31 p. 9568	05-08-78	Transfert de permis Accordée A-2
MPT-13220	26-09-78	Cause: M-34152 M-207033-1-D ANNIE ELLIAS Requérante-cédante M-208938-001 GISELE DASSYLVA Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 34 p. 10524	26-08-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13233	26-09-78	Cause: M-34175 M-206956-1-D PAUL EMILE LAJOIE Requérant-cédant M-208934-001 HUBERT PICARD Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 34 p. 10525	26-08-78	Transfert de permis Accordée A-14
MPT-13242	26-09-78	Cause: M-34197 M-202186-6-D SERVICES VOYAGEURS VAUDREUIL INC. Requérante-cédante M-204090-002 THERRINE, VITAL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 34 P. 10529	26-08-78	Transfert de permis Accordée Dorion 067209-VT

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-13250	27-09-78	Cause: M-32339 M-20002-2-D LA LIGUE DE TAXIS DE LONGUEUIL INC.	G.O.Q. no 23 p. 7256	10-06-78	Demande de revision Désistement
MPT-13251	25-09-78	Cause: M-33774 M-207091-1-D GOYETTE, THERESE Requérante-cédante M-208882-001 MICHEL BIBAUD ENR. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 30 p. 9316	29-07-78	Demande de transfert de permis Désistement
MPT-13273	05-10-78	Cause: M-34344 M-205773-2-D SCHEER, LEONARD Requérant-vendeur M-208952-001 HEBERT, GILLES Requérant-acquéreur	G.O.Q. no 35 p. 10794	02-09-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13278-TF	11-10-78	Cause: M-28532 CM-20000-2-P-TF LA LIGUE NOUVELLE DES PROPRIETAIRES DE TAXIS DE MONTREAL INC. LA LIGUE DE TAXIS DE L'OUEST DE MONTREAL INC. LA LIGUE DE TAXIS DE L'EST DE MONTREAL INC. LA LIGUE DE TAXIS DE LONGUEUIL INC. CONFERENCE DU TAXI DE LA C.U.M. INC. LA LIGUE DE TAXIS DU SAGUENAY INC. Intervenantes	G.O.Q. no 10 p. 3128	11-03-78	

Modification de tarifs

La Commission:

1. Fait droit en partie à la demande d'augmentation en haussant le tarif pour la distance parcourue dans les agglomérations A-5, A-11 et A-12 seulement;
2. Décrète que pour les véhicules munis d'un taximètre la distance parcourue devra être calculée en kilomètres;
3. Revise, en conséquence de ce qui précède, les tarifs existants et les fixe tels qu'ils apparaissent dans le «Recueil de tarifs de transport par véhicule-taxi, tarifs no 6», lequel fait partie intégrante de la présente décision et en constitue l'annexe A;
4. Décrète que la présente décision deviendra en vigueur le 13 novembre 1978.

ANNEXE A

TABLE DES MATIERES

Chapitre I

LES DISPOSITIONS GENERALES

Articles

— Les définitions	1
— Les annexes	2

Chapitre II

LE VEHICULE MUNI D'UN TAXIMETRE

— La détermination du tarif applicable	3
— Le répertoire des municipalités et des taux	4
— Les parties du Québec	5
— Le service de ou vers les aéroports internationaux de Montréal	6

Chapitre III

LE VEHICULE NON MUNI D'UN TAXIMETRE

Articles

— Le service en région ou en agglomération	7
— Le service en secteur fermé	8

Chapitre IV

LES SERVICES PARTICULIERS

— Les baptêmes, mariages et obsèques	9
— Le service extérieur	10
— Les bagages	11

Annexe I

TAUX APPLICABLE POUR LE VEHICULE MUNI D'UN TAXIMETRE

Page 00000

a) Taux 100	page 00000
b) Taux 101	page 00000
c) Taux 102	page 00000
d) Taux 103	page 00000
e) Taux 104	page 00000
f) Taux 105	page 00000

Annexe II

CARTE DES PARTIES DU QUEBEC

Pages 00000 — 00000

Chapitre I

LES DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 — Les définitions:

Dans le présent tarif les expressions et mots suivants signifient:

- a) «attente»: le temps durant lequel, en course, un véhicule-taxi est immobile ou circule à moins de 8 kilomètres par heure;
- b) «bagage»: un bagage que le passager d'un véhicule-taxi emporte avec lui en déplacement et qui loge à l'intérieur d'un véhicule-taxi;
- c) «course»: un voyage fait contre considération au moyen d'un véhicule-taxi en service conduit par un chauffeur qui n'est pas le requérant;
- d) «requérant»: un requérant de service de transport par véhicule-taxi;
- e) «service»: l'action de faire une course ou l'état de disponibilité d'un chauffeur et de son véhicule-taxi pour faire une course;
- f) «service extérieur»:
 - i) le service donné à l'extérieur de la conurbation dans le cas d'une agglomération faisant partie d'une conurbation;
 - ii) le service donné à l'extérieur d'une agglomération dans le cas d'une agglomération ne faisant pas partie d'une conurbation, ou à l'extérieur d'une région dans le cas d'une région.

Article 2 — Les annexes:

Les annexes I et II du présent tarif en font partie comme si elles y étaient récitées au long ou reproduites.

Chapitre II

LE VEHICULE MUNI D'UN TAXIMETRE

Article 3 — La détermination du tarif applicable.

A cette fin on procède comme suit:

1. On cherche à l'article 4 le nom de la municipalité à laquelle le permis se rapporte en tout ou en partie.
2. Dans le cas où le nom de cette municipalité s'y trouve, on retient le numéro du taux concerné.
3. Dans le cas où le nom de cette municipalité ne s'y trouve pas on s'en réfère à la partie du Québec dans laquelle cette municipalité est située et on retient le numéro du taux concerné. Les parties du Québec pour les fins du présent tarif sont décrites à l'article 5 et illustrées à l'annexe II.
4. En référence à l'annexe I on applique le taux dont le numéro a été retenu.

Exemples:

- a) Dans le cas d'une municipalité dont le nom apparaît à l'article 4: Pour une course dans la municipalité de «La Baie»: on

cherche le nom de la municipalité: «La Baie». A l'article 4, on y lit «La Baie (La Baie; A.27: G-6) - 104»; le dernier chiffre 104, nous réfère au taux applicable. Ce taux 104 selon l'annexe I est:

«\$1,00 au départ de la chute,
\$0,50 pour chaque kilomètre parcouru,
\$0,15 pour chaque minute d'attente.»

b) Dans le cas d'une municipalité dont le nom n'apparaît pas à l'article 4. Pour une course dans Lac-Frontière: à l'article 5 on lit: «partie 4»: le résidu du territoire de la province non compris, dans une autre partie du Québec. - 101». Ce taux 101, selon l'annexe I est:

«\$0,70 au départ de la chute,
\$0,50 pour chaque kilomètre parcouru,
\$0,15 pour chaque minute d'attente.»

Article 4 — Le répertoire des municipalités et des taux.

Les municipalités:

	<i>Les taux</i>
A) Alma	(Alma; A.20; G 6) 104
Amos	(Amos; A.45; G 3) 103
Amos-Est	(Amos; A.45; G 3) 103
Amqui	(Région) 102
Ancienne-Lorette	(Ste-Foy-Sillery; A.38; G 2) 102
Anjou	(Est de Montréal; A.5; G 1) 100
Aylmer	(Région) 102
B) Baie-Comeau	(Côte-Nord; A.21; G 6) 105
Baie-de-Shawinigan	(Shawinigan; A.42; G 2) 102
Baie-d'Urfé	(Ouest de Montréal; A.12; G 1) 100
Beaconsfield	(Ouest de Montréal; A.12; G 1) 100
Beauharnois	(Châteauguay; A.26; G 2) 101
Beauport	(Est de Québec; A.30; G 2) 102
Bellefeuille	(St-Jérôme; A.15; G 1) 101
Beloil	(Beloil; A.23; G 2) 101
Blainville	(Ste-Thérèse; A.54; G 1) 101
Boisbriand	(Ste-Thérèse; A.54; G 1) 101
Bois-des-Filion	(Ste-Thérèse; A.54; G 1) 101
Boucherville	(Boucherville; A.1; G 1) 101
Brossard	(Longueuil; A.2; G 1) 101
Brownsburg	(Lachute; A.7; G 1) 101
C) Campbell's Bay	(Région) 102
Candiac	(Candiac-Laprairie; A.3; G 1) 101
Cap-Chat	(Région) 102
Cap-de-la-Madeleine	(Trois-Rivières; A.40; G 2) 102
Cap-Rouge (St-Félix-du)	(Ste-Foy-Sillery; A.38; G 2) 102
Causapsal	(Région) 102
Châteauguay	(Châteauguay; A.26; G 2) 101
Charlemagne	(Région) 101
Charlesbourg	(Charlesbourg; A.25; G 2) 102
Chibougamau	(Chibougamau; A.46; G 3) 104
Chicoutimi	(Saguenay; A.52; G 6) 104
Côte-St-Luc	(Montréal; A. 11; G 1) 100
Cowansville	(Cowansville; A.4; G 1) 102
Grabtree Village	(Joliette; A.6; G 1) 101
D) Deux-Montagnes	(St-Eustache; A.14; G 1) 101
Dolbeau	(Dolbeau-Mistassini; A.28; G 2) 103
Dollard-des-Ormeaux	(Ouest de Montréal; A.12; G 1) 100
Dorion	(Région) 101
Dorval	(Ouest de Montréal; A.12; G 1) 100
	(sauf l'aéroport de Dorval)
Drummondville	(Drummondville; A.29; G 2) 102
Drummondville-Sud	(Drummondville; A.29; G 2) 102
E)	
F) Forestville	(Région) 105
G) Gaspé	(Gaspé; A.31; G 2) 102
Gatineau	(Région) 102
Granby	(Granby; A.33; G 2) 102
Grande-Ile	(Valleyfield; A.44 G 2) 101
Grand-Mère	(Shawinigan; A.42; G 2) 102
Greenfield Park	(Longueuil; A.2 G 1) 101

<i>Les municipalités:</i>	<i>Les taux</i>
H) Hampstead	(Montréal; A. 11; G 1) 100
Hauterive	(Côte-Nord; A. 21; G 6) 105
Hull	(Hull; A. 34; G 2) 102
Hull, partie-ouest	(Hull; A. 34; G 2) 102
J) Iberville	(St-Jean; A. 41; G 2) 101
Ile-Perrot	(Région) 101
J) Joliette	(Joliette; A. 6; G 1) 101
Jonquière	(Ouest de Saguenay; A. 51; G 6) 104
K) Kirkland	(Ouest de Montréal; A. 12 G 1) 100
L) La-Baie	(La-Baie; A. 27; G 6) 104
Lac-Beauport (St-Dunstan-du-)	(Charlesbourg; A. 25; G 2) 102
Lachenaie	(Terrebonne; A. 17; G 1) 101
Lachute	(Lachute; A. 7; G 1) 101
Lachine	(Ouest de Montréal; A. 12; G 1) 100
Lafontaine	(St-Jérôme; A. 15; G 1) 101
La Malbaie	(Région) 103
Laprairie	(Candiac - Laprairie; A. 3; G 1) 101
La Présentation	(St-Hyacinthe; A. 39; G 2) 101
LaSalle	(Montréal; A. 11; G 1) 100
La Sarre	(Région) 103
L'Assomption	(Région) 101
La Tuque	(La Tuque; A. 50 G 6) 102
Lauzon	(Lévis-Lauzon; A. 35; G 2) 102
Laval	(Laval; A. 8 G 1) 101
Lemoine	(Longueuil; A. 2; G 1) 101
Léry	(Châteauguay; A. 26; G 2) 101
L'Epiphanie	(Région) 101
Lévis	(Lévis-Lauzon; A. 35; G 2) 102
Longueuil	(Longueuil; A. 2; G 1) 101
Loretteville	(Québec; A. 36; G 2) 102
Lorraine	(Ste-Thérèse; A. 54; G 1) 101
M) Magog	(Région) 102
Maniwaki	(Région) 102
Maple Grove	(Châteauguay; A. 26; G 2) 101
Mascouche	(Terrebonne; A. 17; G 1) 101
Matagami	(Matagami; A. 47 G 3) 104
Matane	(Matane; A. 9 G 1) 102
McMasterville	(Beloeil; A. 23; G 2) 101
Melocheville	(Châteauguay; A. 26; G 2) 101
Mistassini	(Dolbeau-Mistassini; A. 28; G 2) 103
Moisie	(Sept-Iles; A. 53; G 5) 105
Mont-Joli	(Mont-Joli; A. 10 G 1) 102
Montmagny	(Région) 102
Montréal	(Montréal; A. 11; G 1) 100
Montréal-Est	(Est de Montréal; A. 5 G 1) 100
Montréal-Nord	(Est de Montréal; A. 5; G 1) 100
Montréal-Ouest	(Montréal; A. 11; G 1) 100
Mont-Royal	(Montréal; A. 11; G 1) 100
Mont-St-Hilaire	(Beloeil; A. 23; G 2) 101
N) Notre-Dame-de-Lourdes	(Joliette; A. 6; G 1) 101
Notre-Dame-des-Prairies	(Joliette; A. 6; G 1) 101
Noranda	(Rouyn-Noranda; A. 48; G 3) 103
O) Outremont	(Montréal; A. 11; G 1) 100
Otterburn Park	(Beloeil; A. 23 G 2) 101
P) Petite-Matane	(Matane; A. 9; G 1) 102
Pierrefonds	(Ouest de Montréal; A. 12; G 1) 100
Pincourt	(Région) 101
Pointe-au-Pic	(Région) 103
Pointe-aux-Trembles	(Est de Montréal; A. 5; G 1) 100
Pointe-Claire	(Ouest de Montréal; A. 12; G 1) 100
Pointe-Lebel	(Côte-Nord; A. 21; G 6) 105
Q) Québec	(Québec; A. 36; G 2) 102

Les municipalités:

Les taux

R) Repentigny	(Région)	101
Rimouski	(Rimouski; A.37; G 2)	102
Rimouski-Est	(Rimouski; A.37; G 2)	102
Rivière-du-Loup	(Rivière-du-Loup; A.13; G 1)	102
Rivière-des-Prairies (Secteur auparavant connu sous le nom de:)	(Est de Montréal; A.5; G 1)	100
Rivière-Malbaie	(Région)	103
Rosemère	(Ste-Thérèse; A.54; G 1)	101
Rouyn	(Rouyn-Noranda; A.48; G 3)	103
Roxboro	(Ouest de Montréal; A.12; G 1)	100
S) Ste-Anne-de-Bellevue	(Ouest de Montréal; A.12; G 1)	100
Ste-Anne-de-la-Pointe-au-Père	(Rimouski; A.37; G 2)	102
Ste-Anne-de-Sorel	(Sorel; A.16; G 1)	101
St-Antoine	(St-Jérôme; A.15; G 1)	101
St-Augustin-de-Desmaures	(Ste-Foy-Sillery; A.38; G 2)	102
St-Basile-le-Grand	(St-Bruno; A.24; G 2)	101
St-Boniface-de-Shawinigan	(Shawinigan; A.42; G 2)	102
St-Bruno-de-Montarville	(St-Bruno; A. 24; G 2)	101
St-Charles-Borromée	(Joliette; A.6; G 1)	101
St-David-de-l'Auberivière	(Lévis-Lauzon; A.35; G 2)	102
St-Eustache	(St-Eustache; A.14; G 1)	101
Ste-Flavie	(Mont-Joli; A.10; G 1)	102
Ste-Foy	(Ste-Foy-Sillery; A.38; G 2)	102
Ste-Geneviève	(sauf l'aéroport de Ste-Foy)	100
St-Georges	(Ouest de Montréal; A.12; G 1)	102
St-Georges-Est	(Shawinigan; A.42; G 2)	102
St-Georges-Ouest	(Région)	102
St-Hubert	(Région)	102
St-Hyacinthe	(Longueuil; A.2; G 1)	101
St-Jean	(St-Hyacinthe; A.39; G 2)	101
St-Jean-Baptiste	(St-Jean; A.41; G 2)	101
St-Jean-de-Dieu	(Mont-Joli; A.10; G 1)	102
St-Jérôme	(Montréal; A.11; G 1)	100
St-Jérôme-de-Matane	(St-Jérôme; A.15; G 1)	101
St-Joseph-de-Sorel	(Matane; A.9; G 1)	102
St-Lambert	(Sorel; A.16; G 1)	101
St-Laurent	(Longueuil; A.2; G 1)	101
St-Léonard	(Montréal; A.11; G 1)	100
St-Louis-de-Terrebonne	(Est de Montréal; A.5; G 1)	100
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine	(Terrebonne; A.17; G 1)	101
Ste-Marthe-sur-le-lac	(Trois-Rivières; A.40; G 2)	102
St-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup	(St-Eustache; A.14; G 1)	101
St-Paul	(Rivière-du-Loup; A.13; G 1)	102
St-Paul-l'Ermitte	(Joliette; A.6; G 1)	101
St-Pierre	(Région)	101
St-Pierre-de-Sorel	(Joliette; A.6; G 1)	101
St-Raphaël-de-l'Île-Bizard	(Montréal; A.11; G 1)	100
St-Romuald	(Sorel; A.16; G 1)	101
Ste-Rosalie (paroisse)	(Ouest de Montréal; A.12; G1)	100
Ste-Rosalie (village)	(Région)	102
St-Théophile	(St-Hyacinthe; A.39; G 2)	101
Ste-Thérèse	(St-Hyacinthe; A.39; G 2)	101
St-Thimothée (paroisse)	(Shawinigan; A.42; G 2)	102
St-Thimothée (village)	(Ste-Thérèse; A.54; G 1)	101
St-Thomas	(Valleyfield; A.44; G 2)	101
Senneterre	(Valleyfield; A.44; G 2)	101
Senneville	(St-Hyacinthe; A.39; G 2)	101
Sept-Iles	(Région)	103
Shawinigan	(Ouest de Montréal; A.12; G 1)	100
Shawinigan-Sud	(Sept-Iles; A.53; G 5)	105
Sherbrooke	(Shawinigan; A.42; G 2)	102
Sillery	(Shawinigan; A.42; G 2)	102
Sorel	(Sherbrooke; A.43; G 2)	102
	(Ste-Foy-Sillery; A.38; G 2)	102
	(Sorel; A.16; G 1)	101

Les municipalités:

Les taux

T) Terrebonne	(Terrebonne; A.17; G 1)	101
Thetford Mines	(Thetford Mines; A.18; G 1)	102
Thetford Mines (partie-sud)	(Thetford Mines; A.18; G 1)	102
Tracy	(Sorel; A.16; G 1)	101
Trois-Pistoles	(Région)	102
Trois-Rivières	(Trois-Rivières; A.40; G 2)	102
Trois-Rivières-Ouest	(Trois-Rivières; A.40; G 2)	102
V) Val-d'Or	(Val-d'Or; A.49 G 3)	103
Valleyfield (Salaberry-de-)	(Valleyfield; A.44; G 2)	101
Vanier	(Québec A.36; G 2)	102
Vaudreuil	(Région)	101
Verdun	(Montréal; A.11 G 1)	100
Victoriaville	(Victoriaville; A.19; G 1)	102
W) Westmount	(Montréal; A.11; G 1)	100
Waterloo	(Région)	102

Article 5 — Les parties du Québec

Pour les fins du présent tarif le Québec comprend les parties décrites ci-après: auxquelles s'appliquent les taux suivants:

Les
taux

<i>Partie 1:</i> le territoire compris dans les limites des municipalités de comtés de Témiscamingue et d'Abitibi et le territoire ainsi délimité au nord, par le 55e degré de latitude nord; à l'est, par le prolongement vers le nord de la limite ouest du comté municipal de Saguenay, par la limite nord du comté municipal de Chicoutimi et par la limite nord-ouest du comté municipal de Lac-St-Jean-Ouest; au sud, par la limite nord du comté municipal de l'Abitibi; à l'ouest, par la frontière ouest du Québec:	102
<i>Partie 2:</i> le territoire compris dans les limites des municipalités du comté de Lévis, Portneuf, Québec, Montmorency I, Montmorency II, Charlevoix-Est, Charlevoix-Ouest, Chicoutimi, Lac-St-Jean-Est, Lac-St-Jean-Ouest et Saguenay à l'exclusion des municipalités comprises dans la partie 3:	102
<i>Partie 3:</i> la municipalité de Gagnon et toutes les municipalités situées à l'est de la ligne séparative des cantons Royer et Cannon et le territoire de l'Île d'Anticosti:	105
<i>Partie 4:</i> le résidu du territoire de la province non compris dans une autre partie du Québec.	101

Article 6 — Le service de ou vers les aéroports internationaux de Montréal

a) *aéroport international de Montréal à Dorval.* La Commission croit utile de rappeler ici le paragraphe 6) de l'article 6.47 du Règlement 6 sur le transport par véhicule-taxi qui se lit comme suit:

«6 «Lorsqu'un propriétaire ou un chauffeur doit défrayer un droit ou le coût de stationnement dans une ligne d'attente à l'aéroport international de Montréal à Dorval, le prix de la course apparaissant au taximètre est majoré d'un montant égal à ce droit ou ce coût de stationnement.»

b) *aéroport international de Montréal à Mirabel.* La Commission croit utile de rappeler ici le paragraphe 7 de l'article 6.47 du règlement précité et qui se lit comme suit:

«7 a) Dans le cas d'un service de transport par véhicule-taxi effectué à partir de toute agglomération ou région, selon le cas, vers l'aéroport international de Montréal à Mirabel, le prix total de la course comprend:

i) le montant de la course apparaissant au taximètre, lorsque le véhicule-taxi en est muni, ou le montant de la course calculé en vertu du présent règlement: et

ii) le montant représentant les frais de poste de péage, s'il y a lieu: et

iii) le montant représentant le coût à défrayer pour traverser un pont, s'il y a lieu.

b) Dans le cas d'un service de transport par véhicule-taxi effectué à partir de l'aéroport international de Montréal à Mirabel vers toute agglomération ou région, selon le cas, le prix total de la course comprend:

i) le montant de la course apparaissant au taximètre; et

ii) le montant représentant les frais de poste de péage, s'il y a lieu; et

iii) le montant représentant le coût à défrayer pour traverser un pont, s'il y a lieu.

c) Lorsqu'un propriétaire ou un chauffeur fournit un service de transport par véhicule-taxi à partir de toute agglomération ou région, selon le cas, vers l'aéroport international de Montréal à Mirabel et qu'il doit revenir à vide vers son lieu de départ, le prix total de la course en vertu du sous-paragraphe a) du présent paragraphe doit comprendre en double les frais visés aux sous-paragraphe ii et iii.

Chapitre III**LE VEHICULE NON MUNI D'UN TAXIMETRE****Article 7 — Le service en agglomération ou en région:**

Pour chaque mille parcouru avec le requérant et calculé à l'odomètre \$0,70; ou
Pour chaque kilomètre parcouru avec le requérant et calculé à l'odomètre \$0,45

Article 8 — Le service en secteur fermé:

Pour le secteur fermé de Fermont:

	<i>Les Taux</i>
a) Pour une course de un mille ou 1,6 kilomètre ou moins	\$1,75
b) Pour une course de plus de un mille, pour chaque mille parcouru avec le requérant et calculé à l'odomètre	\$1,10; ou
pour une course de plus de 1,6 kilomètre, pour chaque kilomètre parcouru avec le requérant et calculé à l'odomètre	\$0,70

Chapitre IV**LES SERVICES PARTICULIERS****Article 9 — Les baptêmes, mariages et obsèques:**

Dans le cas d'un baptême, d'un mariage ou d'obsèques et où le transport requis est en service local, les taux fixés pour le service fourni en vertu d'un permis de catégorie «ordinaire» sont les suivants:

a) baptême:	\$18 l'heure
b) mariage:	\$21 l'heure
c) obsèques:	\$24 l'heure

Article 10 — Le service extérieur:

a) La Commission croit utile de rappeler que:

i) aux termes de l'article 6.47 VI, B)

«... dans le cas d'une course dont le lieu d'origine est situé dans une agglomération faisant partie de la conurbation de Montréal et dont la destination finale est l'aéroport international de Montréal à Mirabel, cette course n'est pas considérée comme étant un service extérieur.»

ii) aux termes de l'article 6.47 VII (1)

«... Si la durée de la course excède 10 heures consécutives en service extérieur, les frais de séjour du chauffeur doivent être payés en plus, à raison de \$25 par jour.»

b) Pour ce service:

dans le cas d'une course dont le lieu d'origine ou la destination finale est situé à 10 milles ou 16 kilomètres ou plus des limites de la région ou de l'agglomération à laquelle le permis se rapporte ou à plus de 10 milles ou 16 kilomètres de la conurbation dont fait partie l'agglomération à laquelle le permis se rapporte:

i) origine ou destination finale: la municipalité de Forestville ou une municipalité située dans la partie 3 du Québec ou le secteur fermé de Fermont, calculé à l'odomètre pour chaque mille parcouru avec le requérant \$0,80; ou pour chaque kilomètre parcouru avec le requérant \$0,50.

ii) point d'origine et de destination finale dans toute autre municipalité, calculé à l'odomètre pour chaque mille parcouru avec le requérant \$0,70; ou pour chaque kilomètre parcouru avec le requérant \$0,45.

Article 11 — Les bagages:

Quant au début ou à la fin d'une même course le requérant demande au chauffeur de porter ses bagages à un endroit autre que la bordure immédiate du chemin, un supplément de \$0,25 par bagage, à compter du deuxième bagage, est fixé. Selon le Règlement 6 précité, le chauffeur n'est toutefois pas tenu de cueillir ou de déposer les bagages à un endroit éloigné de plus de trente (30) mètres de son véhicule.

Annexe I**Taux applicable pour le véhicule****MUNI D'UN TAXIMÈTRE****Taux 100:**

a) au départ de la chute	\$ 0,70
b) pour chaque kilomètre parcouru	\$ 0,50
c) pour chaque minute d'attente	\$ 0,15

Taux 101:

a) au départ de la chute	\$ 0,70
b) pour chaque kilomètre parcouru	\$ 0,50
c) pour chaque minute d'attente	\$ 0,15

Taux 102:

a) au départ de la chute	\$ 0,80
b) pour chaque kilomètre parcouru	\$ 0,50
c) pour chaque minute d'attente	\$ 0,15

Taux 103:

a) au départ de la chute	\$ 0,90
b) pour chaque kilomètre parcouru	\$ 0,50
c) pour chaque minute d'attente	\$ 0,15

Taux 104:

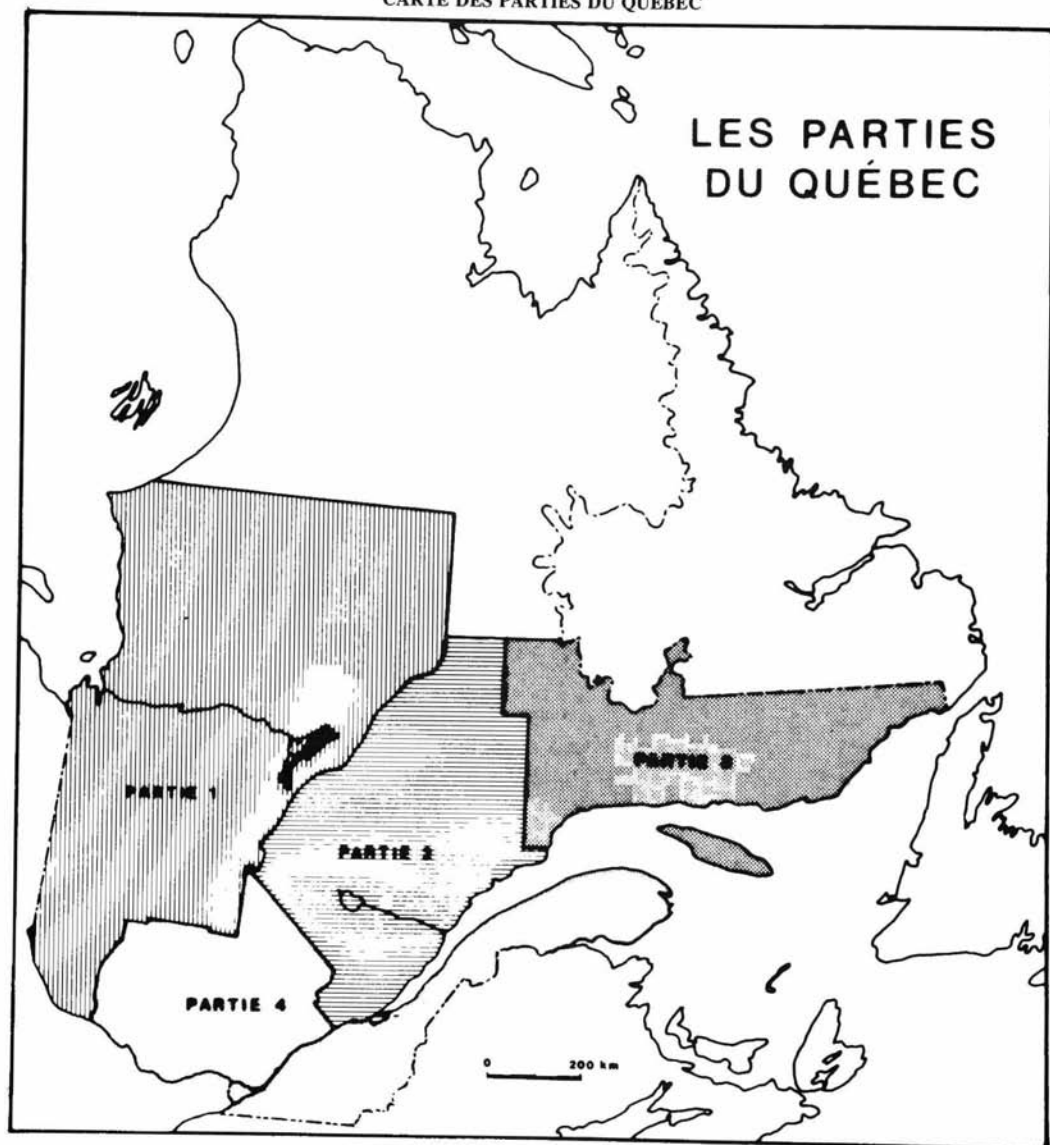
	<i>Les Taux</i>
a) au départ de la chute	\$ 1,00
b) pour chaque kilomètre parcouru	\$ 0,50
c) pour chaque minute d'attente	\$ 0,15

Taux 105:

Voir tarifs de 1977 fixés par les décisions numéro MPT-11629 et QPT-3734.

Annexe II

CARTE DES PARTIES DU QUÉBEC



No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QDI-840	16-10-78	Cause: Q-17958-I Q-202580 MME HELENE LABBE			Requête en révision Accordée
QPT-4472	18-10-78	Cause: Q-17678 Q-200257-2-D PHILIPPE GARIEPY (Décédé)	G.O.Q. no 38 p. 11567	23 sept. 1978	Demande de suppression de permis Désistement
QPT-4474	18-10-78	Cause: Q-17589 Q-200931-2-D LAURENT FORTIN	G.O.Q. no 37 p. 11317	16-09-78	Demande de suppression totale de permis 0506-VT Accordée
QPT-4476	20-10-78	Cause: Q-17227 Q-202467-2-D HEBERT, MICHEL Requérant-cédant Q-202987-1-A BOURASSA, ROLAND Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 32 p. 9893	12-08-78	Demande de transfert de permis 04-4702-VT Accordée
QPT-4477	23-10-78	Cause: Q-17210 Q-202684-4-D GHYSLAIN FORTIN ENR. (Ghyslain Fortin, opérant sous le nom de) Requérante-cédante Q-201745-6-A WAYNE PARSONS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 31 p. 9586	5 août 1978	Demande de transfert de permis 03-2126-VT Accordée
QPT-4479	24-10-78	Cause: Q-17614 Q-202994-1-D LAVOIE, RENE	G.O.Q. no 38 p. 11562	23-09-78	Demande de permis SD-2046 Accordée

CAMIONNAGE GENERAL

MCR-4508 MCS-3526	10-05-78	Cause: M-29883 15785-V-3-DS MIRON, GERALD Requérant-vendeur M-303323-1-A LES TRANSPORTS BARD & MIRON INC. Requérante-acquéreur	Journal de Montréal	7, 8, 9 février 78	Transfert de permis Accordée
MCR-4508-C MCS-3526-C	28-06-78	Cause: M-29883 15785-V-3-DS MIRON, GERALD Intimé-cédant			
<p>Décision de correction La Commission corrige la décision MCS-3526, MCR-4508 en date du 10 mai 1978, à la page 3, au troisième paragraphe du dispositif, de façon à ce que le nom de la partie requérante se lise Gerald Miron au lieu de Gerald Morin.</p>					
MCR-4533 MCS-3545	17-05-78	Cause: M-29866 M-300216-4-D (1716-V) LES DEMENAGEURS PILON INC. Mise en cause BERNIER, GABRIEL GOUGEON, JEAN CLAUDE IMBEAULT, MIREILLE Requérants-vendeurs GESTION PROVINCIALE M.J.G. INC. GOUGEON, JEAN CLAUDE GIRARD, MARCEL J. ROBERGE, MARIUS GIRARD, MONIQUE T. Requérants-acquéreurs	G.O.Q. no 15 p. 4425	15-04-78	Changement de contrôle Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCR-4756-TF	27-09-78	Cause: M-34209 30006-131-DT NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.	G.O.Q. no 34 p. 10531	26-08-78	Modification de tarifs Accordée
MCR-4757-TF	25-09-78	Cause: M-29010 30020-16-DT CONFERENCE DES CAMIONNEURS QUEBECOIS INC.	G.O.Q. no 13 p. 3464	01-04-78	

Modification de tarifs

La Commission:

1. Accueille partiellement la requête;

2. Fixe et décrète comme légaux les tarifs suivants:

a) Augmentation de 3% sur les item et règlements relatifs aux expéditions pour le compte de la Société des alcools du Québec, en complément de la décision MCR-4029-TF;

b) Fixation des taux, conditions inhérentes au transport et division des revenus s'y rattachant tels que reproduits dans les codifications des tarifs nos 3000 et 4000 émis par la Conférence des Camionneurs Québécois Inc. pour être applicables aux détenteurs de permis suivants; Transport R. Rochon Inc. permis 13930-V, Audet & Mégantic Transport Ltée, permis 477-V, avec une augmentation de 7 1/2% sur la clause I, Maniwaki-Montréal Transport Ltée, permis 14344-V, avec fixation de taux horaire de \$26.75/heure pour l'utilisation d'un tracteur et d'une remorque dans sa clause B., La Cie Labelle Transport Ltée, permis 6715-V

Clause additionnelle

Transport général - longue distance - route -

De Montréal et de Mont-Laurier à Clova et tous les points intermédiaires entre Mont-Laurier et Clova, et retour, pour le public en général.

Marchandises générales

Minimum

Taux

Entre Montréal et Clova

L. T. L.

(A)

24 000

3.12

30 000

2.65

40 000

2.35

50 000

2.16

60 000

2.05

Note: (A) Utiliser les taux de la clé de base 114 démontrés aux tarifs de classe no 3000. Entre Mont-Laurier et Clova: Camion à deux (2) essieux, à forfait ou à gages;

Taux horaire: \$ 14/heure

Tarif au mille: \$ 1.55 du mille simple

Taux tels que décrits seront publiés au tarif 3000,4000 ou aux tarifs individuels, selon le cas lorsque et si fixés par la Commission des transports du Québec.

Entre Mont-Laurier et Clova (suite)

Camion à quatre (4) essieux et semi-remorques à forfait ou à gages:

Taux horaire: \$27/heure,

Tarif au mille: \$2.35 du mille simple

Service de chauffage et de réfrigération: 10%

Temps d'attente: \$14/heure, retour des marchandises: \$19/tonne.

3. Relègue à l'audience publique dont la date sera fixée au prochain appel du rôle la partie concernant St-John's Express Ltd. permis 520-V, pour le transport de câble et fil entre St-Jean et Québec.

MCR-4770	02-10-78	Cause: M-33248 12958-V-10-D DIRECT MOTOR EXPRESS (QUEBEC) LIMITED	G.O.Q. no 28 p. 8667	15-07-78	Demande de permis Accordée
MCR-4787-TF	17-10-78	Cause: M-30762 CM-30000-8-PT COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC. RAPID TRANSPORT TERMINAL LTD Intervenantes	G.O.Q. no 15 p. 4437	15-04-78	

Modification de tarifs

La Commission:

1. Revise, en conséquence de ce qui précède, les tarifs existants et les fixe tels qu'ils apparaissent dans le «Recueil des tarifs des transports routiers dans le district Montréal-Métropolitain., Tarif no 4560», lesquels tarifs constituent l'annexe A de la présente décision;

2. Décrète que les taux indiqués aux contrats déjà en cours seront respectés jusqu'au terme desdits contrats, mais qu'au renouvellement les tarifs ne pourront pas être moindres que ceux présentement fixés;

3. Ordonne la publication intégrale, dans la *Gazette officielle du Québec*, du «Recueil des tarifs des transports routiers dans le district Montréal Métropolitain, Tarif no 4560», lesquels tarifs deviendront en vigueur le 23 octobre 1978;

4. Décrète que la présente décision devient exécutoire le 23 octobre 1978, suivant l'article 2.58.1 du Règlement no 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec.

Annexe «A»

TARIF N° 4560

**Recueil de tarifs des transports routiers
dans le district Montréal métropolitain
Mis en vigueur le 23 octobre 1978**

TABLE DES MATIERES

Domaine d'application

Première Partie

Chapitre I — Conditions de transport

1. Dispositions générales
2. Définitions
3. Délimitation des opérations de transport
4. Régime de service
5. Application des prix horaires
6. Rémunération minimale de transport
7. Temps supplémentaire
8. Inaccessibilité aux lieux de chargement ou de déchargement
9. Chargement ou déchargement par un tiers
10. Soins aux envois en cours de transport
11. Etiquetage et conditionnement des marchandises transportées
12. Transport de marchandises à caractère particulier
13. Paiement

Deuxième Partie

Chapitre II — Conditions de contrat

14. Documents de transport
15. Modification du contrat de transport primitif
16. Empêchement au transport
17. Responsabilité
18. Déclaration de valeur

Chapitre III

19. Livraison
20. Marchandises en souffrance
21. Délais d'immobilisation au chargement et au déchargement

Chapitre IV — Calcul du prix de transport

22. Facteur de conversion
23. Prix de transport
24. Enlèvement et livraison
25. Envois ayant fait l'objet du choix d'un véhicule déterminé

Chapitre V — Dispositions pour les opérations
accessoires et complémentaires

26. Prestations diverses
27. Péages
28. Escorte
29. Nettoyage du véhicule

Chapitre VI — Marchandise livrée contre remboursement

30. Conditions de livraison
31. Droits pour la perception des comptes
32. Annulation de l'achat

Troisième Partie

Chapitre VII — Tarif des opérations accessoires
et complémentaires

- 70. Escorte
- 71. Manoeuvre et pointeur
- 72. Droits de perception pour la marchandise livrée contre remboursement
- 73. Immobilisation des véhicules
- 74. Nettoyage de conteneurs

Chapitre VIII — Suppléments

- 80. Permis pour les transports de marchandises pondéreuses ou de dimensions exceptionnelles
- 81. Temps supplémentaire
- 82. Marchandises précieuses ou de grande valeur
- 83. Véhicule muni d'un monte charge ou d'un treuil
- 84. Immatriculation «PV»
- 85. Fardier avec suspension à air
- 86. Deuxième livraison à domicile

Quatrième Partie

Chapitre IX — Prix horaires pour les camions
et les tracteurs

- 90. Camion à ridelles ou fourgon
- 91. Tirage de remorque ou semi-remorque
- 92. Train routier (tracteur et semi-remorque)
- 93. Semi-remorques fourgon, à ridelles

Chapitre X — Véhicules lourds (Prix horaires)

- 100. Tracteur avec un fardier
- 101. Fardier avec «un col de cygne hydraulique amovible»
- 102. Fardier télescopique
- 103. Fardier seul
- 104. Combinaison fardier-remorque à commande hydraulique
- 105. Frais de préparation
- 106. Tracteurs
- 107. Semi-remorque chevrolet
- 108. Semi-remorque auto-commandée

Chapitre XI — Contrat annuel — Prix hebdomadaires

- 110. Fermeture de l'usine pour la période des vacances
- 111. Hayon élévateur
- 112. Camion
- 113. Tracteurs
- 114. Demi-remorque, remorque

Chapitre XII — Transport de colis

- 120. Dispositions particulières
- 121. Classification des colis
- 122. Prix de l'envoi
- 123. Prix des transports pour chaque colis
- 124. Livraison en «service spécial»
- 125. Frais minimum de transport
- 126. Description des secteurs

Chapitre XIII — Transport de colis pour
l'industrie du vêtement

- 130. Classification des colis
- 131. Description des secteurs
- 132. Prix des transports pour chaque colis
- 133. Arrêt journalier
- 134. Description des secteurs

Chapitre XIV — Déménagement (Prix horaires)

- 140. Classification du mobilier
- 141. Prix horaire du déménagement
- 142. Utilisation de treuil et palan
- 143. Transport de réfrigérateurs
- 144. Transport de pianos et d'orgues

Chapitre XV — Transport de conteneurs (Prix horaires)

- 150. Transport de conteneurs sans délais d'immobilisation
- 151. Transport de conteneurs avec délais d'immobilisation
- 152. Délais de transport
- 153. Véhicule spécialisé
- 154. Description des secteurs

DOMAINE D'APPLICATION

Sont soumis aux dispositions des tarifs du présent recueil, les transports routiers de marchandises sur le territoire du Montréal métropolitain défini à l'Ordonnance n° 6319 RT et ses amendements (voir carte à l'annexe 1).

Première Partie

CONDITIONS DE TRANSPORT

Chapitre premier

Généralités

Article 1 — Dispositions générales

Les conditions et les prix des transports mentionnés aux tarifs ont été fixés par la Commission des transports du Québec et ont un caractère obligatoire à moins que des conditions particulières incluses dans les tarifs n'y dérogent explicitement. Toutes conventions contraires à ces conditions sont nulles et de nul effet.

Seule la Commission des transports du Québec peut, suite à une décision, modifier les conditions et les prix des transports du présent recueil.

Article 2 — Définitions

a) L'envoi

L'«envoi» est la quantité de marchandise mise effectivement, au même moment, à la disposition d'un transporteur dont le transport est demandé par un même expéditeur pour un même destinataire d'un lieu de chargement unique à un lieu de déchargement unique et faisant l'objet d'une seule déclaration d'expédition et d'un même contrat de transport. Cette mise à disposition doit permettre au transporteur l'enlèvement immédiat de l'envoi dans sa totalité.

b) Lieux de chargement ou de déchargement

Pour l'application des tarifs, différents lieux de chargement ou de déchargement situés dans l'enceinte d'un même établissement industriel ou commercial sont considérés comme formant un lieu unique de chargement ou de déchargement.

c) Immobilisation du véhicule

Pour la détermination des délais, l'immobilisation du véhicule commence au moment de la mise à disposition du véhicule au lieu de chargement — ou de déchargement — et prend fin après le chargement — ou le déchargement — et la remise des documents de transport.

d) Jours non ouvrables

On entend par jours non ouvrables les samedis, les dimanches et les jours de fêtes légales mentionnés ci-après:

- le jour de l'An
- le 2 janvier
- le Vendredi saint
- la fête de la Reine
- la St-Jean-Baptiste
- la Confédération
- la fête du Travail
- l'Action de Grâce
- le 24 décembre
- la fête de Noël
- le 26 décembre

e) Heures normales de travail

Ce sont les heures travaillées entre six (6) heures et dix-sept (17) heures, en excluant celles travaillées pendant les jours non ouvrables.

f) Journée normale de travail

- i) Journée où l'employé travaille huit (8) heures normales pendant 5 jours (40 heures)
- ii) Journée où l'employé travaille 8,5 heures normales pendant 5 jours (42,5 heures).
- iii) Journée où l'employé travaille dix (10) heures pendant 4 jours (40 heures).

Article 3 — Délimitation des opérations de transport

Les opérations de transport proprement dites couvertes par les tarifs sont délimitées comme suit:

Ces opérations débutent:

pour tous les envois, dès l'instant où le transporteur peut partir avec l'envoi.

Ces opérations se terminent:

pour tous les envois, au moment de la mise à disposition au destinataire de l'envoi au lieu de déchargement.

Pour fin d'application des tarifs, la durée du transport est réputée être égale au nombre d'heures et fraction d'heure couvertes par les opérations de transport. Les fractions d'heure sont arrondies au quart d'heure.

Article 4 — Régimes de service

Les envois sont effectués en «service courant» ou en «service spécial». Sauf dispositions contraires, les prix des transports du présent recueil sont applicables à des envois remis en service courant.

En «service courant», le transporteur effectue les transports à son gré, dans les délais qui lui conviennent.

En «service spécial», le transporteur effectue les transports à l'heure, au jour et dans les délais déterminés par l'expéditeur. Ce service ne peut s'effectuer que sur demande de l'expéditeur.

Lorsque le transport s'effectue «en service spécial», le transporteur applique les prix horaires prévus au tarif.

En cas de retard dans la livraison, le prix de transport est ramené d'office à celui qui aurait été perçu sous le régime de «service courant».

Article 5 — Application des prix horaires

Pour le calcul des frais de transport, le transporteur tiendra compte des heures couvertes par les opérations de transport. En plus de ces heures, il ajoutera, s'il y a lieu, les frais d'immobilisation des véhicules prévus au tarif.

Le transporteur tiendra compte également du temps nécessaire pour se rendre de son terminus au lieu de chargement et du lieu de déchargement à son terminus. Les délais alloués pour ces opérations ne peuvent être supérieurs à deux heures sauf lorsque l'expéditeur exige que le transport soit quand même effectué lors des jours de tempête de neige.

Le transporteur ne peut appliquer les dispositions du dernier alinéa quand il applique la rémunération minimale de transport.

Article 6 — Rémunération minimale de transport

Sauf dispositions contraires, lorsque le transporteur applique la tarification horaire, il doit facturer le nombre d'heures minimales de transport ci-dessous:

- a) Camion dont la capacité de chargement est inférieure à 2 000 livres — 2 heures.
- b) Véhicules spécialisés — semi-remorques (télescopique, auto-commandé, chevrolet, fardier) — 5 heures.
- c) Autres véhicules — 4 heures.
- d) Transport lors d'une journée non ouvrable — 6 heures.
- e) Service d'urgence (revendiqué par l'expéditeur) — 8 heures.

Article 7 — Temps supplémentaire

Les suppléments horaires sont exigibles seulement lorsque l'expéditeur ou le destinataire exige que le transport s'effectue en dehors des heures normales, de la journée normale ou sous le régime de service «spécial».

a) Le taux horaire est majoré de moitié

- pour les cinq premières heures de transport effectué après les heures normales de travail
- pour toutes les heures de transport effectué avant 6 h (en excluant) les jours non ouvrables)
- pour les heures de transport du samedi

b) Le taux horaire est doublé

- pour les heures de transport effectué après cinq (5) heures de travail à taux majoré de moitié
- pour les heures de transport du dimanche
- pour les heures de transport pendant une journée non ouvrable

Article 8 — Inaccessibilité aux lieux de chargement ou de déchargement

Le transporteur assurera l'enlèvement de l'envoi dans la mesure où les lieux sont accessibles au véhicule utilisé.

Si le chargement ou le déchargement exige la mise en oeuvre d'opérations spéciales, les frais supplémentaires en résultant sont facturés en sus du prix de transport. Avant d'entreprendre ces opérations, le transporteur doit obtenir l'autorisation préalable de l'expéditeur ou du destinataire selon le cas.

Article 9 — Chargement ou déchargement par un tiers

Lorsque les opérations de chargement ou de déchargement doivent être effectuées par un tiers chargeur, l'expéditeur doit, avec toutes les conséquences de droit, avoir obtenu l'accord de ce tiers sur les modalités pratiques selon lesquelles la mise à disposition de l'envoi sera assurée. Mention de ces modalités est portée aux documents constatant le contrat de transport.

Article 10 — Soins aux envois en cours de transport

L'obligation pour le transporteur de veiller à la conservation de l'envoi ne s'étend qu'aux soins généraux et ordinaires compatibles avec les nécessités du service.

Les soins spéciaux demandés au transporteur par l'expéditeur ou exigés par la nature de l'envoi sont rémunérés en sus du prix de transport. Si les prix de ces soins ne sont pas prévus aux tarifs, ils sont arrêtés de gré à gré. Mention de ces modalités est portée sur le récépissé d'expédition.

Article 11 — Etiquetage et conditionnement des marchandises transportées

Tout colis doit être muni d'une étiquette fixée de manière à ne pouvoir se détacher en cours de route et indiquant en caractères indélébiles et très lisibles:

- le nom et l'adresse de l'expéditeur;
- le nom et l'adresse du destinataire.

Toutefois, pour un envoi constitué de plusieurs colis, l'expéditeur peut munir seulement ceux-ci de marques ou de contremarques à l'un au moins de ces colis est pourvu de l'étiquette prévue au paragraphe précédent.

Les marchandises doivent être emballées selon les usages du commerce; le conditionnement des emballages doit être suffisamment résistant pour répondre à la nature de la marchandise et aux exigences du transport. Lorsque les règlements en vigueur comportent des prescriptions relatives au conditionnement de certaines marchandises, l'observation de ces prescriptions incombe à l'expéditeur.

Les colis renfermant de la marchandise fragile doivent porter les mentions «fragile, haut, bas».

Le transport de toute marchandise qui, par sa nature ou ses dimensions, présenterait un danger quelconque pour l'ensemble du chargement, ou tout colis insuffisamment emballé ou présentant des traces de détérioration apparente, peut faire l'objet de réserves de la part du transporteur ou être refusé par lui au moment où il prend en charge la marchandise.

Article 12 — Transport de marchandises à caractère particulier**a) Marchandises dangereuses ou infectes**

Le transporteur devra refuser tout renvoi avec des marchandises infectes ou susceptibles d'exploser ou de s'enflammer.

Si l'expéditeur fournit une fausse déclaration d'expédition et que le transporteur transporte ce type de marchandises à son insu, l'expéditeur est responsable de tous les dommages et dépenses pouvant en résulter et des opérations visant à les rendre inoffensives ou à les détruire.

Le transport de ces marchandises est soumis aux dispositions de l'article 50 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

b) Marchandises massives ou de dimensions exceptionnelles

Lorsque la masse ou les dimensions de l'envoi exigent l'obtention d'un permis spécial, le transporteur perçoit les droits prévus au chapitre des suppléments.

c) Marchandises précieuses ou de grande valeur

Le transporteur perçoit, en sus des frais de transport, le montant prévu au chapitre des «suppléments» quand la valeur de l'envoi est supérieure à \$150 000.

Article 13 — Paiement

Les transports sont effectués en port dû ou en port payé.

Le transporteur peut exiger l'avance d'une portion des frais de transport. La portion ainsi exigible s'élève à 10% du coût total du transport.

Le transporteur peut également garder l'envoi en garantie de paiement des frais de transport.

Sauf s'il y a entente préalable entre le transporteur et le client pour les délais de paiement, le paiement est exigible lors de la livraison.

Le client peut acquitter les frais de transport en espèces, avec un mandat-poste ou avec un chèque visé.

S'il y a accord préalable entre le transporteur et le client, les délais de paiement peuvent être de 30 jours, calculés à compter de la date de facturation.

Tout retard de paiement par rapport à l'échéance convenue entraîne une majoration du prix de transport de 1,5% par période de 30 jours. Toute période commencée est considérée comme entière.

Deuxième Partie**Chapitre II****Conditions de contrat****Article 14 — Documents de transport**

Pour tout envoi, l'expéditeur doit fournir au transporteur les indications nécessaires pour permettre l'établissement du connaissance ou du récépissé d'expédition, ou de la feuille de route, ou de la feuille d'expédition en tenant lieu et de tout autre document requis par les dispositions réglementaires en vigueur.

a) Nombre d'exemplaires

Le récépissé d'expédition ou le document en tenant lieu comporte la souche, l'exemplaire qui est remis à l'expéditeur, les exemplaires qui accompagnent le chargement dont l'un est remis au destinataire, un autre, que peut constituer la souche, demeure entre les mains du transporteur muni de la décharge du destinataire constatant la livraison de la marchandise.

b) Renseignements exigés

Les indications suivantes doivent être portées sur le récépissé d'expédition ou le document en tenant lieu avant le transport:

- noms et adresses de l'expéditeur et du destinataire
- date du chargement
- tarif
- les modalités de paiement en port payé ou en port dû
- les conditions de paiement (comptant ou indications des délais).

Après le transport, la date du déchargement doit être portée sur les exemplaires autres que celui qui a été remis à l'expéditeur. Le montant du prix de transport doit figurer sur les différents exemplaires.

Les conditions d'application et les tarifs stipulent, pour autant que besoin, les mentions complémentaires qui doivent figurer sur le récépissé d'expédition ou le document en tenant lieu. Toutes autres mentions sont portées à l'initiative des parties ou contrat de transport sur les documents qui constatent celui-ci.

c) Signatures sur les documents de transport

Il appartient à l'expéditeur de prendre toutes dispositions pour que les documents constatant le contrat de transport ne soient établis et signés que par les personnes désignées par lui et qualifiées pour engager sa responsabilité. Il en est de même pour le transporteur.

Article 15 — Modification du contrat de transport primitif

L'expéditeur a le droit de disposer de l'envoi jusqu'au moment où le destinataire a reçu du transporteur, après la livraison, l'exemplaire du récépissé accompagnant l'envoi. Il peut demander au transporteur d'arrêter le transport, de modifier le lieu de destination ou demander que l'envoi soit livré à un autre destinataire.

Les instructions de l'expéditeur doivent être données ou confirmées au moyen d'un ordre écrit, daté, signé et accompagné, sauf conventions contraires, du récépissé d'expédition.

Dans le cas où l'exécution des ordres donnés est impossible, et notamment, parce que le nouveau transport obligerait à sortir de la zone d'activité reconnue de par son permis, le transporteur doit en aviser l'expéditeur ou le destinataire selon le cas.

S'il y a des modifications au contrat de transport primitif, le prix du transport est établi à nouveau en tenant compte de ces modifications.

Article 16 — Empêchement au transport

Si le transport est empêché ou interrompu temporairement ou si, pour un motif quelconque, l'exécution du transport est ou devient impossible, le transporteur est tenu de demander des instructions à l'expéditeur.

Toutefois, si le transporteur n'a pu obtenir en temps utile les instructions de l'expéditeur, il prend les mesures qui lui paraissent les meilleures dans l'intérêt de l'expéditeur pour la conservation de l'envoi ou son acheminement par d'autres voies ou d'autres moyens.

Le prix de transport tel qu'il a été initialement déterminé au contrat de transport n'est pas modifié, sauf s'il y a un parcours supplémentaire demandé. Dans ce dernier cas, le prix de transport est majoré. Le nouveau prix est calculé sur la distance totale obtenue en ajoutant la distance correspondant au parcours complémentaire à celle du parcours initialement prévu.

Lorsque le transporteur engage des frais pour requérir les instructions de l'expéditeur, celui-ci doit l'en dédommager au même titre que des frais et préjudices entraînés par l'exécution de ses instructions.

Lorsque ces instructions entraînent une immobilisation du véhicule, le transporteur perçoit les frais d'immobilisation fixés au Tarif des opérations accessoires et complémentaires.

Article 17 — Responsabilité

a) La prise en charge de l'envoi, qui doit s'effectuer contre remise du récépissé par le transporteur, met en jeu la responsabilité de ce dernier. Lorsque l'envoi n'a pas fait l'objet d'une déclaration de valeur, l'indemnité à verser par le transporteur pour la réparation de tous les dommages justifiés dont il est responsable résultant de la perte ou de l'avarie ne peut excéder une valeur de \$150 000.

Lorsque l'envoi a fait l'objet d'une déclaration de valeur, conformément aux dispositions de l'article 18, le montant de l'indemnité à verser par le transporteur ne peut excéder la valeur ainsi déclarée.

L'indemnité à verser par le transporteur comprend en outre, s'il y a lieu, le prix de transport ainsi que les autres frais encourus à l'occasion du transport de la marchandise.

b) La responsabilité du transporteur couvre les opérations de transport proprement dites telles qu'elles sont délimitées à l'article 3 ci-dessus.

c) Le transporteur est responsable des pertes ou des avaries survenues à l'envoi, sauf s'il est prouvé que celles-ci résultent de cas fortuits ou de force majeure, ou proviennent de déficiences imputables à l'envoi lui-même.

Article 18 — Déclaration de valeur

L'expéditeur a la faculté de faire une déclaration de valeur pour un montant supérieur à celui stipulé au tarif appliqué au transport en cause (\$150 000). Mention de la somme déclarée est portée au récépissé d'expédition.

Un droit, dont le montant est déterminé par le Tarif des opérations accessoires et complémentaires, est perçu, dans tous les cas de déclaration de valeur, en supplément du prix de transport.

Chapitre III

Article 19 — Livraison

Le transporteur établit un avis de passage lorsqu'un chargement présenté à domicile un jour ouvrable, n'a pu être livré par suite de l'absence du destinataire.

Toute nouvelle présentation à domicile donne lieu à la perception du supplément prévu au chapitre «Suppléments».

Le transporteur percevra également les frais de stationnement et les frais de péages supplémentaires encourus pour effectuer la première livraison.

Article 20 — Marchandises en souffrance

Le transporteur adresse par écrit un avis de souffrance à l'expéditeur lorsqu'il n'a pu livrer la marchandise soit en raison du destinataire, soit en raison de la nature même de la marchandise. Cet avis est envoyé au plus tard le lendemain du jour où l'état de souffrance a été constaté.

La marchandise qui a fait l'objet de l'avis de souffrance reste à la disposition du destinataire primitif jusqu'à la réception d'instructions de l'expéditeur.

Article 21 — Délais d'immobilisation au chargement et au déchargement

Sauf dispositions contraires, les délais d'immobilisation du véhicule impartis au client pour effectuer les opérations de chargement ou de déchargement du véhicule sont d'une durée de trente minutes.

Lorsque, suivant l'heure de la mise à disposition du véhicule, les délais impartis au client ne sont pas écoulés à dix-sept heures ou à l'heure convenue par écrit avant l'exécution du transport, ils sont suspendus entre cette heure et six heures du premier jour ouvrable qui suit.

En cas de dépassement des délais ainsi fixés, le transporteur perçoit de l'expéditeur ou du destinataire, suivant le cas, les frais d'immobilisation du véhicule qui figurent au Tarif des opérations accessoires et complémentaires.

Chapitre IV**Calcul du prix de transport****Article 22 — Facteur de conversion**

Le transporteur devra utiliser le facteur
— 1,609 pour convertir les milles en kilomètres.

Article 23 — Prix de transport

Le prix de transport est déterminé par envoi.

Sauf dispositions particulières, le prix du transport comprend la rémunération du chauffeur.

Le prix de transport est égal au montant le plus élevé établi d'après les prix applicables à la charge transportée ou au prix horaire du véhicule revendiqué ou nécessaire pour effectuer le transport.

Article 24 — Enlèvement et livraison

Sauf dispositions contraires, le prix de transport comprend l'enlèvement de la marchandise au lieu indiqué par l'expéditeur et sa présentation ou livraison au lieu indiqué par le destinataire.

Article 25 — Envois ayant fait l'objet du choix d'un véhicule déterminé

Tout envoi pour lequel l'expéditeur revendique un véhicule déterminé est facturé sur un poids égal à la charge utile du véhicule si l'exigence de l'expéditeur ne permet pas au transporteur d'obtenir une charge égale à la charge utile du véhicule revendiqué.

Tout envoi pour lequel l'expéditeur a demandé l'usage exclusif du véhicule est facturé sur un poids égal à la charge utile de ce véhicule.

Chapitre V**Dispositions pour les opérations accessoires et complémentaires****Article 26 — Prestations diverses**

Les opérations accessoires ou complémentaires demandées par l'expéditeur et les droits dont elles sont passibles sont facturés en sus du prix de transport.

Lorsque leur montant n'est pas fixé par les tarifs, celui-ci est débattu de gré à gré. Mention en est portée au récépissé d'expédition.

Lorsque ces prestations ou opérations sont passibles de droits indiqués au Tarif des opérations accessoires et complémentaires, ces droits sont recouverts de l'expéditeur pour les envois en «port payé», et du destinataire pour les envois en «port dû».

Article 27 — Péages

Le montant des péages acquittés par le transport, à l'occasion de l'utilisation d'un traversier, de la traversée d'un pont, est facturé en sus du prix de transport à moins que le tarif n'en dispose autrement. Il en est de même lorsque le client revendique l'emploi d'un itinéraire comportant une ou plusieurs routes ou autoroutes à péage.

Article 28 — Escorte

Lorsque à cause de sa masse, de ses dimensions ou pour des motifs de sécurité, l'envoi exige les services d'une escorte, le transporteur applique les prix prévus au chapitre des opérations accessoires et complémentaires.

Le coût de l'escorte s'additionne aux frais de transport.

Article 29 — Nettoyage du véhicule

Lorsqu'un envoi composé de marchandises salissantes nécessite le nettoyage, le lavage ou la désinfection du véhicule après le déchargement, le transporteur reçoit le montant prévu au tarif des opérations accessoires et complémentaires.

Ce montant forfaitaire est également perçu si la livraison de l'envoi sur un chantier nécessite un décrassage du véhicule et que cette opération est effectuée par le transporteur.

Chapitre VI

Marchandise livrée contre remboursement

Article 30 — Conditions de livraison

L'expéditeur a la faculté de demander au transporteur de percevoir le prix de la marchandise en son nom. Pour ce faire, il fait porter la mention «livrée contre remboursement» sur le récépissé d'expédition.

Si l'envoi est composé en partie de marchandises livrées contre remboursement, le transporteur établit deux récépissés d'expédition: un pour la livraison contre remboursement et un autre pour la livraison ordinaire.

Le transporteur refusera d'effectuer une livraison contre remboursement:

- si la marchandise livrée contre remboursement fait l'objet de plusieurs envois en lots brisés ou,
- s'il appert que le destinataire n'est pas la personne qui doit payer la marchandise.

Article 31 — Droits pour la perception des comptes

En plus des frais de transport, le transporteur perçoit les droits prévus au chapitre des opérations accessoires et complémentaires pour la perception du prix de la marchandise livrée contre remboursement.

Article 32 — Annulation de l'achat

Sauf disposition contraire, si le destinataire refuse la marchandise ou en annule l'achat, le transporteur retourne la marchandise à l'expéditeur. Ce dernier doit alors acquitter les frais de transport et le droit de perception.

Note: Les articles 33 à 70 sont réservés.

Troisième Partie

Chapitre VII

Tarif des opérations accessoires et complémentaires

Article 70 — Escorte

a) Escorte fournie par le transporteur

— Véhicule et chauffeur: \$18 l'heure

Note — Le temps supplémentaire de même que les frais encourus pour le gîte et les repas sont facturés en sus des frais de l'escorte.

b) Autre escorte

Le transporteur facture le coût de l'escorte majoré de 15%.

Article 71 — Manoeuvre et pointeur

Rémunération d'un manoeuvre ou d'un pointeur:

— \$12 l'heure

— \$400 pour une semaine de 40 heures de travail

— \$425 pour une semaine de 42,5 heures de travail

Les manoeuvres et les pointeurs sont soumis aux dispositions relatives au temps supplémentaire.

Article 72 — Droits de perception pour la marchandise livrée contre remboursement

Droit — 1% du prix d'achat

Frais minimum — \$1,35 par envoi

Article 73 — Immobilisation des véhicules

a) Lorsqu'il y a l'immobilisation du véhicule, le transporteur applique les prix prévus au tarif de transport ou les prix ci-dessous s'il y a lieu.

	<i>A la journee</i>	<i>A la semaine</i>
b) Remorque ou semi-remorque		
i) ordinaire	\$ 30	\$ 125
ii) trombone ou timon	35	145
c) Camions ridelles, fourgon	60	—

Article 74 — Nettoyage de conteneurs

Nettoyage d'un conteneur: \$27,50

Note: Les articles 75 à 80 sont réservés.

Chapitre VIII

Suppléments

Article 80 — Permis pour les transports de marchandises pondéreuses ou de dimensions exceptionnelles

a) Permis annuel	\$10
b) Permis spécial	25
c) Permis lors de la période de dégel	35
d) Permis municipal	15

Article 81 — Temps supplémentaire

Taux majoré de moitié — \$ 6 l'heure

Taux double — \$12 l'heure

Article 82 — Marchandises précieuses ou de grande valeur

<i>Valeur</i>	<i>Supplément</i>
De \$150 000 à \$200 000	\$120
De 200 001 à 500 000	150
De 500 001 à 750 000	300
De 750 000 à 1 000 000	350
Plus de 1 million	de gré à gré

Article 83 — Véhicule muni d'un monte charge ou d'un treuil

Monte charge arrière — \$2 l'heure

Treuril — 6 l'heure

Article 84 — Immatriculation «PV»

Prix horaire — \$0,30

Prix minimum — \$3 la journée

Article 85 — Fardier avec suspension à air

Prix — \$5 l'heure

Article 86 — Deuxième livraison à domicile

Supplément — 20% du prix du transport

Note: Les articles 87 à 90 sont réservés.

Quatrième partie

Chapitre IX

Prix horaires pour les camions et les tracteurs

Article 90 — Camion à ridelles ou fourgon

<i>Longueurs</i>	<i>Charges utiles maximales (livres)</i>	<i>Prix</i>
jusqu'à 10'	2 000	\$17,50
10' à 15'	16 000	19,50
16' à 20'	20 000	19,75
Plus de 20'	30 000	22,00

Article 91 — Tirage de remorque ou semi-remorque

a) Le présent article s'applique seulement:

i) aux transporteurs qui, suite au dépôt d'une requête et d'un contrat auprès de la Commission des transports du Québec, furent autorisés à échanger leurs remorques ou semi-remorques;

ii) aux transporteurs qui, suite au dépôt d'une requête et d'un contrat auprès de la Commission des transports du Québec, furent autorisés à fournir le service de remorquage à un autre transporteur qui a obtenu un permis de courtier en transport;

iii) aux transporteurs qui, suite à l'obtention par l'expéditeur d'un permis pour louer ses remorques, furent autorisés à transporter de la marchandise pour cet expéditeur et dans les remorques de ce dernier.

b) Prix

<i>Tracteur</i>		
<i>Nombre d'essieux à l'arrière</i>	<i>Charge utile (tonne)</i>	<i>Prix</i>
Un seul essieu	jusqu'à 20	\$19,50
Deux essieux	20 à 24	21,50
Deux essieux	25 à 30	22,50

Article 92 — Train routier (tracteur et semi-remorque)

1. Semi-remorque ordinaire

<i>Tracteur</i>	<i>Semi-remorque</i>	
<i>Nombre d'essieux à l'arrière</i>	<i>Charge utile (tonne)</i>	<i>Prix</i>
Un seul essieu	jusqu'à 20	\$23,75
Deux essieux	20 à 24	26,00
Deux essieux	25 à 29	28,50
Trois essieux	—	37,00

Train routier double (tracteur avec semi-remorque et remorque) \$37,00

2. Semi-remorque trombone ou timon

<i>Charge utile (tonne)</i>	<i>Prix</i>
Jusqu'à 25	\$30,25
25 à 29	31,25
30 à 34	35,50
35 ou plus	39,50

Article 93 — Semi-remorques fourgon, à ridelles

<i>Tracteur</i>	<i>Semi-remorque</i>	
<i>Nombre d'essieux à l'arrière</i>	<i>Charge utile (tonne)</i>	<i>Prix</i>
Un seul essieu	jusqu'à 20	\$24,75
Deux essieux	20 à 24	26,50
Deux essieux	25 à 29	29,25

Note: Les articles 94 à 100 sont réservés.

Chapitre X
Véhicules lourds (prix horaires)

Article 100 — Tracteur avec un fardier

<i>Charge utile (tonne)</i>	<i>Prix</i>
jusqu'à 20	\$32,75
20 à 24	34,00
25 à 29	38,25
30 à 39	41,25
40 à 49	47,75
50 à 59	59,25
60 à 74	75,00
75 à 89	89,00
90 à 99	116,50
100 à 124	137,75
125 à 149	160,00
150 à 174	195,00
175 à 199	260,00
200 à 249	300,00
250 à 299	350,00
300 à 329	395,00

Note: A partir de 125 tonnes, le prix comprend la rémunération de deux hommes.

Article 101 — Fardier avec «un col de cygne hydraulique amovible»

Pour les fardiens munis d'un «col de cygne hydraulique amovible», le transporteur appliquera les prix prévus à l'article 100 majorés de 20%.

Le prix minimal est celui d'un envoi ayant une masse de 40 tonnes.

Article 102 — Fardier télescopique

Pour les fardiens télescopiques, le transporteur appliquera les prix prévus à l'article 100 majorés de 20%.

Le prix minimal est celui d'un envoi ayant une masse de 30 tonnes.

Article 103 — Fardier seul

Le prix est calculé à partir de la capacité de charge utile du véhicule utilisé. Le prix comprend l'aller et le retour.

Prix: \$3 la tonne par jour

Article 104 — Combinaison fardier-remorque à commande hydraulique

Fardier-remorque à commande hydraulique et avec table tournante pour utiliser avec un fardier à plate-forme surbaissée. Une table tournante avec un ajustement automatique du rayon de virage est adaptée au fardier. Cette combinaison de véhicule est spécialement conçue pour les charges de très grandes dimensions.

Le prix comprend la rémunération de 2 hommes.

<i>Charge utile (tonne)</i>	<i>Prix</i>
jusqu'à 100	\$160
100 à 124	200
125 à 149	240
150 à 174	300
175 à 199	390
200 à 249	450
250 à 299	525
Prix minimum — 75 tonnes —	127

Article 105 — Frais de préparation

a) Fardier de type Nicolas

<i>Nombre d'essieux</i>	<i>Charge utile (tonne)</i>	<i>Prix</i>
7	jusqu'à 200	Nil
8	200 à 230	\$1 000
11	Plus de 230	2 000

b) Autres types de fardier

<i>Charge utile (tonne)</i>	<i>Prix</i>
151 à 200	\$1 190
Plus de 200	1 675

Article 106 — Tracteurs

<i>Charge utile (tonne)</i>	<i>Prix</i>
40	\$31
50	39
75	47
100	60

Article 107 — Semi-remorque chevalet

<i>Charge utile (tonne)</i>	<i>Prix</i>
20	\$34
25	35

Article 108 — Semi-remorque auto-commandée

Longueur (pieds)	Charge utile (tonne)	Prix
110	40	\$60
110	50	65
120	60	80

Prix pour les renvois à caractère particulier

a) Envois dont la longueur est supérieure à celle de la semi-remorque — Le prix applicable est majoré de \$0,53 l'heure.

b) Envois dont la masse est supérieure à 60 tonnes — Le transporteur applique le prix prévu pour un véhicule de 60 tonnes, majoré de \$0,80 l'heure par tonne ou fraction de tonne excédentaire.

Note: Le transporteur embauchera un manoeuvre si la hauteur de l'envoi est supérieure à 15' ou la largeur 13'6" ou si cela s'avère nécessaire par mesure de sécurité.

Note: L'article 109 est réservé.

Chapitre XI

Contrat annuel — Prix hebdomadaires

Sont soumis aux dispositions du présent chapitre, les transporteurs qui ont signé un contrat annuel de transport avec un expéditeur.

Article 110 — Fermeture de l'usine pour la période des vacances

Si l'expéditeur ferme son usine pour une période de vacances de deux semaines ou moins, le transporteur pourra lui allouer un crédit égal à la rémunération du chauffeur pendant cette période.

Article 111 — Hayon élévateur

Le transporteur s'applique un supplément hebdomadaire de \$30 lorsque son véhicule est muni d'un monte-charge à l'arrière.

Article 112 — Camion

Longueur (pieds)	Charge utile (tonne)	Prix hebdomadaires		Prix le mille (voir note 1)
		42,5 heures	40 heures	
jusqu'à 10	1	\$615	\$595	\$0,29
10 — 15	8	650	635	0,34
16 — 20	10	690	670	0,34
21 et plus	15	765	745	0,35

Article 113 — Tracteurs

Nombre d'essieux à l'arrière	Charge utile (tonne)	Prix hebdomadaires		Prix le mille (voir note 1)
		42,5 heures	40 heures	
un seul essieu	20	\$705	690	\$0,37
deux essieux	25	780	755	0,50
deux essieux	30	805	785	0,50

Article 114 — Semi-remorque, remorque

Type de semi-remorque	Prix hebdomadaire
à plate-forme	\$110
fourgon, ridelles	120
trombone, timon	125

Note 1. Le prix au mille s'applique seulement lorsque pendant la semaine, le transporteur a parcouru une distance supérieure à 300 milles. Le transporteur ne peut facturer que le prix des milles excédant cette distance.

Note: Les articles 115 à 120 sont réservés.

Chapitre XII

Transport de colis

Article 120 — Dispositions particulières

Ce chapitre ne s'applique pas aux transports de colis reliés directement à l'industrie du vêtement. Ces transports font l'objet d'une tarification particulière que l'on retrouvera au chapitre suivant.

Article 121 — Classification des colis

Pour fin d'application des tarifs, les colis sont classifiés comme suit:

Classe 1: Font partie de cette classe, les colis:

- dont la valeur est inférieure à \$300
- qui mesurent 8 pieds cubes ou moins
- dont aucune des dimensions ne dépasse 8 pieds linéaires.

Classe 2: Font partie de cette classe, les colis:

- dont la valeur est inférieure à \$300
- qui mesurent plus de 8 pieds cubes
- dont aucune des dimensions ne dépasse 12 pieds linéaires.

Classe 3: Comprend tous les colis qui ne font pas partie de l'une des deux classes définies ci-dessus.

Chaque classe se subdivise également en catégories:

- Catégorie A — Colis qui pèsent 50 livres ou moins
- Catégorie B — Colis qui pèsent entre 50 et 100 livres
- Catégorie C — Colis qui pèsent 100 livres ou plus

Article 122 — Prix de l'envoi

Le prix de l'envoi est déterminé en fonction du tarif qui donne les frais de transport les plus élevés.

Article 123 — Prix des transports pour chaque colis

a) Colis de classe 1

Nombre de colis par envoi	A (50 ou moins)	Catégorie (livres)	
		B (51 à 99)	C (100 ou plus)
1 à 5	\$1,75	\$2,65	\$2,25 le cent livres
6 à 20	1,50	2,30	2,25 le cent livres
21 à 35	1,20	1,85	2,25 le cent livres
36 à 50	1,05	1,65	2,25 le cent livres
51 à 75	0,95	1,45	2,25 le cent livres
76 à 100	0,80	1,20	2,25 le cent livres
Colis supplémentaire	0,50	0,75	2,25 le cent livres
Frais minimum par envoi	5,85	5,85	5,85 le cent livres

b) Colis de classe 2

Le transporteur applique l'un des tarifs suivants:

1. Prix de \$2,25 le cent livres en appliquant une masse de 10 livres au pied cube. Frais minimum de \$5,85 par envoi.
2. Colis mesurant plus de 8 pieds cubes
Pour les colis dont les dimensions dépassent 8 pieds cubes, le transporteur appliquera les prix prévus pour les colis de classe 1, majorés de \$0,07 le pied cube (mesures hors tout).
3. Colis dont l'une des dimensions dépasse 8 pieds linéaires
Pour les colis dont l'une des dimensions est supérieure à 8 pieds linéaires, le transporteur appliquera les prix prévus pour les colis de classe 1, majorés de \$0,21 le pied linéaire.

c) Colis de classe 3

Le transporteur applique l'un des tarifs ci-dessous:

1. Prix prévus pour les colis de classe 2
2. Le transporteur perçoit un montant égal à 1/2% de la valeur déclarée de chaque colis.

Article 124 — Livraison en «service spécial»

Lorsqu'il y a une livraison en «service spécial», le transporteur applique le prix horaire prévu aux tarifs. Le prix horaire est déterminé en fonction du véhicule nécessaire pour effectuer le transport.

Article 125 — Frais minimum de transport

- a) Arrêt en cours de transport — \$5,85 par arrêt
- b) Arrêt quotidien — \$26,50 par semaine
- c) Enlèvement ou livraison au port de Montréal — \$11,50

Article 126 — Description des secteurs

Limite du secteur 1

À l'est, sur l'île de Montréal: d'un point situé à l'intersection du prolongement de la 32e Avenue (Pointe-aux-Trembles) et de la rive nord du fleuve Saint-Laurent; direction nord, la 32e Avenue jusqu'à son intersection avec l'autoroute 40. Direction ouest, l'autoroute 40 jusqu'à la rencontre du boulevard Saint-Jean-Baptiste. Direction nord, le boulevard St-Jean-Baptiste jusqu'à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa. Direction ouest, le boulevard Henri-Bourassa jusqu'à son intersection avec la limite est de la municipalité de Montréal-Nord. Direction nord, ladite limite de municipalité jusqu'à l'intersection de la rive sud de la rivière des Prairies.

À l'ouest, sur l'île de Montréal: d'un point situé à l'intersection de la rive nord du fleuve Saint-Laurent et de la limite ouest de la municipalité de Pointe-Claire; direction nord, ladite limite de Pointe-Claire puis successivement les limites ouest et nord de la municipalité de Dollard-des-Ormeaux et la limite nord-ouest de la municipalité de Roxboro jusqu'à son intersection avec la rive sud de la rivière des Prairies.

Au nord, sur l'île Jésus, dans la municipalité de Laval, est inclus dans le secteur un (1) le territoire délimité à l'est par la montée Saint-François, au nord par le tracé de l'autoroute 440 et à l'ouest par l'autoroute 13.

Au sud, sont incluses dans le secteur un (1) les municipalités suivantes: Longueuil, Saint-Lambert, Lemoyne, Greenfield Park et le territoire de l'ancienne municipalité de Laflèche.¹

Secteur 2:

Il couvre tout le territoire exclu du secteur 1 et situé à l'intérieur de la région Montréal-Métropolitain.

1. Remarquez que le territoire de l'ancienne municipalité de Notre-Dame, maintenant fusionné à Brossard, est exclu de ce secteur.

Note: Les articles 127 à 130 sont réservés.



SECTEURS DE TRANSPORT DE COL



(marchandises générales)

Chapitre XIII

Transport de colis pour l'industrie du vêtement

Ce chapitre ne s'applique qu'aux transports de colis pour le compte de manufacturiers ou grossistes reliés directement à l'industrie du vêtement.

Article 130 — Classification des colis

Pour fin d'application des tarifs, les colis sont classifiés comme suit:

Classe 1: Font partie de cette classe, les colis:

- qui pèsent 50 livres ou moins
- qui mesurent 8 pieds cubes ou moins
- dont la valeur est inférieure à \$300.

Classe 1: Font partie de cette classe, tous les colis autres que ceux définis à la classe 1.

Article 131 — Description des secteurs

Cet article est réservé.

Article 132 — Prix des transports pour chaque colis

a) Colis de classe I

Nombre de colis	Secteur 1	Prix Secteur 2	Secteur 3
1 à 5	\$ 2,00	\$ 2,10	\$ 2,50
6 à 20	1,30	1,50	1,65
Plus de 20	1,05	1,05	1,20
Frais minimum par envoi	4,10	4,10	6,35

Note: Les frais de transport d'un envoi de 100 colis ou moins ne peuvent être supérieurs à \$98,50.

b) Colis de classe 2

1. Colis pesant entre 51 et 100 livres

Nombre de colis	Secteur 1	Prix Secteur 2	Secteur 3
1 à 5	\$ 2,85	\$3,70	\$ 2,10 le cent lb
Plus de 5	2,15	2,45	2,10 le cent lb
Frais minimum par envoi	4,10	4,10	9,55

2. Colis pesant 100 livres ou plus

Le transporteur applique les prix prévus ci-dessus, majorés de \$0,02 par livre pour chaque livre supplémentaire à 99 livres.

3. Colis de plus de 8 pieds cubes

Pour les colis mesurant plus de 8 pieds cubes, le transporteur applique les prix prévus pour les colis de classe 2, majorés de \$0,16 par pied cube supplémentaire.

4. Colis dont la valeur est supérieure à \$300

Pour les colis dont la valeur est supérieure à \$300, le transporteur appliquera un taux de 1/2% de la valeur de chaque colis si le montant ainsi obtenu est supérieur à celui calculé avec les prix prévus pour les colis de classe 2.

Article 133 — Arrêt journalier

Arrêt journalier: \$28,75 par semaine

Article 134 — Description des secteurs

Limite du secteur 1 :

D'un produit sud-est, situé à l'intersection du fleuve Saint-Laurent et du prolongement vers le sud de la rue Pierre-Tétreault; direction nord, ladite rue Pierre-Tétreault puis les rues Azilda et Ray-Lawson jusqu'à l'intersection de cette dernière avec le boulevard Henri-Bourassa. Direction ouest, le boulevard Henri-Bourassa jusqu'à son intersection avec la limite est de la municipalité de Montréal-Nord. Direction nord, la limite de la municipalité de Montréal-Nord jusqu'à l'intersection de la rive sud de la rivière des Prairies. Direction ouest, la rive sud de la rivière des Prairies jusqu'à l'intersection d'une ligne droite, prolongement vers le nord du boulevard Cavendish. Direction sud, ledit prolongement et le boulevard Cavendish jusqu'à la limite ouest de la municipalité de Mont-Royal. Direction sud, sud-ouest, ladite limite de Mont-Royal puis la limite ouest de la municipalité de Côte Saint-Luc jusqu'à l'intersection de la limite nord de la municipalité de Saint-Pierre. La limite nord et est de ladite municipalité jusqu'à l'intersection de la limite nord de la municipalité de LaSalle. De ce point, la limite nord et est de la municipalité de LaSalle jusqu'à son intersection avec le fleuve Saint-Laurent. De là, revenir au point d'origine en incluant l'île des Soeurs, le quai et les îles du site de la «Terre des Hommes».

Limite du secteur 1 :

À l'est, sur l'île de Montréal: d'un point situé à l'intersection du prolongement de la 32e Avenue (Pointe-aux-Trembles) et de la rive nord du fleuve Saint-Laurent; direction nord, la 32e Avenue jusqu'à son intersection avec l'autoroute 40. Direction ouest, l'autoroute 40 jusqu'à la rencontre du boulevard Saint-Jean-Baptiste. Direction nord, le boulevard St-Jean-Baptiste puis la 83e Avenue jusqu'à l'intersection de cette dernière avec la rive sud de la rivière des Prairies.

À l'ouest, sur l'île de Montréal: d'un point situé à l'intersection de la rive nord du fleuve Saint-Laurent et de la limite ouest de la municipalité de Pointe-Claire; direction nord, ladite limite de Pointe-Claire puis successivement les limites ouest et nord de la municipalité de Dollard-des-Ormeaux et la limite-nord-ouest de la municipalité de Roxboro jusqu'à son intersection avec la rive sud de la rivière des Prairies.

Au nord, sur l'île Jésus, dans la municipalité de Laval, est inclus dans le secteur deux (2) le territoire délimité à l'est par la montée Saint-François, au nord par le tracé de l'autoroute 440 et à l'ouest par l'autoroute 13.

Au sud, sont incluses dans le secteur deux (2), les municipalités suivantes: Longueuil, Saint-Lambert, Lemoyne, Greenfield Park et le territoire de l'ancienne municipalité de Lafèche.¹

Secteur 3 :

Il couvre tout le territoire exclu des secteurs un (1) et deux (2) et situé à l'intérieur de la région Montréal-Métropolitain.

1. Remarquez que le territoire de l'ancienne municipalité de Notre-Dame, maintenant fusionné à Brossard, est exclu de ce secteur.

Note: Les articles 135 à 140 sont réservés.



SECTEURS DE TRANSPORT DE COL



(industrie du vêtement)

Chapitre XIV

Déménagement (Prix horaires)

Article 140 — Classification du mobilier

Pour fin d'application des tarifs de déménagement, le mobilier est divisé en trois classes.

Mobilier de classe A: comprend les meubles, les effets et les biens normalement utilisés par un particulier.

Mobilier de classe B: comprend les meubles, les appareils, la machinerie et tout autre bien utilisés par des sociétés ou des particuliers qui sont dans les affaires ou qui offrent un service reconnu comme étant d'utilité publique.

Mobilier de classe C: comprend les meubles ou tout autre objet qui, à cause de sa nature même ou de ses dimensions, exigent des soins ou des véhicules particuliers (Ex. Les oeuvres d'art).

Article 141 — Prix horaire du déménagement

<i>Véhicule</i>	<i>Nombre d'employés</i>	<i>Classe A</i>	<i>Prix Classe B</i>	<i>Classe C</i>
Fourgon	1	\$ 20	\$ 26	\$ 32
Fourgon	2	32	44	56
Fourgon	3	44	62	80
Fourgon	4	56	80	104

Note — Le prix horaire se divise comme suit:

- \$8,00 pour le fourgon
- \$12,00 pour un employé.

Article 142 — Utilisation de treuil et palan

Lorsque le transporteur doit utiliser un treuil ou un plan pour monter ou descendre un meuble, il applique un prix de \$42 l'heure.

S'il doit utiliser une grue, il majore ce prix horaire de 15%. Le prix de cette opération comprend les services de trois employés.

Article 143 — Transport de réfrigérateurs

Lorsque le transporteur ne déménage que le réfrigérateur, il perçoit un montant forfaitaire de \$32,50.

Article 144 — Transport de pianos et d'orgues

Le prix du transport de pianos ou d'orgues est calculé à partir du tarif horaire.

Note: Les articles 145 à 150 sont réservés.

Chapitre XV

Transport de conteneurs (Prix horaires)

Article 150 — Transport de conteneurs sans délais d'immobilisation

Les prix de transport comprennent l'enlèvement et la livraison du conteneur. Le travail du transporteur ne se limite qu'aux opérations de transport définies à l'article 3. Il n'y a aucun délai imparti à l'expéditeur ou au destinataire pour le chargement ou le déchargement.

<i>Nombre de conteneurs</i>	<i>Longueur (pieds)</i>	<i>Prix</i>	
		<i>Secteur 1</i>	<i>Secteur 2</i>
1	20	\$ 103	\$ 123
2	20 (train routier double)	164	212
1	40	123	143

Article 151 — Transport de conteneurs avec délais d'immobilisation

Les prix de transport comprennent l'enlèvement ou la livraison du conteneur ou les deux. Les prix prévoient des délais impartis au client pour les opérations de chargement et de déchargement. Ils prévoient également les services du chauffeur pour le chargement ou le déchargement.

Longueur du conteneur (pieds)	Délais impartis pour les opérations de chargement ou de déchargement (heures)	Prix	
		Secteur 1	Secteur 2
20	1	\$ 123	\$ 137
20	2	143	157
20	3	164	178
40	2	157	183
40	3	175	201

Article 152 — Délais de transport

Le transporteur a un délai de 72 heures pour procéder à l'enlèvement du conteneur. Les délais de transport courent à partir de zéro heure du jour du dédouanement du conteneur.

Article 153 — Véhicule spécialisé

Le transporteur perçoit un supplément de \$35 lorsque le transport de conteneur exige un véhicule spécialisé.

Article 154 — Description des secteurs

Limite du secteur 1:

D'un point situé à l'intersection du tunnel Hippolyte-Lafontaine et du fleuve Saint-Laurent; direction nord, le tracé de l'autoroute 25 jusqu'à la rencontre de l'autoroute 40. Direction est, l'autoroute 40 jusqu'à l'intersection avec le boulevard Ray-Lawson. Direction nord, le boulevard Ray-Lawson puis le boulevard Armand Bombardier et la 24e Avenue jusqu'à l'intersection de la rive sud de la rivière des Prairies. Direction ouest, la rive sud de la rivière des Prairies jusqu'à l'intersection du prolongement de la montée Saint-Jean. Direction sud, la montée Saint-Jean et le boulevard St-John's jusqu'à l'intersection de la rive nord du fleuve Saint-Laurent. De là, revenir au point d'origine en incluant l'île des Soeurs, le quai et les îles du site de la Terre des Hommes.

Secteur 2:

Il couvre le territoire exclu du secteur un (1) et situé à l'intérieur de la région Montréal-Métropolitain.

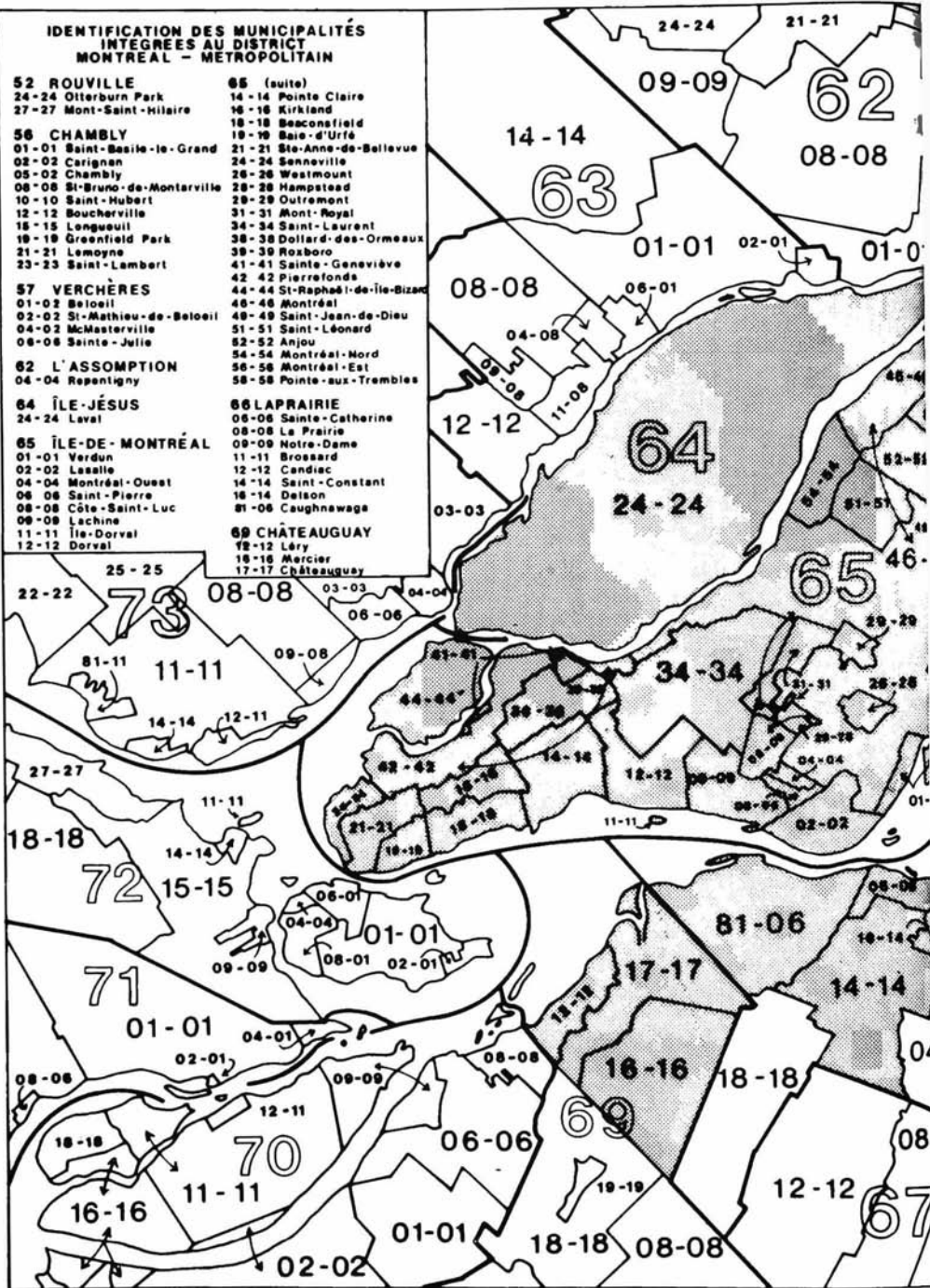


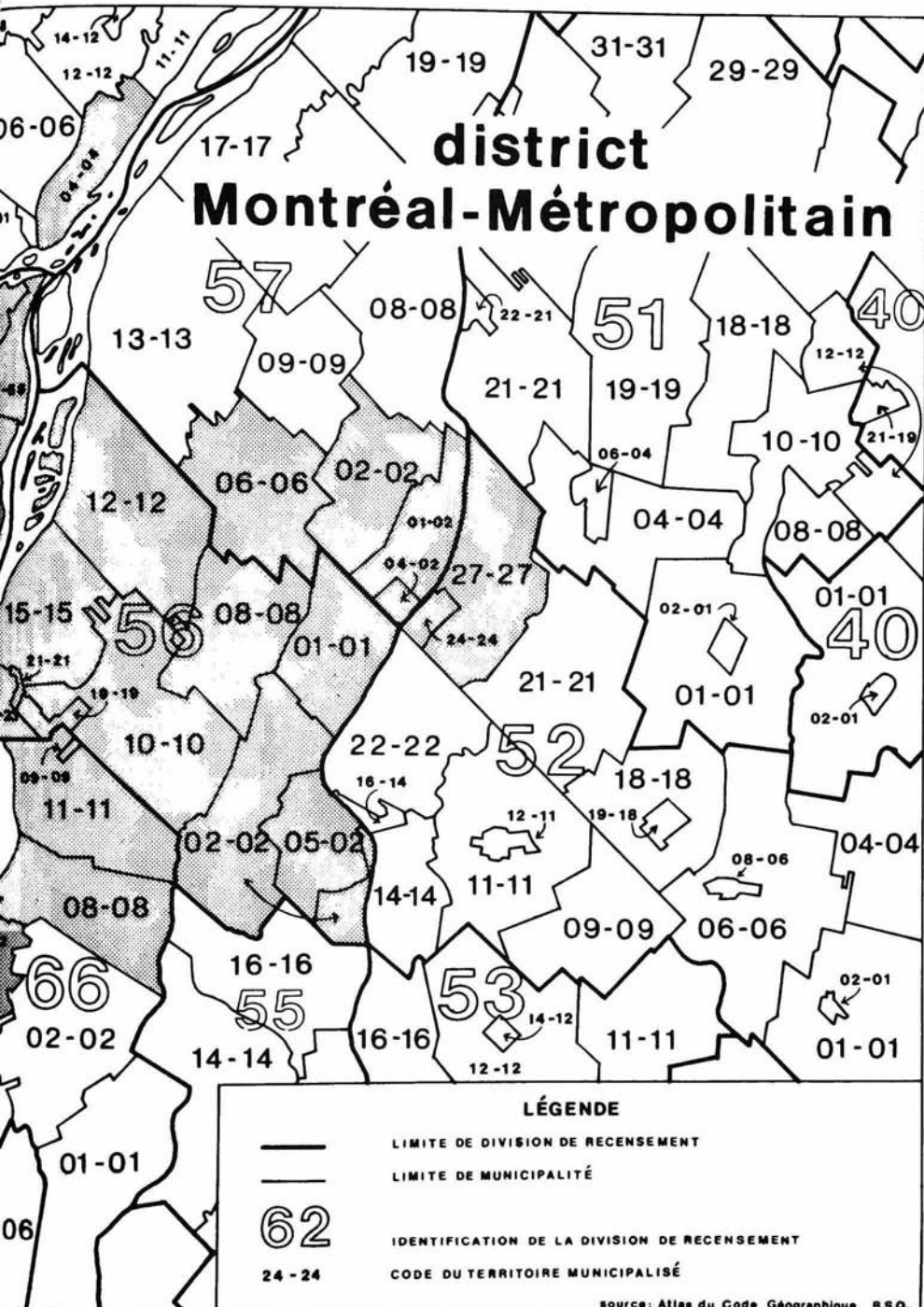
SECTEURS DE TRANS



IDENTIFICATION DES MUNICIPALITÉS
 INTÉGRÉES AU DISTRICT
 MONTREAL - METROPOLITAIN

- | | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| 52 ROUVILLE | 65 (suite) |
| 24-24 Otterburn Park | 14-14 Pointe Claire |
| 27-27 Mont-Saint-Hilaire | 16-16 Kirkland |
| | 18-18 Beaconsfield |
| 56 CHAMBLY | 19-19 Bois-d'Urfe |
| 01-01 Saint-Basile-le-Grand | 21-21 Ste-Anne-de-Bellevue |
| 02-02 Carignan | 24-24 Sennerville |
| 05-02 Chamby | 26-26 Westmount |
| 08-08 St-Bruno-de-Montarville | 28-28 Hampstead |
| 10-10 Saint-Hubert | 29-29 Outremont |
| 12-12 Boucherville | 31-31 Mont-Royal |
| 18-15 Longueuil | 34-34 Saint-Laurent |
| 19-19 Greenfield Park | 38-38 Dollard-des-Ormeaux |
| 21-21 Lemoyne | 39-39 Rosboro |
| 23-23 Saint-Lambert | 41-41 Sainte-Genève |
| | 42-42 Pierrefonds |
| 57 VERCHÈRES | 44-44 St-Raphaël-de-Île-Bizard |
| 01-02 Beloeil | 46-46 Montréal |
| 02-02 St-Mathieu-de-Beloeil | 48-48 Saint-Jean-de-Dieu |
| 04-02 McMasterville | 51-51 Saint-Léonard |
| 08-08 Sainte-Julie | 52-52 Anjou |
| | 54-54 Montréal-Nord |
| 62 L'ASSOMPTION | 56-56 Montréal-Est |
| 04-04 Repentigny | 58-58 Pointe-aux-Trembles |
| 64 ÎLE-JÉSUS | 66 LAPRAIRIE |
| 24-24 Laval | 06-06 Sainte-Catherine |
| 65 ÎLE-DE-MONTRÉAL | 08-08 La Prairie |
| 01-01 Verdun | 09-09 Notre-Dame |
| 02-02 Lasalle | 11-11 Brossard |
| 04-04 Montréal-Ouest | 12-12 Candiac |
| 08-08 Saint-Pierre | 14-14 Saint-Constant |
| 08-08 Côte-Saint-Luc | 16-14 Delson |
| 09-08 Lachine | 81-06 Coughnawaga |
| 11-11 Île-Dorval | 69 CHÂTEAUGUAY |
| 12-12 Dorval | 12-12 Léry |
| | 16-16 Mercier |
| | 17-17 Châteauguay |





source: Atlas du Code Géographique B.S.Q.

C.T.O. 1977

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCR-4787-TF-C	23-10-78	Cause: M-30762 CM-30000-8-PT COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. RAPID TRANSPORT TERMINAL LTD Intervenantes			

Proprio motu

La Commission:

Décrète et corrige la décision MCR-4787-TF rendue le 17 octobre 1978 de la façon suivante:

— à l'article 123, paragraphe a), colis de classe 1, en ce qui concerne:

Frais minimum par envoi:

A (50 livres ou moins): \$ 2,45

B (51 à 99 livres): 3,70

C (100 livres ou plus): 5,85

— à l'article 123, paragraphe c), colis de classe 3, sous-paragraphe 1:

1° Prix prévus pour les colis de classe 1 ou 2.

— à l'article 125, paragraphe a), de manière à ce qu'il se lise de la façon suivante:

a) Transport dans la zone 2 — \$5,85 par envoi.

— à l'article 132, paragraphe a), colis de classe 1

	<i>Secteur 1</i>	<i>Secteur 2</i>
Frais minimum par envoi	\$ 2,35	\$ 2,70

— à l'article 132, paragraphe b), colis de classe 2

	<i>Secteur 1</i>	<i>Secteur 2</i>
Frais minimum par envoi	\$ 2,35	\$ 2,70

Article 123 — Prix des transports pour chaque colis (mis à jour le 23-10-78)

a) Colis de classe 1

Nombre de colis par envoi	Catégorie (livres)		
	A (50 ou moins)	B (51 à 99)	C (100 ou plus)
1 à 5	\$ 1,75	\$ 2,65	\$ 2,25 les cent livres
6 à 20	1,50	2,30	2,25 les cent livres
21 à 35	1,20	1,85	2,25 les cent livres
36 à 50	1,05	1,65	2,25 les cent livres
51 à 75	0,95	1,45	2,25 les cent livres
76 à 100	0,80	1,20	2,25 les cent livres
Colis supplémentaire	0,50	0,75	2,25 les cent livres
Frais minimum par envoi	2,45	3,70	\$5,85

b) Colis de classe 2:

Le transporteur applique l'un des tarifs suivants:

1. Prix de \$2,25 le cent livres en appliquant une masse de 10 livres au pied cube. Frais minimum de \$5,85 par envoi.

2. Colis mesurant plus de 8 pieds cubes

Pour les colis dont les dimensions dépassent 8 pieds cubes, le transporteur appliquera les prix prévus par les colis de classe 1, majorés de \$0,07 le pied cube (mesures hors tout).

3. Colis dont l'une des dimensions dépasse 8 pieds linéaires

Pour les colis dont l'une des dimensions est supérieure à 8 pieds linéaires, le transporteur appliquera les prix prévus pour les colis de classe 1, majorés de \$0,21 le pied linéaire.

c) Colis de classe 3:

Le transporteur applique l'un des tarifs ci-dessous:

1. Prix prévus pour les colis de classe 1 ou 2
2. Le transporteur perçoit un montant égal à 1/2% de la valeur déclarée de chaque colis.

Article 124 — Livraison en «service spécial»

Lorsqu'il y a une livraison en «service spécial», le transporteur applique le prix horaire prévu aux tarifs. Le prix horaire est déterminé en fonction du véhicule nécessaire pour effectuer le transport.

Article 125 — Frais minimum de transport (mis à jour le 23-10-78)

- a) Transport dans la zone 2 — \$5,85 par envoi
- b) Arrêt quotidien — \$26,50 par semaine
- c) Enlèvement ou livraison au port de Montréal — \$11,50

Article 126 — Description des secteurs

Limite du secteur 1:

A l'est, sur l'île de Montréal: d'un point situé à l'intersection du prolongement de la 32e Avenue (Pointe-aux-Trembles) et de la rive nord du fleuve St-Laurent; direction nord, la 32e Avenue jusqu'à son intersection avec l'autoroute 40. Direction ouest, l'autoroute 40 jusqu'à la rencontre du boulevard Saint-Jean-Baptiste. Direction nord, le boulevard St-Jean-Baptiste jusqu'à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa. Direction ouest, le boulevard Henri-Bourassa jusqu'à son intersection avec la limite est de la municipalité de Montréal-Nord. Direction nord, ladite limite de municipalité jusqu'à l'intersection de la rive sud de la rivière des Prairies.

A l'ouest, sur l'île de Montréal: d'un point situé à l'intersection de la rive nord du fleuve Saint-Laurent et de la limite ouest de la municipalité de Pointe-Claire; direction nord, ladite limite de Pointe-Claire puis successivement les limites ouest et nord de la municipalité de Dollard-des-Ormeaux et la limite nord-ouest de la municipalité de Roxboro jusqu'à son intersection avec la rive sud de la rivière des Prairies.

Au nord, sur l'île-Jésus, dans la municipalité de Laval, est inclus dans le secteur un (1) le territoire délimité à l'est par la montée Saint-François, au nord par le tracé de l'autoroute 440 et à l'ouest par l'autoroute 13.

Chapitre XIII

Transport de colis pour l'industrie du vêtement

Ce chapitre ne s'applique qu'aux transports de colis pour le compte de manufacturiers ou grossistes reliés directement à l'industrie du vêtement.

Article 130 — Classification des colis

Pour fin d'application des tarifs, les colis sont classifiés comme suit:

Classe 1: Font partie de cette classe, les colis:

- qui pèsent 50 livres ou moins
- qui mesurent 8 pieds cubes ou moins
- dont la valeur est inférieure à \$300.

Classe 2: Font partie de cette classe, tous les colis autres que ceux définis à la classe 1.

Article 131 —

Cet article est réservé.

Article 132 — Prix des transports pour chaque colis (mis à jour le 23-10-78)

A) — Colis de classe 1:

Nombre de colis	Secteur 1	Prix Secteur 2	Secteur 3
1 à 5	\$ 2,00	\$ 2,10	\$ 2,50
6 à 20	1,30	1,50	1,65
Plus de 20	1,05	1,05	1,20
Frais minimum par convoi	2,35	2,70	6,35

Note — Les frais de transport d'un convoi de 100 colis ou moins ne peuvent être supérieurs à \$98,50.

b) Colis de classe 2:

1. Colis pesant entre 51 et 100 livres

Nombre de colis	Secteur 1	Prix Secteur 2	Secteur 3
1 à 5	\$ 2,85	\$ 3,70	\$ 2,10 les cent livres
Plus de 5	2,15	2,45	2,10 les cent livres
Frais minimum par convoi	2,35	2,70	9,55

2. Colis pesant 100 livres ou plus

Le transporteur applique les prix prévus ci-dessus, majorés de \$0,02 par livre pour chaque livre supplémentaire à 99 livres.

3. Colis de plus de 8 pieds cubes

Pour les colis mesurant plus de 8 pieds cubes, le transporteur applique les prix prévus pour les colis de classe 2, majorés de \$0,16 par pied cube supplémentaire.

4. Colis dont la valeur est supérieure à \$300

Pour les colis dont la valeur est supérieure à \$300, le transporteur appliquera un taux de 1/2% de la valeur de chaque colis si le montant ainsi obtenu est supérieur à celui calculé avec les prix prévus pour les colis de classe 2.

Article 133 — Arrêt journalier

Arrêt journalier — \$28,75 par semaine

Article 134 — Description des secteurs

Limite du secteur 1:

D'un point sud-est, situé à l'intersection du fleuve Saint-Laurent et du prolongement vers le sud de la rue Pierre-Tétreault; direction nord, ladite rue Pierre-Tétreault puis les rues Azilda et Ray-Lawson jusqu'à l'intersection de cette dernière avec le boulevard Henri-Bourassa. Direction ouest, le boulevard Henri-Bourassa jusqu'à son intersection.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCR-4790-TF	17-10-78	Cause: M-34581 30003-300-DT BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.	G.O.Q. no 37 p. 11319	16-09-78	Modification de tarifs Accordée
MCR-4791-TF	17-10-78	Cause: M-34579 30003-299-DT BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.	G.O.Q. no 37 p. 11307	16-09-78	Modification de tarifs Accordée
MS-4168	13-06-78	Cause: M-32896-S M-303426-1-S FILION, GHISLAIN Voiturier-remorqueur Q-301190-33S TRANSPORT NORDIQUE (1975) INC. Voiturier-roulier	Journal de Québec	3, 4, 5, mai 78	Demande de permis Accordée Du 13 juin 1978 au 12 juin 1979.
MS-4289	20-09-78	Cause: M-35041-S M-303519-5-S 25916-V TRANSPORT EDGAR MILLETTE INC. Voiturier-remorqueur Q-300310-62-S TRANSPORT BRAZEAU INC. Voiturier-roulier	Montréal- Matin	10, 11, 12 août 78	Demande de permis Accordée Du 20 septembre 1978 au 19 septembre 1979.
MS-4328	17-10-78	Cause: M-35574-S M-300277-13-S (2594-V) GERARD GAGNON LTEE Voiturier-remorqueur Q-300310 TRANSPORT BRAZEAU INC. Voiturier-roulier	Le Devoir	6, 7, 8 septembre 1978	Demande de permis Accordée Du 17 octobre 1978 au 16 octobre 1979 ou décision finale.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MS-4329	17-10-78	Cause: M-35573-S M-303493-3-S TRANSPORT ISAIE BIJEAU ENRG. Voiturier-remorqueur Q-300310-68-S TRANSPORT BRAZEAU INC. Voiturier-roulier	Le Devoir	6, 7, 8 septembre 1978	Demande de permis Accordée Du 17 octobre 1978 au 16 octobre 1979 ou décision finale.
MT-368	12-06-78	Cause: M-32951-SI M-303456-I-SI YVON CHAMPOUX INC.			Demande de permis Accordée Pour 15 jours à compter du 13 juin 1978, 7 heures.
MT-371	16-06-78	Cause: M-33120-SI 16093-V-4-SI NATIONAL TRAILER CONVOY OF CANADA LTD.			Demande de permis Accordée Pour un voyage le 16 et/ou le 17 juin 1978, à partir de 6 heures.
MT-378	20-06-78	Cause: M-33044-SI M-303464-1-SI MULCO INC.			Demande de permis Accordée Du 3 juillet 1978 au 18 juillet 1978 incl.
MT-379	21-06-78	Cause: M-33160-SI M-303467-1-SI H.L. STANSELL INC.			Demande de permis Accordée Le 21 juin 1978.
MT-387	26-06-78	Cause: M-33297-SI 11355-V-14-SI MAISLIN TRANSPORT LTD			Demande de permis Accordée Du 26 juin 1978 au 28 juin 1978 incl.
MT-456	31-08-78	Cause: M-34685-SI M-303274-5-SI DOUVILLE, JEAN-GUY			Demande de permis Accordée Du 31 août 1978 à 16 heures pour une période de 14 jours.
Mt-460	05-09-78	Cause: M-34713-SI M-301039-7-SI JULIEN, OMER			Demande de permis Rejetée
Mt-461	08-09-78	Cause: M-34816-SI M-300096-9-SI 811-V FILLION TRANSPORT INC. Voiturier-remorqueur Q-300310-64-SI 8077-V TRANSPORT BRAZEAU INC. Voiturier-roulier			Demande de permis Accordée Du 8 septembre 1978 à 3 h. pour une durée de quinze jours.
Mt-462	19-09-78	Cause: M-35004-SI M-303521-2-SI BEKINS MOVING AND STORAGE			Demande de permis Rejetée
Mt-463	19-09-78	Cause: M-35006-SI M-302533-10-SI 23975-V TRANSPORT FERNAND MALO INC.			Demande de permis Rejetée
Mt-464	19-09-78	Cause: M-34984-SI M-303459-1-SI PARISI TRANSPORT			Demande de permis Rejetée
Mt-465	19-09-78	Cause: M-35005-SI M-303499-2-SI BERNARD A. ROES AND SONS			Demande de permis Rejetée
Mt-466	22-09-78	Cause: M-35070-SI M-303274-6-SI DOUVILLE, JEAN GUY			Demande de permis Accordée Du 25 septembre 1978 à 8 h. pour une période de 15 jours.
Mt-467	20-09-78	Cause: M-35016-SI M-300238-78-SI 1930-V PROVOST CARTAGE INC.			Demande de permis Désistement

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Mt-468	21-09-78	Cause: M-35067-SI M-303208-4-SI FRED QUINTON TRANSPORT			Demande de permis Rejetée
Mt-471	22-09-78	Cause: M-35074-SI M-300591-3-SI 10313-V A. SCOTTO CARTAGE CO. LTD			Demande de permis Rejetée
Mt-473	28-09-78	Cause: M-35214-SI M-300042-4-SI 383-SI L'ÉPIPHANIE EXPRESS INC.			Demande de permis Accordée Du 29 septembre 1978 à 7 h. pour une période de 15 jours.
Mt-475	28-09-78	Cause: M-35278-SI M-301934-3-SI 22393-V MACK'S TRANSFER LIMITED			Demande de permis Rejetée
MME-47-C MDI 1628-C	29-08-78	Cause: M-13477 1289-V-ME-i SUN TRUCK TAXI LIMITED			Décision de correction La Commission corrige la décision MME-47, MDI-1628 en date du 19 mai 1978, de façon à y enlever les mots «et cautionnement confisqué».
QDI-841	23-10-78	Q-17577 Q-301096-4-D REAL BLANCHETTE TRANSPORT Requérante M-300627 MCCALLUM TRANSPORT (QUEBEC) LTD	G.O.Q. no 37 p. 11315	16-09-78	Requête pour rejet d'opposition Rejetée
QDI-842	23-10-78	Opposante-intimée Cause: Q-17577 Q-301096-4-D REAL BLANCHETTE TRANSPORT Requérante Q-301470 P. F PLANTE ENR. (Florian Plante et Paul-Emile Plante opérant sous le nom de:)	G.O.Q. no 37 p. 11315	16-09-78	Requête pour rejet d'opposition Rejetée
QDI-843	23-10-78	Opposante-intimée Cause: Q-17577 Q-301096-4-D REAL BLANCHETTE TRANSPORT Requérante M-300825 AUTOMOBILE TRANSPORT LTEE Q-300127 HAMEL TRANSPORT LTEE	G.O.Q. no 37 p. 11315	16-09-78	Requête pour rejet d'opposition Rejetée
QDI-844	23-10-78	Opposantes-intimées Cause: Q-17577 Q-301096-4-D REAL BLANCHETTE TRANSPORT Requérante Q-300517 CHARLTON TRANSPORT QUEBEC LTEE	G.O.Q. no 37 p. 11315	16-09-78	Requête pour rejet d'opposition Rejetée
QCR-2640	16-10-78	Opposante-intimée Cause: Q-15315 Q-300682-22-D (18627) TRANSOL INC.	G.O.Q. no 15 p. 4434	15-04-78	Demande de modification de permis Désistement
QCR-2641	17-10-78	Cause: Q-15443 Q-301635-2-D PAUL-EMILE BLAIS	G.O.Q. no 16 p. 4650	22-04-78	Demande de permis Désistement
QCR-2642	16-10-78	Cause: Q-16417 Q-301039-6-D (22960-V) OMER JULIEN	G.O.Q. no 22 p. 6904	03-06-78	Demande de modification de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCR-2643	17-10-78	Cause: Q-14860 Q-300104-1-D LEON LAVOIE Requérant-cédant Q-301632-1-A ROGER TREMBLAY Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 8 p. 2199	25-02-78	Demande de transfert de permis Désistement
QCR-2645	18-10-78	Cause: Q-11743 24268-V-D-2 (Q-301274) LES MESSAGERIES DU NORD INC.	G.O.Q. no 19 p. 4411	14 mai 1977	Demande de modification de permis Désistement
QCR-2647	19-10-78	Cause: Q-14934 Q-301039-4-D (22960-V) OMER JULIEN	G.O.Q. no 10 p. 3152	11-03-78	Demande de modification de permis Accordée
QS-2539	20-10-78	Cause: Q-18096-S Q-301749-1-S TRANSPORT CUIREX INC.	Le Devoir	25-26-27 sept. 78	Demande de permis spécial Accordée telle qu'amendée Ce permis est valide à compter du 20 octobre 1978 jusqu'au 1er octobre 1979.
QS-2540	24-10-78	Cause: Q-18162-S Q-300816-5-S (20914-V) LYONNAIS TRANSPORT ENREGISTREE (JEAN-CLAUDE LYONNAIS)	La Tribune	16-17-18 oct. 1978	Demande de permis spécial Accordée Ce permis est valide à compter du 24 octobre 1978 jusqu'au 30 septembre 1979.
QS-2541	23-10-78	Cause: Q-240 21794-V-S-1 MESSAGERIE GAGNON ENRG. (Gagnon, Roch)	Journal de Québec	18-19-20 fév. 1974	Demande de permis spécial Rejetée
QT-518	23-10-78	Cause: Q-18180-SI Q-300209-20-SI BECANCOUR EXPRESS TRANSPORT INC.			Demande de permis temporaire <i>instantané</i> Rejetée

CAMIONNAGE SPECIALISE

MCS-3626	13-06-78	Cause: M-31084 12762-VM-1-DS M.J. CAMPBELL INC. Requérante-venderesse M-303354-1-A 81792 CANADA LIMITED Requérante-acquéreur	Le Devoir	27, 28 février, 1er mars 78	
----------	----------	--	-----------	--------------------------------------	--

Transfert de permis

La Commission:

1. Fait droit partiellement à la présente requête;
2. Décrète le maintien du permis à l'exception de la clause *d*) du permis 12762-V, vu le désistement et prend acte du contrat intervenu entre: M.J. Campbell Inc., 34, Meridian Road, Rexdale, Ontario et 81729 Canada Limited, 33, Lorena Drive, Barrie, Ontario;

3. Autorise le transfert du permis de M.J. Campbell Inc. permis 12762-VM en faveur de 81792 Canada Limited, permis M-303354-1-A.

La distribution des actions de l'acquéreur est la suivante:

	Ord.	Priv.
1. T. C. Moore	3 250 «A»	230 «D»
2. R. J. Renaud	3 250 «A»	230 «D»
3. Ronald Stone	1 800 «A»	200 «D»
4. Paul Ono	500 «A»	130 «D»
5. Arthur Leduc	500 «A»	150 «D»
6. Philip Parker	500 «B»	
7. David Crevier	200 «B»	

4. Décrète le maintien des taux, tel que fixés par la Commission des transports du Québec en son nom et publiés par son agent le C.H.G.C.T.B.A.;

5. Cette décision devient exécutoire à la date de la présente décision.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCS-3869-TF MCR-4751-TF	21-09-78	Cause: M-32569 30020-20-DT CONFERENCE DES CAMIONNEURS QUEBECOIS INC.	G.O.Q. no 24 p. 7562	17-05-78	
<p>Modification de tarifs La Commission:</p> <ol style="list-style-type: none"> Fait droit partiellement à la requête; Fixe les taux et autorise la Conférence des Camionneurs Québécois Inc., au nom des membres mentionnés à la requête, à modifier les tarifs 3000 et 4000 ainsi que certains tarifs individuels à l'exception de certains articles; Rejette la requête concernant l'article des «Tourets vides» page 34, annexe B de la requête pour qu'elle soit maintenue au Tarif 4000; Modifie l'article, page 38, annexe B, «Boissons alcoolisées» pour qu'y soit incluse l'augmentation du 20 juillet 1978 et que cet item soit publié au Tarif 4000 et non au Tarif individuel no 20590; Rejette les taux pour le transport des matières en vrac se rapportant au Tarif individuel 10661 de Gaston Nadeau, clause f), tel que mentionné au contrat entre Gaston Nadeau et la Coopérative Fédérée de Québec et décrète le maintien des taux du Tarif 12 C.T.Q. de la fixation générale sur le transport des matières en vrac, section iii, région 06; Rejette l'annexe B page 46 se rapportant à la division de revenu interprovincial entre le Québec et les provinces atlantiques; Réfère en audience publique l'annexe B page 43 de la requête se rapportant à Dame Germaine Ares Pinsonneault, permis 3067-V, les taux des clauses a) et b); Cette décision entrera en vigueur à la date de la présente décision. 					
MCS-3870	22-09-78	Cause: M-33952 M-300030-7-D 254-V ACTON VALE TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 32 p. 9881	12-08-78	Modification de clause Accordée
MCS-3872 MCR-4755	21-09-78	Cause: M-28031 22499-V-20-D LES TRANSPORTS DE LA BAIE D'HUDSON INC.	G.O.Q. no 6	11-02-78	Demande de permis Désistement
MCS-3873	25-09-78	Cause: M-28441 M-303312-1-D HOUDE, GAETAN	G.O.Q. no 9 p. 2917	04-03-78	Demande de permis Rejetée
MCS-3875-TF	26-09-78	Cause: M-33503 40003-248-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION	G.O.Q. no 30 p. 9284	29-07-78	

Modification de tarifs

La Commission:

- Accueille partiellement la requête;
- Autorise la requérante, Canadian Household Goods Carriers Tariff Bureau Association, 4180, Dundas St. W., Toronto, à augmenter de 5% les tarifs suivants, uniquement pour les points qui concernent le transport entre les Etats-Unis et le Québec ou en transit au Québec:
 - Supplément no 32 au tarif no 174-A MF-I.C.C. no 191, applicable entre le Canada et les Etats-Unis, sections II, III, IV, V, VI, XI, XII, XIII;
 - Supplément no 23 au tarif no 175-C, MF-I.C.C. no 192, applicable entre le Canada et les Etats-Unis, sections II, III, IV, V, VI, IX, XII;
 - Supplément no 7 au tarif no 181-B, MF-I.C.C. no 198, applicable entre le Canada et les Etats-Unis, sections II, II-A, III, IV, V, VI, VII;
 - Supplément no 8 au tarif no 182-B, MF-I.C.C. no 199, applicable entre le Canada et les Etats-Unis, sections II, II-B, II-C;
 - Supplément no 4 au tarif no 183-B, MF-I.C.C. no 200, applicable entre le Canada et les Etats-Unis, sections II, III, IV.

MCS-3878-I | 27-09-78 | Cause: M-35244
14556-V
DAY & ROSS LTEE

Demande de permis identique *instante*

Rejetée

Au motif que les requérantes ne rencontrent pas les exigences des articles 13 et 41A de l'Ordonnance générale no 4995, contrevenant ainsi à l'article 37 de la Loi des transports.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCS-3879-I	27-09-78	Cause: M-35245 14556-V DAY & ROSS LTEE			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Rejetée			
		Au motif que les requérantes ne rencontrent pas les exigences des articles 13 et 41A de l'Ordonnance générale no 4995, contrevenant ainsi à l'article 37 de la Loi des transports.			
MCS-3880-I	27-09-78	Cause: M-35246 14556-V DAY & ROSS LTEE			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Rejetée			
		Au motif que les requérantes ne rencontrent pas les exigences des articles 13 et 41A de l'Ordonnance générale no 4995, contrevenant ainsi à l'article 37 de la Loi des transports.			
MCS-3881-I	27-09-78	Cause: M-35247 14556-V DAY & ROSS LTEE			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Rejetée			
		Au motif que les requérantes ne rencontrent pas les exigences des articles 13 et 41A de l'Ordonnance générale no 4995, contrevenant ainsi à l'article 37 de la Loi des transports.			
MCS-3882-I	27-09-78	Cause: M-35248 14556-V DAY & ROSS LTEE			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Rejetée			
		Au motif que les requérantes ne rencontrent pas les exigences des articles 13 et 41A de l'Ordonnance générale no 4995, contrevenant ainsi à l'article 37 de la Loi des transports.			
MCS-3883-I	27-09-78	Cause: M-35240 14556-V DAY & ROSS LTEE			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Rejetée			
		Au motif que les requérantes ne rencontrent pas les exigences des articles 13 et 41A de l'Ordonnance générale no 4995, contrevenant ainsi à l'article 37 de la Loi des transports.			
MCS-3884-I	27-09-78	Cause: M-35241 14556-V DAY & ROSS LTEE			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Rejetée			
		Au motif que les requérantes ne rencontrent pas les exigences des articles 13 et 41A de l'Ordonnance générale no 4995, contrevenant ainsi à l'article 37 de la Loi des transports.			
MCS-3885-I	27-09-78	Cause: M-35242 14556-V DAY & ROSS LTEE			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Rejetée			
		Au motif que les requérantes ne rencontrent pas les exigences des articles 13 et 41A de l'Ordonnance générale no 4995, contrevenant ainsi à l'article 37 de la Loi des transports.			
MCS-3886-I	27-09-78	Cause: M-35243 14556-V DAY & ROSS LTEE			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Rejetée			
		Au motif que les requérantes ne rencontrent pas les exigences des articles 13 et 41A de l'Ordonnance générale no 4995, contrevenant ainsi à l'article 37 de la Loi des transports.			

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCS-3887-I	27-09-78	Cause: M-35238 14556-V DAY & ROSS LTEE			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Rejetée			
		Au motif que les requérantes ne rencontrent pas les exigences des articles 13 et 41A de l'Ordonnance générale no 4995, contrevenant ainsi à l'article 37 de la Loi des transports.			
MCS-3888-I	27-09-78	Cause: M-35239 14556-V DAY & ROSS LTEE			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Rejetée			
		Au motif que les requérantes ne rencontrent pas les exigences des articles 13 et 41A de l'Ordonnance générale no 4995, contrevenant ainsi à l'article 37 de la Loi des transports.			
MCS-3889-I	27-09-78	Cause: M-35236 14556-V DAY & ROSS LTEE			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Rejetée			
		Au motif que les requérantes ne rencontrent pas les exigences des articles 13 et 41A de l'Ordonnance générale no 4995, contrevenant ainsi à l'article 37 de la Loi des transports.			
MCS-3890-I	27-09-78	Cause: M-35237 14556-V DAY & ROSS LTEE			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Rejetée			
		Au motif que les requérantes ne rencontrent pas les exigences des articles 13 et 41A de l'Ordonnance générale no 4995, contrevenant ainsi à l'article 37 de la Loi des transports.			
MCS-3891-I	27-09-78	Cause: M-35237 14556-V DAY & ROSS LTEE			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Rejetée			
		Au motif que les requérantes ne rencontrent pas les exigences des articles 13 et 41A de l'Ordonnance générale no 4995, contrevenant ainsi à l'article 37 de la Loi des transports.			
MCS-3892-I	27-09-78	Cause: M-35234 14556-V DAY & ROSS LTEE			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Rejetée			
		Au motif que les requérantes ne rencontrent pas les exigences des articles 13 et 41A de l'Ordonnance générale no 4995, contrevenant ainsi à l'article 37 de la Loi des transports.			
MCS-3893-I	27-09-78	Cause: M-35233 14556-V DAY & ROSS LTEE			
		Demande de permis identique <i>instanter</i> Rejetée			
		Au motif que les requérantes ne rencontrent pas les exigences des articles 13 et 41A de l'Ordonnance générale no 4995, contrevenant ainsi à l'article 37 de la Loi des transports.			

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCS-3898	27-09-78	Cause: M-34108 M-301465-1-D 20239-V MAUZEROLL, HECTOR Requérant-vendeur M-303474-1-A MARC DESCHATELETS Requérant-acquéreur	G.O.Q. no 33 p. 10295	19-08-78	Transfert de permis Accordée
MCS-3899-TF	27-09-78	Cause: M-34213 40012-5-DT ASSOCIATION DES CAMIONNEURS DU COMTE LAPRAIRIE INC.	G.O.Q. no 34 p. 10531	24-08-78	Modification de tarifs Accordée
MCS-3902-TF MCR-4759-TF	28-09-78	Cause: M-28383 30020-14-DT CONFERENCE DES CAMIONNEURS QUEBECOIS INC.	G.O.Q. no 9 p. 2898	04-03-78	

Modification de tarifs

La Commission:

1. Fait partiellement droit à la requête;

2. Autorise la Conférence des camionneurs québécois Inc. au nom de ses membres participants à modifier son tarif de classe no 3000 en ajoutant à la liste d'exception aux conditions inhérentes au transport, article 5 les noms suivants:

Messier Transport (Marieville) Inc., Provost Express & Transport (1975) Inc. de même que les minima dégressifs sur les envois de 200 livres ou moins;

Tarif d'espèce no 4000: Augmentation de 3% à l'item 4500, touchant le transport de confiture de fraises de Ste-Marie-de-Beauc à Berwick, N.-B.

Augmenter le taux à contrat de la clause g) et modifier les taux de la clause o) du permis 7181-V de Lapointe & Fils Ltée.

Augmentation des taux des clauses a) et b) des détenteurs de permis suivants: Gaston Nadeau, permis no 10661-V, St-John's Express Ltd., permis no 520-V, R. Martel Express Ltée, permis no 20426-V, Messier Transit Enrg, permis no 22831-V le tout tel que publié et tel qu'il apparaît au dossier, sauf pour les transporteurs cités au paragraphe 3 de la présente décision;

3. Refère en audience publique du 17 octobre 1978 la partie de la demande touchant les taux concernant les compagnies «Day & Ross» et «Grenier Transport Inc.»;

4. Les modifications accordées au paragraphe 2 de la présente décision entreront en vigueur à compter du vingtième jour de la date de la présente décision tel que requis en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement 2 sur les règles de pratique.

MCS-3904	29-09-78	Cause: M-21517 21958-V-D-1 LAIDLAW TRANSPORT LIMITED	G.O.Q. no 21 p. 4832	28-05-77	Demande de permis Rejetée
MCS-3907	26-09-78	Cause: M-27000 1332-V-22-D ATLAS TRUCKING COMPANY LTD	G.O.Q. no 51 p. 11702	24-12-77	

Demande de permis

La Commission:

1. Fait droit à la requête amendée;

2. Autorise la requérante Atlas Trucking Company Ltd. à transporter des marchandises dans des semi-remorques appartenant à l'expéditrice et suivant les clauses a), b), c), f), et s) pour la compagnie suivante: Dominion Bridge Company Limited, P.O. Box 280, Station A, Montréal, (Qué.), H3C 2S7;

3. Décrète le maintien des taux déjà fixés par la Commission des transports du Québec.

MCS-3910	26-09-78	Cause: M-32680 24669-V-2D SUCCESSION GASTON NAULT	G.O.Q. no 24 p. 7570	17-06-78	Transfert de permis Rejetée
MCS-3912	25-09-78	Cause: M-31299 M-303368-1-D LAWSON, KARL Voiturier-remorqueur 25001-V-5-D CHARLES HARRIS & SONS TRANSPORT LIMITED Voiturier-roulier	G.O.Q. no 18 p. 5354	06-05-78	Demande de permis Désistement

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCS-3920	27-09-78	Cause: M-34290 M-303485-1-D LES ENTREPRISES DUPONT FRERES INC. Voiturier-remorqueur Q-300202-52-D MAGNY TRANSPORT INC. Voiturier-roulier	G.O.Q. no 35 p. 10783	02-09-78	Demande de permis Accordée
MCS-3922	02-10-78	Cause: M-34385 M-300255-1-D ROUGEMONT EXPRESS INC.	G.O.Q. no 35 p. 10796	02-09-78	Demande de permis Accordée
MCS-3923	02-10-78	Cause: M-34388 M-303495-2-D SNELL, BRIAN CHARLES Voiturier-remorqueur M-300353-25-D 471-V GLENGARRY TRANSPORT LIMITED Voiturier-roulier	G.O.Q. no 35 p. 10796	02-09-78	Demande de permis Accordée
MCS-3933	02-10-78	Cause: M-31293 M-303367-1-D PATRICK, BARRY Voiturier-remorqueur 25001-V-4-D CHARLES HARRIS & SONS Voiturier-roulier	G.O.Q. no 18 p. 5352	06-05-78	Demande de permis Accordée
MCS-3938-TF	04-10-78	Cause: M-35409 30003-60-TT BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.			Modification de tarifs Accordée
MCS-3939-TF	04-10-78	Cause: M-35274-S 14385-V M-300825-3-TT AUTOMOBILE TRANSPORT LIMITED			Modification de tarifs Accordée
MCS-3940-TF	04-10-78	Cause: M-35273-S 15811-V M-300940-3-TT ROADWAY TRANSPORT LIMITED			Modification de tarifs Accordée
MPN-5630	07-09-78	Cause: M-34354 M-401599-PN-1 NORCA INDUSTRIES LIMITED			Demande de permis Rejetée
MPN-5659	18-08-78	Cause: M-34443 M-401629-PN-1 RAULERSON SYSTEM INC.			Demande de permis Accordée Du 18 août 1978 au 31 mar 1979
MPN-5660	18-08-78	Cause: M-34444 M-401482-PN-3 RAY MAR TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 18 août 1978 au 31 mar 1979
MPN-5661	21-08-78	Cause: M-34445 M-401630-PN-1 JAC LEASING			Demande de permis Accordée Du 21 août 1978 au 31 mar 1979
MPN-5662	21-08-78	Cause: M-34446 M-400853-PN-9 HAYMAN, NORRIS W.			Demande de permis Rejetée
MPN-5663	21-08-78	Cause: M-34447 M-400761-PN-4 J. & B. TRUCK RENTAL			Demande de permis Accordée Du 21 août 1978 au 31 mar 1979
MPN-5664	22-08-78	Cause: M-34448 M-400451-PN-24 DOUGLAS & BESS INC.			Demande de permis Accordée Du 22 août 1978 au 31 mar 1979
MPN-5665	22-08-78	Cause: M-34449 M-400178-PN-13 GRAY ROCK FARMS INC.			Demande de permis Accordée Du 22 août 1978 au 31 mar 1979

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-5666	22-08-78	Cause: M-34450 M-400353-PN-18 CANADY TRANSFER INC.			Demande de permis Accordée Du 22 août 1978 au 31 mars 1979
MPN-5667	22-08-78	Cause: M-34471 M-401634-PN-1 GLENN GOLLETT TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 22 août 1978 au 31 mars 1979
MPN-5668	22-08-78	Cause: M-34472 M-401634-PN-2 GLENN GOLLETT TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 22 août 1978 au 31 mars 1979
MPN-5669	22-08-78	Cause: M-34473 M-401634-PN-3 GLENN GOLLETT TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 22 août 1978 au 31 mars 1979
MPN-5670	22-08-78	Cause: M-34474 M-401632-PN-1 FELTON PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 22 août 1978 au 31 mars 1979
MPN-5671	14-08-78	Cause: M-34475 M-400936-PN-1 SHAFFER, HOWARD			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés numéro M-400936-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur White 1967, numéro de série AV25335, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-5672	22-08-78	Cause: M-34476 M-401633-PN-1 SHADY BROOK FARMS			Demande de permis Accordée Du 22 août 1978 au 31 mars 1979
MPN-5673	22-08-78	Cause: M-34477 M-400733-PN-1 GREGORY, RICHARD			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400733-PN-1, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur White 1972, numéro de série HL062147, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-5674	22-08-78	Cause: M-34478 M-400744-PN-3 KEA, ALBERT J.			
----------	----------	---	--	--	--

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400744-PN-3, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur White 1970, numéro de série 46997, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-5675	22-08-78	Cause: M-34479 M-401150 GARRIS, ANDREW JAMES JR.			
----------	----------	--	--	--	--

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401150-PN-1, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Chevrolet 1974, numéro de série 101877, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-5676	22-08-78	Cause: M-34480 M-401220-PN-1 DRY WALL SUPPLY INC.			
----------	----------	---	--	--	--

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401220-PN-1, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Mack 1978, numéro de série F786ST11426, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-5677	22-08-78	Cause: M-34481 M-401230-PN-1 FARMER TRUCKING			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401230-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur White 1973, numéro de série 70903, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-5678	23-08-78	Cause: M-34482 M-400956-PN-1 J.A. SCOGNO TRUCKING			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400956-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1974, numéro de série 232109, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-5679	23-08-78	Cause: M-34483 M-400923-PN-3 HENRY BUTLER TRUCKING INC.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400923-PN-3 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur International 1970, numéro de série 402661, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-5680	23-08-78	Cause: M-34484 M-400923-PN-4 HENRY BUTLER TRUCKING INC.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400923-PN-4 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Mack 1977, numéro de série T67754, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-5681	23-08-78	Cause: M-34485 M-400923-PN-5 HENRY BUTLER TRUCKING INC.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400923-PN-5 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Mack 1978, numéro de série R685772087, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-5682	23-08-78	Cause: M-34486 M-400923-PN-6 HENRY BUTLER TRUCKING INC.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400923-PN-6 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Mack 1978, numéro de série R686ST23484, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-5683	25-08-78	Cause: M-34487 M-401163-PN-12 RUPPE MOTOR LINE			Demande de permis Accordée Du 25 août 1978 au 31 mars 1979
MPN-5684	25-08-78	Cause: M-34488 M-401163-PN-13 RUPPE MOTOR LINE			Demande de permis Accordée Du 25 août 1978 au 31 mars 1979
MPN-5685	25-08-78	Cause: M-34489 M-401163-PN-14 RUPPE MOTOR LINE			Demande de permis Accordée Du 25 août 1978 au 31 mars 1979
MPN-5686	25-08-78	Cause: M-34490 M-401518-PN-1 CATOE, WAYNE			Demande de permis Rejetée
MPN-5687	25-08-78	Cause: M-34551 M-401146-PN-5 LEWIS, MARVIN C.			Demande de permis Accordée Du 25 août 1978 au 31 mars 1979

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-5688	25-08-78	Cause: M-34552 M-401146-PN-6 LEWIS, MARVIN C.			Demande de permis Accordée Du 25 août 1978 au 31 mars 1979
MPN-5689	25-08-78	Cause: M-34553 M-401146-PN-7 LEWIS, MARVIN C.			Demande de permis Accordée Du 25 août 1978 au 31 mars 1979
MPN-5690	25-08-78	Cause: M-34554 M-401146-PN-8 LEWIS, MARVIN C.			Demande de permis Accordée Du 25 août 1978 au 31 mars 1979
MPN-5691	25-08-78	Cause: M-34555 M-401585-PN-1 GORE TIRE AND SUPPLY INC.			Demande de permis Accordée Du 25 août 1978 au 31 mars 1979
MPN-5692	28-08-78	Cause: M-34556 M-401631-PN-1 BOATWRIGHT, GORDON E.			Demande de permis Accordée Du 27 août 1978 au 31 mars 1979
MPN-5693	38-08-78	Cause: M-34557 M-401547-PN-2 KAUFLER, MIHALY			Demande de permis Accordée Du 30 août 1978 au 31 mars 1979
MPN-5694	30-08-78	Cause: M-34558 M-401597-PN-1 CORBEIL, YVAN			Demande de permis Accordée Du 30 août 1978 au 31 mars 1979
MPN-5695	30-08-78	Cause: M-34559 M-400443-PN-6 LEARY'S TRUCK BRODERAGE INC.			Demande de permis Accordée Du 30 août 1978 au 31 mars 1979
MPN-5696	30-08-78	Cause: M-34560 M-401511-PN-6 C E S INC.			Demande de permis Accordée Du 30 août 1978 au 31 mars 1979
MPN-5697	28-08-78	Cause: M-34561 M-400796-PN-1 TINGLE, MATTHEW JR.			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400796-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur White 1973, numéro de série CA213HP081038, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-5698	28-08-78	Cause: M-34562 M-400796-PN-2 TINGLE, MATTHEW JR			
----------	----------	---	--	--	--

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400796-PN-2 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1977, numéro de série 86743-N, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-5699	28-08-78	Cause: M-34563 M-401123-PN JONES, JAMES			
----------	----------	---	--	--	--

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401123-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur International 1973, numéro de série 13031, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-5700	28-08-78	Cause: M-34564 M-401123-PN JONES, JAMES			
----------	----------	---	--	--	--

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401123-PN-2 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1974, numéro de série 8896N, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-5701	28-08-78	Cause: M-34565 M-401123-PN JONES, JAMES			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401123-PN-3 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1974, numéro de série 59502N, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-5702	28-08-78	Cause: M-34566 M-401123-PN JONES, JAMES			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401123-PN-4 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur White 1977, numéro de série 04257, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-5703	28-08-78	Cause: M-34567 M-401123-PN JONES, JAMES			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401123-PN-5 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1977, numéro de série SN259717M, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-5704	28-08-78	Cause: M-34568 M-401123-PN JONES, JAMES			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401123-PN-6 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1977, numéro de série 89046N, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-5705	28-08-78	Cause: M-34569 M-401129-PN-1 DAHL, WARREN MONROE			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401129-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur White 1977, numéro de série CA213HL117365, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-5706	28-08-78	Cause: M-34570 M-401131-PN GEE JAY TRUCKING CO.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401131-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur White 1973, numéro de série HP070204, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-5707	30-08-78	Cause: M-34631 M-400879-PN-2 MARVIN G. DILKS, SR.			Demande de permis Accordée Du 30 août 1978 au 31 mars 1979
MPN-5708	30-08-78	Cause: M-34632 M-400033-PN-89 R.D.S. TRUCKING GO. INC.			Demande de permis Accordée Du 30 août 1978 au 31 mars 1979
MPN-5709	06-09-78	Cause: M-34633 M-401639-PN-1 SAFRIT, FRANKLIN E.			Demande de permis Accordée Du 6 septembre 1978 au 31 mars 1978
MPN-5710	06-09-78	Cause: M-34634 M-401212-PN-35 SOUTHWEST MARKETING ASSOCIATION INC.			Demande de permis Accordée Du 6 septembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5712	11-10-78	Cause: M-34636 M-401611-PN-2 SUNSET HONEY FARMS			Demande de permis Accordée Du 11 octobre 1978 au 31 mars 1979

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-5713	16-10-78	Cause: M-34637 M-401640-PN-1 CORBEIL, ROBERT			Demande de permis Accordée A partir du 16e jour après la publication à la G.O.Q.
MPN-5714	08-09-78	Cause: M-34638 M-401037-PN-15 VIRGINIA APPALACHIAN LUMBER CORP.			Demande de permis Accordée Du 8 septembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5715	11-09-78	Cause: M-34639 M-401641-PN-1 ANDRE BOIRE TRANSPORT			Demande de permis Accordée A partir du 16e jour après la publication à la G.O.Q.
MPN-5716	11-09-78	Cause: M-34640 M-401641-PN-2 ANDRE BOIRE TRANSPORT			Demande de permis Accordée A partir du 16e jour après la publication à la G.O.Q.
MPN-5717	11-09-78	Cause: M-34641 M-401641-PN-3 ANDRE BOIRE TRANSPORT			Demande de permis Accordée A partir du 16e jour après la publication à la G.O.Q.
MPN-5718	11-09-78	Cause: M-34642 M-401641-PN-4 ANDRE BOIRE TRANSPORT			Demande de permis Accordée A partir du 16e jour après la publication à la G.O.Q.
MPN-5719	11-09-78	Cause: M-34643 M-401641-PN-5 ANDRE BOIRE TRANSPORT			Demande de permis Accordée A partir du 16e jour après la publication à la G.O.Q.
MPN-5720	11-09-78	Cause: M-34644 M-401641-PN-6 ANDRE BOIRE TRANSPORT			Demande de permis Accordée A partir du 16e jour après la publication à la G.O.Q.
MPN-5721	12-09-78	Cause: M-34645 M-400074-PN-9 FITZPATRICK, ALBERT			Demande de permis Accordée Du 12 septembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5722	12-09-78	Cause: M-34646 M-401536-PN-2 DAVIS, JAMES A.			Demande de permis Accordée Du 12 septembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5723	12-09-78	Cause: M-34647 M-401619-PN-1 KENSINGTON LEASE TRANSPORT CO.			Demande de permis Accordée Du 12 septembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5724	12-09-78	Cause: M-34648 M-401619-PN-2 KENSINGTON LEASE TRANSPORT CO.			Demande de permis Accordée Du 12 septembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5725	12-09-78	Cause: M-34649 M-400643-PN-2 HOLMES PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 12 septembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5726	12-09-78	Cause: M-34650 M-401614-PN-1 WINDGARD, LOREN			Demande de permis Accordée Du 12 septembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5727	13-09-78	Cause: M-34861 M-400083-PN-7 WILLIAM A. RHODES TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 13 septembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5728	15-09-78	Cause: M-34862 M-401644-PN-1 M.L. PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 15 septembre 1978 au 31 mars 1979

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-5729	15-09-78	Cause: M-34863 M-400282-PN-5 A & B MILLING COMPANY			Demande de permis Accordée Du 15 septembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5730	15-09-78	Cause: M-34864 M-400282-PN-6 A & B MILLING COMPANY			Demande de permis Accordée Du 15 septembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5731	15-09-78	Cause: M-34865 M-401643-PN-1 NEWBERN TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 15 septembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5732	18-09-78	Cause: M-34866 M-401099-PN-3 A & A TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 18 septembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5733	18-09-78	Cause: M-34867 M-401096-PN-2 JOHNSON, JAMES R.			Demande de permis Accordée Du 18 septembre 1978 au 31 mars 1979
MPN-5734	19-09-78	Cause: M-34868 M-401208-PN-2 RAMSHARDT, ROBERT L. & OR LYNN C.			Demande de permis Accordée Du 19 septembre 1978 au 31 mars 1979.
MPN-5735	19-09-78	Cause: M-34869 M-401573-PN-1 KINKADE, ALBERT W.			Demande de permis Rejetée
MPN-5736	19-09-78	Cause: M-34870 M-401580-PN-1 WILLIAM DOWNS INC.			Demande de permis Rejetée
MPN-5737	19-09-78	Cause: M-34871 M-401571-PN-1 B & B TRUCKING			Demande de permis Rejetée
MPN-5738	19-09-78	Cause: M-34872 M-401561-PN-1 ARGOE TRUCKING CO.			Demande de permis Rejetée
MPN-5739	19-09-78	Cause: M-34873 M-401561-PN-3 ARGOE TRUCKING CO.			Demande de permis Rejetée
MPN-5740	19-09-78	Cause: M-34874 M-401561-PN-2 ARGOE TRUCKING CO.			Demande de permis Rejetée
MPN-5741	19-09-78	Cause: M-34875 M-401173-PN-9 CONSOLIDATED CARRIERS CORP.			Demande de permis Accordée Du 19 septembre 1978 au 31 mars 1979.
MPN-5742	20-09-78	Cause: M-34876 M-400592-PN-99 DIAMOND STATE TRUCKING CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 20 septembre 1978 au 31 mars 1979.
MPN-5743	20-09-78	Cause: M-34877 M-400592-PN-100 DIAMOND STATE TRUCKING CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 20 septembre 1978 au 31 mars 1979.
MPN-5744	20-09-78	Cause: M-34878 M-400592-PN-101 DIAMOND STATE TRUCKING CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 20 septembre 1978 au 31 mars 1979.
MPN-5745	20-09-78	Cause: M-34879 M-400592-PN-102 DIAMOND STATE TRUCKING CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 20 septembre 1978 au 31 mars 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-5746	20-09-78	Cause: M-34880 M-400592-PN-103 DIAMOND STATE TRUCKING CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 20 septembre 1978 au 31 mars 1979.
MPN-5747	20-09-78	Cause: M-35021 M-400592-PN-104 DIAMOND STATE TRUCKING CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 20 septembre 1978 au 31 mars 1979.
MPN-5748	20-09-78	Cause: M-35022 M-400670-PN-4 CHILDERS, HOWARD C.			Demande de permis Accordée Du 20 septembre 1978 au 31 mars 1979.
MPN-5749	19-09-78	Cause: M-35023 M-401645-PN-1 WALLACE TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 19 septembre 1978 au 31 mars 1979.
MPN-5750	21-09-78	Cause: M-35024 M-401104-PN-2 HANCOCK, FRED L. & AUDREY H.			Demande de permis Rejetée
MPN-5751	21-09-78	Cause: M-35025 M-400330-PN-3 ILCO ENTERPRISES LTD			Demande de permis Accordée Du 21 septembre 1978 au 31 mars 1979.
MPN-5752	22-09-78	Cause: M-35026 M-401648-PN-1 ED WATTS TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 22 septembre 1978 au 31 mars 1979.
MPN-5753	22-09-78	Cause: M-35027 M-401648-PN-2 ED WATTS TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 22 septembre 1978 au 31 mars 1979.
MPN-5754	22-09-78	Cause: M-35028 M-401648-PN-3 ED WATTS TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 22 septembre 1978 au 31 mars 1979.
MPN-5756	25-09-78	Cause: M-35030 M-400796-PN-3 TINGLE, MATTHEW JR & RAYMOND A. TINGLE			Demande de permis Accordée Du 25 septembre 1978 au 31 mars 1979.
MPN-5757	21-09-78	Cause: M-35031 M-400467-PN JERRY GRASSO & SON INC.			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400467-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur White 1972, numéro de série 751642, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-5758	21-09-78	Cause: M-35032 M-400853-PN HAYMAN, NORRIS W.			
----------	----------	--	--	--	--

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400853-PN-3, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur International 1971, numéro de série 437470V024651, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-5759	21-09-78	Cause: M-35033 M-400853-PN HAYMAN, NORRIS W.			
----------	----------	--	--	--	--

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400853-PN-4 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur International 1975, numéro de série 43747EGA12095, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-5760	21-09-78	Cause: M-35034 M-400853-PN HAYMAN, NORRIS W.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400853-PN-5 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur International 1976, numéro de série D2167FGA18489, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-5761	21-09-78	Cause: M-35035 M-400853-PN HAYMAN, NORRIS W.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400853-PN-6 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur International 1977, numéro de série D2137GGA14504, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-5762	21-09-78	Cause: M-35036 M-400853-PN HAYMAN, NORRIS W.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400853-PN-8, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1978, numéro de série 99027N, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-5763	21-09-78	Cause: M-35037 M-401546-PN E & C TRUCK LINES			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401546-PN-1, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur White 1973, numéro de série 68352, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-5764	22-09-78	Cause: M-35038 M-401559-PN HANLIN, KENNETH R.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401559-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1974, numéro de série 54800N, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-5765	21-09-78	Cause: M-35039 M-401052-PN F & R TRUCKING			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401052-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Ford 1972, numéro de série 90525, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-5766	21-09-78	Cause: M-35040 M-401052-PN F & R TRUCKING			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401052-PN-2 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Diamond 1971, numéro de série 586564, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-5767	25-09-78	Cause: M-35141 M-400024-PN-52 FRANKS & SON INC.			Demande de permis Accordée Du 25 septembre 1978 au 31 mars 1979.
MPN-5768	25-09-78	Cause: M-35142 M-400024-PN-53 FRANKS & SON INC.			
MPN-5769	21-09-78	Cause: M-35143 M-401088-PN TOZIER, ELDEN			Demande de permis Accordée Du 25 septembre 1978 au 31 mars 1979.
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401088-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1977, numéro de série 258057K, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-5770	21-09-78	Cause: M-35144 M-401088-PN TOZIER, ELDEN			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401088-PN-2 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1976, numéro de série 245852-J, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-5771	21-09-78	Cause: M-35145 M-401134-PN CARA TRANSPORT			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401134-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1977, numéro de série 85860P, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-5821	16-10-78	Cause: M-35535 M-401662-PN-1 ENTREPRISES GINELAIN INC.			Demande de permis Accordée A partir du 16e jour après la publication à la G.O.Q.
MPN-5822	16-10-78	Cause: M-35536 M-401662-PN-2 ENTREPRISES GINELAIN INC.			Demande de permis Accordée A partir du 16e jour après la publication à la G.O.Q.
MPN-5823	16-10-78	Cause: M-35537 M-401662-PN-3 ENTREPRISES GINELAIN INC.			Demande de permis Accordée A partir du 16e jour après la publication à la G.O.Q.
MPN-5824	16-10-78	Cause: M-35538 M-401661-PN-1 ROBERVAL EXPRESS LIMITEE			Demande de permis Accordée A partir du 16e jour après la publication à la G.O.Q.
MPN-5825	16-10-78	Cause: M-35539 M-401661-PN-2 ROBERVAL EXPRESS LIMITEE			Demande de permis Accordée A partir du 16e jour après la publication à la G.O.Q.
MPN-5826	16-10-78	Cause: M-35540 M-401661-PN-3 ROBERVAL EXPRESS LIMITEE			Demande de permis Accordée A partir du 16e jour après la publication à la G.O.Q.
MPN-5827	16-10-78	Cause: M-35611 M-401661-PN-4 ROBERVAL EXPRESS LIMITEE			Demande de permis Accordée A partir du 16e jour après la publication à la G.O.Q.
MPN-5828	16-10-78	Cause: M-35612 M-401661-PN-5 ROBERVAL EXPRESS LIMITEE			Demande de permis Accordée A partir du 16e jour après la publication à la G.O.Q.
MPN-5829	16-10-78	Cause: M-35613 M-401661-PN-6 ROBERVAL EXPRESS LIMITEE			Demande de permis Accordée A partir du 16e jour après la publication à la G.O.Q.
MPN-5830	16-10-78	Cause: M-35614 M-401661-PN-7 ROBERVAL EXPRESS LIMITEE			Demande de permis Accordée A partir du 16e jour après la publication à la G.O.Q.
MPN-5833	17-10-78	Cause: M-35617 M-401661-PN-8 ROBERVAL EXPRESS LIMITEE			Demande de permis Accordée Du 17 octobre 1978 au 31 octobre 1978 incl.
MPN-5834	17-10-78	Cause: M-35618 M-401661-PN-9 ROBERVAL EXPRESS LIMITEE			Demande de permis Accordée Du 17 octobre 1978 au 31 octobre 1978 incl.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-5835	17-10-78	Cause: M-35619 M-401661-PN-10 ROBERVAL EXPRESS LIMITEE			Demande de permis Accordée Du 17 octobre 1978 au 31 octobre 1978 incl.
MPN-5836	17-10-78	Cause: M-35620 M-401661-PN-11 ROBERVAL EXPRESS LIMITEE			Demande de permis Accordée Du 17 octobre 1978 au 31 octobre 1978 incl.
MPN-5837	17-10-78	Cause: M-35621 M-401661-PN-12 ROBERVAL EXPRESS LIMITEE			Demande de permis Accordée Du 17 octobre 1978 au 31 octobre 1978 incl.
MPN-5838	17-10-78	Cause: M-35622 M-401661-PN-13 ROBERVAL EXPRESS LIMITEE			Demande de permis Accordée Du 17 octobre 1978 au 31 octobre 1978 incl.
MPN-5839	17-10-78	Cause: M-35623 M-401661-PN-14 ROBERVAL EXPRESS LIMITEE			Demande de permis Accordée Du 17 octobre 1978 au 31 octobre 1978 incl.
MPN-5840	17-10-78	Cause: M-35624 M-401662-PN-4 ENTREPRISES GINELAIN INC.			Demande de permis Accordée Du 17 octobre 1978 au 31 octobre 1978 incl.
MPN-5841	17-10-78	Cause: M-35625 M-401662-PN-5 ENTREPRISES GINELAIN INC.			Demande de permis Accordée Du 17 octobre 1978 au 31 octobre 1978 incl.
MPN-5842	17-10-78	Cause: M-35626 M-401662-PN-6 ENTREPRISES GINELAIN INC.			Demande de permis Accordée Du 17 octobre 1978 au 31 octobre 1978 incl.
MPN-5852	19-10-78	Cause: M-35686 M-401677-PN-1 YVARS, MARCEL			Demande de permis Accordée Du 19 octobre 1978 au 2 novembre 1978 incl.
MPN-5853	19-10-78	Cause: M-35687 M-401677-PN-1 YVARS, MARCEL			Demande de permis Accordée A partir du 16e jour après la publication à la G.O.Q.
QCS-1704	04-10-78	Cause: Q-14858 Q-300041-30-D HARVEY TRANSPORT LIMITEE	G.O.Q. no 8 p. 2198	25-02-78	Demande de modification de permis Accordée en partie
QCS-1721	20-10-78	Cause: Q-15073 Q-300256-4-D LES ENTREPRISES ROGER FECTEAU ENR.	G.O.Q. no 12 p. 3626	25-03-78	Demande de permis Accordée en partie
QCS-1722	19-10-78	(Fecteau, Roger) Cause: Q-15432 Q-301657-1-D LES PETROLES ST-JACQUES M.P. INC.	G.O.Q. no 16 p. 4649	22-04-78	Demande de permis Accordée
QCS-1723	23-10-78	Cause: Q-15005 Q-300310-32-D (8077-V) TRANSPORT BRAZEAU INC.	G.O.Q. no 11 p. 3399	18-03-78	Demande de modification de permis Rejetée
QCS-1724	20-10-78	Cause: Q-15979 Q-301601-2-D PAUL MARCHAND	G.O.Q. no 18 p. 5362	06-05-78	Demande de modification de permis Accordée telle qu'amendée
QCS-1725	24-10-78	Cause: Q-14828 Q-301120-5-D DENIS TRANSPORT (1972) LTEE	G.O.Q. no 8 p. 2193	25-02-78	Demande de permis Rejetée
QCS-1726	24-10-78	Cause: Q-17649 Q-300,546-26-D (15130-V) MODERN TANK LINES INC.	G.O.Q. no 38 p. 11564	23 sept. 1978	Demande de modification de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCS-1727	24-10-78	Cause: Q-17650 Q-301,451-3-D (25721-V) JEANNINE JULIEN	G.O.Q. no 38 p. 11564	23-09-78	Demande de suppression totale de permis de transport par remorquage Accordée
QCS-1728	25-10-78	Cause: Q-15400 Q-301126-9-D TRANSPORT FAFARD INC.	G.O.Q. no 16 p. 4649	22-04-78	Demande de modification de permis Rejetée
QCS-1729	25-10-78	Cause: Q-15442 Q-301539-3-D ENTREPRISES L. LEVESQUE LTEE	G.O.Q. no 16 p. 4650	22-04-78	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
QPN-1053	17-10-78	Cause: Q-17893 Q-400285-PN-1 LYNN LAKE TRANSPORT			Demande de permis de produits nommés Accordée
QS-2543	25-10-78	Cause: 18171-S Q-301126-11-S TRANSPORT FAFARD INC.	Le Devoir	2, 3, 4 oct. 1978	Ce permis est valide du 17-10-78 au 31-03-79. Demande de permis spécial Rejetée

CAMIONNAGE EN VRAC

MCV-14873	31-05-78	Cause: M-31783 M-501789-DS-001 LONGTIN, ALCIDE Requérant-cédant M-507984-002 003 A. LONGTIN & FILS INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	13, 14, 15 avril 78	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-15320	12-09-78	Cause: M-33888 M-507088-2-D DUGAS, MICHEL Requérant-cédant M-508470-001 TAILLEFER, MARCEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 32 p. 9872	12-08-78	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-15343	20-09-78	Cause: M-34470 M-503242-4-DS ENTREPRISES G. CHARBONNEAU LTEE Requérante-cédante M-508520-001 LES ENTREPRISES CHARLES MAISONNEUVE LTEE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	14, 15, 16 août 78	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-15357-I	22-09-78	Cause: M-35115 M-504937-001 AMENAGEMENT PAYSAGISTE LACOVELLI INC.			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
MCV-15367	22-09-78	Cause: M-34379 M-505194-2-DS NADON, MARC Requérant-cédant M-508512-001 MAHEUX, GAETAN Requérant-cessionnaire	Journal de Montréal	3, 4, 5 août 78	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-15373-I	26-09-78	Cause: M-35171 M-505328-001 CHARLEBOIS, ROLAND			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
MCV-15426-I	27-09-78	Cause: M-35226 M-505575-007 FRATAR TRANSPORT INC.			Demande de permis identique <i>instantané</i> Rejetée Aucun droit versé en 1977.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCV-15427-I	27-09-78	Cause: M-35223 M-505575-001 FRATAR TRANSPORT INC.			
Demande de permis identique <i>instantier</i> Rejetée Aucun droit payé en 1977. Ce permis aurait été transféré par MCV-7369 le 23 mars 1976, mais décision annulée par non-paiement le 18 octobre 76.					
MCV-15428-I	27-09-78	Cause: M-35224 M-505575-003 FRATAR TRANSPORT INC.			
Demande de permis identique <i>instantier</i> Accordée Ce permis est sujet à annulation si le rapport annuel complété n'est pas déposé à la Commission avant le 1er décembre 1978.					
MCV-15429-I	27-09-78	Cause: M-35225 M-505575-004 FRATAR TRANSPORT INC.			Demande de permis identique <i>instantier</i> Rejetée Aucun droit payé en 1977.
MCV-15430-I	27-09-78	Cause: M-35228 M-505575-005 FRATAR TRANSPORT INC.			Demande de permis identique <i>instantier</i> Accordée
MCV-15431-I	27-09-78	Cause: M-35227 M-505575-011 FRATAR TRANSPORT INC.			
Demande de permis identique <i>instantier</i> Permis révoqué par décision MCV-12863 du 3 novembre 1977, dont l'appel au tribunal a été accueilli le 14 décembre 1977. Le dossier étant devant le tribunal, La Commission ne peut statuer sur la présente qui doit être remise <i>sine die</i> ou jusqu'à ce que le Tribunal des transports retourne ledit dossier à la Commission.					
MCV-15442-I	27-09-78	Cause: M-35254 M-505981-002 MASEBO INC.			
Demande de permis identique <i>instantier</i> Rejetée La décision MCV-6229 étant exécutoire, la présente requête est inutile. La requérante doit se prévaloir d'abord de la décision.					
MCV-15443-I	27-09-78	Cause: M-35255 M-505487-001 MONGRAIN, YVON			Demande de permis identique <i>instantier</i> Rejetée Car aucun droit n'aurait été payé pour 1977.
MCV-15445-I	28-09-78	Cause: M-35260 M-506113-003 SABLIÈRE ST PIERRE LTEE			
Demande de permis identique <i>instantier</i> Rejetée La décision MCV-12221 étant toujours exécutoire il est impossible d'accéder à la présente.					
MCV-15446-I	28-09-78	Cause: M-35259 M-506113-001 SABLIÈRE ST PIERRE LTEE			
Demande de permis identique <i>instantier</i> Rejetée La décision MCV-12221 étant toujours exécutoire, il est impossible d'accéder à la présente.					
MCV-15447-I	28-09-78	Cause: M-35303 M-504529-001 LEVERT TRANSPORT INC.			Demande de permis identique <i>instantier</i> Accordée
MCV-15451-I	29-09-78	Cause: M-35371 M-504431-005 SUCCESSION MME J. D'ARC LABRECQUE GILBERT			Demande de permis identique <i>instantier</i> Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCV-15452-I	29-09-78	Cause: M-35370 M-504431-004 SUCCESSION MME J. D'ARC LABRECQUE GILBERT			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MCV-15453-I	29-09-78	Cause: M-35369 M-504431-003 SUCCESSION MME J. D'ARC LABRECQUE GILBERT			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MCV-15454-I	29-09-78	Cause: M-35368 M-504431-002 SUCCESSION MME J. D'ARC LABRECQUE GILBERT			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MCV-15455-I	29-09-78	Cause: M-35367 M-504431-001 SUCCESSION MME J. D'ARC LABRECQUE GILBERT			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
MCV-15457	29-09-78	Cause: M-34806 M-507334-2-DS THERRIEN, FLORENT Requérant-cédant M-508544-001 COLLETTE, CLAUDE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	28, 29, 30 août 78	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-15459	29-09-78	Cause: M-34623 M-507758-2-DS LES ENTREPRISES YVAN PION INC. Requérante-cédante M-506724-021 LES ENTREPRISES DUPONT & FRERES INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	14, 15, 16 août 78	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-15465	29-09-78	Cause: M-34782 M-507975-2-DS MENARD, PAUL Requérant-cédant M-507224-002 BOYER, GABRIEL Requérant-cessionnaire	Le Devoir	28, 29, 30 août 78	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-15466	29-09-78	Cause: M-34808 M-502216-2-DS GAGNE, JEAN-ROCK Requérant-cédant M-508547-001 LAGACE, YVES Requérant-cessionnaire	Journal de Montréal	2, 3, 4 septembre 1978	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-15527	29-09-78	Cause: M-34573 M-502988-7-DS L'ECUYER, ARMAND Requérant-cédant M-508438-003 BOYER, DENIS Requérant-cessionnaire	Le Devoir	21, 22, 23 août 78	Transfert de permis Accordée R-6
MS-4302	27-09-78	Cause: M-35111-S M-503753-3-S LAROCHELLE, LAVAL	Le Devoir	12, 13, 14 septembre 1978	Demande de permis Accordée Du 27 septembre 1978 pour une période de 90 jours.
MS-4303	27-09-78	Cause: M-35109-S M-503384-2-S LAFLEUR, ANDRE	Le Devoir	12, 13, 14 septembre 1978	Demande de permis Accordée Du 27 septembre 1978 pour une période de 90 jours.
MS-4304	27-09-78	Cause: M-35108-S M-507597-2-S ROBERT, ERNEST	Le Devoir	12, 13, 14 septembre 1978	Demande de permis Accordée Du 27 septembre 1978 pour une période de 90 jours.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MS-4305	27-09-78	Cause: M-35107-S M-503461-2-S BELAIR, ELOI	Le Devoir	12, 13, 14 septembre 1978	Demande de permis Accordée Du 27 septembre 1978 pour une période de 90 jours.
MS-4306	27-09-78	Cause: M-35106-S M-506292-4-S LETOURNEAU, JEAN-GUY	Le Devoir	12, 13, 14 septembre 1978	Demande de permis Accordée Du 27 septembre 1978 pour une période de 90 jours.
MS-4307	27-09-78	Cause: M-35103-S M-504476-2-S GAUVREAU, DENIS	Le Devoir	12, 13, 14 septembre 1978	Demande de permis Accordée Du 27 septembre 1978 pour une période de 90 jours.
MS-4308	27-09-78	Cause: M-35105-S M-508435-2-S PAGE, MAURICE	Le Devoir	12, 13, 14 septembre 1978	Demande de permis Accordée Du 27 septembre 1978 pour une période de 90 jours.
MS-4309	27-09-78	Cause: M-35104-S M-504116-3-S GARAGE LAJEUNESSE INC.	Le Devoir	12, 13, 14 septembre 1978	Demande de permis Accordée Du 27 septembre 1978 pour une période de 90 jours.
MT-372	20-06-78	Cause: M-33154-SI M-503175-SI-001 DUMONT, GERMAIN			Demande de permis Accordée Du 20 juin 1978 au 4 juillet 1978 incl.
QDI-845 QCV- 11646-1	23-10-78	Cause: Q-18187 Q-501006 PAUL-EMILE EMOND			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
QCV-11579	26-09-78	Cause: Q-17623 Q-504969-3-DS AUGER, BENOIT Requérant-cédant Q-501765-2-DS TALON, HERVE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	21, 22, 23 août 1978	Demande de transfert de permis R-3 Accordée
QCV-11605	04-10-78	Cause: Q-17488 Q-505069-2-D DONALD RICHARD Requérant-cédant Q-500503-3-D ROGER BEAULIEU Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 55 p. 10802	02-09-78	Demande de transfert de permis R-9 Accordée
QCV-11619	12-10-78	Cause: Q-16079 Q-505316-2-DS LES ENTREPRISES GAGNON & TETREAULT INC. Requérante-cédante Q-502300-6-DS SERGE LAFLEUR Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	10, 11 et 12 avril 1978	Demande de transfert de permis Accordée
QCV-11621	13-10-78	Cause: Q-17532 Q-505972-2-D JEAN-MARC AUBE Requérant-cédant Q-506551-1-D GERARD BELAND LTEE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 36 p. 11079	09-09-78	Demande de transfert de permis R-3 Accordée
QCV-11629	17-10-78	Cause: Q-17565 Q-502,463-3-D ARMAND FLEURY Requérant-cédant Q-506,554-1-D MARGUERITE BILODEAU Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 37 p. 11314	16 sept. / 1978	Demande de transfert de permis R-3 Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCV-11631	17-10-78	Cause: Q-17563 Q-500016-4-D GUY LEBLANC Requérant-cédant Q-506558-1-D YVES OUELLET Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 37 p. 11314	16-09-78	Demande de transfert de permis R-3 Accordée
QCV-11633	17-10-78	Cause: Q-17580 Q-500092-8-D EMILE-HENRI TREMBLAY Requérant-cédant Q-506560-1-D, 2-D et 3-D EMILE-HENRI TREMBLAY INC. Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 37 p. 11316	16-09-78	Demande de transfert de 3 permis R-9 Accordée
QCV-11634	17-10-78	Cause: Q-17588 Q-506016-2-D GASTON DESHARNAIS Requérant-cédant Q-506561-1-D ROLAND LAMPRON Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 37 p. 11317	16-09-78	Demande de transfert de permis R-4 Accordée
QCV-11638	18-10-78	Cause: Q-17393 Q-503263-5-D PAUL-AIME BELANGER Requérant-cédant Q-503277-2-D AMEDEE BOURDAGES Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 34 p. 10534	26 août 1978	Demande de transfert de permis R-1 Rejetée
QCV-11640	18-10-78	Cause: Q-18148 Q-505720-4-E GEORGES C. SPENCE & SONS LTD			Demande de permis extraprovincial Accordée Ce permis est valide à compter du 18-10-78.
QCV-11641	18-10-78	Cause: Q-17992 Q-502,327-10-DS TROTTOIRS & CHAINES PILOTE INC. Requérante-cédante Q-506,590-1-DS à 8-DS incl. TROTTOIRS & CHAINES PILOTE (CANADA) INC. Requérante-cessionnaire	Le Soleil	21, 22 et 23 sept./ 1978	Demande de transfert de 8 permis R-3 Accordée Ce permis est valide à compter du 18 octobre 1978.
QCV-11643	18-10-78	Cause: Q-18150 Q-505720-6-E GEORGES C. SPENCE & SONS LTD			Demande de permis extraprovincial Accordée Ce permis est valide à compter du 18 octobre 1978.
QCV-11644	18-10-78	Cause: Q-18149 Q-505,720-5-E GEORGES C. SPENCE & SONS LTD			Demande de permis extraprovincial Accordée Ce permis est valide à compter du 18 octobre 1978.
QCV-11645	20-10-78	Cause: Q-17435 Q-505422-4-D ROGER CARRIER	G.O.Q. no 55 p. 10798	02-09-78	Demande de modification de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QC-V-11651	24-10-78	Cause: Q-17619 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante Q-504312-2-P REMI R. ARSENEAULT Mis en cause	G.O.Q. no 38 p. 11551	23-09-78	
Demande de révision de décision La Commission: 1. Prend acte du fait que le nom de la partie mise en cause est: Rémi R. Arseneault; 2. Révise la décision numéro QC-V-6389; 3. Annule l'attestation Q-504312; 4. Autorise en faveur de Rémi R. Arseneault la délivrance d'un permis pour effectuer du camionnage en vrac dans la région no 1.					
QS-2528	12-10-78	Cause: Q-18086-S Q-500770-4-S EDDY MARCEAU	Le Devoir	28, 29, 30 sept./ 1978	Demande de permis spécial Accordée Ce permis est valide à compter du 12-10-78 pour une période de 120 jours.
QS-2531	16-10-78	Cause: Q-18114-S Q-501,558-3-S FLORENT FOURNIER	Le Devoir	4, 5 et 6oct./ 1978	Demande de permis spécial Accordée Ce permis est valide à compter du 16 octobre 1978 pour une période de 120 jours.
QS-2532	16-10-78	Cause: Q-18115-S Q-501,546-3-S JEAN-PAUL PELLERIN	Le Devoir	4, 5 et 6 oct./ 1978	Demande de permis spécial Accordée Ce permis est valide à compter du 16 octobre 1978 pour une période de 120 jours.

MARITIME

MSM-45	25-09-78	Cause: M-28226 Q-700082-2-D TRAVERSE LONGUEUIL INC.	G.O.Q. no 8 p. 2182	25-02-78	Demande de permis La Commission: 1. Rejette la deuxième partie de la requête; 2. Déclare que la présente décision termine l'affaire.
--------	----------	---	---------------------------	----------	---

LOCATION

ML-1506	07-04-78	Cause: M-28904 M-600737-2-DS GRAHAM, DANIEL Requérant-vendeur M-600998 LOCATION D.G. SOULANGES INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	14, 15, 16 février 78	Transfert de permis Accordée
ML-1541	29-05-78	Cause: M-31787 M-600211-1-DS LEASE IT BY DILAWRI LIMITED Requérante-cédante M-601013 KANATA EQUIPMENT LIMITED Requérante-cessionnaire	Le Droit	5, 6, 7 avril 78	Transfert de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
ML-1624-TF	06-09-78	Cause: M-33609 M-600265-2-DT LOCATION FORTIER INC.	G.O.Q. no 30 p. 9293	29-07-78	Modification de tarifs Accordée
ML-1635-TF	13-09-78	Cause: M-33636 M-600061-1-DT GERARD HUBERT AUTO LTEE	G.O.Q. no 30 p. 9299	29-07-78	Modification de tarifs Accordée
ML-1650	19-09-78	Cause: M-33997 M-600583-2-D J.C. BOUCHARD LOCATION ENRG.	G.O.Q. no 32 p. 9884	12-08-78	Changement d'adresse Accordée
ML-1654-I	22-09-78	Cause: M-35100 M-600585 (1136-DYV) LOCATION D'AUTO BUDGET HULL ENRG.			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
ML-1655-I	22-09-78	Cause: M-35099 M-600585 (133-DYV) LOCATION D'AUTO BUDGET HULL ENRG.			Demande de permis identique <i>instanter</i> Rejetée
ML-1656	22-09-78	Cause: M-23390 M-600018 262-DY 92-DYV ST EUSTACHE AUTO LOCATION INC.			Demande de vérification de permis Desistement
ML-1657	25-09-78	Cause: M-23680 M-600722-2-D G.R. LEASING INC.	G.O.Q. no 31 p. 7228 G.O.Q. no 10 p. 3135	06-08-77 11-03-78	Demande de permis Accordée
ML-1658-I	26-09-78	Cause: M-35163 M-600399 176-DYV AU PAVILLON DE L'AUTO (MTL) INC.			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
ML-1659-I	26-09-78	Cause: M-35165 M-600613 2109-DYV LOCATION CARILLON INC.			
					Demande de permis identique <i>instanter</i> Rejetée
					Impossible de renouveler un permis qui n'a pas été délivré. Le requérant doit se prévaloir d'abord de l'autorisation reçue par la décision ML-802.
ML-1660-I	26-09-78	Cause: M-35169 M-600613 1453-DYV LOCATION CARILLON INC.			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
ML-1661-I	26-09-78	Cause: M-35164 M-600347 (1253-DY) ROCH TREPANIER AUTOMOBILE INC.			Demande de permis identique <i>instanter</i> Rejetée
ML-1662-I	26-09-78	Cause: M-35212 M-600539 (2084-DYV) ST CONSTANT AUTO LTEE			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée
ML-1663-I	27-09-78	Cause: M-35250 M-600011 93-DYV MARTIN RENTALS LTD			Demande de permis identique <i>instanter</i> Rejetée Permis non renouvelé en 1977, donc expiré depuis un an et demi.
ML-1664-I	27-09-78	Cause: M-35256 1121-DYV M-600773 LOCATION RIO ENR.			Demande de permis identique <i>instanter</i> Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
ML-1665-I	27-09-78	Cause: M-35257 1097-DY RENTWAY CANADA LTD			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
ML-1666-I	28-09-78	Cause: M-35302 M-600409 1367-DY LOCATION PIE IX INC.			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
ML-1668-I	29-09-78	Cause: M-35366 1042-DYV M-600504 GLOBAL TRUCK LEASING (EQUIPMENT) LTD.			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
ML-1669-I	28-09-78	Cause: M-35305 2247-DYV HAUL SYSTEM LTD			Demande de permis identique <i>instantané</i> Rejetée La décision ML-1144 étant exécutoire, il n'y a pas lieu d'accéder à la présente.
ML-1670-I	28-09-78	Cause: M-35301 M-600746 (1003-DYV) EASTGATE FORD SALES & SERVICE LIMITED			Demande de permis identique <i>instantané</i> Accordée
ML-1672-I	02-10-78	Cause: M-35389 M-600348 (1024-DYV) AUTO HECK LTEE			Demande de permis identique <i>instantané</i> Rejetée Les droits n'ont pas été ac- quittés dans les délais.
ML-1673	02-10-78	Cause: M-34287 M-600012-13-D AVIS TRANSPORT OF CANADA LTD	G.O.Q. no. 35 p. 10782	02-09-78	Droit additionnel Accordée
ML-1675	29-09-78	Cause: M-32892 M-601029-1-D JEAN-LOUIS MARINIER	G.O.Q. no. 26 p. 8089	30-06-78	
<p>Demande de permis La Commission:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accorde la requête telle qu'amendée; 2. Autorise le requérant à exploiter à l'avenir le commerce de location suivant: Location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce (camions, tracteurs, remorques et semi-remorques sauf les citernes) pour le public en général au 11163, route 158, St-Canut, Québec. Condition: Ce permis doit être exploité conformément au Règlement sur la location de camions, tracteurs, remorques et semi-remorques (A.C. 4476-77). 3. Fixe et décrète en vigueur les taux suivants: Econoline: \$450 par mois, \$0,07 du mille. Assurance \$100, déductible \$250. Camion avec boîte de 16 ou 18 pieds: \$750 par mois, \$0,07 du mille. Assurance \$150 par mois. Premiers 1 000 milles gratuits. Tracteurs 6 roues: \$1 500 par mois, \$0,10 du mille. Premiers 1 000 milles gratuits. Assurance \$200. Remorque 45 pieds (Caravan): \$350 par mois, \$0,03 du mille. Premiers 1 000 milles gratuits. Assurance \$80. 					
QL-739	18-10-78	Cause: Q-17645 Q-600,421-1-D L.D. AUTO INC.	G.O.Q. no 38 p. 11563	23 sept./ 1978	Demande de permis de location Accordée telle qu'amendée

Compagnies — Loi des**Abandon de charte**

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accepté l'abandon de charte de:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
ACIER STE-MARTHE INC. 1464-7911	10 02 76	04 11 78
BUANDERETTE A.J.L. INC. 1201-2753	01 04 70	21 10 78
LE CLUB DE SKI ET DE SKI DE FOND LAURENTIEN INC. 1348-6345	21 07 72	28 10 78
LE COMITE DES AMIS DES SCOUTS ET DES GUIDES CATHOLIQUES DE LA VILLE DE RICHMOND 1232-0990	29 02 56	17 11 78
LES CONSTRUCTIONS U.M.B. INC. 1473-2275	17 01 77	13 11 78
LES ENTREPRISES B.M. LTEE 1327-7447	09 07 65	04 11 78
ETON INVESTMENT COMPANY 1257-9900	15 05 59	11 11 78
LES EXPLORATIONS TROILUS LIMITEE (Libre de responsabilité personnelle) 1275-8843	27 12 66	28 10 78
LES IMPORTATIONS GRENIER INC. 1351-7255	14 02 74	28 10 78
LES PLACEMENTS MONOR INC. 1276-3595	04 04 61	15 11 78
DAVID C. SCOTT INC. 1190-0206	18 09 63	11 11 78
VOLTA INC. 1155-4201	26 04 66	04 11 78

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
ASSOCIATION DES BENEVOLES DE L'HOPITAL DE L'ENFANT-JESUS. 1362-3939	13 03 75	13	
ASSOCIATION DES PARENTS DES ELEVES DU COURS PRIMAIRE DU COUVENT DES URSULINES DE QUEBEC 1362-1198	27 02 75	12	
ASSOCIATION DES PROFESSEURS D'EXPRESSION DRAMATIQUE AU QUEBEC 1334-2811	27 03 73	10	
L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU GRAND LAC LONG DE ST-ELIE DE CAXTON 1348-9489	02 08 72	12	
BOLTREM INC. 1239-7691	15 06 50	5	
CAMPBELL & CAMERON LTD. 1126-6095	30 12 54	4	
CLUB AGE D'OR ST-SACREMENT TROIS-RIVIERES INC. 1470-5040	30 09 76	7	
LE CLUB DE L'AGE D'OR LES BELLES MONTAGNES DE BAIE ST-PAUL INC. 1468-3502	15 09 76	7	
CLUB DE L'AGE D'OR STE-CECILE-DE-MILTON 1362-3475	07 04 75	7	
CLUB DE L'AGE D'OR ST-PIE X DE TROIS-RIVIERES INC. 1471-3911	08 11 76	7	
CLUB DE MOTOS LES MESSAGERS D'ALLAH INC. 1462-3573	07 10 75	7	
CLUB DES LOISIRS ET SPORTS DE RAPIDE-DANSEUR INC. 1469-4848	23 08 76	5	
CLUB KIWANIS DE L'ILE JESUS INC. 1313-2238	22 01 62	7	
CLUB LIONS DE PORT-CARTIER 1315-4471	11 10 67	13	
CLUB OPTIMISTE WOTTON QUEBEC 1470-0124	10 09 76	9	
CLUB RADIO-COPAIN LE BOUCLIER INC. 1474-8933	07 03 77	7	
LE CLUB SOCIAL LES HEUREUX CHEVALIERS INC. 1468-3205	12 08 76	5	

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
CLUB SPORTIF LES QUADRANTS INC. 1281-2640	10 08 71	12	
CONSTRUCTION SAVARIA & FRERES LTEE 1369-3205	13 08 74	3	
CORPORATION D'ELECTRONIQUE SHEFFORD 1370-0067	11 10 74	4	
LA CORPORATION DES MARCHANDS DE MEUBLES DU QUEBEC ... 1273-9900	26 03 69	14	
COUVOIR DESY LTEE 1159-4975	24 10 63	3	
DOMAINE NOMINGUE INC. 1277-7405	15 10 68	4	
F.-X. DROLET, INC. 1156-1743	22 05 13	7	
LES EDITIONS RECONNAISSANCES LTEE 1471-3192	05 11 76	4	
L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE LES GENS DE MON PAYS 1360-3394	07 02 75	7	
LES ENTREPRISES D'AUDIOMETRIE DE MONTREAL INC. 1475-7835	19 12 77	4	
LES ENTREPRISES JASMID INC. 1628-3160	14 07 78	6	
EXPORTATIONS CONSOLIDATED-BATHURST LIMITEE 1236-4964	07 05 65	4	
GESTION LAMONTAGNE LTEE 1327-7884	10 06 71	3	
LES IMMEUBLES SAN REMO LTEE 1624-0459	02 03 78	3	
IMPRIMERIE FERROL INC. 1118-7473	01 06 64	4	
M.J. KOMERY & SONS INC. 1160-4477	20 07 60	3	
LEVESQUE, BEAUBIEN INC. 1236-9286	10 05 61	17	
LA LIGUE DU QUEBEC DES CADETS DE L'ARMEE 1338-5760	30 06 72	5	
LE MANOIR NOTRE-DAME DE GRACE 1263-8698	28 03 62	7	
MATELAS LION D'OR INC. 1211-5713	19 08 71	3	
LES PAPETIERS EXPERT LTEE 1477-0994	29 04 77	4	
LES PLACEMENTS GUYMAR INC. 1479-3715	11 07 77	4	

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
LES PLACEMENTS UNISEPT INC. 1503-9001	17 06 76	5	
LES PRODUITS DUBEC INC. 1475-9021	25 03 77	7	
PROMOTIONS CHAMPART LTEE 1462-4480	08 10 75	10	
SALON DE L'AUTOMOBILE DES ILES INC. 1464-5238	30 01 76	4	
LA SOCIETE MUSICALE LE MOUVEMENT VIVALDI 1463-4596	03 12 75	10	
LES STUDIOS MARKO INC. 1112-4880	31 10 58	9	
TAPIS LE MARQUIS INC. 1209-7499	05 04 71	3	
TELEVISION COMMUNAUTAIRE DES BOIS-FRANCS 1359-9808	30 10 74	7	
LE THEATRE DE MARJOLAINE (1971) INC. 1274-2953	07 04 71	15	
VETEMENTS EDDY INC. 1503-1925	30 04 76	3	

75011-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Changement de nom

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
AGENCES GRAHAM CROWLEY INC. <i>GRAHAM CROWLEY AGENCIES INC.</i> 1315-8993	GRAHAM CROWLEY AGENCIES INC.	21 05 59
CLINIQUE DE RADIOLOGIE BROSSARD- ST-HUBERT INC. <i>BROSSARD- ST-HUBERT RADIOLOGY CLINIC INC.</i> 1366-5435	CLINIQUE DE RADIOLOGIE BROSSARD INC .. <i>BROSSARD RADIOLOGY CLINIC INC.</i>	13 08 75
CORPORATION IMMOBILIERE CYTREN <i>CYTREN DEVELOPMENT CORPORATION</i> 1289-2956	CYTREN DEVELOPMENT CORPORATION	05 12 64
DENEIGEMENT ATOMIQUE LTEE <i>ATOMIC SNOW REMOVAL LTD.</i> 1234-8868	ATOMIC SNOW REMOVAL LTD.	23 11 66

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
ECOLE MIRIAM MIRIAM SCHOOL 1276-0328	MIRIAM HOME SCHOOL	06 05 63
EQUIPEMENT MERITE INC. 1121-4301	LES EQUIPEMENTS METRO-RICHELIEU INC. .	25 01 65
FESTIVAL DU BEAUCERON 1331-0719	PALAIS DES SPORTS ST-EPHREM DE BEAUCE INC.	17 05 73
GROUPE MOREST INC. 1506-8893	GESMO INC.	09 09 77
M.J. KOMERY & FILS INC. 1160-4477	M.J. KOMERY & SONS INC.	20 07 60
MAISON L'ESPERANCE INC. 1467-0624	MAISON D'HEBERGEMENT L'ESPERANCE INC.	13 05 76
MONTRAD INC. 1276-5632	MONTRAD LTD.	11 09 64
LES MOULURES BEGIN LTEE BEGIN MOULDINGS LTD. 1157-2500	LES MOULURES BEGIN LTEE	22 12 64
LES NOUVEAUTES BERKELEY LTEE BERKELEY NOVELTY CO. LTD. 1110-5863	BERKELEY NOVELTY CO. LTD.	08 03 68
PLACEMENTS DOMICILIAIRES F.O. INC. 1238-9821	IMMEUBLES C.E. BISSON INC.	01 04 64
LES PLACEMENTS RIVE NORD INC. NORTH SHORE INVESTMENTS INC. 1284-2068	NORTH SHORE INVESTMENTS INC.	12 02 65
PRODUITS DE SECURITE NORTON (QUEBEC) LTEE 1248-9183	CONSUMERS GLOVE COMPANY LIMITED	15 11 35
TERRASSES VAL DES ARBRES INC. 1480-2953	AMENAGEMENTS BRIANLONG INC.	09 10 75

75011-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal
		Nouvelle adresse
LES AMENAGEMENTS JOY LTEE	21 05 74	6865, chemin Norwalk, bureau 601, Côte-Saint-Luc

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal	
		Nouvelle adresse	
ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE KIRKLAND ... 1473-2325	30 12 76	17000, boulevard Hymus Kirkland	
L'ASSOCIATION DES ORIENTEURS DU QUEBEC INC. ... 1310-0011	15 09 70	1415 est, rue Jarry, Montréal	
ASSOCIATION DES PROFESSEURS D'EXPRESSION DRAMATIQUE AU QUEBEC 1334-2811	27 03 73	3293, avenue Appleton, Montréal	
LES ATELIERS DE SOUDURE BAIE-COMEAU INC. 1171-6925	17 08 66	34, William-Dobel, Baie-Comeau	
BOUTIQUE BISTRO DE LA MODE INC. 1461-8664	10 09 75	630 ouest, rue Sacré-Coeur, Alma	
BURKEDALE SERVICE STATION COMPANY 1241-8166	22 11 57	1640, côte de Liesse, Mont-Royal	
CENTRE D'ACHAT NEILSON INC. 1228-8262	07 12 64	3460, rue la Pérade, Sainte-Foy	
CENTRE DE LOISIRS METROPOLITAIN POUR HANDICAPES VISUELS 1330-2252	05 03 73	6497, 40e Avenue, Montréal	
CHEF GASTON INC. 1629-2997	29 08 78	397, rue Blanchet, Deauville	
LE CLUB DE CURLING TRACY INC. 1625-0904	05 04 78	3025, boulevard de la Mairie, Tracy	
LE CLUB RICHELIEU LA SARRE 1282-3035	14 01 63	130 est, 3e Rue, La Sarre	
CLUB SOCIAL ET RECREATIF HENRI BELIVEAU LTEE 1336-4286	21 08 72	9660, des Hêtres, Bécancour	
COGAD INC. 1247-6594	09 03 72	780 est, boulevard St-Joseph bureau 1, Montréal	
LE COMITE DES CITOYENS DE LA VILLE DE BUCKINGHAM, SECTEUR BUCKINGHAM INC. 1624-0244	03 03 78	144, rue Rollin, Buckingham	
LES CONFECTIONS R.Y.G. INC. 1476-0128	28 03 77	4081, rue Drolet, Montréal	
CULINAR INC. 1169-8701	17 03 47	2, complexe Desjardins, Tour de l'Est, bureau 1610, Montréal	
LES DIRECTEURS COMMERCIAUX DE MONTREAL INC. 1319-5755	24 04 68	1414, rue Crescent, Montréal	
DISTRIBUTEURS DE TAPIS DELORIMIER INC. 1473-5906	27 01 77	360, boulevard Lebeau, Saint-Laurent	
LES ENTREPRISES PAULENA LIMITEE 1131-3731	26 04 56	4820, Chemin Saint-Roch, Tracy	
LES ENTREPRISES RACHEL LTEE 1281-4059	12 06 63	1600 est, boulevard St-Martin, Laval	

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal	
		Nouvelle adresse	
FREDAL INC. 1261-1885	22 04 64	1600 est, boulevard St-Martin, Laval	
GRONDIN AUTOMOBILES INC. 1167-5667	22 04 63	574 ouest, boulevard Ouellet, Thetford Mines	
LES IMMEUBLES CORNEILLE INC. 1502-2262	23 02 76	7235, rue Pierre-Corneille, suite 101, Montréal	
IMMEUBLES GEMACO LTEE 1262-3476	25 10 71	425 ouest, rue Collard, Alma	
LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES JOS DEVOST INC. 1511-1156	14 02 78	1161, rue Germain, Val-d'Or	
JENNY FUR MFG. CO. LTD. 1213-2551	25 08 71	400 est, boulevard Maisonneuve, bureau 806, Montréal	
KIRKLAND FIGURE SKATING CLUB INC. 1360-2834	06 11 74	17000, boulevard Hymus, Kirkland	
LABORATOIRE CHROMATEC INC. 1356-0040	24 04 74	6995, avenue Victoria, Montréal	
LACEY GREEN-VILLAGE ON THE GREEN ASSOCIATION INC. 1375-0708	23 03 73	17000, boulevard Hymus, Kirkland	
J.L. LAFRENIERE & FILS INC. 1179-4914	01 09 64	88, St-Laurent, Maskinongé	
LOCATIONS INDUSTRIELLES LORRAIN INC. 1256-9752	04 10 63	6047, rue Clark, Pierrefonds	
MERCURY ELECTRIC AND MECHANICAL CONTRACTORS LTD. 1118-1732	16 02 65	1155 ouest, boulevard Dorchester bureau 1518, Montréal	
LES MESSAGERIES DU NORD INC. 1463-6377	11 12 75	11, rue St-Laurent, Sept-Iles	
C. MONTPETIT, TAPIS, PRELARTS LTEE 1105-0887	12 03 69	300, Turgeon, Montréal	
MONTREAL FINISHING CORPORATION 1115-3673	18 12 62	450 ouest, rue de Port-Royal, Montréal	
NEMRAC INVESTMENT & FINANCE CORPORATION 1259-5609	12 12 63	1600 est, boulevard St-Martin, Laval	
NORTH-WEST KIRKLAND RESIDENTS ASSOCIATION INC. 1417-2480	28 06 73	17000, boulevard Hymus, Kirkland	
OSBORNE STREET GARAGE INC. 1323-3754	25 10 50	6275, boulevard St-Laurent, Montréal	
PRODUITS METALLIQUES SHEFFORD INC. 1159-9784	11 07 66	775, boulevard Industriel Granby	
LES PUBLICATIONS P.G.M. INC. 1629-5495	15 09 78	8401, boulevard Ray-Lawson, Anjou	

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal	
		Nouvelle adresse	
QUALITY ATHLETIC WEAR & TEXTILE PRINTING INC. 1115-5223	08 07 65	642, rue de Courvelle, Montréal	
QUINCAILLERIE QUEMONT INC. 1136-5830	05 06 69	8151, rue de l'Industrie, Anjou	
RADIO BEAUCE INCORPOREE 1174-7680	26 06 52	170 est, 120e Rue, Saint-Georges (Beauce)	
LES ROIS DU BOEUF (ALMA) INC. 1214-6452	23 06 71	230 nord, boulevard, Dequen, Alma	
ROSEN & ASSOCIES LTEE 1366-3497	28 07 75	178, avenue Cartier, suite D, Pointe-Claire	
LA SOCIETE DE PLACEMENTS DES BASSES-LAURENTIDES INC. 1466-0880	07 04 76	198, boulevard Curé-Labelle, bureau 201, Sainte-Thérèse	
SUMMERHILL COMMUNITY ASSOCIATION OF KIRKLAND INC. 1353-9523	13 01 72	17000, boulevard Hymus, Kirkland	
LES TRANSPORTS BARD & MIRON INC. 1475-5797	23 03 77	260A, rue St-Pierre, Saint-Constant	
V.A.R. INC. 1288-3427	30 06 71	1950, boulevard Lafliche, Hauterive	
WASTRICK HOLDINGS LTD. 1287-6603	05 10 67	1067 A, 100e Avenue, Laval	
WHITE DIAMOND GRANITE COMPANY LIMITED 1191-0619	12 12 45	1655, rue Plouffe, Trois-Rivières	

75011-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Fusion des compagnies

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion de:

Nom de la nouvelle compagnie et sa version	Siège social	Date de fusion	Nom des compagnies fusionnées
CENTRE FRANÇOIS MICHELLE. 1508-0492	Montréal	27 09 78	CENTRE FRANÇOIS-MICHELLE L'ASSOCIATION POUR L'EDUCA- TION DES ENFANTS ARRIERES
COSSETTE & ASSOCIES LTEE ... 1630-0253	437 est, Grande-Allée, Québec .	29 09 78	COSSETTE & ASSOCIES, GRAPHIS- TES-CONSEILS, LIMITEE COSSETTE & ASSOCIES LTEE

Nom de la nouvelle compagnie et sa version	Siège social	Date de fusion	Nom des compagnies fusionnées
GI-MONT INC. 1629-4829	4, parc Samuel-Holland, suite 1810, Québec	01 09 78	LES HABITATIONS PIERCLOU LTEE LA SOCIETE DU MONT LIMITEE MAINTENANCE & CONSTRUCTION QUEBEC INC. GI-MONT INC.
LABORATOIRE DE BETON LTEE 1630-1632	3800 est, boulevard Crémazie, Montréal	30 09 78	LABORATOIRE DE BETON LTEE SIAL LTEE
A. LAMOTHE INC. 1627-9069	210, 9e Rue, Noranda	09 06 78	LAMOTHE QUEBEC INC. CORPORATION TRANSPORT LAMOTHE

75011-o

*Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.*

Lettres patentes (1re partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ABINORD LTEE 1630-2606	La Sarre	03 10 78
AGENCE DE SECURITE DU NORD INC. 1624-7009	116, rue St-Emile, Chicoutimi	22 03 78
AMENAGEMENT CRETANSVILLE INC. <i>CRETANSVILLE DEVELOPMENT INC.</i> 1629-7715	11480, Frégon, Montréal	13 09 78
APPROVISIONNEMENT DE BATEAUX PROMETHEE LTEE <i>PROMETHEUS SHIP SUPPLIES LTD.</i> 1630-2119	Montréal	02 10 78
ARTISANS JANDOVIN INC. <i>JANDOVIN ARTISANS INC.</i> 1630-1301	7930, 20e Avenue, Montréal	28 09 78
BALANCE COMMERCIALE ANDRE GIRARD INC. 1630-0246	675, rue Robichaud, Charlesbourg	29 09 78
JEAN-GUY BOLDUC (1978) INC. 1629-4548	8890, boulevard Ste-Anne, Château-Richer ...	31 08 78
R. BRUNEAU & FILS INC. 1627-1983	1402, 43e Rue, Shawinigan	05 06 78
LE BUREAU DE MICHEL LECHASSEUR INC. 1630-2325	Montréal	02 10 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
CAMPING DE LA MONTAGNE D'ARGENT INC. 1630-1285	La Conception	28 09 78
CERAMICI INC. 1629-9414	120, Thibau, Cap-de-la-Madeleine	18 09 78
CLINIQUE MEDICALE S. JAVANMARDI LTEE	7630, rue Centrale, LaSalle	03 10 78
CONSTRUCTION Y.G.B. INC. 1630-0667	7, rue St-Adolphe, Baie-St-Paul	26 09 78
CONSTRUCTION YVAN G. PERREAULT INC. 1630-1962	119, rue Frontenac, Beloeil	29 09 78
LES CONSTRUCTIONS BOUTET ET LECLAIR INC. 1630-2390	445 nord, pointe du Jour, L'Assomption	02 10 78
LES CONSTRUCTIONS J.S.J. INC. 1630-1582	60, rue St-Pierre, Princeville	29 09 78
COTE, DUVIEUSART & ASSOCIES LTEE	990, de Bourgogne, Sainte-Foy	26 09 78
DECORATION J.C. CARRIER INC. 1630-2572	Sainte-Marie	02 10 78
DEGUSTATION DE VINS ET FROMAGES DU MUSEE INC. 1629-8713	81 est, rue St-Paul, Montréal	18 09 78
DEPANNEUR DELSON INC. 1630-1699	19, rue d'Auteuil, Delson	02 10 78
CHARLES-HENRI DESBIENS LTEE	Chicoutimi	02 10 78
JACQUES DESLOGES & FILS INC. 1630-2499	Montréal	03 10 78
LES DISQUES ZORRO INC. 1628-2840	705, Pion, Mont-Saint-Hilaire	13 09 78
DELPHIS DUAMEL INC. 1629-9653	261, rue Concorde, Saint-Hyacinthe	21 09 78
EBENISTERIE GASTON LACHANCE & FILS INC. 1630-0279	1487 ouest, Chauveau, Sainte-Foy	02 10 78
ECOLE DE CONDUITE BONNE ROUTE INC. 1630-1178	Saint-Bruno-de-Montarville	03 10 78
ECOLE DE CONDUITE LAUZON (HULL ET OUTAOUAIS) LTEE	277, boulevard St-Joseph, bureaux 1 et 2, Hull	29 08 78
LES EDITIONS TRIPTYQUES INC. 1626-4145	1596, rue St-Laurent, Montréal	12 07 78
LES ENTREPRISES DE GESTION DE CHANDLER INC. 1630-3547	Chandler	11 10 78
LES ENTREPRISES G. BLOUIN INC. 1628-9597	Sainte-Mélanie	27 09 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LES ENTREPRISES JEAN LAGACE INC. 1630-2481	Longueuil	03 10 78
LES ENTREPRISES LIONEL DUPUIS INC. 1630-2101	85, route Marie-Victorin, Pierreville	02 10 78
LES ENTREPRISES MILIOTO LTEE 1627-0258	7353, rue Cartier, Montréal	29 05 78
LES EQUIPEMENTS DE BUREAU G.P.R. INC. 1630-1905	Mascouche	03 10 78
FERME LAROBI INC. 1629-2104	Belcourt	22 08 78
FERME MONGIRARD INC. 1630-1145	Saint-Germain	02 10 78
FERME PAUL-RENE INC. 1629-9612	(Saint-Nazaire-de-Berry) Territoires non organisés, Abitibi (partie-nord)	21 09 78
FERME VIGEANT & FILS INC. 1630-1152	Saint-Denis	02 10 78
FOURRURES ALMA LTEE ALMA FURS LTD. 1629-5693	1449, rue St-Alexandre, suite 708, Montréal	06 09 78
GALERIE D'ART DU ROYAUME INC. 1630-2671	Chicoutimi	04 10 78
GARAGE LORENZO INC. 1630-2598	2385, boul. De Blois, Laval	02 10 78
J. & M. GREGOIRE INC. 1627-3831	Sherbrooke	12 06 78
HOTEL LAMITECK INC. 1630-0212	190, boulevard Bégin, Saint-Pacôme	28 09 78
LES IMMEUBLES G.Y.M. LTEE 1629-6055	4433, des Lierres, Charlesbourg	06 09 78
LES IMMEUBLES GABRO INC. 1629-4993	1259, rue Berri, bureau 530, Montréal	31 08 78
IMMODEV INC. 1630-2283	Montréal	02 10 78
JASUCA INC. 1629-9232	298, Nancy, Bernières	21 09 78
LES JEUNES INVESTISSEURS DU QUEBEC INC. 1630-3513	Saint-Pierre	10 10 78
JOAILLERIE FUTURA INC. 1627-1702	460 ouest, Ste-Catherine, Montréal	05 06 78
KEENAN, CHEVROLET-OLDSMOBILE INC. 1629-5057	La Tuque	01 09 78
SIMON LEPAGE INC. 1628-9316	595, de Norvège, app. 21, Sainte-Foy	09 08 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LA MAISON D'ESCOMPTE LEE INC. LEE DISCOUNT HOUSE INC. 1630-0477	4843 ouest, rue Sherbrooke, Montréal	26 09 78
MARCHE A GO-GO ALMA INC. 1630-1376	Alma	29 09 78
MARCHE J.R. BROUSSEAU INC. 1630-0303	405, montée Lussier, Saint-Edouard	05 10 78
MENUISERIE LACHANCE & BEDARD INC. 1630-0287	1487 ouest, Chauveau, Sainte-Foy	02 10 78
MERCERIE THIBOUTOT INC. 1628-9878	Rouyn	11 08 78
MICROMONDE INC. 1629-0520	570, Marie-Rose, Longueuil	17 08 78
MINI-CENTRE DES CHENAUX INC. 1630-2853	990, 2e Avenue, Sainte-Anne-de-la-Pérade ...	10 10 78
MOTEL ROSE INC. 1630-0659	2232, boulevard Labelle, Lafontaine	26 09 78
PAPETERIE GRANBY INC. 1628-9167	Granby	08 08 78
PATISSERIE GRANDE-ALLEE LIMITEE 1630-2168	Saint-Hubert	29 09 78
POTVIN-GODIN INC. 1629-5826	Trois-Rivières	07 09 78
QUINCAILLERIE NORMAND LE BRICOLEUR INC. 1630-2085	500, chemin Royal, Saint-Pierre, Ile d'Orléans	02 10 78
LUC SAUVE, DECORATEUR INC. 1629-4480	Repentigny	30 08 78
SERVICE CAMPING MATT INC. 1627-9655	5351, boulevard Industriel, Montréal-Nord	04 07 78
SOCIETE D'AMENAGEMENT GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT S.A.G.E. LTEE 1629-9356	990, de Bourgogne, Sainte-Foy	26 09 78
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT FORESTIER SAG-LAC LTEE 1630-2713	242, avenue Riverin, Chicoutimi	04 10 78
SOFAB (1978) LTEE 1630-3521	200, chemin de l'Industrie, Lavaltrie	11 10 78
SOLINAR INC. 1628-3434	740, place Fortier, app. 603, Saint-Laurent	14 07 78
STUDIO DE SANTE SAGUENAY (1978) INC. 1630-0550	413 est, rue Racine, Chicoutimi	26 09 78
SUPERMARCHE CLOUTIER LA PERADE INC. 1630-2846	990, 2e Avenue, Sainte-Anne-de-la-Pérade ...	10 10 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
SYLVICULTURE NATURE INC. 1629-9968	Canton d'Orford	25 09 78
TELEVISION P.L. INC. 1629-8614	Noranda	18 09 78
ULLA INTERNATIONAL INC. 1629-9596	1370, Prunier, Sherbrooke	21 09 78

75011-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes (3e partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ASSOCIATION CHRETIENNE DES EMPLOYES DE LA COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL INC. 1630-2812	Montréal	06 10 78
ASSOCIATION CIANCIANESE DE MONTREAL	Montréal	28 08 78
L'ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA RIVIERE MOISIE INC. 1630-1772	Sept-Iles	03 10 78
ASSOCIATION DES CADRES DES USINES DE LA COMPAGNIE DE PAPIER ROLLAND 1630-2432	413 nord, 21e Avenue, Saint-Antoine	29 09 78
ASSOCIATION DES CITOYENS AVERTIS D'ALMA INC. ... 1629-9976	Alma	25 09 78
ASSOCIATION DES DELTAPLANISTES DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN INC. 1627-4425	8, Le Greco, Kénogami	13 06 78
ASSOCIATION DES DIRECTEURS-GERANTS DES CAISSES POPULAIRES DE L'ESTRIE INC. 1630-2135	1011 ouest, rue Galt, Sherbrooke	29 09 78
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE PLACE CENTRE-VILLE ST-GEORGES INC. 1630-3927	11400, 1re Avenue, Saint-Georges	10 10 78
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC GAGNON (COMTE LABELLE) LTEE 1629-1528	Duhamel	18 08 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
L'ASSOCIATION DES RESIDANTS DU LAC DE L'EST DE KAMOURASKA 1630-2093	100, 4e Avenue, La Pocatière	02 10 78
ASSOCIATION LOCALE DES FAMILLES D'ACCUEIL DE LAVAL INC. 1629-2310	Laval	23 08 78
L'ASSOCIATION QUEBECOISE DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN COMMUNICATION INC. 1628-3129	Sherbrooke	14 07 78
L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'OUEST DE MONTREAL INC. WEST END SPORTS ASSOCIATION OF MONTREAL INC. 1629-2070	1255, carré Phillips, bureau 911, Montréal	22 08 78
BASE COMMUNAUTAIRE DE PLEIN AIR L'ESCALE 1629-7574	Shawinigan	14 09 78
LES CAVALIERS WESTERN DE L'OUTAOUAIS QUEBECOIS 1627-4441	111, Carillon, Hull	18 09 78
CENTRE D'ACCUEIL ET DE LIAISON POUR IMMIGRANTS LA MAISONNEE 1629-4100	4881 est, rue Jarry, bureau A, Montréal	30 08 78
CENTRE DE LOISIRS DE RUISSEAU-LEBLANC INC. 1629-5859	Caplan	07 09 78
LE CENTRE L'AGORA 1626-5811	Gatineau	16 05 78
CHEZ BALDASSARRE, LE RENDEZ-VOUS DES SPORTIFS INC. 1626-9300	184, rue Dante, Montréal	25 05 78
CHORALE DE VAL-DAVID 1626-4277	1310, rue Jean-Morin, Val-David	10 05 78
CLUB D'AGE D'OR SAINTS-ANGES DE LACHINE 1629-9462	50, 15e Avenue, Lachine	04 10 78
CLUB DE GYMNASTIQUE DOLSAUT INC. 1630-1731	Dolbeau	02 10 78
CLUB DE HOCKEY JUNIOR LES FAUCONS DE SEPT-ILES INC. 1630-3299	Sept-Iles	05 10 78
CLUB DE HOCKEY MANIWAKI (1978) INC. 1629-7806	118, rue Laurier, Maniwaki	15 09 78
LE CLUB DE L'AGE D'OR NOTRE-DAME-DE-LA-JOIE 1629-6378	10205, bois de Boulogne, Montréal	13 09 78
CLUB DE L'AGE D'OR STE-ANGELE-DE-PREMONT, COMTE MASKINONGE 1628-8284	2341, Principale, Sainte-Angèle-de-Prémont Ste-Angèle	07 08 78
LE CLUB DE PLONGEE D'ASBESTOS 1630-4321	Asbestos	11 10 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
CLUB DES POLICIERS RETRAITES VILLE DE QUEBEC ... 1630-2788	275, rue Gignac, Québec	05 10 78
CLUB FAMILIAL LEMIEUX INC. 1630-3604	Sainte-Sabine	13 10 78
CLUB OPTIMISTE DE ST-DOMINIQUE INC. 1627-6321	Saint-Dominique	20 06 78
CLUB SOCIAL DESMOND-HALL	2835, rue Duchesne, Saint-Laurent	26 09 78
COLLECTIF D'INFORMATIONS SEXUELLES ET SEXOLOGIQUES (C.I.S.S.) 1627-1439	6109, avenue Durocher, Outremont	31 05 78
COMITE CULTUREL DE TADOUSSAC	Tadoussac	28 08 78
COMITE DE DEPOLLUTION DU LAC AUX CASTORS, LA MINERVE 1627-7824	Route Rurale numéro 1, La Minerve	29 08 78
COMITE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL 1807 INC. 1627-7287	1807, chemin Royal, Saint-Pierre	20 09 78
LE COMITE DE SOLIDARITE DE TROIS-RIVIERES INC. ... 1629-0025	985, rue Royale, chambre 26, Trois-Rivières ..	14 08 78
COMITE D'EMBELLISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DE NORMANDIN 1626-8872	Normandin	28 08 78
COMITE DES LOISIRS CAMPING BRODEUR	Route Rurale numéro 1, Stukely-Sud	13 07 78
COMITE K.R.T. POUR UNE SOCIETE DE CONSERVATION INC. 1629-0272	Cacouna	14 08 78
CONSEIL D'EDUCATION POPULAIRE NOTRE-DAME-DE-GRACES 1629-1767	Montréal	25 09 78
CONSEIL QUEBECOIS DU TAXI INC. 1630-0188	Communauté urbaine de Montréal	27 09 78
CORPORATION D'HABITATION DU CENTRE UNI DE LA COMMUNAUTE CHINOISE DE MONTREAL MONTREAL CHINESE COMMUNITY UNITED CENTER HOUSING CORPORATION 1628-9761	Montréal	11 08 78
FONDATION CYRILLE PICARD	Ste-Louise	17 07 78
FONDATION DU COLLEGE DE MAISONNEUVE	3800 est, Sherbrooke, Montréal	10 07 78
LA FONDATION DU VIEUX MONTREAL	1195 ouest, rue Sherbrooke, Montréal	20 04 78
LA FONDATION MARIE-ANNA B. PRATT	41, avenue Lorne, Saint-Lambert	18 08 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
FOYER SCOLAIRE L'ORBITE DE L'OUTAOUAIS 1626-4103	Gatineau	11 05 78
FRATERNITE ROSICRUCIENNE DE MAX HEINDEL 1629-6071	847, Cherrier, Montréal	14 10 78
GARDERIE BOBINO-BOBINETTE	8067, André-Ampère, Rivière-des-Prairies ...	04 10 78
1625-5382		
GARDERIE COMMUNAUTAIRE DE VARENNES	Varennnes	04 10 78
1628-3640		
LA GARDERIE PAILLASSON INC.	Montréal	04 10 78
1627-8095		
LES HABITATIONS DE LA MONTAGNE INC.	Gaspé	17 08 78
1629-1387		
LIGUE DE BALLON-BALAI DU ZODIAQUE	Saint-Jérôme	11 10 78
1630-4255		
LIGUE DE HOCKEY AMICALE STE-JULIE INC.	Sainte-Julie	05 10 78
1630-3380		
LA LIGUE DES CITOYENS DU LAC A LA TORTUE INC. .	171, 48e Rue, Saint-Théophile	13 09 78
1629-7442		
LE MANOIR DES LILAS INC.	Québec	26 04 78
1625-9749		
OFFICE DE LA FAMILLE DE DRUMMONDVILLE INC. ...	Drummondville	18 10 78
1630-6193		
PROGRAMMES AFS-CANADA, INC.	1682, rue St-Denis, Montréal	12 07 78
1628-2824		
REGROUPEMENT DES ASSISTES SOCIAUX DES ILES INC.	Havre-aux-Maisons	16 08 78
1629-0785		
RESEAU DES AMATEURS QUEBECOIS MEGA INC.	4585, 10e Rue, Laval-Ouest (Laval)	31 07 78
1628-6692		
REVEIL DU PONTIAC INC.	Fort-Coulonge	03 10 78
1630-1848		
LES SAISONNIERS DU PONT DE PREISSAC INC.	Preissac	11 09 78
1629-6576		
SERVICE DES BENEVOLES DE L'HOPITAL ST-JOSEPH DE RIMOUSKI INC.	Rimouski	22 09 78
1629-9885		
SOCIETE CULTURELLE PRO-ORGANO ST-HYACINTHE INC.	Saint-Hyacinthe	22 06 78
1627-6974		
LA SOCIETE DES PETITS CONCERTS DE MONTREAL ...	5071, Christophe-Colomb, Montréal	04 07 78
1627-9226		
SOCIETE HISTORIQUE DE CAP-SANTE	Cap-Santé	14 08 78
1629-0751		
LA TROUPE DE THEATRE LES TRAITS D'UNION	188, 2e Rue, ville de Gagnon	07 07 78
1628-1180		

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
UNION DES CONSEILS DE COMTE ET DES MUNICIPALITES LOCALES DU QUEBEC (U.C.C.Q.) INC. 1629-5958	Sainte-Foy	05 09 78
VILLAGE ETUDIANT DE LATERRIERE INC. 1629-0249	Chicoutimi	14 08 78
LE VILLAGE VACANCES PIEKOUAMI INC. 1629-4613	Desbiens	31 08 78

75011-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Avis d'annulation de lettres patentes (1er avis)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis aux compagnies ou corporations suivantes, constituées par lettres patentes sous l'autorité de la Loi des compagnies:

- qu'elles ont omis de produire le rapport prescrit par l'article 4 de la Loi des renseignements sur les compagnies (S.R. 1964, chapitre 273) pour les années indiquées;
- et qu'en conséquence faute par elles d'avoir fourni ledit rapport pour lesdites années tel que prescrit par la loi et de payer les droits exigibles dans les 60 jours de la publication dudit avis, il entend procéder à l'annulation de la charte desdites compagnies ou corporations:

Nom	Date de constitution en corporation	Année des rapports	Droits exigibles
PEINTURES M.F. INC. 1309-2515	14 12 67	1970 à 1978 incl.	\$130
SEMAINES SOCIALES DU CANADA (Secteur français) 1294-2082	09 06 58	Initial et 1958 à 1962 incl. et 1978	\$ 70

75011-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Avis de correction (Lettres patentes supplémentaires)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a autorisé la correction des lettres patentes supplémentaires de la corporation ou compagnie suivante:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
LES CONSTRUCTIONS MONT ST-HILAIRE LTEE 1265-7524	17 05 65	08 09 78	Corrigeant le nom «LES CONSTRUCTIONS MONT ST-HILAIRE INC.» par «LES CONSTRUCTIONS MONT ST-HILAIRE LTEE»

75011-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
ASSOCIATION DES ETUDIANTS AUX CERTIFICATS UNIVERSITAIRES DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES (A.E.C.U.H.E.C.) 1470-9372	19 10 76	22 09 78	Changeant le nom - ancien nom: «ASSOCIATION DES ETUDIANTS DU CENTRE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT EN ADMINISTRATION DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES DE MONTREAL (A.E.C.F.P.A.H.E.C.)».
L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES DROITS DE L'HANDICAPES J.A.K. 1300-8586	24 04 72	03 10 78	1) Changeant le nom - ancien nom: L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES DROITS DE L'ENFANT; 2) modifiant les objets.
ASSOCIATION TOURISTIQUE DU COEUR DU QUEBEC INC. 1507-7589	19 10 77	13 10 78	Changeant le nom - ancien nom: «L'ASSOCIATION TOURISTIQUE DU CENTRE DU QUEBEC».
ASSURANCES ARCAND & ASSOCIES INC. ... 1475-1556	14 03 77	02 10 78	Modifiant le capital.
ATELIER DE MECANIQUE BABY LTEE 1131-6163	29 07 66	06 09 78	Changeant le nom - ancien nom: BABY AUTO MACHINE SHOP INC.
CLAIRE BELL INC..... 1114-5190	15 10 46	05 10 78	Modifiant le capital.
MICHEL BOILY INC. 1239-6313	31 12 71	10 10 78	Changeant le nom - ancien nom: BOILY MEDICAL EQUIPMENT INC.
HONORE BOISVERT, COURTIER EN IMMEUBLE, INC. 1370-9399	13 01 75	18 07 78	Modifiant le capital.
BONNIE SPORTSWEAR LTD. 1115-1636	14 08 67	18 08 78	Etendant les objets.
CENTRE DE JOUR EDUCATIF LE PETIT CHEVAL 1360-2503	08 10 75	27 09 78	1) Augmentant le nombre des administrateurs à 7; 2) étendant les objets.
LE CENTRE DE LA MAISON DE GRANBY INC. 1359-1375	11 10 74	17 07 78	Changeant le nom - ancien nom: CONSTRUCTION LEO MARCOUX INC.
CHEMISES YAMASKA LTEE YAMASKA SHIRT LTD. 1134-0098	16 03 29	14 09 78	Changeant le nom - ancien nom: «YAMASKA SHIRT LIMITED».
LES DISTRIBUTIONS MAISON-MERE LTEE .. 1472-4405	16 12 76	03 10 78	Etendant les objets.
MARCEL DUCHESNE INC. 1347-0216	09 11 73	04 10 78	Changeant le nom - ancien nom: MERCERIE MICHAUD INC.
D.W. EGAN & ASSOCIES INC. 1625-1720	07 04 78	28 09 78	Changeant le nom - ancien nom: DENIS W. EGAN INC.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
ELECTRICITE PLUS INC. 1280-6394	16 03 71	16 10 78	Changeant le nom - ancien nom: «LES AMENAGEMENTS P.P.J. INC.»
ELECTRIMASCO INC. 1623-8768	27 02 78	19 09 78	Changeant le nom - ancien nom: LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ANDRE BERGERON INC.
FONDATION DE LA FAMILLE TERRIENNE .. 1258-7481	26 11 62	05 09 78	1) Remplaçant les objets; 2) étendant les dispositions.
GESTION LAMONTAGNE LTEE..... 1327-7884	10 06 71	29 09 78	Modifiant le capital.
GLENCO INVESTMENT CORP. 1160-2117	12 10 50	28 09 78	Modifiant le capital.
GLENGARRY TRANSPORT (QUEBEC) LTEE . 1263-3038	02 10 63	11 09 78	Modifiant le capital.
MICHEL A. GRAVEL INC. 1625-9897	01 05 78	07 09 78	Modifiant le capital.
L'HOPITAL SAINT-AUGUSTIN 1235-0336	21 06 48	27 09 78	Augmentant la valeur des biens immobiliers.
J.R. HOULE INC. 1266-3100	20 06 62	02 10 78	1) Etendant les objets; 2) étendant les dispositions.
IMMEUBLES MAURICE POLLACK INC. 1274-8315	04 02 29	10 10 78	Modifiant le capital.
IMPRIMERIE TRANDEK LTEE 1367-2852	25 02 74	08 09 78	Modifiant le capital.
LES INDUSTRIES GUILLEVIN-ALLIED INC. . 1264-6170	16 12 71	20 09 78	Modifiant le capital.
LES INDUSTRIES JANIL INC. 1467-4725	31 05 76	05 09 78	Modifiant le capital.
JALROU INC. 1155-4292	21 03 62	04 10 78	Augmentant le capital.
LES JEUNES ECOLOGISTES DE LEVIS INC. . 1255-5488	17 07 78	10 10 78	Changeant le nom - ancien nom: LES JEUNES ECOLOGISTES INC.
LES LOCATIONS FARCO LIMITEE FARCO LEASING LIMITED 1211-5820	17 08 71	24 08 78	Changeant le nom - ancien nom: «FARCO LEASING LTD.»
LES LOISIRS DE ST-VALERIEEN-SHEFFORD INC. 1284-0575	05 12 67	31 08 78	Etendant les objets.
MACONNERIE R.C.C. INC. 1473-5724	26 01 77	02 10 78	Modifiant le capital.
LES MANUFACTURIERS DE SURVETEMENTS L.W.L. LTEE L.W.L. OUTERWEAR MANUFACTURERS LTD. 1138-3999	13 07 46	30 06 78	Changeant le nom - ancien nom: «LEATHER WEAR LIMITED».
MAUPOL INC. 1280-4209	19 02 51	10 10 78	Modifiant le capital.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation			L.P.S. Date			Modifications
LES MERCERIES ESQUIRE LTEE 1174-2780	20	10	65	27	09	78	Changeant le nom - ancien nom: ESQUIRE MEN'S WEAR INC.
PHILDAR LTD. 1226-8561	28	04	72	15	09	78	Modifiant le capital.
PHOTO POSTE INC. 1355-8275	20	12	73	21	09	78	Changeant le nom - ancien nom: PHOTO POSTE (1974) INC.
PLACEMENT D.M.E. INC. 1466-6531	26	04	76	05	10	78	Modifiant le capital.
LES PLACEMENTS SAILLANT LIMITEE 1156-6858	27	05	50	11	10	78	Modifiant le capital.
POULIN ET FOLEY INC. 1161-4617	30	01	69	28	09	78	Changeant le nom - ancien nom: «LA-FLEUR ET FOLEY (1977) INC.»
LES PRODUITS MANUFACTURIERS LION D'OR INC. 1211-5713	19	08	71	18	08	78	Changeant le nom - ancien nom: MATELAS LION D'OR INC.
REPRODUCTIONS FRANCAISES SUR BANDES QUEBEC INC. 1464-0460	31	03	76	31	08	78	Changeant le nom - ancien nom: MAGNETOTHEQUE GENERALE POUR LES AVEUGLES DU QUEBEC (M.G.A.Q.) QUEBEC GENERAL TAPE LIBRARY FOR THE BLIND (Q.G.T.L.B.)
RESTAURANT LA ROCAILLE INC. 1479-6932	21	07	77	31	08	78	Modifiant le capital.
SOCIETE DE CONSULTATION EN ADMINISTRATION M. BELLEVILLE INC. 1505-6278	12	11	76	05	10	78	Changeant le nom - ancien nom: MAURICE BOISVERT & ASSOCIES INC.
SOCIETE POUR LES ENFANTS INFIRMES DU QUEBEC 1256-6287	25	03	30	04	10	78	Augmentant le capital.
SOGILI INC. 1464-7283	18	02	76	13	10	78	1) Changeant le nom - ancien nom: SOGILI, SOCIÉTÉ DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS LARIMDA INCORPORÉE; 2) modifiant le capital; 3) changeant le domicile légal à 835, Moncton, Québec.
STATION DE SKI BROMONT INC. 1626-0465	02	05	78	10	10	78	Modifiant le capital.
STATION-SERVICE DISTRICT LIMITEE 1507-2762	30	09	77	06	07	78	Changeant le nom - ancien nom: SERVICE ESSO DISTRICT LIMITEE.
TAPIS ROUGE AERO-SERVICE INC. 1157-5628	22	04	64	13	10	78	Modifiant le capital.
TAVERNE MONK (1964) LTEE 1113-7189	29	07	64	11	09	78	Modifiant le capital.
TENNIS CLUB 4 SAISONS 1142-2243	04	08	67	21	09	78	Modifiant le capital.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L. P.S. Date	Modifications
A. TREMBLAY & FRERES LTEE 1173-0157	20 11 62	28 09 78	Etendant les objets.

75011-o *Le directeur du Service des compagnies,*
HUBERT GAUDRY.

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social	
		Nouvelle adresse	
LES AGENCES J.H.D. LTEE 1141-8100	20 04 67	10435, avenue Bellevoix, Montréal-Nord	
ASSOCIATION TOURISTIQUE BEAUCE-APPALACHES INC. 1474-0120	08 02 77	80, rue St-Antoine, Sainte-Marie (Beauce)	
ATOMIC SNOW REMOVAL LTD. 1234-8868	23 11 66	2150, chemin Grande-Côte, Saint-Télesphore	
BAU-VAL INC. 1139-3600	20 04 54	380, Samuel-de-Champlain, Boucherville	
GUY CAISSY & ASSOCIES INC. 1507-0758	16 09 77	2, complexe Desjardins, bureau 1418, Tour de l'Est, Montréal	
LE COMITE PROVINCIAL DES MALADES INC. 1369-6612	16 09 74	Complexe Desjardins, galerie de l'Est, niveau 72, bureau 2-17, Montréal	
LES CONSEILLERS FREBERN INC. 1357-3480	21 06 74	400 ouest, rue Legendre, Montréal	
CONSTRUCTION BER-MASK LTEE 1203-2645	20 07 70	Saint-Didace	
CONSTRUCTION SAVARIA & FRERES LTEE 1369-3205	13 08 74	220, Champ-Doré, Saint-Mathieu-de-Beloil	
COPPER MOUNTAIN HOTEL INC. maintenant connu sous le nom de: LES PLACEMENTS HOTTON DE GASPE INC. 1178-4196	16 11 53	Route Nationale numéro 132, Gaspé	
GRANTHAM CROWLEY AGENCIES INC. 1315-8993	21 05 59	625 ouest, boulevard Dorchester, bureau 1010, Montréal	
ECHOVIEW KNOWLTON INC. 1199-7210	06 11 69	Route Rurale numéro 2, Lac-Brome, (Brome)	
LES ENTREPRISES DANIEL MIRON INC. 1624-3867	13 03 78	7459, rue Millet, Saint-Léonard	
EDDY FUGERE INC. 1359-8750	23 10 74	1601, Ire Avenue, Stoneham et Tewkesbury	

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social	
		Nouvelle adresse	
GESTION BECANCOUR INC. 1188-0721	29 10 68	380, rue Samuel-de-Champlain Boucherville	
LES IMMEUBLES C.D.J. INC. 1503-0935	12 05 76	2730, rue Chicoutimi, Laval	
KRUGER BROS. INVESTMENTS INC. 1270-2346	21 01 60	355, avenue Montcalm, Rosemère	
FRANCOIS MARQUIS LIMITEE 1158-0479	23 12 46	615, boulevard Pierre-Bertrand, Vanier	
PIERRE MARSAN INC. 1339-0091	05 09 73	7361, rue d'Iberville, Montréal	
DONALD ROBERT INC. 1474-0427	09 02 77	4060, Cormier, Notre-Dame-du- Mont-Carmel	
SERVICE DE PREPARATION AU MARIAGE S.P.M. DE QUEBEC INC. 1359-7059	05 11 74	1073 ouest, boul. St-Cyrille, Sillery	
SOKOL GYMNASIIC ASSOCIATION MASARYK INC. maintenant connu sous le nom de ASSOCIATION GYMNASIIQUE SOKOL MASARYK INC. 1264-7525	08 06 60	4073, avenue Hampton, Montréal	
SPELEO-CLUB DE QUEBEC INC. 1625-6588	19 04 78	5805, place Monmartre, Charlesbourg	
VAL-GO LTEE 1263-8185	28 10 65	Shipton (Richmond)	
LES VENTILATEURS CANADA LIMITEE 1134-9420	06 02 37	614, rue St-Jacques, Montréal	
VOGUE DE PARIS INC. 1103-5045	31 08 56	154, Schubert, Dollard-des-Ormeaux	

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Associations coopératives — Loi des

COOPERATIVE DE PRODUCTION ARTISANALE DE DESCHAILLONS

(Loi des associations coopératives)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPERATIVE DE PRODUCTION ARTISANALE DE DESCHAILLONS», dont le siège social est situé à Deschailons, Québec, dans le district électoral de Lotbinière.

*Le sous-ministre associé des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

75065-o

YVES TÉTREAUULT.

COOPERATIVE D'HABITATION «LA PROVIDENCE» DE QUEBEC

(Loi des associations coopératives)

Le ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPERATIVE D'HABITATION «LA PROVIDENCE» DE QUEBEC», dont le siège social est situé à Québec, Québec, dans le district électoral de Taschereau.

*Le sous-ministre associé des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*

75098-o

YVES TÉTREAUULT.

Avis divers

**ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES
DU LAC ST-PANCRACE INC.**

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes, en date du 25e jour d'août 1978, constituant en corporation sans capital-actions, sous le nom de «ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC ST-PANCRACE INC.», les membres actuels de «CLUB DE CHASSE ET DE PECHE ST-PANCRACE», déjà constituée en corporation le ou vers le 18 mars 1953, en vertu de la Loi des clubs de récréation (Statuts refondus 1964, chapitre 298).

Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder est de \$20 000.

Le siège social de la nouvelle corporation est à Baie-Comeau, district judiciaire de Hauterive.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

75011-o 1457-9346

**LES CLERCS DE SAINT-VIATEUR DU
SAINT-LAURENT (1978)**

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi des corporations religieuses, chapitre 75 des lois de 1971, il a accordé des lettres patentes, en date du 10e jour de juillet 1978, constituant en corporation régie par la Loi des

Ville de Montréal*Avis de rachat*

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie canadienne de l'émission désignée «obligations 9¹/₂% à fonds d'amortissement pour travaux publics, échéant le 1er décembre 1990» (ci-après appelées «obligations») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera POUR FINS D'AMORTISSEMENT le 1er décembre 1978, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat à savoir:

Numéros des obligations à coupons de \$5 000 chacune, portant le préfixe AB, rachetables le 1er décembre 1978 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

08990	\$1 000	09296	\$1 000	09533	\$1 000
09055	1 000	09441	1 000			
09081	3 000	09487	1 000			

Numéros des obligations à coupons de \$1 000 chacune, portant le préfixe A, rachetables le 1er décembre 1978:

560226	560227	560240	560265	560336	560349	560359	560473	560476	560487	560509
560558	560595	560636	560644	560679	560758	560773	560785	560852	560898	560914
560958	560983	560987	560995	560998	561002	561076	561086	561116	561129	561132
561154	561178	561196	561201	561233	561244	561272	561286	561296	561306	561348
561380	561381	561535	561638	561697	561710	561791	561803	561804	561811	561981

corporations religieuses, messieurs Gervais Dumont et Gaston Perreault, tous deux religieux, du 1, rue Iberville, Rivière-du-Loup, Québec, et M. Pierre Samson, religieux, de Sainte-Luce-sur-Mer, Québec.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à \$7 000 000.

Le siège social de la corporation est situé à Rivière-du-Loup, district judiciaire de Kamouraska.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

75011-o 1628-1560

CLUB DE TIR NEMROD INC.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 4 octobre 1978, à la corporation «CLUB DE TIR NEMROD INC.» incorporée en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, à l'effet que cette corporation cesse d'être régie par la loi ci-dessus mentionnée et devient sujette aux dispositions de la première partie de la Loi des compagnies, avec un capital total de \$40 000, divisé en 4 000 actions ordinaires d'une valeur au pair de \$10 chacune.

Le siège social de la corporation est situé à Saint-Augustin-de-Desmaures.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

75011-o 1277-4840

562106	562651	562876	563366	563422	563756	564000	564010	564222	564290	564298
564301	564304	564314	564391	564394	564455	564575	564624	564625	564674	564705
564714	564778	564782	564794	564811	564814	564827	564918	564994	565126	565154
565272	565432	565462	565578	565706	565709	565753	565952	566202	566355	566356
566690	566898	566925	567002	567006	567164	567225	567237	567362	567405	567406
567430	567460	568166	568210	568258	568264	568298	568330	568403	568434	568435
568443	568473	568492	568502	568517	568531	569269	569283	569303	569332	569372
569428	569435	569446	569477	569498	569513	569528	569570	569579	569581	569752
569771	569847	569848	569858	569950	569960	569968	569988	570059	570061	570141
570146	570152	570156	570198	570240	571075	572278	572340	572343	572794	572795
572797	572839	572849	572870	572907	572909	572917	572921	573070	573071	574049
574057	574062	574091	574112	574708	574740	575167	575219	575282	575305	575327
575358	575359	575381	576022	576035	576090	576127	576133	576152	576231	576262
576299	576306	576750	577037	577062	577067	577084	577094	577604	577617	577627
577643	577658	577669	577693	577709	577853	577976	578046	578164	578450	578465
578501	578521	578542	578576	578580	578622	578626	578655	578681	578688	579201
579220	579305	579311	579411	579450	579496	579512	579517	579521	579528	579583
579609	579634	579635	579648	579701	579724	579778	579786	579800	579815	579822
579823	579833	579838	579931	579950	579976	579987	580152	580182	580247	

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées, au choix du détenteur, en monnaie légale du Canada, au bureau principal de la Banque de Montréal, de la Banque Canadienne Nationale, de La Banque Royale du Canada ou de La Banque Provinciale du Canada, situé dans les villes de Montréal, Toronto, Halifax, Saint John, N.-B., Québec, Winnipeg ou Vancouver, Canada, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'obligations à coupons, avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1er décembre 1978 attachés.

Les obligations immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, à moins d'instructions d'agir différemment.

AVIS PUBLIC EST AUSSI PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 1er décembre 1978.

Daté à Montréal, ce troisième jour d'octobre 1978.

Ville de Montréal,
FERNAND DENIS, C. A.
Directeur des finances.

75086-o

Ville de Montréal

Avis de rachat

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie canadienne de l'émission désignée «obligations 9½% à fonds d'amortissement pour améliorations locales, échéant le 1er décembre 1990» (ci-après appelées «obligations») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera POUR FINS D'AMORTISSEMENT le 1er décembre 1978, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations à coupons de \$5 000 chacune, portant le préfixe AB, rachetables le 1er décembre 1978 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

15029	\$1 000	15173	\$1 000	15245	\$1 000
15055	1 000	15186	1 000	—		
15168	1 000	15240	1 000	—		

Numéros des obligations à coupons de \$1 000 chacune, portant le préfixe A, rachetables le 1er décembre 1978:

590241	590243	590382	590416	590538	590839	590848	590859	590865	590893	590903
590241	590243	590382	590416	590538	590839	590848	590859	590865	590893	590903
590946	591190	591507	591509	591550	591989	591991	592034	592100	592160	592228
592275	592299	592340	592471	592507	592623	592803	592804	592899	592914	592963
593048	593133	593219	593561	593581	593585	593845	593852	593891	593960	594004
594012	594019	594277	594323	594374	594382	594444	594472	594519	594525	594544
594580	594599	594644	594648	594675	594705	594882	595023	595029	595068	595294
595518	595930	595967	595983	596039	596047	596048	596050	596121	596390	596775
596778	596783	596981	597022	597086	597837	597841	597886	597917	597921	597985
597993	598019	598043	598077	598174	598207	598229	598237			

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées, au choix du détenteur, en monnaie légale du Canada, au bureau principal de la Banque de Montréal, de la Banque Canadienne Nationale, de La Banque Royale du Canada ou de La Banque Provinciale du Canada, situé dans les ville de Montréal, Toronto, Halifax, Saint John, N.-B., Québec ou Winnipeg ou Vancouver, Canada, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1er décembre 1978 attachés.

Les obligations immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, à moins d'instructions d'agir différemment.

Avis public est aussi par les présentes donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 1er décembre 1978.

Daté à Montréal, ce troisième jour d'octobre 1978.

Ville de Montréal,
FERNAND DENIS, C.A.,
Directeur des finances.

75087-o

Village de Normandin et canton de Normandin

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la municipalité du village de Normandin et le Conseil de la municipalité du canton de Normandin ont adopté, à la majorité de leurs membres des règlements, soit le Règlement numéro 161 de la municipalité du village de Normandin et le Règlement numéro 189 de la municipalité du canton de Normandin, autorisant ces municipalités à présenter une requête au lieutenant-gouverneur en conseil pour fusionner les municipalités du village de Normandin et du canton de Normandin et créer la nouvelle municipalité de «Ville de Normandin» aux conditions suivantes:

a) Le nom de la nouvelle municipalité est: «Ville de Normandin»;

b) Le territoire de la nouvelle municipalité est celui déterminé par la description technique et le plan sur toile préparés par monsieur Marcel Leblanc, arpenteur-géomètre, en date du 5 octobre 1978. La description technique est annexée à la présente requête pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;

c) La nouvelle municipalité est régie par la Loi des cités et villes;

d) Jusqu'à la première élection générale, le Conseil provisoire est composé de tous les membres de deux (2) Conseils existant au moment de la fusion. Le quorum est de huit (8) membres. Les deux maires alternent comme

maire du Conseil provisoire pour deux périodes égales qui couvrent le temps séparant la première assemblée et la date de la première élection générale. Le premier maire à exercer ce rôle sera nommé lors de la première rencontre du Conseil provisoire;

e) La première séance du Conseil provisoire sera tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes. Elle aura lieu à 20 heures dans la salle de l'hôtel de ville dans l'ex-municipalité du village de Normandin;

f) A compter de la première élection générale; le Conseil se compose de sept membres, dont un (1) maire et six (6) conseillers;

g) La première élection générale aura lieu le premier dimanche de novembre suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes, si lesdites lettres patentes sont en vigueur avant le 1er août de cette année; si elles le sont après le 1er août de cette année, la première élection générale aura lieu le premier dimanche de novembre de l'année suivante;

h) Pour la première élection générale et une élection subséquente, seules peuvent être candidates aux sièges numéros 1, 2 et 3 les personnes possédant le cens d'éligibilité conformément à l'article 122 de la Loi des cités et villes et inscrites au rôle d'évaluation à l'égard d'un immeuble situé dans le territoire de l'ex-municipalité du village de Normandin et seules peuvent être candidates aux sièges numéros 4, 5 et 6 les personnes possédant le cens

d'éligibilité conformément à l'article 122 de la Loi des cités et villes et inscrites au rôle d'évaluation à l'égard d'un immeuble situé dans le territoire de l'ex-municipalité du canton de Normandin.

i) Tous les employés permanents des municipalités demeurent à l'emploi de la nouvelle municipalité aux postes qui leur sont assignés, et ce, sous réserve des dispositions de la loi et des conditions suivantes:

1. le secrétaire-trésorier de l'ex-municipalité du village devient le greffier de la nouvelle ville;
2. le secrétaire-trésorier de l'ex-municipalité du canton devient le trésorier de la nouvelle ville.

j) Les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles d'évaluation, rôles de perception et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lesquels ils ont été faits, jusqu'à ce qu'ils soient amendés ou abrogés par la nouvelle municipalité;

k) Un inventaire sera fait de tous les documents (règlements, procès-verbaux, rôles d'évaluation, photographies, permis de construire, cartes, plan, rapports et autres) produits ou reçus par les anciennes municipalités fusionnées sous la direction du greffier dans les six (6) mois qui suivront la publication des lettres patentes. Toute les pièces vieilles de moins de cinq (5) ans nécessaires à la bonne marche de la nouvelle municipalité y seront conservées. Quant aux autres pièces, seront confiées à la garde du Conservateur des Archives nationales du Québec celles qu'il aura jugées d'intérêt historique, et ce, en vertu de la législation relative aux Archives nationales du Québec (1969, chapitre 26);

l) Le Conseil devra, dans un délai de (6) six mois de l'entrée en vigueur des lettres patentes, adopter un règlement pour fixer un tarif de compensation uniforme pour l'aqueduc et les égouts;

m) L'actif et le passif des deux (2) municipalités requérantes dont partie de l'actif et du passif de la nouvelle municipalité.

n) Les surplus ou déficits des ex-municipalités, à la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes, demeurent au bénéfice ou à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de l'ex-municipalité qui a accumulé ces surplus ou déficits;

o) Toute dette qui pourrait survenir à la suite d'une poursuite judiciaire ou d'une transaction, pour un ou des actes posés ou pour une ou des omissions commises par une des municipalités fusionnées est à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de cette ancienne municipalité;

p) Devient à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité sur la base de la valeur desdits biens-fonds telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année le soldé des échéances au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, en capital et intérêts de règlements suivants:

1. Du village de Normandin, les Règlements portant les numéros 132, 133, 140, 143, 158 et les Règlements portant les numéros suivants:	
69	dans une proportion de 54%
76-117	dans une proportion de 39%
76-123	dans une proportion de 40%
119	dans une proportion de 50%
131	dans une proportion de 26%
2. Du canton de Normandin, les Règlements portant les numéros	
164-165-168	dans une proportion de 57%
180	dans une proportion de 78%

Les clauses d'imposition des règlements décrétées aux paragraphes 1 et 2 sont modifiées en conséquence.

q) La nouvelle municipalité deviendra effective selon la loi.

Tout propriétaire ou tout locataire des municipalités concernées peut s'opposer au principe de la fusion ou aux modalités de la requête conjointe dans les trente jours qui suivent la date de la dernière parution dans un journal du présent avis et peut faire connaître les motifs de son opposition en s'adressant par écrit à la Commission municipale du Québec.

On peut prendre connaissance et obtenir copie du texte de la requête conjointe aux secrétariats des municipalités du village de Normandin et du canton de Normandin.

*Le secrétaire-trésorier de la municipalité
du canton de Normandin,
MME BRIGITTE LÉVESQUE.*

Description

Du territoire de la municipalité de la ville de Normandin, provenant de la fusion de la municipalité du canton de Normandin et du village de Normandin, comté municipal de Lac-Saint-Jean-Ouest.

Un territoire comprenant une partie du canton de Normandin et une partie de la rivière Ashuapmouchouan, dans le comté municipal de Lac-Saint-Jean-Ouest;

Comprenant également tous les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes ou futures, ainsi que tous les chemins, rues, ruelles, emprises de chemin de fer, rivières, cours d'eau ou partie d'iceux, le tout tel qu'indiqué sur le plan numéro 4229 de mon répertoire, lequel plan est en date du 5 octobre 1978.

Le susdit territoire peut se décrire d'une façon plus explicite comme suit:

Commençant au centre de la rivière Ashuapmouchouan, dans le prolongement de la ligne séparative des cantons de Parent et de Normandin, de là, les lignes et démarcations suivantes en continuité les unes des autres:

L'axe de la rivière Ashuapmouchouan en allant vers le nord-ouest jusqu'au prolongement de la ligne séparative des cantons de Normandin et de Dumais.

Le prolongement de la ligne séparative des cantons de Normandin et de Dumais, la susdite ligne séparative des cantons de Normandin et de Dumais et la ligne séparative des cantons de Normandin et de Girard jusqu'à la ligne séparative des rangs VII et VIII du canton de Normandin.

La ligne séparative des rangs VII et VIII du canton de Normandin jusqu'à la ligne séparative des lots 51 et 50, rang VII, du canton de Normandin.

La ligne séparative des lots 51 et 50, rang VII, jusqu'à l'axe de la rivière Ticouapé.

L'axe de la rivière Ticouapé jusqu'à la ligne séparative des lots 50 et 49B, rang VII.

La ligne séparative des lots 50 et 49B, rang VII, en allant vers le nord-est sur une distance estimée à 13 chaînes jusqu'à l'axe de la rivière Ticouapé, après avoir traversé la susdite rivière une première fois.

L'axe de la rivière Ticouapé jusqu'à la ligne séparative des rangs VII et VIII.

La ligne séparative des rangs VII et VIII jusqu'à la route des lots 42A et 41B, rang VII.

Le côté ouest de la route sur une distance de sept cent quatre-vingt-dix pieds et cinq dixièmes (790,5 pi) en allant vers le nord sur le rang VIII.

Une ligne dans une direction $71^{\circ}28'$ et sur une distance de cent cinquante-deux pieds et huit dixièmes (152,8 pi).

Une ligne dans une direction $123^{\circ}41'$ et sur une distance de trois cent trente-trois pieds et huit dixièmes (333,8 pi) jusqu'à la ligne séparative des lots 42 et 41, rang VIII; ce point de jonction à la ligne séparative des lots 42 et 41, rang VIII, est localisé à huit cent quatre-vingt-quinze pieds et cinq dixièmes (895,5 pi) de la ligne séparative des rangs VIII et VII.

La ligne séparative des lots 42 et 41, rang VIII, en allant vers le nord-est jusqu'à l'axe de la rivière Ticouapé; la longueur de cette ligne ne devant pas être supérieure à quatre cents pieds (400 pi).

L'axe de la rivière Ticouapé jusqu'à la ligne séparative des lots 40A et 39B, rang VIII.

La ligne séparative des lots 40A et 39B, rang VIII, jusqu'à la ligne séparative des rangs VIII et IX.

La ligne séparative des rangs VIII et IX et son prolongement sur le lot 52, rang nord, jusqu'à l'axe de la rivière Ticouapé.

L'axe de la rivière Ticouapé jusqu'à la ligne séparative des lots 52 et 51, rang nord.

La ligne séparative des lots 52 et 51, rang nord, jusqu'à l'axe du ruisseau Deschênes.

L'axe du ruisseau Deschênes jusqu'à la ligne séparative des rangs IX et X.

La ligne séparative des rangs IX et X jusqu'à la ligne séparative des rangs 44 et 45, rang X.

La ligne séparative des lots 44 et 45, rang X, jusqu'à la ligne séparative des cantons de Normandin et d'Albanel.

La ligne séparative des cantons de Normandin et d'Albanel, jusqu'à la ligne séparative des cantons de Normandin et de Parent.

La ligne séparative des cantons de Normandin et de Parent, jusqu'au point de départ, à l'axe de la rivière Ashuapmouchouan.

Le susdit territoire, ainsi délimité, couvre une superficie de quatre-vingt-trois milles et soixante-deux centièmes de mille carré (83,62 milles carrés).

Lequel territoire à être fusionné sous le nom de municipalité de la ville de Normandin.

Décrit en duplicata à Roberval, le 5 octobre 1978, sous le numéro 3365 de ses minutes.

75064-o

MARCEL LEBLANC, *arpenteur-géomètre*.

Village de Saint-Agapitville

et

Paroisse de Saint-Agapit-de-Beaurivage

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la municipalité du village de Saint-Agapitville et le Conseil de la municipalité de la paroisse de Saint-Agapit-de-Beaurivage ont adopté, à la majorité de leurs membres des règlements, soit le Règlement no 60-1978 de la municipalité du village de Saint-Agapitville et le Règlement no 3-1978 de la municipalité de la paroisse de Saint-Agapit-de-Beaurivage, autorisant ces municipalités à présenter une requête au lieutenant-gouverneur en conseil pour fusionner les municipalités du village de Saint-Agapitville et de la paroisse de Saint-Agapit-de-Beaurivage et créer la nouvelle municipalité de «Municipalité de Saint-Agapit» aux conditions suivantes:

a) Le nom de la nouvelle municipalité est «Municipalité de Saint-Agapit»;

b) Le territoire de la nouvelle municipalité est celui déterminé par la description technique et le plan sur toile préparés par monsieur Jean-Louis Demers, arpenteur-géomètre, en date du 4 octobre 1978. La description technique est annexée à la présente requête pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;

c) La nouvelle municipalité est régie par le Code municipal;

d) Jusqu'à la première élection générale, le Conseil provisoire est composé de tous les membres des deux (2) Conseils existant au moment de la fusion. Le quorum est de huit (8) membres. Les deux maires alternent comme maire du Conseil provisoire pour deux périodes égales qui couvrent le temps séparant la première assemblée et la date de la première élection générale. Le premier maire à exercer ce rôle est le maire de l'ex-municipalité du village de Saint-Agapitville;

e) La première séance du conseil provisoire sera tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes. Elle aura lieu à 20 heures en la salle du Centre culturel, au 1130, rue du Centenaire, dans l'ex-municipalité de Saint-Agapitville;

f) Pour la première élection générale et les deux élections subséquentes, seules peuvent être candidates aux sièges nos 1, 2 et 3 les personnes possédant le cens d'éligibilité conformément à l'article 226 du Code municipal et inscrites au rôle d'évaluation à l'égard d'un immeuble situé dans le territoire de l'ex-municipalité du village de Saint-Agapitville et seules peuvent être candidates aux sièges nos 4, 5 et 6 les personnes possédant le cens d'éligibilité conformément à l'article 226 du Code municipal et inscrites au rôle d'évaluation à l'égard d'un immeuble situé dans le territoire de l'ex-municipalité de la paroisse de Saint-Agapit-de-Beaurivage;

g) La première élection générale aura lieu le premier dimanche du deuxième mois suivant le mois de l'entrée en vigueur des lettres patentes. L'élection subséquente, pour le remplacement de deux (2) conseillers, tel que prévu par l'article 249 c du Code municipal a lieu le premier dimanche de novembre de l'année suivante. La durée du mandat des membres du Conseil est de trois (3) ans et les sièges sont numérotés de (1) à (6);

h) Tous les employés permanents des municipalités demeurent à l'emploi de la nouvelle municipalité aux postes qui leur sont assignés, et ce, sous réserve des dispositions de la loi de la condition suivante:

Le secrétaire-trésorier de l'ex-municipalité de Saint-Agapitville devient le secrétaire-trésorier de la nouvelle municipalité.

i) Les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles d'évaluation, rôles de perception et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits, jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés par la nouvelle municipalité;

j) Un inventaire sera fait de tous les documents (règlements, procès-verbaux, rôles d'évaluation, photographies, permis de construire, cartes, plans, rapports et autres) produits ou reçus par les anciennes municipalités fusionnées sous la direction du secrétaire-trésorier dans les six (6) mois qui suivront la publication des lettres patentes. Toutes les pièces vieilles de moins de cinq (5) ans nécessaires à la bonne marche de la nouvelle municipalité y seront conservées. Quant aux autres pièces, seront confiées à la garde du Conservateur des Archives nationales du Québec celles qu'il aura jugées d'intérêt historique, et ce, en vertu de la législation relative aux Archives nationales du Québec (1969, chapitre 26);

k) Tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviendront la propriété de la nouvelle municipalité;

l) Les surplus ou déficits accumulés des ex-municipalités, à la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes, deviennent au bénéfice ou à la charge de la municipalité qui a accumulé ces surplus ou déficits;

m) Le Conseil devra, dans un délai de six (6) mois de l'entrée en vigueur des lettres patentes, adopter un règlement pour fixer un tarif de compensation pour le service d'aqueduc et d'égouts;

n) Toute dette qui pourrait survenir à la suite d'une poursuite judiciaire ou d'une transaction, pour un ou des actes posés par une des municipalités, est à la charge ou au bénéfice de cette ancienne municipalité;

o) Devient à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité sur la base de la valeur desdits biens-fonds telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année le solde des échéances au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, en capital et intérêts des règlements suivants:

De l'ex-village de Saint-Agapitville, les règlements portant les numéros 29, 36 et 10;

Les clauses d'imposition des règlements décrétées au paragraphe précédent sont modifiées en conséquence.

q) La nouvelle municipalité deviendra effective selon la loi.

Tout propriétaire ou tout locataire des municipalités concernées peut s'opposer au principe de la fusion ou aux modalités de la requête conjointe dans les trente jours qui suivent la date de la dernière parution dans un journal du présent avis et peut faire connaître les motifs de son opposition en s'adressant par écrit à la Commission municipale du Québec, 680, Saint-Amable, Québec, G1R 4Z3.

On peut prendre connaissance et obtenir copie du texte de la requête conjointe aux secrétariats des municipalités du village de Saint-Agapitville et de la paroisse de Saint-Agapit-de-Beaurivage.

*Le secrétaire-trésorier de la municipalité
du village de Saint-Agapitville,*

PAUL CROTEAU.

Description officielle des limites du territoire de la municipalité de Saint-Agapit.

Le territoire actuel des municipalités de la paroisse de Saint-Agapit-de-Beaurivage et du village de Saint-Agapitville, comté municipal de Lotbinière, comprenant en référence aux cadastres des paroisses de Saint-Agapit, Saint-Apollinaire et Saint-Flavien, les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, rues, emprise de chemin de fer, îles, lacs, cours d'eau, ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du sommet de l'angle nord-ouest du lot 253 du cadastre de la paroisse de Saint-Agapit, de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes en référence à ce cadastre: la ligne nord-

ouest des lots 253 à 264, la ligne nord-est du lot 264 jusqu'à sa rencontre avec la ligne nord-ouest du lot 265, ladite ligne nord-ouest du lot 265, la ligne sud-ouest du lot 498 du cadastre de la paroisse de Saint-Apollinaire, en référence au cadastre de la paroisse de Saint-Apollinaire, la ligne nord-ouest des lots 498 rétrogradant jusqu'au lot 489, la ligne nord-est du lot 489 jusqu'à sa rencontre avec la ligne nord-ouest du lot 488, la ligne nord-ouest des lots 488 rétrogradant jusqu'au lot 478, la ligne sud-ouest du lot 477, la ligne nord-ouest des lots 477 rétrogradant jusqu'au lot 467, la ligne nord-est du lot 467 jusqu'à sa rencontre avec la ligne nord-ouest du lot 466, les lignes nord-ouest, nord-est et sud-est du lot 466, la ligne sud-est des lots 506 et 508, jusqu'à son intersection avec la ligne nord-ouest du lot 179 du cadastre de la paroisse de Saint-Agapit, en référence à ce cadastre, la ligne nord-ouest du lot 179, 177 rétrogradant jusqu'au lot 163, la ligne nord-est du lot 163, la ligne sud-est des lots 163 à 169, la ligne nord-est du lot 162, la ligne sud-est des lots 161, 160, 159, jusqu'à l'intersection de la ligne est du lot 1, la ligne est des lots 1 et 2, la ligne sud-est des lots 3, 4, 5, le prolongement de la ligne est du lot 5 à travers un chemin, la ligne sud-est des lots 6 et 7, la ligne nord-est du lot 8, la ligne sud-est des lots 8 à 12, la ligne nord-est du lot 13, la ligne sud-est des

lots 13 à 19, la ligne sud-ouest du lot 19, la ligne sud-est des lots 20 à 50, la ligne sud-ouest du lot 50, le prolongement de la ligne sud-ouest du lot 50 à travers un chemin et le chemin de fer, la ligne sud-ouest du lot 89, la ligne sud-est du lot 100 jusqu'au prolongement vers le sud-est de la ligne nord-est des lots 102 et 103, ledit prolongement, la ligne nord-est des lots 102 et 103, la ligne nord-ouest des lots 100, 91, 92, 93, 94 et 95 jusqu'à sa rencontre avec la ligne sud-ouest du lot 181 du cadastre de la paroisse de Saint-Flavien, en référence à ce cadastre, ladite ligne sud-ouest du lot 181, l'emprise est d'un chemin jusqu'au prolongement de la ligne sud-ouest des lots 180 et 183, à travers le chemin, ledit prolongement, la ligne sud-ouest des lots 180 et 183, la ligne nord-ouest du lot 180 jusqu'à sa rencontre avec la ligne sud-ouest du lot 253 du cadastre de la paroisse de Saint-Agapit, enfin la ligne sud-ouest du lot 253 jusqu'au point de départ; lesquelles limites définissent le territoire de la municipalité de Saint-Agapit, les municipalités actuelles de la paroisse de Saint-Agapit-de-Beaurivage et du village de Saint-Agapitville cessant d'exister par cette fusion.

Fait à Sainte-Foy, le 4 octobre 1978.

JEAN-LOUIS DEMERS, *arpenteur-géomètre*.

75021-o

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi du Accordés

Joseph Etienne Thomas Onésime Bolduc

Par le certificat numéro 78-170, du 21 septembre 1978, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph-Etienne-Thomas-Onésime Cauchon, né le 25 janvier 1939, en celui de Joseph Etienne Thomas Onésime Bolduc.

Québec, le 18 octobre 1978.

Le sous-ministre associé de la Justice,

75063-o RENÉ LANGEVIN.

Joseph Léonard Eddy Coulombe

Par le certificat numéro 78-159, du 21 septembre 1978, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph-Léonard-Edwidge Coulombe, né le 9 janvier 1948, en celui de Joseph Léonard Eddy Coulombe.

Québec, le 18 octobre 1978.

Le sous-ministre associé de la Justice,

75063-o RENÉ LANGEVIN.

Marie Françoise Sonia Antonia Duval

Par le certificat numéro 78-164, du 21 septembre 1978, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Marie Françoise Antonia Duval, née le 3 janvier 1929, en celui de Marie Françoise Sonia Antonia Duval.

Québec, le 18 octobre 1978.

Le sous-ministre associé de la Justice,

75063-o RENÉ LANGEVIN.

Marie Louise Lucy Edith Fortin

Par le certificat numéro 78-165, du 21 septembre 1978, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Louise Claudette Lucy Fortin, née le 25 août 1957, en celui de Marie Louise Lucy Edith Fortin.

Québec, le 18 octobre 1978.

Le sous-ministre associé de la Justice,

75063-o RENÉ LANGEVIN.

Marie Jeannette Gaudreau

Par le certificat numéro 78-172, du 21 septembre 1978, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Jeannette, née le 2 août 1940, en celui de Marie Jeannette Gaudreau.

Québec, le 18 octobre 1978.

Le sous-ministre associé de la Justice,

75063-o RENÉ LANGEVIN.

John Walter Gogluska

Par le certificat numéro 78-158, du 21 septembre 1978, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jan Wladyslaw Gogluska, né le 8 février 1953, en celui de John Walter Gogluska.

Québec, le 18 octobre 1978.

Le sous-ministre associé de la Justice,

75063-o

RENÉ LANGEVIN.

Joseph Joël Raymond

Par le certificat numéro 78-199, du 5 octobre 1978, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Isidore Raymond, né le 4 mars 1959, en celui de Joseph Joël Raymond.

Québec, le 18 octobre 1978.

Le sous-ministre associé de la Justice,

75063-o

RENÉ LANGEVIN.

Marie Raymonde Jeannette Letellier

Par le certificat numéro 78-163 du 21 septembre 1978, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Remone (Raymonne) Jeannine (Jeannette) Letellier, née le 26 janvier 1917, en celui de Marie Raymonde Jeannette Letellier.

Québec, le 18 octobre 1978.

Le sous-ministre associé de la Justice,

75063-o

RENÉ LANGEVIN.

Marie Irène Rivet

Par le certificat numéro 78-160, du 21 septembre 1978, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Reine Rivet, née le 4 septembre 1926, en celui de Marie Irène Rivet.

Québec, le 18 octobre 1978.

Le sous-ministre associé de la Justice,

75063-o

RENÉ LANGEVIN.

Marie Victoria Liliane Poulin

Par le certificat numéro 78-166 du 21 septembre 1978, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Victoria Eliane Poulin, née le 20 août 1920, en celui de Marie Victoria Liliane Poulin.

Québec, le 18 octobre 1978.

Le sous-ministre associé de la Justice,

75063-o

RENÉ LANGEVIN.

Sidney Stevens

Par le certificat numéro 78-200, du 6 octobre 1978, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Sydney Stavitzky, né le 25 juin 1940, en celui de Sidney Stevens.

Québec, le 18 octobre 1978.

Le sous-ministre associé de la Justice,

75063-o

RENÉ LANGEVIN.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi du Demandes

Elizabeth Ann Bejshak

Avis est par les présentes donné que Elizabeth Ann Bejshak, résidant et domiciliée au 11535, rue Guertin en les cité et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Elizabeth Ann Bishop.

Montréal, le 17 octobre 1978.

Le procureur de la requérante,

75022-44-2-o

ME ANDRÉ MARTEL.

la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom de Sandra Pauline Bejshak en celui de Sandra Pauline Bishop.
Montréal, le 17 octobre 1978.

Le procureur de la requérante,

75023-44-2-o

ANDRÉ MARTEL, avocat.

Philippe Doat

Avis est par les présentes donné que Philippe Doat, étudiant, de ville Saint-Laurent, district de Montréal, a l'intention de s'adresser au ministre de la Justice afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Philippe O'Connor.

Montréal, le 29 septembre 1978.

Les procureurs du requérant,

74908-43-2-o

ADESSKY, KINGSTONE,
ZEBISTAS & POULIN.**Sandra Pauline Bejshak**

Avis est par les présentes donné que Sandra Pauline Bejshak, résidant et domiciliée au 12035, rue Marsan, en les cité et district de Montréal, s'adressera au ministre de

Jean-Jacques Dubeau

Prenez avis que Jean-Jacques Dubeau, sans emploi, domicilié et résidant au 4554, rue de Bréboeuf, appartement 8, à Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un changement d'indication de sexe et de prénom dans les registres de l'état civil. Le nouveau nom sera Jackie Dubeau, de sexe féminin.

Montréal, le 23 octobre 1978.

Les procureurs du requérant,
POIRIER, ST-PIERRE & CARRIÈRE.

75130-44-2-0

Joseph Marcel Gélinau

Avis est par les présentes donné que Joseph Marcel Gélinau, domicilié et résidant au 344, rue King George, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Marcel Legault.

Montréal, le 2 octobre 1978.

Les procureurs du requérant,
BEAUPRÉ, TRUDEAU, SYLVESTRE,
TAILLEFER & LÉGER.

74909-43-2-0

Joseph Roland Maurice Gélinau

Avis est par les présentes donné que Joseph Roland Maurice Gélinau, domicilié et résidant au 1890, rue Adoncourt, app. 14, à Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Roland Maurice Legault.

Montréal, le 2 octobre 1978.

Les procureurs du requérant,
BEAUPRÉ, TRUDEAU, SYLVESTRE,
TAILLEFER & LÉGER.

74910-43-2-0

Marguerite Genest

Avis est donné par la présente que madame Marguerite Genest, épouse de Léonce Claveau, résidant et domiciliée en la ville de Sainte-Julie-de-Verchères, province de Québec, au numéro 345, de la rue Lamoureux, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Nancy Genest.

Longueuil, le 11 octobre 1978.

Le procureur de la requérante,
SUZIE SAINT-GEORGES, notaire.

74979-43-2-0

Joachim Manfred Heinz

Avis est donné que Joachim Manfred Heinz s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin

d'obtenir un certificat changeant son nom de Joachim Manfred Heinz en celui de Joey Manfred Heinz.

Québec, le 5 octobre 1978.

75131-44-2-0

Les procureurs du requérant,
PICARD, MARINEAU & ASSELIN.

Luc Périard

Avis est donné que M. Luc Périard, domicilié au 11008, rue Hébert, Montréal-Nord, présentera au ministre de la Justice du Québec, une requête en changement de nom, afin d'être autorisé à porter le nom de Luc Bédard.

Montréal, le 28 octobre 1978.

Le procureur du requérant,
ME STÉPHANE LAMARCHE.

75024-44-2-0

Mario Périard

Avis est donné que M. Mario Périard, domicilié au 11008, rue Hébert, Montréal-Nord, présentera au ministre de la Justice du Québec, une requête en changement de nom, afin d'être autorisé à porter le nom de Mario Bédard.

Montréal, le 28 octobre 1978.

Le procureur du requérant,
ME STÉPHANE LAMARCHE.

75025-44-2-0

Joseph Aurélien Michel St-Arnaud

Avis est donné que Joseph Aurélien Michel St-Arnaud, réposé aux filtres, domicilié et résidant au 7246, rue Molson à Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice du Québec afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Aurélien Michel Deslauriers.

Montréal, le 23 octobre 1978.

Les procureurs du requérant,
TRUDEL, NADEAU, LÉTOURNEAU,
LESAGE & CLEARY.

75066-44-2-0

Robert Soucy

Avis est par les présentes donné que Robert Soucy, infirmier, demeurant au 4094, rue Ethel, à Verdun, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom de famille en celui de Vincent. Ce changement affectera aussi son épouse, dame Liliane Thibeault, et son enfant, Sarah Vincent.

Verdun, le 18 septembre 1978.

Le procureur du requérant,
RÉGIS RÉMILLARD, notaire.

75048-44-2-0

Waying Hung Fong Yue

Avis est donné par les présentes que Waying Hung Fong Yue, comptable, résidant et domicilié au 735, rue Verdure, dans les cité de Brossard, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom de Waying

Hung Fong Yue en celui de Clément Waying Hung. Ce changement sera applicable également à son épouse, dame Marie-May Liu Man Hin.

Montréal, le 23 octobre 1978.

Les procureurs du requérant,

75088-44-2-0 MENDELSON, ROSENTZVEIG, SHACTER.

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No: 500-05-023786-781

DAVIS LLOYD HART, demandeur, c. **GEORGE ROMEOS, CHARILAOS ROMEOS, ANGELA KOURKOULOS et JOHN ROMEOS**, défendeurs.

Ordonnance

Par ordre de la Cour, le demandeur a été autorisé à aviser les défendeurs qu'un avis de contravention de soixante (60) jours, conformément aux dispositions de l'article 1040a du Code civil de la province de Québec, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laval le 5 octobre 1978 sous le numéro 428921 et que 3 copies dudit avis de soixante (60) jours ont été déposées à leur intention aux greffes de la Cour supérieure au palais de justice de Montréal et les défendeurs sont par les présentes requis de remédier aux défauts énoncés dans ledit avis dans les soixante (60) jours de la parution

du présent avis.

Montréal, le 20 octobre 1978.

Le procureur du demandeur,

75036-0

BARRY FEINSTEIN.

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 50005-021173-784

ALAN ZEMELMAN ET AL., c. CAMPBELL ENTERPRISES INC.

La mise-en-cause, Campbell Enterprises Inc., est avisée par les présentes qu'une requête en radiation d'enregistrement de bail est déposée aux greffes de la Cour supérieure de Montréal, à son intention, et que cette requête sera présentée pour adjudication devant cette honorable Cour, le 1er décembre 1978, à 9 h 30 de la matinée, en la salle 2.16 du palais de justice de Montréal.

Montréal, le 20 octobre 1978.

Veillez agir en conséquence.

Montréal, le 20 octobre 1978.

Le procureur des requérants,

75049-0

BARRY FEINSTEIN.

Compagnies — Loi des**Demandes d'abandon de charte****LES ARTISANATS CHELARD INC.**

Prenez avis que la compagnie LES ARTISANATS CHELARD INC, compagnie dûment incorporée en vertu de la première partie de la loi des compagnies, ayant son siège social en la ville de Laval, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Laval, le 20 octobre 1978.

Le procureur de la compagnie,

75068-0

ROSAIRE CHARTRAND, notaire.

ASSOCIATION DES CHEFS MECANICIENS DE MACHINES FIXES DES HOPITAUX DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Prenez avis que la compagnie ASSOCIATION DES CHEFS MECANICIENS DE MACHINES FIXES DES HOPITAUX DE LA PROVINCE DE QUEBEC demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 18 octobre 1978.

Le procureur de la compagnie,

75132-0

GRÉGOIRE CYR, avocat.

ATLAS PRESS LIMITED

Prenez avis que, ATLAS PRESS LIMITED, corporation légalement constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social à Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 25 septembre 1978.

Le secrétaire-trésorier,

G. LAMY.

75014-o

BROWN-LEE INVESTMENT CORP.

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi des compagnies, «BROWN-LEE INVESTMENT CORP.», s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

Montréal, le 28 septembre 1978.

Les procureurs de la requérante,

PHILIPPS & VINEBERG.

75089-o

**LES ENTREPRISES C.E.I. INC.
C.E.I. ENTERPRISES INC.**

Avis est par les présentes donné que la compagnie LES ENTREPRISES C.E.I. INC. — C.E.I. ENTERPRISES INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 23 octobre 1978.

Le président,

N. LERNOULD.

75061-o

CIE DE TABAC TERREBONNE LIMITEE

Prenez avis que la compagnie CIE DE TABAC TERREBONNE LIMITEE compagnie dûment incorporée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, ayant son siège social en la ville de Terrebonne, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Terrebonne, le 20 octobre 1978.

Le procureur de la compagnie,

ROSAIRE CHARTRAND, notaire.

75069-o

COMPAGNIE DE CONSTRUCTION G.L.V. LTEE

Avis est par les présentes donné que la COMPAGNIE DE CONSTRUCTION G.L.V. LTEE s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 19 octobre, 1978.

Le procureur de la requérante,

JACK B. BOBROVE, C.R.

75090-o

DIVESTCO INC.

Avis est par les présentes donné que la société DIVESTCO INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 18 mai 1978.

Les procureurs de la requérante,

75059-o STIKEMAN, ELLIOTT, ROBARTS & BOWMAN.

ELITE KNITTING MILLS INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie ELITE KNITTING MILLS INC., constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans les cité et district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 19 octobre 1978.

Le secrétaire,

VIRGINIA SHEPER.

75060-o

LES ENTREPRISES ST-LUDGER DE MILOT INC.

Avis est par les présentes donné que LES ENTREPRISES ST-LUDGER DE MILOT INC., une compagnie incorporée en vertu de la Loi des compagnies, ayant son siège social à Montréal, Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 11 octobre 1978.

Les procureurs de la compagnie,

GUY, VAILLANCOURT, MERCIER, BERTRAND,

BOURGEOIS & LAURENT.

75133-o

FASHION GLOVE INC.

Prenez avis que la compagnie «FASHION GLOVE INC.» demandera au ministre des Consommateurs,

Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Daté à Montréal, le 4e jour d'octobre 1978.

Les procureurs de la requérante,

75062-o

SPIEGEL & KRAVETZ.

FERNO INVESTMENT CORP.

Avis est par les présentes donné que FERNO INVESTMENT CORP., corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la cité de Montréal s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 20 octobre 1978.

Les procureurs de la requérante,

75070-o

MENDELSON, ROSENTZVEIG, SHACTER.

G.M. CARAVAN «MONT-LAURIER» INC

Avis est donné que la compagnie G.M. CARAVAN «MONT-LAURIER» INC, corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social route Rurale no 1, Mont-Laurier, district de Labelle, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 17 octobre 1978.

Le procureur de la requérante,

75015-o

MAURICE FERRON, avocat.

LES GALERIES PHILATELIQUES INTERNATIONALES LEVESQUE-VINCENT INC.

Prenez avis que la corporation LES GALERIES PHILATELIQUES INTERNATIONALES LEVESQUE-VINCENT INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le président,

75114-o

JAMES LEVESQUE.

LABORATOIRE D'E.E.G. DE COTE-DES-NEIGES INC. COTE DES NEIGES E.E.G. LABORATORY INC.

Avis est donné que la compagnie «LABORATOIRE D'E.E.G. DE COTE-DES-NEIGES INC.» — «COTE

DES NEIGES E.E.G. LABORATORY INC.» une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social au 5757, Decelles, suite 444, en les cité et district de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 12 octobre 1978.

Le procureur de la compagnie,

75016-o

ME LUC GEOFFROY.

THE LAURENTIAN HOTEL CO. OF MONTREAL LTD.

Prenez avis que la compagnie THE LAURENTIAN HOTEL CO. OF MONTREAL LTD., corporation légalement constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social à Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, Québec, le 20e jour d'octobre 1978.

Les procureurs de la compagnie,

75134-o

COURTOIS, CLARKSON,
PARSONS & TÊTREULT.

NTI NATIONAL INC.

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi des compagnies, «NTI NATIONAL INC.» s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

Montréal, le 28 septembre, 1978.

Les procureurs de la requérante,

75091-o

PHILLIPS & VINEBERG.

RIVERDALE DEVELOPMENT COMPANY

Prenez avis que, RIVERDALE DEVELOPMENT COMPANY, corporation légalement constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social à Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 25 septembre 1978.

Le secrétaire-trésorier,

75017-o

G. LAMY.

**SERVICE D'APPAREILS
ELECTRIQUES PIERRE**

Prenez avis que la compagnie SERVICE D'APPAREILS ELECTRIQUES PIERRE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

75018-o

GORDON SMITH.

LES SERVICES AGRICOLES ORLEANS LTEE

Prenez avis que la compagnie «LES SERVICES AGRICOLES ORLEANS LTEE» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 16 octobre 1978.

75135-o

Le secrétaire,
MARCEL MARTEL.

Compagnies étrangères — Loi des — Permis**G B FERMENTATION INDUSTRIES INC.**

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «G B FERMENTATION INDUSTRIES INC.» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est Me

Robert Issenman, avocat, édifice Tour de la Bourse suite 3400, 800 carré Victoria, Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à édifice Tour de la Bourse, suite 3400, 800, carré Victoria, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

75011-o

1479-4085

Curatelle publique — Loi de la**Succession Lucien Beaudry**

Succession de Beaudry Lucien, en son vivant de 20, rang York, Saint-Barthélémy, décédé le 25 juillet 1976.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse

Case postale 51

Montréal, Québec

H4Z 1J6

75123-o

Succession J. Henri Bernier

Succession de Bernier, J. Henri, en son vivant de 2839, terrasse Tracy, appartement 2, Longueuil, Québec, décédé le 17 septembre 1978.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette

envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse

Case postale 51

Montréal, Québec

H4Z 1J6

75124-o

Succession Réjean Bujold

Succession de Bujold Réjean, en son vivant de 998, rue Auclair, St-Vincent-de-Paul, décédé le 23 juillet 1977.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse

Case postale 51

Montréal, Québec

H4Z 1J6

75125-o

Succession Peter Mac Dougall

Succession de Mac Dougall, Peter, en son vivant de 8771, rue Dubé, LaSalle, Québec, décédé le 15 juillet 1975.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse

Case postale 51

Montréal, Québec

H4Z 1J6

75126-0

Succession Robert Pouliot

Succession de Pouliot, Robert, en son vivant de 826, boulevard de la Baie, ville de La Baie, secteur Port-Alfred, Québec, décédé le 27 août 1977.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse

Case postale 51

Montréal, Québec

H4Z 1J6

75127-0

Succession Denis-Claude Sirois

Succession de Sirois, Denis-Claude, en son vivant de 7025, Iberville, appartement 5, Montréal, Québec, décédé le 21 avril 1978.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse

Case postale 51

Montréal, Québec

H4Z 1J6

75128-0

Demande(s) à la Législature**Ville de La Baie**

Avis est donné que la ville de La Baie s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec afin de faire ratifier un acte enregistré sous le numéro 232932 au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi.

Le procureur de la requérante,

75010-43-4-0

MICHAEL CAIN.

Village de Saint-Emile

Prenez avis que la corporation municipale du village de Saint-Emile, comté de Chauveau, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, au cours de la présente session ou la session suivante, pour demander l'adoption d'un projet de loi dans le but d'annexer à son territoire une partie du territoire de la ville de Québec, qui se décrit comme suit:

«Un territoire faisant actuellement partie de la municipalité de la ville de Québec, comprenant en référence au cadastre de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes ou futures, ainsi que les chemins, routes, rues, cours d'eau, ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir:

a) partant d'un point situé sur la limite nord-ouest actuelle de la municipalité de la ville de Québec sur la ligne séparative du lot 1163 et 1162-2, de là successivement, les lignes et démarcations suivantes:

— la limite nord-ouest actuelle de la ville de Québec traversant le lot 1162-2 et la ligne nord-ouest du lot 1161-3 et une partie du lot 1161;

— la limite actuelle de la municipalité de la ville de Québec;

— l'emprise nord du chemin de fer Canadien National (lot 425) et la ligne sud-ouest du lot 1162-2 jusqu'au point de départ;

b) partant d'un point situé à l'intersection de la ligne nord du lot 1167-75 avec la ligne nord-est du lot 1167, de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes:

— la ligne nord des lots 1167-75, -74, -73, -72, -71, -70, 1168-88, -89, -90, -91, -92, 1169-78, -79, -80, -81, 1170-180, -159, -158, -157, -156, -155, -154, -153, la limite nord-ouest actuelle de la municipalité de la ville de Québec traversant les lots 1170, 1169, 1168 et 1167, la ligne nord-est du lot 1167, jusqu'au point de départ.»

*Le procureur de la corporation municipale
du village de Saint-Emile,*

75113-44-4-0

LOUIS VÉZINA, avocat.

Séminaire de Québec

Avis est par les présentes donné que le Séminaire de Québec s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, au cours de sa présente session, en vue d'obtenir une loi refondant sa charte.

Québec, le 16 octobre 1978.

75027-44-4-o
BEAUVAIS BOUCHARD
TRUCHON & AUBUT, *avocats*.

**SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE
DES CAISSES D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC**

Avis est donné que la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DES CAISSES D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC déposera aussitôt que possible, devant l'Assemblée nationale, un projet de loi aux fins de:

1. Établir et préciser la structure et le statut corporatif de l'entreprise;
2. Autoriser la Fédération des caisses d'entraide écono-

mique du Québec à détenir toutes ses actions ordinaires. Québec, le 2 octobre 1978.

Les procureurs de la requérante,
GAGNON, DE BILLY, CANTIN, MARTIN,
74895-42-4-o
BEAUDOIN & LESAGE.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE

Avis est donné que la SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE déposera aussitôt que possible, devant l'Assemblée nationale, un projet de loi aux fins de:

1. Autoriser la prise de contrôle de l'entreprise par la Fédération des caisses d'entraide économique du Québec;
2. Rompre tout lien entre l'entreprise et la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal;
3. Clarifier et préciser la structure et le statut corporatif de l'entreprise.

Montréal, le 20 septembre 1978.

Les procureurs de la requérante,
GAGNON, DE BILLY, CANTIN, DIONNE,
74878-42-4-o
MARTIN, BEAUDOIN & LESAGE.

Financement des partis politiques — Loi régissant le**Association du Parti québécois de Duplessis**

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, du représentant officiel de l'association du Parti québécois pour le comté de Duplessis, M. Jacques Beaulieu par M. Georges Landry, 461, rue Brochu, Sept-Iles.

Montréal, le 23 octobre 1978.

75067-o
Le secrétaire,
PIERRE DESJARDINS.

Association libérale de Beauce-Nord

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti libéral du Québec, du représentant officiel de l'association libérale pour le district électoral de Beauce-Nord, M. Maurice Francoeur, 186, Geneviève, Saint-Isidore, G0S 2S0, par M. Roger Lessard, 721, boul. Vachon, C.P. 249, Sainte-Marie-de-Beauce, G0S 2Y0.

Montréal, le 20 octobre 1978.

75028-o
Le secrétaire,
PIERRE DESJARDINS.

Association libérale de Deux-Montagnes

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti libéral du Québec, du représentant officiel de l'association libérale pour le district électoral de Deux-Montagnes, M. Guy Saulnier, 149, Saint-Eustache, Saint-Eustache, J7R 2L6, par M. Roger Guindon, 260, montée McCole, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1N0.

Montréal, le 19 octobre 1978.

75029-o
Le secrétaire,
PIERRE DESJARDINS.

Association libérale de Johnson

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti libéral du Québec, du représentant officiel de l'association libérale du district électoral de Johnson, M. Jean Bienvenue, 1971, chemin Milton, Saint-Valérien-de-Milton, J0H 2B0, par Mme Jeannine Marcotte, 765, rue des Erables, Valcourt, J0E 2L0.

Montréal, le 24 octobre 1978.

75129-o
Le secrétaire,
PIERRE DESJARDINS.

Association libérale de Laprairie

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti libéral du Québec, du représentant officiel de l'association libérale du district électoral de Laprairie, M. Jean-Marc Bard, 1213, Marie-Victorin, Laprairie, J5R 1H0, par M. Gratien Parenteau, 1865, Cr. Sauvé, Brossard, J4X 1L9.

Montréal, le 20 octobre 1978.

75030-o

Le secrétaire,
PIERRE DESJARDINS.

Association libérale de Papineau

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti libéral du Québec, du représentant officiel de l'association libérale pour le district électoral de Papineau, M. Lucien Peltier, 164, rue Forbes, Gatineau, J8P 3W3, par M. Jérôme Falardeau, 312, rue Migneault, Gatineau, J8P 6E6.

Montréal, le 19 octobre 1978.

75031-o

Le secrétaire,
PIERRE DESJARDINS.

Association libérale de Sainte-Anne

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti libéral du Québec, du représentant officiel de l'association libérale

le pour le district électoral de Sainte-Anne, M. Jean Fortin, 3572, rue Wellington, Verdun, H4G 1T6, par M. Maurice Trudeau, 3298, boulevard Lasalle, Montréal, H4G 1Y9.

Montréal, le 20 octobre 1978.

75032-o

Le secrétaire,
PIERRE DESJARDINS.

Conseil U.N. Chauveau

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef de l'Union Nationale, du représentant officiel pour le Conseil U.N. Chauveau, M. Jocelyn Richard, 1065, place de l'Avenir, Ancienne-Lorette, G2E 3R1, par M. Gaston Dubé, 1544, rue Saint-Maurice, Sainte-Foy, G2E 4K4.

Montréal, le 19 octobre 1978.

75050-o

Le secrétaire,
PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois de Drummond

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis que monsieur Gérard Picard, représentant officiel du Parti québécois du comté de Drummond, lui a remis sa démission en date du 26 septembre 1978.

Montréal, le 19 octobre 1978.

75033-o

Le secrétaire,
PIERRE DESJARDINS.

Liquidation des compagnies — Loi de la**GENERAL TELENEWS OF QUEBEC LTD.**

Avis est donné que la compagnie «GENERAL TELENEWS OF QUEBEC LTD.», constituée en vertu de la première partie de la Loi des Compagnies par lettres patentes en date du 3 mars 1959, avec siège social situé au

1350 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, a été dissoute le 12 octobre 1978, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

75011-o

1317-9288

Ministère des Affaires municipales**Ville de Mascouche**

Conformément à l'article 429 b de la Loi des cités et villes, j'ordonne à la ville de Mascouche d'exercer ses pouvoirs pour prescrire la superficie minimale et les dimensions minimales des lots lors d'une subdivision ou d'une redivision, compte tenu soit de la nature du sol, soit de la proximité d'un ouvrage public, soit de l'existence ou,

selon le cas, de l'absence d'installations septiques ou d'un service d'aqueduc ou d'égout sanitaire.

La présente ordonnance prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 10 octobre 1978.

75020-o

Le ministre des Affaires municipales,
GUY TARDIF.

**Ministère des Consommateurs, Coopératives et
Institutions financières**
Assurances — Loi sur les

**Avis de suspension de certificat
d'expert en sinistres**

Conformément à l'article 362 de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70) le surintendant des assurances donne avis que le certificat de la personne, dont le nom suit, est suspendu à compter du 23 octobre 1978, en vertu de l'article 360a de la Loi sur les assurances.

<i>Nom</i>	<i>Dossier</i>	<i>Catégorie de certificat</i>
M. Marc R. Côté 176, Hélène-Boulé Joliette, Québec	7501	Sinistres automobile Sinistres aux biens Sinistres responsabilité et risques divers

75011-0 *Le surintendant des assurances,*
JACQUES M. ROY.

**Avis de suspension de certificats
d'agents d'assurance**

Conformément à l'article 362 de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70) le surintendant des assurances donne avis que les certificats des personnes dont les noms suivent sont suspendus à compter du 23 octobre 1978, en vertu de l'article 360a de la Loi sur les assurances.

<i>Nom</i>	<i>Dossier</i>	<i>Catégorie de certificat</i>
M. Claude Valois 365, Louis-Louvinet Boucherville, Québec	22856	Assurance de dommages
M. Louis Lamarre 170, Saint-Georges Châteauguay, Québec	13892	Assurance de dommages

75011-0 *Le surintendant des assurances,*
JACQUES M. ROY.

**Avis de suspension de certificats
d'agents d'assurance**

Conformément à l'article 362 de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70) le surintendant des assurances donne avis que les certificats des personnes dont les noms suivent sont suspendus à compter du 23 octobre 1978, en vertu de l'article 360a de la Loi sur les assurances.

<i>Nom</i>	<i>Dossier</i>	<i>Catégorie de certificat</i>
M. Michel Lemieux 2595, Dumesnil, app. 5 Saint-Hyacinthe, Québec	32482	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents

M. Daniel Pellerin 8005, Gustave-Bleau Montréal, Québec	32237	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
---	-------	--

M. Eric Frolich 86, Thibeau Cap-de-la-Madeleine, Québec	10450	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
--	-------	--

M. André Durocher 551, Poulin Sherbrooke, Québec	9547	Assurance sur la vie
--	------	----------------------

M. Baldev R. Abbi 200, place Benoit, app. 6 Saint-Laurent, Québec	2506	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
--	------	--

Mme Pierrette Zaino 3547, Jeanne-Mance Montréal, Québec	33683	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
---	-------	--

M. Serge Edgar Monast R.R. no 4 Sutton, Québec	33592	Assurance sur la vie
---	-------	----------------------

M. Jean-Marie Montpetit 25 ouest, rue Lajeunesse Saint-Jérôme, Québec	33484	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
---	-------	--

Mlle Ginette Bourassa 8489, Saint-Hubert, app. 406 Montréal, Québec H1W 1B1	33020	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
---	-------	--

M. Raymond Giard 7032, boulevard Marie-Victorin Contrecoeur, Québec	32240	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
--	-------	--

M. Roger J. Wiltshire R.R. no 1 Hemmingford, Québec	29493	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
--	-------	--

M. Gilles Proulx C.P. 172 Saint-Grégoire, Nicolet, Québec	19413	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
--	-------	--

M. Gaston Poudrette Saint-Eugène Grantham, Québec	19210	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
---	-------	--

M. Léonard Fontaine 160, O' Cain, app. 3 Saint-Jean, Québec	13659	Assurance sur la vie	M. Laurent Benny 525, route 343 Saint-Alphonse (Joliette) Québec	4123	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Yves Lussier 3377, Alexandre, app. 2 Saint-Hubert, Québec	31266	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	M. Raynald Audy 2720, Raimbeau, app. 2 Les Saules, Québec	33571	Assurance sur la vie
Mlle Arlette Raymackers 6260, place Northerest Montréal, Québec	30294	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	Mme Lucie Gagné 4874, côte des Neiges, app. 602 Montréal, Québec	33570	Assurance sur la vie
M. Léo Paul Mercier 1276, Blainville Longueuil, Québec	25576	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	M. Gaëtan Jodoin Rang Haut-Jodoin Saint-Damase, Québec	33494	Assurance sur la vie
M. Fabien Vais 7115, Michelet, app. 7 Saint-Léonard, Québec	25272	Assurance sur la vie	M. Pierre Jean Parisien 755, Cardinal- Chomedey Laval, Québec	33492	Assurance contre la maladie ou les acci- dents
M. Oxley R. Willing 180, Tourangeau Pont-Viau, Québec	23364	Assurance sur la vie	M. Pierre Arnel 7105, Durocher Montréal, Québec	33417	Assurance contre la maladie ou les acci- dents
M. Bruno Santaguida 7800, de la Seine Ville d'Anjou, Québec H1K 1T8	21043	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	M. Jean Breton 191, Commerciale, app. 5 Saint-Henri-de-Lévis, Québec G6V 3P5	33238	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Guy Laumaillier 1471, avenue du Lac Roxton Pond, Québec	14524	Assurance sur la vie	Mlle Odette Arsenault 2630, Fontarable Saint-Ursule, Québec	32882	Assurance sur la vie
M. René Gaudreault 7200, Ouellet Charlesbourg, Québec	10910	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	M. Jean-Marc Lamarche 569, rue Saint-Louis C.P. 332, Laurentide JOR 1C0	32880	Assurance contre la maladie ou les acci- dents
M. Clément-Gilles Cossette 510, Parent Chemin Heming, Drummondville Québec	7412	Assurance sur la vie	M. Richard Laprise C.P. 67, rang 7 Sainte-Thérèse-de- Colombier G0H 1P0	32689	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Jack Chermin 4827, Jean-Brillant Montréal 248, Québec	6937	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	M. André Champagne 612, 15e Avenue Saint-Zacharie (Dorchester) Québec	32517	Assurance contre la maladie ou les acci- dents
M. Frank Brisson 630, rue Principale Saint-Léon-le-Grand, Québec J0K 2W0	5845	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	M. Mario Parent 1085, Blanchette, app. 48 Saint-Hyacinthe, Québec	32060	Assurance sur la vie
M. Pierre Boisvert 1530, Saint-Paul Ancienne-Lorette, Québec	4947	Assurance sur la vie			

M. Daniel Cimon 74, Beaupré Cacouna, Rivière-du-Loup Québec	31869	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Gaspard Bourque 1297, Saint-Joseph Shawinigan, Québec	31796	Assurance sur la vie
M. Benoit Trahan 467, 2e Rue Shawinigan, Québec G9N 1J4	30628	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Gabriel Cagiotti 26, 64e Avenue Lac-Bleu, Saint-Hyppolite Québec	29657	Assurance sur la vie
M. Louis Veliz 365, chemin Côte-Vertu, app. 311 Ville Saint-Laurent, Québec	26208	Assurance sur la vie
M. Allen B. Willard 955, Saint-Aubin, Saint-Laurent, Québec	23351	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Alpha Tétrault 1188, rue Chambly Marieville (Rouville) Québec	21997	Assurance sur la vie
M. Marcel Harvey 10716, Laverdure Montréal, Québec	12205	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents

Le surintendant des assurances,
JACQUES M. ROY.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE FIDELITE DU CANADA

Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de LA COMPAGNIE D'ASSURANCE FIDELITE DU CANADA est modifié, l'autorisant désormais à exercer au Québec des affaires dans les catégories d'assurance suivantes:

- Contre la maladie ou les accidents
- Automobile
- Biens
- Garantie
- Responsabilité

Ce permis remplace tous les permis et certificats accordés à LA COMPAGNIE D'ASSURANCE FIDELITE DU CANADA au préalable.

Le siège social de la compagnie est situé au 4 ouest, rue King, Toronto, Ontario, et son principal établissement d'affaires au Québec, au 1550 ouest, boulevard de Maisonneuve, Montréal.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 18 octobre 1978.

Le surintendant des assurances,
75052-o JACQUES M. ROY.

THE GREAT EASTERN INSURANCE COMPANY

Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de THE GREAT EASTERN INSURANCE COMPANY est modifié, l'autorisant désormais à exercer au Québec des affaires dans les catégories d'assurance suivantes:

- Contre la maladie ou les accidents
- Automobile
- Aviation
- Biens
- Bris des machines
- Garantie
- Grêle
- Responsabilité

Ce permis remplace tous les permis et certificats accordés à THE GREAT EASTERN INSURANCE COMPANY au préalable.

Le siège social de la compagnie est situé au 1880, Edifice Sun Life, Montréal.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 18 octobre 1978.

Le surintendant des assurances,
75053-o JACQUES M. ROY.

LA CONCORDE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES

Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de LA CONCORDE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES est modifié, l'autorisant désormais à exercer au Québec des affaires dans les catégories d'assurance suivantes:

- Automobile
- Biens
- Bris de machines
- Accident - maladie
- Garantie
- Responsabilité
- Maritime
- Crédit

Ce permis remplace tous les permis et certificats accordés à LA CONCORDE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES au préalable.

dés à LA CONCORDE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES au préalable.

La compagnie a déposé un cautionnement de \$635 000 auprès du ministre des Finances du Québec, conformément aux exigences de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70) et ses règlements.

Le siège social de la compagnie est situé au 255 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal, Québec.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 17 octobre 1978.

Le surintendant des assurances,

75011-0

JACQUES M. ROY.

**LES PREVOYANTS DU CANADA,
ASSURANCES GENERALES**

Modification de permis

LES PREVOYANTS DU CANADA, ASSURANCES GENERALES a été constituée en corporation en 1962, en vertu des lois de la province de Québec. Cette compagnie était autorisée, jusqu'à ce jour, à exercer pour les catégories d'assurance suivantes:

- Automobile
- Aviation
- Biens
- Bris des machines
- Garantie
- Contre la grêle
- Responsabilité

Elle demande que son permis soit modifié pour étendre son activité à la catégorie suivante:

- Maritime

et elle a déposé le cautionnement exigé par la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70).

La division des assurances générales recommande la modification demandée et en conséquence, sollicite votre signature sur le document ci-joint pour fins de publication à la *Gazette officielle*.

Le directeur du Service des assurances générales,

75011-0

PAUL-ANDRÉ MAILLOUX.

**L'INDUSTRIELLE, COMPAGNIE D'ASSURANCES
GENERALES**

Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de L'INDUSTRIELLE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES est modifié, l'autorisant désormais à exercer au Québec des affaires dans les catégories d'assurance suivantes:

- Automobile
- Biens
- Responsabilité

Ce permis remplace tous les permis et certificats accordés à L'INDUSTRIELLE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES au préalable.

La compagnie a déposé un cautionnement de \$606 000 auprès du ministre des Finances du Québec, conformément aux exigences de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70) et ses règlements.

Le siège social de la compagnie est situé au 1080, chemin Saint-Louis, Sillery, Québec.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 17 octobre 1978.

Le surintendant des assurances,

75011-0

JACQUES M. ROY.

**LONDON & EDINBURGH GENERAL INSURANCE
COMPANY OF CANADA**

Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de LONDON & EDINBURGH GENERAL INSURANCE COMPANY OF CANADA est modifié, l'autorisant désormais à exercer au Québec des affaires dans les catégories d'assurance suivantes:

- Contre la maladie ou les accidents
- Automobile
- Aviation
- Biens
- Bris des machines
- Garantie
- Grêle
- Responsabilité

Ce permis remplace tous les permis et certificats accordés à LONDON & EDINBURGH GENERAL INSURANCE COMPANY OF CANADA au préalable.

Le siège social de la compagnie est situé au 1880, édifice Sun Life, Montréal.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 23 octobre 1978.

Le surintendant des assurances,

75085-0

JACQUES ROY.

**NORTHUMBERLAND, COMPAGNIE GENERALE
D'ASSURANCES**

Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de NORTHUMBERLAND, COMPAGNIE GENERALE D'ASSURANCES est modifié, l'autorisant désormais à exercer au Québec des affaires dans les catégories d'assurance suivantes:

- Contre la maladie ou les accidents
- Automobile

- Aviation
- Biens
- Bris des machines
- Responsabilité

Ce permis remplace tous les permis et certificats accordés à NORTHUMBERLAND, COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ASSURANCES au préalable.

Le siège social de la compagnie est situé à Commercial Union Tower P.O. Box 247, Toronto, Ontario, et son principal établissement d'affaires au Québec, au 1, place Ville-Marie, Montréal.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 18 octobre 1978.

Le surintendant des assurances,

75054-o

JACQUES M. ROY.

SCOTTISH & YORK INSURANCE COMPANY LIMITED

Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de SCOTTISH & YORK INSURANCE COMPANY LIMITED est modifié, l'autorisant désormais à exercer au Québec des affaires dans les catégories d'assurance suivantes:

- Contre la maladie ou les accidents
- Automobile
- Biens
- Responsabilité

Ce permis remplace tous les permis et certificats accordés à SCOTTISH & YORK INSURANCE COMPANY LIMITED au préalable.

La compagnie a déposé un cautionnement de \$530 000 auprès du ministre des Finances du Québec, conformément aux exigences de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70) et ses règlements.

Le siège social de la compagnie est situé à 155, avenue University, Toronto, Ontario, et son principal établissement d'affaires au Québec, au 1, place Ville-Marie, Montréal.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 18 octobre 1978.

Le surintendant des assurances,

75055-o

JACQUES M. ROY.

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE

Avis de fusion

Prenez avis que «LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE ST-DOMINIQUE-DE-BAGOT, LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE

ST-EPHREM D'UPTON, LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE STEHELENE-DE-BAGOT, LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE ST-HUGUES, LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE ST-LIBOIRE, LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE ST-NAZAIRE-D'ACTON, LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE ST-PIE, LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE STE-ROSALIE, LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE ST-SIMON, LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE ST-THEODORE-D'ACTON» corps légalement constitués ayant leur siège social dans le comté municipal de Bagot ont respectivement fait approuver par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale, une convention décrétant leur fusion en société mutuelle d'assurance-incendie sous la raison sociale de «SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE BAGOT» conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70).

Les dix (10) compagnies d'assurance mutuelle ont l'intention de demander par requête commune, au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ladite convention.

Signé le 19 septembre 1978.

Les secrétaires,

CÉLINE TRUDEAU, ROLAND GODIN, LUCILLE LANDRY,
PIERRE DION, LUCILLE BENOIT, GILLES BEAUDOIN,
PIERRE LOISELLE, CÉCILE CHARRON, ANGE-ÉMILE
ST-LAURENT, ANTONICHIEN ST-PIERRE.

75071-o

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE

Avis de fusion

Prenez avis que «LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE ST-ALEXANDRE, LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE ST-GERMAIN, LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE STE-ANNE-DE-LA-POCATIERE,

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA MUNICIPALITE DE RIVIERE-OUELLE» corps légalement constitués, ayant leur siège social dans le comté municipal de Kamouraska, ont respectivement fait approuver par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale, une convention décrétant leur fusion en société mutuelle d'assurance-incendie sous la raison sociale de «SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTE DE KAMOURASKA» conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70).

Les quatre (4) compagnies d'assurance mutuelle ont l'intention de demander par requête commune, au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ladite convention.

Signé le 16 octobre 1978.

Les secrétaires,

RODOLPHE HUDON, JEAN-PAUL LA BOISSONNIÈRE,
ROBERT DIONNE, LUCILLE BOUCHER.

75072-44-4-o

TORONTO GENERAL INSURANCE COMPANY

Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de TORONTO GENERAL INSURANCE COMPANY est modifié, l'autorisant désormais à exercer au Québec des affaires dans les catégories d'assurance suivantes:

Contre la maladie ou les accidents
Automobile
Aviation
Biens
Bris des machines
Garantie
Responsabilité

Ce permis remplace tous les permis et certificats accordés à TORONTO GENERAL INSURANCE COMPANY au préalable.

Le siège social de la compagnie est situé au 170, avenue University, Toronto, Ontario et son principal établissement d'affaires au Québec au 1500, rue Atwater, Montréal.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 18 octobre 1978.

Le surintendant des assurances,

75056-o JACQUES M. ROY.

TRADERS GENERAL INSURANCE COMPANY

Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de TRADERS GENERAL INSURANCE COM-

PANY est modifié, l'autorisant désormais à exercer au Québec des affaires dans les catégories d'assurance suivantes:

Contre la maladie ou les accidents
Automobile
Aviation
Biens
Bris des machines
Garantie
Maritime
Responsabilité

Ce permis remplace tous les permis et certificats accordés à TRADERS GENERAL INSURANCE COMPANY au préalable.

La compagnie a déposé un cautionnement de \$60 000 auprès du ministre des Finances du Québec, conformément aux exigences de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70) et ses règlements.

Le siège social de la compagnie est situé au 170, avenue University, Toronto, Ontario et son principal établissement d'affaires au Québec au 1500, rue Atwater, Montréal.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 18 octobre 1978.

Le surintendant des assurances,

75057-o JACQUES M. ROY.

WAWANESA MUTUAL INSURANCE COMPANY

Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de WAWANESA MUTUAL INSURANCE COMPANY est modifié, l'autorisant désormais à exercer au Québec des affaires dans les catégories d'assurance suivantes:

— Automobile
— Biens
— Bris des machines
— Garantie
— Grêle
— Responsabilité

Ce permis remplace tous les permis et certificats accordés à WAWANESA MUTUAL INSURANCE COMPANY au préalable.

Le siège social de la compagnie est situé au 191, Broadway, Winnipeg, Manitoba et son principal établissement d'affaires au Québec, au 8585, boulevard Décarie, Montréal.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 18 octobre 1978.

Le surintendant des assurances,

75058-o JACQUES M. ROY.

Ministère des Terres et Forêts — Cadastres**Paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe**

Cadastre: paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe; division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe; municipalité: ville de Saint-Hyacinthe.

Avis est par la présente donné que les lots 1102-227, 1102-237 à 1102-242, 1102-244 à 1102-250 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 27 septembre 1978.

75013-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Cadastre: paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel; division d'enregistrement: Shawinigan; municipalité: ville de Shawinigan-Sud.

Avis est par la présente donné que les lots 907-3 et 907-10 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 28 septembre 1978.

75013-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Cécile

Cadastre: paroisse de Sainte-Cécile; division d'enregistrement: Beauharnois; municipalité: Grande-Île.

Avis est par la présente donné que les lots 35-51, 35-62 à 35-64 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 19 septembre 1978.

75013-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Christophe

Cadastre: paroisse de Saint-Christophe; division d'enregistrement: Arthabaska; municipalité: paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska.

Avis est par la présente donné que le lot 1-1, rang 1 est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 2 octobre 1978.

75013-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge

Cadastre: paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge; division d'enregistrement: Québec; municipalité: paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge.

Avis est par la présente donné que les lots 14-1, 14-15, 14-16, 14-17, 15-30, 15-31, 15-56, 18-64, 18-72, 18-73, 19-184, 19-190 ainsi qu'une partie des lots 15-3, 15-37, 15-38, 15-54, 15-55, 18-74, 18-75, 19-191 et que la partie restante des lots 15-29, 15-32, 18-70, 18-71 et 19-189 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 26 septembre 1978.

75013-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Jérôme

Cadastre: paroisse de Saint-Jérôme; division d'enregistrement: Terrebonne; municipalité: paroisse de Bellefeuille.

Avis est par la présente donné que les lots 473-40 à 473-42 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 19 septembre 1978.

75013-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Village de Saint-Jérôme

Cadastre: village de Saint-Jérôme; division d'enregistrement: Terrebonne; municipalité: cité de Saint-Jérôme.

Avis est par la présente donné que les lots 469-211 à 469-213, 469-240 à 469-246, 469-242-1, 469-242-2, 469-243-1, 469-243-2, 469-244-1, 469-244-2, 469-247-1, 469-281-1, 469-281-2, 469-282-1, 469-282-2, 469-283-1, 469-283-2, 469-284-1, 469-284-2, 469-281 à 469-287, 469-297 à 469-301 ainsi qu'une partie des lots 469-210, 469-214 à 469-216, 469-233, 469-239, 469-247-2, 469-247, 469-280, 469-288, 469-290, 469-294 à 469-296 et 469-302 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 19 septembre 1978.

75013-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir

Cadastre: paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir; division d'enregistrement: Rouville; municipalité: ville de Marieville.

Avis est par la présente donné que les lots 255-3 à 255-17 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 28 septembre 1978.

75013-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Templeton

Cadastre: canton de Templeton; division d'enregistrement: Hull; municipalité: ville de Gatineau.

Avis est par la présente donné que les lots 16-32 et 16-33, rang IV sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 22 septembre 1978.

75013-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Wentworth

Cadastre: canton de Wentworth; division d'enregistrement: Argenteuil; municipalité: Wentworth-Nord.

Avis est par la présente donné que les lots 16-40 à 16-48 et qu'une partie des lots 16-39 et 16-49, rang I sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 25 septembre 1978.

75013-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Ministère des Transports

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir, entretenus par le ministre des Transports.

Comté de Johnson

Dans la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, paroisse:

L'ancienne route 249, vis-à-vis des lots P-8 et P-9-A, à partir de l'emprise de la nouvelle route 249, en allant vers l'est, sur une longueur de 868 pieds.

L'ancienne route 249, vis-à-vis du lot P-11-A, à partir de l'emprise de la nouvelle route 249, en allant vers le sud sur une longueur de 400 pieds.

Dans la municipalité de Melbourne, canton:

Le chemin de la rivière, à partir de l'emprise de l'auto-route 55, vis-à-vis du lot 23B du rang VII, en allant vers le sud-est jusqu'à la limite avec la municipalité de St-François-Xavier-de-Brompton, sur une longueur de 17 245 pieds.

Comté de Kamouraska-Témiscouata

Dans la municipalité de Saint-Alexandre, paroisse:

L'ancienne route Parent sud, entre la nouvelle route Parent sud et la route 230, vis-à-vis des lots P-401 et P-402, sur une longueur de 583 pieds.

Trois sections désaffectées de l'ancienne route 230: entre la nouvelle route 230 et l'emprise de la voie ferrée, vis-à-vis des lots P-403, P-402 et P-401, sur une longueur de 638 pieds; entre l'emprise de la voie ferrée et la nouvelle route Parent nord, vis-à-vis des lots P-402 et P-401, sur une longueur de 224 pieds; entre la nouvelle route Parent nord et la nouvelle route 230, vis-à-vis des lots P-401 et P-400, sur une longueur de 366 pieds.

Dans le canton non organisé de Bungay, partie:

L'ancienne route Saint-Athanase: au nord de la voie ferrée, jusqu'à la nouvelle route Saint-Athanase, sur une longueur de 678 pieds; au sud de la voie ferrée jusqu'à la nouvelle route Saint-Athanase, sur une longueur de 958 pieds.

Comté de Lac-Saint-Jean

Dans la municipalité de Delisle, canton:

L'ancienne route Saint-Coeur-de-Marie — L'Ascension, entre la nouvelle route et le chemin du rang V, vis-à-vis des lots 24 et 25, sur une longueur de 690 pieds.

Comté de Lotbinière

Dans la municipalité de Saint-Louis-de-Lotbinière, paroisse:

L'ancienne route du Quai, vis-à-vis du lot 83, sur une longueur de 150 pieds.

Comté de Montmagny-L'Islet

Dans la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, paroisse:

L'ancienne route 283, vis-à-vis du lot 18 du rang IV, sur une longueur de 455 pieds.

Comté de Nicolet-Yamaska

Dans la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval, paroisse:

Une lisière désaffectée du chemin Haut-Rang Saint-François, vis-à-vis des lots 124, 125 et 126, sur une longueur de 950 pieds.

Comté de Rimouski

Dans la municipalité de Rimouski, cité:

L'ancienne route Rimouski-Saint-Valérien: vis-à-vis des lots 121 P-2, 119P-2, 119P-1 et 117P, sur une longueur de 1 060 pieds; vis-à-vis des lots P-127, P-126, P-125, P-123 et 123-1, sur une longueur de 1 860 pieds; vis-à-vis des lots P-119-3, P-117, P-116-2 et P-165, sur une longueur de 2 700 pieds.

Dans la municipalité de Rimouski-est, village:

L'ancienne route 10, à partir de la limite ouest du lot 85, en allant vers l'est, vis-à-vis du lot 85, jusqu'à la limite avec la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père, sur une longueur de 780 pieds.

Dans la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père, paroisse:

L'ancienne route 10, à partir de la limite avec la municipalité de Rimouski-Est, en allant vers l'est, vis-à-vis des lots P-84, 81 et P-77, jusqu'au raccordement entre l'ancienne route 10 et la route 132, sur une longueur de 1 115 pieds.

Dans la municipalité de Bic, village:

Une lisière de l'ancien chemin du 2e Rang ouest, vis-à-vis des lots 265, 267 et 269, sur une longueur de 1 180 pieds.

Québec, le 10 octobre 1978.

Le ministre des Transports,
LUCIEN LESSARD.

75092-o

Nomination(s)

Il a plu au lieutenant-gouverneur de la province de Québec, l'honorable Jean-Pierre Côté, C.P., de nommer les personnes suivantes comme aides de camp pendant la durée de son mandat:

Aides de camp réguliers:

Colonel d'aviation Gabriel Taschereau, DFC, CD
Capitaine Marielle Gagné, CD

Aides de camp honoraires

Brigadier-général J.J. Dunn, CD
Brigadier-général F.I. Ritchie, CD, CR
Colonel Jean-Claude Dubuc, CD

Capitaine de vaisseau Raynold Langlois, OMM, CD
Colonel Alain Tremblay, CD
Commander Marcel Bélanger, CD
Lieutenant-colonel Marcel Belleau, CD
Lieutenant-colonel Robert-Paul Boucher, CD
Lieutenant-colonel Michel Giguère, CD
Lieutenant-colonel Jean-Yves Godreau, CD
Lieutenant-colonel Robert Meunier, CD
Commander W.G. Mylett, CD
Lieutenant-colonel T.E. Price, CD
Major Simon Fortier, CD

Le chef du cabinet du lieutenant-gouverneur,
75073-o GABRIEL TASCHEREAU.

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES LA SALINE

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 41 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (1971, chapitre 48), il a accordé des lettres patentes supplémentaires en date 27 septembre 1978 à l'établissement public: «CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE CHANDLER», modifiant les lettres patentes émises le 10 mai 1978, en changeant son nom en celui de: «CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES LA SALINE».

*Le ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*
LISE PAYETTE.

75011-o

1461-3384

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES VAL-ROSIERS

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 41 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (1971, chapitre 48), il a accordé des lettres patentes supplémentaires en date du 4e jour d'octobre 1978, modifiant les lettres patentes émises le 18 février 1978.

*Le ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*
LISE PAYETTE.

75011-o

1476-6273

Sociétés agricoles et laitières — Loi des

L'Association des Eleveurs de Faisans du Québec

Avis est donné que, en vertu de l'arrêté en conseil no 3009-78 du 27 septembre 1978, le lieutenant-gouverneur

en conseil a autorisé la formation d'une société agricole et laitière sous le nom de «L'Association des Eleveurs de Faisans du Québec», avec siège social à 187, route Rurale no 1, Saint-Hyacinthe, comté de Saint-Hyacinthe, province de Québec, conformément à la Loi des sociétés agricoles

et laitières (S.R. 1964, chapitre 116).

Daté au bureau du ministre, le 23 octobre 1978.

75038-o *Le sous-ministre de l'Agriculture,*
FERDINAND OUELLET.

Les Eleveurs Progressifs du comté de Mégantic

Avis est donné que, en vertu de l'arrêté en conseil no 3010-78 du 27 septembre 1978, le lieutenant-gouverneur en conseil a autorisé la formation d'une société agricole et laitière sous le nom de «Les Eleveurs Progressifs du comté de Mégantic», avec siège social à Plessisville, province de Québec, conformément à la Loi des sociétés agricoles et laitières (S.R. 1964, chapitre 116).

Daté au bureau du ministre, le 23 octobre 1978.

75038-o *Le sous-ministre de l'Agriculture,*
FERDINAND OUELLET.

Société d'agriculture du district de Pontiac

Avis est donné que, en vertu de l'arrêté en conseil no 2231-78 du 12 juillet 1978, le lieutenant-gouverneur en conseil a autorisé en vertu de la Loi des sociétés d'agriculture (S.R. 1964, chapitre 112, article 23) la constitution d'une société d'agriculture de district sous le nom de «Société d'agriculture du district de Pontiac».

Le ministre de l'Agriculture donne avis que ladite société a approprié pour ses fins une somme d'au moins trois cents dollars et qu'elle forme une corporation sous le nom de «Société d'agriculture du district de Pontiac» possédant les pouvoirs décrits à l'article 24 de ladite loi.

Daté au bureau du ministre, le 23 octobre 1978.

75038-o *Le sous-ministre de l'Agriculture,*
FERDINAND OUELLET.

Société d'habitation du Québec

Office municipal d'habitation de Boucherville

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du dix-huitième jour de septembre 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Léopold Dubord, acheteur
809, rue d'Iberville, Boucherville
Monsieur Yves Provost, administrateur
194, rue de Mortagne, Boucherville
Madame Gilberte Viau, retraitée
596, rue Antoine-Girouard, Boucherville

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Boucherville, dans le district judiciaire de Montréal.

75074-o Société d'habitation du Québec,
JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de La Tuque

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du dix-huitième jour de septembre 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Marcel Roy, agent d'immeubles
286, rue Saint-Joseph, La Tuque
Monsieur Fernand Pelletier, analyste
33, rue Lavolette, La Tuque
Me Jacques Baribeau, notaire
565, rue Commerciale, La Tuque
Monsieur Simon Lavoie, commis
462, rue du Coteau, La Tuque
Monsieur Sylvio Tremblay, retraité
735, rue Kitchener, La Tuque

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de La Tuque, dans le district judiciaire de Saint-Maurice.

75100-o Société d'habitation du Québec,
JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de la ville de La Pocatière

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-neuvième jour d'août 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Camille Michaud, notaire
401, 4e Avenue, La Pocatière

Mademoiselle Géraldine Michaud, ménagère
700, 4e Avenue, La Pocatière
Monsieur Louis-Marie Dionne, comptable agréé
302, 11e Avenue, La Pocatière

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de la ville de La Pocatière, dans le district de Kamouraska.

Société d'habitation du Québec,
75101-0 JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de la ville de L'Islet

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1067, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-huitième jour d'août 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur André Journault, agent d'assurance
168, 6e Avenue, ville de L'Islet
Monsieur J.-B. Laurent Caron, contremaître
118, 9e Rue, ville de L'Islet
Monsieur Richard Couillard, ingénieur
31, 5e Avenue, ville de L'Islet
Madame Fernande Caron Fournier, ménagère
90, 9e Rue, ville de L'Islet
Madame Jeanne Tardif Marois, ménagère
143, 3e Avenue, ville de L'Islet

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de la ville de L'Islet, dans le district judiciaire de Montmagny.

Société d'habitation du Québec,
75102-0 JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de Lac-Mégantic

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du cinquième jour de septembre 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Jean Lessard, agent de maîtrise en main-d'œuvre
3176, rue d'Orsonnens, Lac-Mégantic
Monsieur Pierre Fecteau, ingénieur
5527, rue Frontenac, bureau 200, Lac-Mégantic
Monsieur Guy Théberge, gérant de caisse populaire
6853, rue Salaberry, Lac-Mégantic

Monsieur Jean-Yves Sévigny, homme d'affaires
3668, rue Pie XI, Lac-Mégantic
Madame Henri-Louis Lacroix, ménagère
3639, rue Laviolette, Lac-Mégantic

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Lac-Mégantic, dans le district judiciaire de Saint-François.

Société d'habitation du Québec,
75103-0 JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de Laterrière

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du quatorzième jour de septembre 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Roland Desgagné, gérant
95, rue Notre-Dame, Laterrière
Monsieur Thomas Emond, technicien
32, rue Notre-Dame, Laterrière
Monsieur Paul-Aurèle Emond, technicien
77, rue Lapointe, Laterrière
Monsieur Jules Munger, commerçant
85, rue Notre-Dame, Laterrière
Monsieur Claude Potvin, comptable
240 nord, Portage-des-Roches, Laterrière

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Laterrière, dans le district judiciaire de Chicoutimi.

Société d'habitation du Québec,
75075-0 JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de Les Méchins

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-neuvième jour d'août 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Emilien Jonbault, enseignant
Les Méchins, comté de Matane
Monsieur Marcel Bernier, journalier
Les Méchins, comté de Matane
Monsieur Adrien Savard, journalier
Les Méchins, comté de Matane
Monsieur Camille Lavoie, contracteur

Les Méchins, comté de Matane
Monsieur Jean-Paul Dion, peintre
Les Méchins, comté de Matane

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Les Méchins, dans le district judiciaire de Rimouski.

75104-o Société d'habitation du Québec,
JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipale d'habitation de Rock Forest

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du cinquième jour de septembre 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur J.-Albert Beaulieu, rentier
Rue Fontaine, Rock Forest
Monsieur Emile Payeur, technicien en achat
Route rurale numéro 1, Rock Forest
Monsieur Gérard Gauthier, rentier
Rue Fontaine, Rock Forest
Madame Thérèse Laperle, rentière
5655, Kennedy S., Rock Forest

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Rock Forest, dans le district judiciaire de Orford.

75076-o Société d'habitation du Québec,
JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de Sacré-Coeur

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-huitième jour d'août 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Aimé Dufour, gérant, caisse populaire
78 nord, rue Principale, Sacré-Coeur
Madame Normand Brisson, professeur
60 nord, rue Principale, Sacré-Coeur
Monsieur Jean-Paul Lévesque, agriculteur
206, rang Saint-Joseph, Sacré-Coeur
Monsieur Jean-Marc Hovington, commerçant
156 nord, rue Principale, Sacré-Coeur
Monsieur Marc-René Dufour, rentier
177 nord, rue Principale, Sacré-Coeur

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Sacré-Coeur, dans le district judiciaire de Saguenay.

75105-o Société d'habitation du Québec,
JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-Beaupré

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du cinquième jour de septembre 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Jean Boisvert, assistant-surintendant
2, rue Lallemand, Sainte-Anne-de-Beaupré
Monsieur Victor Bouchard, journalier
9495, avenue Royale, Sainte-Anne-de-Beaupré
Monsieur Pierre Racine, comptable
9150, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Beaupré
Monsieur Mathieu Morin, infirmier
501, côte Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Beaupré
Monsieur Joseph Morin, commis
10662, avenue Royale, Sainte-Anne-de-Beaupré

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Beaupré, dans le district judiciaire de Québec.

75077-o Société d'habitation du Québec,
JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de Saint-Basile

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du quatorzième jour de septembre 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Joseph-Eudore Caron, manufacturier
387, boulevard Centenaire, Saint-Basile, comté de Portneuf
Monsieur Albert Delage, agent manufacturier
59 ouest, Station, Saint-Basile, comté de Portneuf
Monsieur Robert Pagé, secrétaire-trésorier
353, rue Rivard, Saint-Basile, comté de Portneuf
Monsieur Claude Marcotte, journalier
390, boulevard Centenaire, Saint-Basile, comté de Portneuf

Madame Cécile Chastenay, institutrice
130, avenue Saint-Georges, Saint-Basile, comté de
Portneuf

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer
des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à
faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la
corporation est situé dans les limites du territoire de la
municipalité de Saint-Basile, dans le district judiciaire de
Québec.

Société d'habitation du Québec,
JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

75078-o

**Office municipal d'habitation de
Sainte-Catherine-de-Portneuf**

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de
la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre
55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau
de la province, des lettres patentes, en date du quatorzième
jour de septembre 1978, constituant en corporation sans
but lucratif:

Monsieur Jacques Robitaille, animateur,
Rue Jolicoeur, Sainte-Catherine
Monsieur Jean-Baptiste Martel, homme d'affaire
1, rue des Erables, Sainte-Catherine
Monsieur Michel Falardeau, administrateur
12-B, rue Champlain, Sainte-Catherine
Madame Marie-Ange Boucher, ménagère
162, rue Laurier, Sainte-Catherine
Monsieur Oscar Robitaille, retraité
35, rue Jacques-Cartier, Sainte-Catherine

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer
des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à
faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la
corporation est situé dans les limites du territoire de la
municipalité de Sainte-Catherine, dans le district judiciaire
de Portneuf.

Société d'habitation du Québec,
JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

75079-o

**Office municipal d'habitation de
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud**

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de
la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre
55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau
de la province, des lettres patentes, en date du cinquième
jour de septembre 1978, constituant en corporation sans
but lucratif:

Monsieur Fernand Blais, cultivateur
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Monsieur Gonzague Lamonde, cultivateur
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Monsieur Jacques Dumas, marchand

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Monsieur Norbert Morin, boucher
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Monsieur Raymond Simard, cultivateur
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer
des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à
faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la
corporation est situé dans les limites du territoire de la
municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dans
le district judiciaire de Montmagny.

Société d'habitation du Québec,
JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

75080-o

Office municipal d'habitation de Saint-Nicolas

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de
la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre
55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau
de la province, des lettres patentes, en date du dix-huitième
jour de septembre 1978, constituant en corporation
sans but lucratif:

Monsieur Pierre Allard, conseiller pédagogique
1475, rue de la Falaise, Saint-Nicolas
Me Guy Godreau, avocat
38, rue Côte-du-Passage, Lévis
Monsieur Paul-Émile Olivier, rentier
1475, rue des Pionniers, Saint-Nicolas

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer
des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à
faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la
corporation est situé dans les limites du territoire de la
municipalité de Saint-Nicolas, dans le district judiciaire de
Québec.

Société d'habitation du Québec,
JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

75106-o

Office municipal d'habitation de Saint-Pamphile

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de
la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre
55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau
de la province, des lettres patentes, en date du vingt-
huitième jour d'août 1978, constituant en corporation sans
but lucratif:

Monsieur Richard Pelletier, secrétaire-trésorier
6 sud, rue Foyer, Saint-Pamphile
Monsieur Clément Leblanc, chargé des sports à la
Commission scolaire
Saint-Pamphile
Monsieur Bernard Dupont, comptable
Route 204, Saint-Pamphile
Monsieur François Bélanger, animateur
Route 204, Saint-Pamphile

Madame Blanche Bélanger, rentière
Saint-Pamphile

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Pamphile, dans le district judiciaire de Montmagny.

75081-o Société d'habitation du Québec,
JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

**Office municipal d'habitation de
Sainte-Perpétue-de-Nicolet**

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-huitième jour d'août 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Rosaire Baril, aviculteur
Sainte-Perpétue, comté de Nicolet
Madame Norbert Roy, ménagère
Sainte-Perpétue, comté de Nicolet
Monsieur Réal Lambert, producteur laitier
Sainte-Perpétue, comté de Nicolet
Monsieur Pierre Ouellet, industriel
Sainte-Perpétue, comté de Nicolet
Monsieur Raynald Boucher, gérant
Sainte-Perpétue, comté de Nicolet

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Nicolet, dans le district judiciaire de Trois-Rivières.

75082-o Société d'habitation du Québec,
JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de Saint-Raymond

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du dix-huitième jour de septembre 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Rolland Dion, commerçant
165, rue Saint-Ignace, Saint-Raymond
Monsieur René L. Paquet, employé de bureau
453, rue Sainte-Hélène, Saint-Raymond
Monsieur Richard Corriveau, directeur d'un service
375, avenue Duplain, Saint-Raymond

Madame Denise Caron, ménagère
800, rue Saint-Cyrille, Saint-Raymond
Monsieur Luc Tremblay, secrétaire-trésorier
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Raymond, dans le district judiciaire de Québec.

75107-o Société d'habitation du Québec,
JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

**Office municipal d'habitation de
Salaberry-de-Valleyfield**

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-huitième jour d'août 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Madame Marcelle B. Trépanier, diététicienne
166, rue Champlain, Salaberry-de-Valleyfield
Monsieur Napoléon Lalonde, mécanicien
64, rue Saint-Charles, Salaberry-de-Valleyfield
Madame Rébecca Trépanier, retraitée
65, rue Virginie, Salaberry-de-Valleyfield
Madame Rosaire Marleau, retraitée
6, rue Lowe, Salaberry-de-Valleyfield
Monsieur Emilien Faille, retraité
83, rue Penon, Salaberry-de-Valleyfield

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield, dans le district judiciaire de Beauharnois.

75108-o Société d'habitation du Québec,
JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de Senneterre

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-huitième jour d'août 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Fernand Beaudoin, employé civil
670, 14e Avenue, Senneterre
Monsieur Marcel Mirault, fonctionnaire municipal
831, boulevard Croix-Rouge, Senneterre

Monsieur Yvon Boucher, fonctionnaire municipal
481, 14e Avenue, Senneterre

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Senneterre, dans le district judiciaire d'Abitibi-Est.

Société d'habitation du Québec,
75083-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de Tourville

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-huitième jour d'août 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Madame Fernande Fournier, maître de poste
1023, rue Principale, Tourville
Monsieur Hilaire Caron, technicien
963, rue Principale, Tourville
Madame Gracia Fortin, ménagère
939, rue Principale, Tourville
Madame Carmen-Rita Pelletier, professeur
1063, rue Principale, Tourville
Madame Florina Chouinard, rentière
976, rue Principale, Tourville
Monsieur Lionel Anctil, cultivateur
214, rang John, Tourville
Madame Mireille Pelletier Jean, secrétaire-trésorier
1192, rue Principale, Tourville

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Tourville, dans le district judiciaire de Montmagny-L'Islet.

Société d'habitation du Québec,
75109-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de Tracy

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre

55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du quatorzième jour de septembre 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Paul-Emile Théroux, contremaitre
5285, chemin Saint-Roch, Tracy J3P 5N3
Monsieur Bernardin Boucher, mécanicien
1303, rue Papineau, Tracy, J3R 1Z6
Monsieur Jean-Baptiste Millette, rentier
5100, boulevard des Etudiants, app. 515,
Tracy, J3R 4T1
Monsieur Guy Descheneaux, régisseur des services à l'équipement
35, rue Brézé, Tracy, J3R 4K5
Monsieur Philippe Lalancette, inspecteur en bâtiment
1870, rue Cardinal-Léger, Tracy, J3R 2J8

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Tracy, dans le district judiciaire de Richelieu.

Société d'habitation du Québec,
75084-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de Yamaska

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-huitième jour d'août 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Léo Théroux, vendeur assurance-vie
135, rue Saint-Michel, Yamaska
Monsieur Cyprien Salvas, entrepreneur
112, rue Principale, Yamaska
Monsieur Camille Villiard, secrétaire-trésorier
86, rue Principale, Yamaska

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Yamaska, dans le district judiciaire de Richelieu.

Société d'habitation du Québec,
75110-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Soumissions — Demandes de

Commission scolaire régionale de la Baie des Chaleurs (Siège social: ville de Carleton, Québec)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné, Georges Harrison, directeur général, au centre administratif, case postale 330, Carleton, comté de Bonaventure, Québec, jusqu'à 16 h 30, le mardi 21 novembre 1978, et par après jusqu'à 20 heures, à l'école polyvalente de Carleton, rue Comeau, Carleton, comté de Bonaventure, Québec, pour l'achat de \$1 100 000 d'obligations de la commission scolaire régionale de la Baie des Chaleurs datées du 18 décembre 1978 et remboursables en série du 18 décembre 1979 au 18 décembre 1998 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½% ni supérieur à 10¼% payable semi-annuellement les 18 juin et 18 décembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 18 décembre 1978.

Tableau d'amortissement — \$1 100 000 — 20 ans

Année	Capital
18 décembre 1979	\$ 44 000
18 décembre 1980	49 000
18 décembre 1981	53 000
18 décembre 1982	59 000
18 décembre 1983	64 000
18 décembre 1984	71 000
18 décembre 1985	78 000
18 décembre 1986	85 000
18 décembre 1987	94 000
18 décembre 1988	104 000
18 décembre 1989	25 000
18 décembre 1990	28 000
18 décembre 1991	30 000
18 décembre 1992	33 000
18 décembre 1993	37 000
18 décembre 1994	40 000
18 décembre 1995	44 000
18 décembre 1996	49 000
18 décembre 1997	54 000
18 décembre 1998	59 000

La commission scolaire régionale de la Baie des Chaleurs se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre

63) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéjussé, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, pour cette dernière modalité, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$59 000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 18 décembre 1998.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$59 000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation, au pair, le 18 décembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale de la Baie des Chaleurs s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à

compter du 18 décembre 1978 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions suivantes: 19 juillet 1977 — \$555 000 — réfection de la toiture de l'école polyvalente de Matapédia; 19 septembre 1978 — \$545 000 — dépenses d'immobilisations 1975-76 et 1976-77.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue à 20 heures, le mardi 21 novembre 1978, à l'école polyvalente de Carleton, rue Comeau, Carleton, comté de Bonaventure, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Carleton, le 24 octobre 1978.

Le directeur général,
GEORGES HARRISSON.

Centre administratif
case postale 330
Carleton

comté de Bonaventure, Québec G0C 1J0
téléphone: 364-3371, code 418 75093-0

Cité de Dorval

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné, Marcel Guérin, greffier, à l'hôtel de ville, 60, avenue Martin, cité de Dorval, Québec, jusqu'à 21 heures, le lundi 20 novembre 1978, pour l'achat de \$2 072 000 d'obligations de la cité de Dorval datées du 18 décembre 1978 et remboursables en série du 18 décembre 1979 au 18 décembre 1998 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieure à 10 1/4% payable semi-annuellement les 18 juin et 18 décembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 18 décembre 1978.

Tableau d'amortissement — \$2 072 000 — 20 ans

Année	Capital
18 décembre 1979	\$ 123 000
18 décembre 1980	133 000
18 décembre 1981	147 000
18 décembre 1982	161 000
18 décembre 1983	175 000
18 décembre 1984	191 000
18 décembre 1985	106 000
18 décembre 1986	116 000

Année	Capital
18 décembre 1987	\$ 130 000
18 décembre 1988	143 000
18 décembre 1989	38 000
18 décembre 1990	43 000
18 décembre 1991	47 000
18 décembre 1992	52 000
18 décembre 1993	59 000
18 décembre 1994	65 000
18 décembre 1995	72 000
18 décembre 1996	79 000
18 décembre 1997	91 000
18 décembre 1998	101 000

En plus, les modalités suivantes seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$101 000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 18 décembre 1998.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$101 000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 18 décembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La cité de Dorval s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soi-

xante jours à compter du 18 décembre 1978 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: renouvellements d'emprunt; voirie, aqueduc, égouts, éclairage, et frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 21 heures, le lundi 20 novembre 1978, à l'hôtel de ville, 60, avenue Martin, cité de Dorval, Québec.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Cité de Dorval, le 25 octobre 1978.

Le greffier,
MARCEL GUÉRIN.

Hôtel de ville
60, avenue Martin
cité de Dorval, Québec H9S 3R4
téléphone: 636-4040, code 514 75039-0

Commission scolaire régionale Eastern Québec
(Siège social: cité de Sillery, Québec)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné, Andrew Roy, directeur général, au centre administratif, 2046, chemin Saint-Louis, Sillery, Québec, jusqu'à 20 heures, le vendredi 24 novembre 1978, pour l'achat de \$103 000 d'obligations de la commission scolaire régionale Eastern Québec datées du 18 décembre 1978, et remboursables en série du 18 décembre 1979 au 18 décembre 1988 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10 1/4% payable semi-annuellement les 18 juin et 18 décembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 18 décembre 1978.

Tableau d'amortissement — \$103 000 — 10 ans

Année	Capital
18 décembre 1979	\$ 6 000
18 décembre 1980	7 000
18 décembre 1981	8 000
18 décembre 1982	8 000
18 décembre 1983	10 000
18 décembre 1984	11 000
18 décembre 1985	11 000
18 décembre 1986	13 000

Année	Capital
18 décembre 1987	\$ 14 000
18 décembre 1988	15 000

La commission scolaire régionale Eastern Québec, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicomis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau cidessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale Eastern Québec s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 18 décembre 1978, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 16 juin 1978 — \$103 000 — dépenses d'immobilisations 1975-76 et 1976-77.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le vendredi 24 novembre 1978, à 20 heures, au centre administratif, 2046, chemin Saint-Louis, Sillery, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Cité de Sillery, le 23 octobre 1978.

Centre administratif
2046, chemin Saint-Louis
Sillery
Québec, G1T 1P4
téléphone: 688-8730, code 418 75040-0

Le directeur général,
ANDREW ROY.

Commission scolaire de La Pocatière

(Siège social: ville de La Pocatière, Québec)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné, Raymond Caron, directeur général, au centre administratif, 801, 6e Avenue, La Pocatière, comté de Kamouraska, Québec, jusqu'à 20 h, le mardi 21 novembre 1978, pour l'achat de \$170 000 d'obligations de la commission scolaire de La Pocatière, datées du 18 décembre 1978, et remboursables en série du 18 décembre 1979 au 18 décembre 1988 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10 1/4% payable semi-annuellement les 18 juin et 18 décembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 18 décembre 1978.

Tableau d'amortissement — \$170 000 — 10 ans

Année	Capital
18 décembre 1979	\$13 000
18 décembre 1980	14 000
18 décembre 1981	15 000
18 décembre 1982	17 000
18 décembre 1983	19 000
18 décembre 1984	16 000
18 décembre 1985	17 000
18 décembre 1986	19 000
18 décembre 1987	20 000
18 décembre 1988	20 000

La commission scolaire de La Pocatière, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts

courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de La Pocatière s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 18 décembre 1978, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 1er juin 1965 — \$17 500 — renouvellement d'emprunt; 1er juillet 1962 — \$19 500 — renouvellement d'emprunt; 15 août 1978 — \$133 000 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le 21 novembre 1978 à 20 h, au centre administratif, 801, 6e Avenue, La Pocatière, comté de Kamouraska, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de La Pocatière, le 23 octobre 1978.

Le directeur général,
RAYMOND CARON.

Centre administratif

801, 6e Avenue

La Pocatière

comté de Kamouraska, Québec G0R 1Z0

téléphone: 856-3690, code 418 75041-o

Ville de Mont-Saint-Hilaire

(Comté de Verchères)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné, Laurent Olivier, greffier, hôtel de ville, 100, centre civique, ville de Mont-Saint-Hilaire, comté de Verchères, Québec, jusqu'à 20 h 30, le mardi 21 novembre 1978, pour l'achat de \$1 626 000 d'obligations de la ville de Mont-Saint-Hilaire, datées du 18 décembre et remboursables en série du 18 décembre 1979 au 18 décembre 1998 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10 1/4% payable semi-annuellement les 18 juin et 18 décembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 18 décembre 1978.

Tableau d'amortissement — \$1 626 000 — 20 ans

Année	Capital
18 décembre 1979	\$ 41 000
18 décembre 1980	45 000
18 décembre 1981	49 000
18 décembre 1982	55 000
18 décembre 1983	62 000
18 décembre 1984	43 000
18 décembre 1985	50 000
18 décembre 1986	55 000
18 décembre 1987	64 000
18 décembre 1988	69 000
18 décembre 1989	76 000
18 décembre 1990	81 000
18 décembre 1991	90 000
18 décembre 1992	98 000
18 décembre 1993	105 000
18 décembre 1994	111 000
18 décembre 1995	121 000
18 décembre 1996	128 000
18 décembre 1997	136 000
18 décembre 1998	147 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$147 000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 18 décembre 1998.

Pendant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des

coupages requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$147 000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 18 décembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 18 décembre 1978 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 171 — \$300; 191 — \$1 800; 230 — \$83 850; 234 — \$500; 246 — \$550; 249 — \$20 000; 254 — \$4 000 — renouvellements d'emprunt; 406 — \$31 700; 430 — \$31 000; 432 — \$192 900; 441 — \$194 000; 442 — \$100 863; 467 — \$56 000; 468 — \$68 500; 469 — \$113 500 — aqueduc, égouts, voirie etc.; 472 — \$20 300; 477 — \$31 137; 479 — \$16 500; 480 — \$13 500 — voirie; 492 — \$161 000; 493-A — \$186 000 — aqueduc, égouts; 494 — \$142 000 — aqueduc, égouts, voirie; 496 — \$133 100 — aqueduc, égouts; 376 — \$23 000 — aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h 30, le mardi 21 novembre 1978, à l'hôtel de ville, 100, centre civique, ville de Mont-Saint-Hilaire, comté de Verchères, Québec.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Mont-Saint-Hilaire, comté de Verchères, le 23 octobre 1978.

Le greffier,
LAURENT OLIVIER.

Hôtel de ville
100, centre civique
ville de Mont-Saint-Hilaire
comté de Verchères, Québec J3H 3M8
téléphone: 467-2854, code 514

75044-0

Municipalité d'Oka

(Comté de Deux-Montagnes)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la municipalité d'Oka» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de \$218 000 d'obligations de

la municipalité d'Oka, datées du 18 décembre 1978 et remboursables en série du 18 décembre 1979 au 18 décembre 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10 1/4% payable semi-annuellement les 18 juin et 18 décembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mercredi 22 novembre 1978, à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courrier
Edifice G, Québec (tél. 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 18 décembre 1978.

Tableau d'amortissement — \$218 000 — 20 ans

Année	Capital
18 décembre 1979	\$ 9 000
18 décembre 1980	10 000
18 décembre 1981	10 000
18 décembre 1982	10 000
18 décembre 1983	10 000
18 décembre 1984	10 000
18 décembre 1985	10 000
18 décembre 1986	10 000
18 décembre 1987	11 000
18 décembre 1988	11 000
18 décembre 1989	12 000
18 décembre 1990	12 000
18 décembre 1991	12 000
18 décembre 1992	13 000
18 décembre 1993	13 000
18 décembre 1994	13 000
18 décembre 1995	14 000
18 décembre 1996	14 000
18 décembre 1997	14 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$14 000 et si

supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéance apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 18 décembre 1997.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe pour un montant supérieur à \$14 000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 18 décembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La municipalité d'Oka s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 18 décembre 1978 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 15/3/57 — \$170 000; T-7 — \$2 200; T-12 — \$30 000; T-13 — \$15 800 — renouvellement d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice G, 29e étage, salle numéro 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le 22 novembre 1978.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le 22 novembre 1978, à 19 h 30, au bureau municipal, 183, rue des Anges, Oka, comté de Deux-Montagnes, Québec.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Municipalité d'Oka, comté de Deux-Montagnes, le 23 octobre 1978.

Le secrétaire-trésorier,

PIERRE LALONDE.

Bureau municipal
183, rue des Anges
Oka

comté de Deux-Montagnes, Québec J0N 1E0
téléphone: 479-8388, code 514 75042-0

Commission scolaire régionale de l'Outaouais

(siège social: ville de Hull, Québec)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné, Jean Larsi-mont, directeur général, au centre administratif, 225, rue Saint-Rédempteur, ville de Hull, comté de Hull, Québec, jusqu'à 13 h 30, le lundi 20 novembre 1978, pour l'achat de \$8 387 000 d'obligations de la commission scolaire régionale de l'Outaouais datées du 18 décembre 1978 et remboursables en séries du 18 décembre 1979 au 18 décembre 1998 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10 1/4% payable semi-annuellement les 18 juin et 18 décembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 18 décembre 1978.

Tableau d'amortissement — \$8 387 000 — 20 ans

Année	Capital
18 décembre 1979	\$ 346 000
18 décembre 1980	380 000
18 décembre 1981	418 000
18 décembre 1982	460 000
18 décembre 1983	505 000
18 décembre 1984	555 000
18 décembre 1985	612 000
18 décembre 1986	673 000
18 décembre 1987	739 000
18 décembre 1988	814 000
18 décembre 1989	181 000
18 décembre 1990	199 000
18 décembre 1991	219 000
18 décembre 1992	241 000
18 décembre 1993	265 000
18 décembre 1994	291 000
18 décembre 1995	321 000
18 décembre 1996	353 000
18 décembre 1997	388 000
18 décembre 1998	427 000

La commission scolaire régionale de l'Outaouais se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à mêmes les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéi-commis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et

les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

En plus les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, pour cette dernière modalité, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$427 000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 18 décembre 1998.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$427 000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation, au pair, le 18 décembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale de l'Outaouais s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 18 décembre 1978 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions suivantes: 23 mai 1977 — \$3 997 000 — 2e tranche pour la construction de l'école secondaire de l'Érablière à Touraine; 29 mai 1978 — \$4 250 000 — dépenses d'immobilisations 1973-1977; 29 mai 1978 — \$140 000 — fenestration de l'école de formation pratique.

Les soumissions seront ouvertes à une séance de l'exécutif des commissaires qui sera tenue le lundi 20 novembre 1978, à 13 h 30, au centre administratif, 225, rue Saint-Rédempteur, ville de Hull, comté de Hull, Québec.

L'adjudication se fera à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le même jour, à 20 heures, à l'école polyvalente Mont-Bleu, 389 cité des Jeunes, ville de Hull, comté de Hull, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Hull, le 24 octobre 1978.

Le directeur général,

JEAN LARSIMONT.

Centre administratif

225, rue Saint-Rédempteur

ville de Hull

comté Hull, Québec J8X 2T3

téléphone: 771-7311, code 819

75094-0

**Commission scolaire régionale
Protestante South Shore**

(Siège social: ville de Saint-Lambert, Québec)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné, John Rowley, directeur général, au centre administratif, 6, boulevard Desaulniers, Saint-Lambert, comté de Chambly, Québec, jusqu'à 19 h 30, le jeudi 23 novembre 1978, pour l'achat de \$540 000 d'obligations de la commission scolaire régionale Protestante South Shore datées du 18 décembre 1978, et remboursables en série du 18 décembre 1979 au 18 décembre 1988 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10 1/4% payable semi-annuellement les 18 juin et 18 décembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 18 décembre 1978.

Tableau d'amortissement — \$540 000 — 10 ans

Année	Capital
18 décembre 1979	\$ 35 000
18 décembre 1980	38 000
18 décembre 1981	41 000
18 décembre 1982	45 000
18 décembre 1983	50 000
18 décembre 1984	54 000
18 décembre 1985	59 000
18 décembre 1986	66 000
18 décembre 1987	73 000
18 décembre 1988	79 000

La commission scolaire régionale Protestante South Shore, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommiss, entre les mains du ministère des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale Protestante South Shore s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 18 décembre 1978, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 24 juillet 1975 — \$327 000 — dépenses d'immobilisations; 19 août 1976 — \$213 000 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le jeudi 23 novembre 1978, à 19 h 30, au centre administratif, 6, boulevard Desaulniers, Saint-Lambert, comté de Chambly, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Saint-Lambert, le 23 octobre 1978.

Le directeur général,

JOHN ROWLEY.

Centre administratif

6, boulevard Desaulniers

Saint-Lambert

comté de Chambly, Québec J4P 1L6

téléphone: 672-4010, code 514

75043-0

Commission scolaire régionale du Rivage

(Siège social: Ville de Baie-Comeau, Québec)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné René Désilets, directeur général, au centre administratif, 275 boulevard Lasalle, Baie-Comeau, comté de Saguenay, Québec, jusqu'à 20 heures, le lundi 20 novembre 1978, pour l'achat de \$1 306 000 d'obligations de la commission scolaire régionale du Rivage, datées du 18 décembre 1978, et remboursables en série du 18 décembre 1979 au 18 décembre 1988 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½% ni supérieur à 10¼%, payable semi-annuellement les 18 juin et 18 décembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 18 décembre 1978.

Tableau d'amortissement — \$1 306 000 — 10 ans

Année	Capital
18 décembre 1979	\$ 82 000
18 décembre 1980	90 000
18 décembre 1981	99 000
18 décembre 1982	109 000
18 décembre 1983	120 000
18 décembre 1984	132 000
18 décembre 1985	145 000
18 décembre 1986	159 000
18 décembre 1987	176 000
18 décembre 1988	194 000

La commission scolaire régionale du Rivage, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts

courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale du Rivage s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 18 décembre 1978, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 20 juin 1977 — \$1 262 000 — dépenses d'immobilisations 1972-73 à 1975-76; 5 septembre 1978 — \$44 000 — relocalisation de locaux modulaires à l'école Ragueneau.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le lundi 20 novembre 1978 à 20 heures, au centre administratif, 275, boulevard Lasalle, Baie-Comeau, comté de Saguenay, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Baie-Comeau, le 23 octobre 1978.

Le directeur général,

RENÉ DESILETS.

Centre administratif

275, boulevard Lasalle

Baie-Comeau

comté de Saguenay, Québec G4Z 1T2

téléphone: 296-6691, code 418

75095-0

Village de Saint-Jean-de-Boischatel

(Comté de Montmorency)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné, Jean-Charles Vézina, secrétaire-trésorier, à l'hôtel de ville, 9, côte de l'Église, village de Saint-Jean-de-Boischatel, comté de Montmorency, Québec, jusqu'à 20 h, le jeudi 23 novembre 1978, pour l'achat de \$508 000 d'obligations du village de Saint-Jean-de-Boischatel, datées du 18 décembre 1978 et remboursables en série du 18 décembre 1979 au 18 décembre 1988 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½% ni supérieur à 10¼% payable semi-annuellement les 18 juin et 18 décembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortisse-

ments annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 18 décembre 1978.

Tableau d'amortissement — \$508 000 — 20 ans

Année	Capital
18 décembre 1979	\$ 15 000
18 décembre 1980	16 000
18 décembre 1981	18 000
18 décembre 1982	19 000
18 décembre 1983	21 000
18 décembre 1984	25 000
18 décembre 1985	27 000
18 décembre 1986	29 000
18 décembre 1987	31 000
18 décembre 1988	34 000
18 décembre 1989	18 000
18 décembre 1990	20 000
18 décembre 1991	22 000
18 décembre 1992	24 000
18 décembre 1993	25 000
18 décembre 1994	28 000
18 décembre 1995	30 000
18 décembre 1996	32 000
18 décembre 1997	35 000
18 décembre 1998	39 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$39 000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 18 décembre 1998.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la

municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$39 000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 18 décembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Le village de Saint-Jean-de-Boischatel s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 18 décembre 1978 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: renouvellements d'emprunt; aqueduc, égouts, voirie; achat de machinerie; achat d'autopompe; frais de refinancement; bâtisses, terrains, garage municipal.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h, le jeudi 23 novembre 1978, à l'hôtel de ville, 9, côte de l'Eglise, village de Saint-Jean-de-Boischatel, comté de Montmorency, Québec.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Village de Saint-Jean-de-Boischatel, comté de Montmorency, le 23 octobre 1978.

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-CHARLES VÉZINA.

Hôtel de ville

9, côte de l'Eglise

village de Saint-Jean-de-Boischatel

comté de Montmorency, Québec GOA 1H0

téléphone: 688-8210 ou 822-1864

code 418

75045-0

Cité de Saint-Jérôme
(Comté de Prévost)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Bruno Martin, greffier, à l'hôtel de ville, 280, rue Labelle, cité de Saint-Jérôme, comté de Prévost, Québec, jusqu'à 17 heures, le mercredi 22 novembre 1978, pour l'achat de \$896 500 d'obligations de la cité de Saint-Jérôme, datées du 18 décembre 1978 et remboursables en série du 18 décembre 1979 au 18 décembre 1988 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10 1/4%, payable

semi-annuellement les 18 juin et 18 décembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 18 décembre 1978.

Tableau d'amortissement — \$896 500 — 10 ans

Année	Capital
18 décembre 1979	\$ 69 500
18 décembre 1980	78 000
18 décembre 1981	86 000
18 décembre 1982	94 000
18 décembre 1983	70 000
18 décembre 1984	79 000
18 décembre 1985	88 000
18 décembre 1986	98 000
18 décembre 1987	110 000
18 décembre 1988	124 000

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé et à fournir à la municipalité, dans les plus bref délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La cité de Saint-Jérôme s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 18 décembre 1978, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: C493 — \$15 200; C497 — \$4 700; C498 — \$34 400; C505 — \$4 000; C508 — \$8 400; C519 — \$34 500; C521 — \$5 800; C523 — \$7 000 — renouvellements d'emprunt; C-1006 — \$290 000 — consolidation de déficit 31/2/76; C-1033 — \$28 500 — agrandissement de bureau; loisirs; C-1047 — \$464 000 — déficit accumulé au 31/12/77.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités,

selon le cas qui sera tenue à 17 heures, le mercredi 22 novembre 1978 à l'hôtel de ville, 280, rue Labelle, cité de Saint-Jérôme, comté de Prévost, Québec.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions.

Cité de Saint-Jérôme, comté de Prévost, le 24 octobre 1978.

Le greffier,
BRUNO MARTIN.

Hôtel de ville

280, rue Labelle

cité de Saint-Jérôme

comté de Prévost, Québec J7Z 5L1

téléphone: 436-1511, code 514

75096-0

Ville de Tracy

(Comté de Richelieu)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Tracy» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de \$1 116 000 d'obligations de la ville de Tracy, datées du 18 décembre 1978 et remboursables en série du 18 décembre 1979 au 18 décembre 1998 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8¹/₂% ni supérieur à 10¹/₄% payable semi-annuellement les 18 juin et 18 décembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le jeudi 23 novembre 1978, à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions

a/s Service des obligations

case postale 10, salle du courrier

Edifice G, Québec

(tél. 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 18 décembre 1978.

Tableau d'amortissement — \$1 116 000 — 20 ans

Année	Capital
18 décembre 1979	\$ 30 000
18 décembre 1980	33 000
18 décembre 1981	36 000
18 décembre 1982	39 000
18 décembre 1983	42 000
18 décembre 1984	30 000
18 décembre 1985	33 000
18 décembre 1986	36 000
18 décembre 1987	39 000

Année	Capital
18 décembre 1988	\$ 44 000
18 décembre 1989	47 000
18 décembre 1990	52 000
18 décembre 1991	57 000
18 décembre 1992	63 000
18 décembre 1993	69 000
18 décembre 1994	76 000
18 décembre 1995	84 000
18 décembre 1996	92 000
18 décembre 1997	102 000
18 décembre 1998	112 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$112 000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 18 décembre 1998.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requises pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe pour un montant supérieur à \$112 000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 18 décembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de Tracy s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 18 décembre 1978 sans une

autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 247 — \$2 700; 248 — \$8 500; 249 — \$17 000; 250 — \$9 500; 254 — \$31 000 — renouvellements d'emprunt; 413 — \$96 000; 414 — \$142 000; 419 — \$137 500 — aqueduc, égouts, voirie; 421 — \$55 500 — aménagement; 425 — \$68 000 — aqueduc, égouts; 435 — \$548 000 — construction d'un curling.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice G, 29^e étage, salle numéro 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 heures, le jeudi 23 novembre 1978.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le jeudi 23 novembre 1978 à 19h30, à l'hôtel de ville, 3025, boulevard de la Mairie, ville de Tracy, comté de Richelieu, Québec.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Tracy, comté de Richelieu, le 25 octobre 1978.

Le greffier,
LAVAL TARDIF.

Hôtel de ville

3025, boulevard de la Mairie
ville de Tracy

comté de Richelieu, Québec J3R 1C2
téléphone: 742-5671, code 514

75097-0

Ville de Val-Bélair (Comté de Chauveau)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Val-Bélair» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de \$280 500 d'obligations de la ville de Val-Bélair datées du 18 décembre 1978 et remboursables en série du 18 décembre 1979 au 18 décembre 1998 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10 1/4% payable semi-annuellement les 18 juin et 18 décembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mercredi 22 novembre 1978, à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courrier
Edifice G, Québec (téléc 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 18 décembre 1978.

\$69 000 comprend un solde de \$55 000 renouvelable pour une période de 10 ans, et échéant comme suit:

Tableau d'amortissement — \$280 500 — 20 ans

Année	Capital
18 décembre 1979	\$ 11 500
18 décembre 1980	12 000
18 décembre 1981	13 500
18 décembre 1982	14 500
18 décembre 1983	16 000
18 décembre 1984	10 500
18 décembre 1985	12 000
18 décembre 1986	12 500
18 décembre 1987	13 000
18 décembre 1988	14 000
18 décembre 1989	6 000
18 décembre 1990	7 500
18 décembre 1991	7 500
18 décembre 1992	8 500
18 décembre 1993	8 500
18 décembre 1994	10 000
18 décembre 1995	10 000
18 décembre 1996	11 000
18 décembre 1997	13 000
18 décembre 1998	69 000

Année	Capital
18 décembre 1999	\$ 4 000
18 décembre 2000	4 500
18 décembre 2001	4 500
18 décembre 2002	5 000
18 décembre 2003	5 500
18 décembre 2004	5 500
18 décembre 2005	6 000
18 décembre 2006	6 000
18 décembre 2007	7 000
18 décembre 2008	7 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$69 000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 18 décembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément aux tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de Val-Bélair s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 18 décembre 1978 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: B-42 — \$35 500; B-46 — \$3 100; B-47 — \$9 000; B-48 — \$6 200; B-52 — \$8 000; B-53 — \$8 000; B-54 — \$24 000; B-59 — \$62 500; B-66 — \$23 000; B-71 — \$3 100; B-72 — \$6 100 — renouvellements d'emprunt; V-B-127-77(VB-138-78) — \$28 000 — aqueduc, égouts, voirie; VB-131-78 — \$7 000 — éclairage; VB-135-78 — \$57 000 — aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, Édifice G, 29e étage, salle numéro 29.109, 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le mercredi 22 novembre 1978.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 22 novembre 1978, à

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$69 000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 18 décembre 1998.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 18 décembre 1998 au montant de

20 heures, à la salle du Conseil, 6, 31e rue, Val-Bélair, comté de Chauveau, Québec.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Val-Bélair, comté de Chauveau, le 23 octobre 1978.

Salle du Conseil
6, 31e rue
Val-Bélair

comté de Chauveau, Québec
téléphone: 842-7769 ou 842-7184,
code 418

Le greffier,
SERGE MAINGUY.

75046-0

Commission scolaire de Varennes

(Siège social: ville de Varennes, Québec)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné, Fernand Brodeur, directeur général, au centre administratif, 100, rue Youville, Varennes, comté de Verchères, Québec, jusqu'à 16 h 30, le lundi 20 novembre 1978, et par après jusqu'à 20 heures, au centre municipal Calixa-Lavallée, 771, rang de la Beauce, Calixa-Lavallée, comté de Verchères, Québec, pour l'achat de \$1 656 000 d'obligations de la commission scolaire de Varennes, datées du 18 décembre 1978, et remboursables en série du 18 décembre 1979 au 18 décembre 1988 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 $\frac{1}{2}$ % ni supérieur à 10 $\frac{1}{4}$ % payable semi-annuellement les 18 juin et 18 décembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 18 décembre 1978.

Tableau d'amortissement — \$1 656 000 — 10 ans

Année	Capital
18 décembre 1979	\$104 000
18 décembre 1980	115 000
18 décembre 1981	126 000
18 décembre 1982	139 000
18 décembre 1983	153 000
18 décembre 1984	167 000
18 décembre 1985	184 000
18 décembre 1986	202 000
18 décembre 1987	222 000
18 décembre 1988	244 000

La commission scolaire de Varennes, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicomis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Ledites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de Varennes s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 18 décembre 1978, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Ledites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 16 novembre 1967 — \$64 000 — renouvellement d'emprunt; 16 août 1976 — \$1 430 000 — dépenses d'immobilisations 1976-77; 18 septembre 1978 — \$162 000 — dépenses d'immobilisations 1975-76;

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le lundi 20 novembre 1978, à 20 heures, au centre municipal Calixa-Lavallée, 771, rang de la Beauce, Calixa-Lavallée, comté de Verchères, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Varennes, le 23 octobre 1978.

Le directeur général,
FERNAND BRODEUR.

Centre administratif
100, rue Youville
Varennes

comté de Verchères, Québec J0L 2P0
téléphone: 652-2917, code 514

75047-0

Syndicats professionnels — Loi des

SYNDICAT DE LA MUSIQUE DU QUÉBEC

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 5 septembre 1978, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous

le nom de «SYNDICAT DE LA MUSIQUE DU QUÉBEC», avec siège social à Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

75037-0

1626-5720

Vente(s) d'effets non réclamés

CIE DES MESSAGERIES CP LIMITEE

Avis est par les présentes donné que tous les effets reçus avant le premier jour de janvier 1978 et non réclamés aux bureaux du CP Express Limitée à divers endroits de la province de Québec, seront vendus aux enchères publiques au plus haut enchérisseur par Frank Wadding-

ton, Encanteur, 189 est, rue Queen, Toronto, Ontario, à ONZE heures du matin, le TRENTIEME jour de NOVEMBRE 1978, à moins que lesdits effets ne soient réclamés et tous les frais payés avant cette date.

Le vice-président,

W. M. RILEY.

74853-42-6-0

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Bonaventure

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Bonaventure
No 105-02-000142-77

NIAGARA FINANCE COMPANY LIMITED, partie demanderesse, c. GEORGE BUTTLE JR., partie défenderesse, LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Bonaventure no 1, mis en cause.

1. Un certain morceau ou portion de terrain sis et situé dans la Commune de New Carlisle, maintenant connu et désigné comme la totalité des lots portant les numéros cadastraux mille huit cent quatre-vingt-seize, subdivision dix-neuf resubdivision trois (1896-19-3) et mille huit cent quatre-vingt-seize subdivision vingt (1896-20) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Cox, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un certain morceau ou portion de terrain sis et situé dans le cinquième rang des lots de Parc de New Carlisle, dans le canton de Cox, mesurant environ deux tiers ($\frac{2}{3}$) d'acre de largeur par environ cinq acres de profondeur, plus ou moins, étant connu comme une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (96) et maintenant connu et désigné comme une partie du lot numéro deux mille

quatre cent quarante-trois (Ptie 2443) du cadastre officiel pour le canton de Cox, sans bâtisse, borné en front par Joshua J. Chatterton, au nord et à l'ouest par une rue et à l'est par Joshua H. Chatterton.

3. Un certain morceau ou portion de terrain sis et situé dans le quatrième rang des lots de Parc de New Carlisle, canton de Cox, mesurant un acre de largeur par huit acres de profondeur, et étant connu comme le lot originaire numéro soixante-dix-huit (78) et maintenant mieux connu et désigné comme le lot numéro deux mille trois cent quatre-vingt-sept (2387), borné au sud par le troisième rang des lots de Parc, au nord par le cinquième rang, à l'ouest par la rue de Walker et de Thompson et à l'est par le lot numéro deux mille trois cent quatre-vingt-huit (2388) propriété de Stewart ou ayants droit.

4. Un autre morceau ou portion de terrain sis et situé dans le quatrième rang des lots de Parc de New Carlisle, dans le canton de Cox, contigu au lot ci-haut décrit, connu et désigné comme étant le lot originaire numéro soixante-

dix-sept (77) et maintenant mieux connu et désigné comme le lot numéro deux mille trois cent quatre-vingt-huit (2388), mesurant un acre de largeur par huit acres de profondeur et ayant une superficie d'environ huit acres, borné en front par le troisième rang, à l'arrière par le cinquième rang, à l'ouest par le lot numéro deux mille trois cent quatre-vingt-sept (2387) et à l'est par une rue.

5. Un morceau de terrain sis et situé dans le cinquième rang des lots de Parc de New Carlisle, connu et désigné comme étant le lot numéro deux mille quatre cent quarante-quatre (2444) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Cox, mesurant une demi- (1/2) acre de largeur par huit acres de profondeur, et borné comme suit: à l'arrière par le troisième rang, en front par le quatrième rang des lots de Parc, à l'est par une rue et à l'ouest par Magee Beebe.

6. Un morceau de terrain sis et situé dans le quatrième

rang des lots de Parc de New Carlisle, mieux connu et désigné comme la moitié nord du lot numéro deux mille trois cent quatre-vingt (2380) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Cox, borné au nord par le cinquième rang des lots de Parc de New Carlisle, au sud par Henry Jacobson, à l'est par les représentants légaux de Samuel Chatterton et à l'ouest par Magee Beebe.

La mise à prix est fixée à \$670 soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Bonaventure, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de New Carlisle, district de Bonaventure, le HUITIEME jour de DECEMBRE 1978, à DIX heures.

Le shérif,

JEAN-LOUIS LANGLOIS.

Bureau du shérif

New Carlisle, le 11 octobre 1978.

75115-0

Hull

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Hull

No 550-05-001630-77

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée ayant son siège social dans les cité et district de Montréal, demanderesse, c. **GARY GAUTHIER** domicilié au 51 Mountain Road, cité de Aylmer, district de Hull, défendeur.

«Un immeuble connu et désigné comme étant le lot neuf de la subdivision officielle du lot originaire sept cent quatre-vingt-deux (782-9), aux plan et livre de renvoi officiels pour le village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Avec bâtisse dessus érigée.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication conformément à l'article 688a C.P.C. est de trois mille trois cent vingt-cinq dollars

(\$3 325), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de treize mille trois cent dollars (\$13 300), telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, Québec le CINQUIEME jour de JANVIER 1979, à TREIZE heures TRENTE minutes.

Le shérif adjoint,

JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Hull, le 24 octobre 1978.

75119-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Hull

No 550-05-000502-78

BANQUE ROYALE DU CANADA, demanderesse, c. **LANGFORD D. MacLEOD CONSTRUCTION LIMITED** et **NANCLIFFE LIMITED**, défendeurs, et **PAUL DESCHENEAUX**, mis en cause.

Deux immeubles appartenant aux compagnies défendresse, Langford D. MacLeod Construction Ltd., et Nancliffe Ltd., et plus particulièrement décrit comme suit:

a) Une certaine parcelle de terrain de figure irrégulière faisant partie du lot deux mille seize (Ptie 2016) sur le plan et livre de renvoi officiels du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau, province de Québec, pouvant être décrit plus particulièrement comme suit:

Prenant comme point de départ le coin nord-est du lot deux mille seize, situé sur la limite sud de la rue Bou-

cher, de là, sur une distance de cinq mille quatre cent cinquante-deux pieds et deux dixièmes (5 452,2') plus ou moins, mesurée dans une direction sud six degrés dix minutes est (S. 6° 10' E.), suivant la limite est du lot deux mille seize, situé sur la limite nord de la rue McConnel; de là, sur une distance de huit cent quarante-trois pieds (843'), mesurée dans une direction sud quatre-vingt-quatre degrés seize minutes ouest (S. 84° 16' O.), suivant la limite nord de la rue McConnel, jusqu'à un point; de là, sur une distance de mille vingt et un pieds et neuf dixièmes (1 021,9') mesurée dans une direction nord sept degrés treize minutes ouest (N. 7° 13' O.), jusqu'à un point; de là, sur une distance de deux mille cent quarante-trois pieds et six dixièmes (2 143,6'), mesurée dans une direction nord sept degrés quarante-sept minutes ouest (N. 7° 47' O.), jusqu'à un autre point; de là, sur une distance de six-cent quatre-vingt-quatorze pieds et un dixième (694,1') mesurée dans une direction nord six degrés trente-quatre minutes ouest (N. 6° 34' O.), jusqu'à un autre point; de là, sur une distance de six cent quatre-vingt-seize pieds et deux dixièmes (696,2'), mesurée dans une direction nord quatre degrés quarante-cinq minutes ouest (N. 4° 45' O.) jusqu'à un autre point; de là, sur une distance de neuf cents pieds (900,0'), plus ou moins, mesurée dans une direction nord six degrés vingt-sept minutes ouest (N. 6° 27' O.), jusqu'à la limite sud de la rue Boucher; de là, sur une distance de neuf cent quatorze pieds et huit dixièmes (914,8'), plus ou moins, mesurée dans une direction nord quatre-vingt-quatre degrés trois minutes est (N. 84° 3' E.), le long de la limite sud de la rue Boucher, jusqu'au point de départ;

Ladite parcelle de terrain est bornée au nord par la rue Boucher, à l'est par les lots mille cent cinquante-deux et mille cent cinquante-trois, au sud par la rue McConnel, à l'ouest par une partie du lot deux mille seize et contenant une superficie de cent douze acres et cent dix-huit millièmes d'acre (112,118 acres) plus ou moins;

b) Une certaine parcelle de terrain de figure irrégulière faisant partie du lot deux mille seize (Ptie 2016) sur le plan et livre de renvoi officiels du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau, province de Québec, pouvant être décrite plus particulièrement comme suit:

Prenant comme point de départ le coin sud-ouest du lot deux mille seize (2016), de là, sur une distance de quatre mille cinq cent quarante et un pieds et huit dixièmes (4 541,8'), mesurée dans une direction nord six degrés dix-neuf minutes ouest le long de la limite ouest du lot deux mille seize (2016) jusqu'à un point; de là, sur une distance de huit cent soixante-quatre pieds et sept dixièmes (864,7'), mesurée dans une direction nord quatre-vingt-quatre degrés dix minutes est (N. 84° 10' E.) jusqu'à un

autre point; de là, sur une distance de six cent quatre-vingt-seize pieds et deux dixièmes (696,2'), mesurée dans une direction sud quatre degrés quarante cinq minutes est, jusqu'à un poteau d'acier; de là, sur une distance de six cent quatre-vingt-quatorze pieds et un dixième (694,1'), mesurée dans une direction sud six degrés trente-quatre minutes est (S. 6° 34' E.), jusqu'à un point; de là, sur une distance de deux mille cent quarante trois pieds et six dixièmes (2 143,6'), jusqu'à un autre point; de là, sur une distance de mille vingt et un pieds et neuf dixièmes (1 021,9'), plus ou moins mesurée dans une direction sud sept degrés treize minutes est (S. 7° 13' E.), jusqu'à la limite nord de la rue McConnel; de là, sur une distance de neuf cent dix-neuf pieds et neuf dixièmes (919,9'), plus ou moins, mesurée dans une direction sud quatre-vingt-quatre degrés cinquante-six minutes ouest (S. 84° 56' O.) suivant la limite nord de la rue McConnel, jusqu'au point de départ;

Ladite parcelle de terrain est bornée comme suit: au nord et à l'est par des parties du lot deux mille seize (Pties 2016); au sud par la rue McConnel; à l'ouest par le lot deux mille cent soixante-dix (2170), et contenant une superficie de quatre-vingt-onze acres et cinq cent onze millièmes d'acre (91,511 acres), plus ou moins.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication conformément à l'article 688a C.P.C. pour la propriété décrite au paragraphe a est de vingt et un mille dix-huit dollars et soixante-quinze centins (\$21 018,75) soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de quatre-vingt-quatre mille soixante-quinze dollars (\$84 075) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité, et le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688a C.P.C. pour la propriété décrite au paragraphe b est de dix-neuf mille deux cent cinquante-six dollars et vingt-cinq centins (19 256,25) soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent de l'évaluation de l'immeuble qui est de soixante-dix-sept mille vingt-cinq dollars (77 025) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendus «séparément» au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266 rue Notre-Dame, Maniwaki, Québec, le DOUZIEME jour de JANVIER 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 23 octobre 1978.

75120-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Hull
 No 550-05-000190-78

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS, corps politique légalement constitué, ayant une place d'affaires au 768, boulevard Saint-Joseph, Hull, Québec, demanderesse, c. JEAN-LOUIS ADANT, 669, King Edouard, Ottawa, Ontario, défendeur.

«Un certain emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro un au plan de la resubdivision officielle du lot numéro vingt-deux au plan de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-cinq B, (25B-22-1) aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang IV, canton de Hull, et le lot vingt-huit au plan de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-cinq B (25B-28) aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang VI, canton de Hull.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication conformément à l'article 688a

C.P.C. est de quatre cent quatre-vingt-un dollars et vingt-cinq centimes (\$481.25), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de mille neuf cent vingt-cinq dollars (\$1 925) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu «en bloc» au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, Québec, le CINQUIÈME jour de JANVIER 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
 JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Hull, le 24 octobre 1978.

75121-0

Kamouraska*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Kamouraska
 No 250-05-000119-78

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE K.R.T. corps politique légalement constitué ayant son siège social au 445, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, demanderesse, c. JACQUES MARQUIS, ès qualité de syndic à la faillite ALBERT DESJARDINS LTEE, 71, rue Saint-Pierre, Québec.

«Le lot deux cent seize-vingt (216-20) du cadastre de Fraserville, division d'enregistrement de Témiscouata, avec la bâtisse dessus érigée, circonstances et dépendance.

Ces immeubles comprenant les meubles par destination, c'est-à-dire l'outillage, la machinerie, les meubles meublants et autres objets mobiliers semblables placés par

l'emprunteur dans les lieux hypothéqués, pour compléter son exploitation.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque certifié au moment de l'adjudication, est fixé au montant de \$9 887,50, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement division de Témiscouata, 65-A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le QUATORZIÈME jour de DECEMBRE 1978, à DIX heures.

Le shérif,
 MAURICE MORIN.

75026-0

Montréal*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-006854-770

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les

cité et district de Montréal, demanderesse, c. ROBERT STE-MARIE, ès qualité de syndic à la faillite de Numa

Caissy, 800 ouest, boulevard Dorchester, suite 1050, cité et district de Montréal, défendeur.

«Un immeuble situé sur la rue Goupil, (Vimont), ville de Laval, connu et désigné comme étant composé des lots suivants:

1. Le lot numéro cent trente-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent cinquante-deux (352-133), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose.

2. Le lot numéro quarante et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent cinquante-trois (353-41) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose. Avec une bâtisse dessus érigée et ses dépendances, portant le numéro civique 97, rue Goupil, (Vimont) ville de Laval.»

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-021437-775

MARVIN RUSK, homme d'affaires, résidant et domicilié au 4770, Kent Avenue, dans les cité et district de Montréal, demandeur, c. NICK KULYK, résidant et domicilié au 12375, avenue Edgar, dans la cité et district de Montréal, défendeur.

«Les resubdivisions 1 et 2 de la subdivision du lot 751 du lot originaire 11 (11-751-1 et 2) aux plan et livre de renvoi du village incorporé de la Côte-Saint-Louis et les resubdivisions 1 et 2 de la subdivision du lot 750 du lot originaire 11 (11-750-1 et 2) aux plan et livre de renvoi du village incorporé de la Côte-Saint-Louis, avec bâtisses dessus érigées, portant les numéros civiques 5436 à 5452, rue Waverley, dans la cité et le district de Montréal.»

Pontiac

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Pontiac
No 550-05-000932-78

BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT, corps politique dûment constitué ayant son siège social dans la ville de Montréal et une place d'affaires au 490, boulevard Taché dans les cité et district de Hull, demanderesse, c. RAY BERTRAND, homme d'affaires tant personnellement que faisant affaires sous la raison sociale de «Shawnry Motors Reg'd» du village de Fort-Coulonge et district de Pontiac, défendeur.

«Toute cette étendue de terrain située dans le canton de Mansfield, comté de Pontiac, province de Québec, faisant

La mise à prix est fixée à \$6 842,50 soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Montréal, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-Me-Souviens, Laval, Québec, le DOUZIEME jour de DECEMBRE 1978, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 octobre 1978.

75111-o

La mise à prix est fixée à \$14 275, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Montréal, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, le SEPTIEME jour de DECEMBRE 1978, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 23 octobre 1978.

75112-o

partie de la subdivision numéro un du lot originaire numéro douze (12-ptie 1), dans le Premier rang, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Mansfield. Cette partie du lot 12-1, hypothéquée par les présentes, est plus particulièrement décrite comme suit: Commençant à un point situé du côté sud-ouest de la nouvelle autoroute provinciale no 8, traversant le lot 12-1 à l'intersection du côté sud-ouest de la même nouvelle autoroute no 8 avec la ligne de division entre le lot numéro 12-1 et le lot numéro 13-40 dans le Premier rang; de là, en direction sud-est, longeant

le côté sud-ouest de la nouvelle autoroute no 8, une distance de deux cent quatre-vingt-dix pieds (290') jusqu'à la limite nord-ouest de cette partie du même lot numéro 12-1 appartenant à Léonard Laroche; de là, longeant la limite sud-ouest de l'autoroute no 8; de là, en direction nord-ouest le long du côté nord-est de l'ancienne autoroute provinciale no 8, une distance de deux cent soixante-quinze pieds (275') jusqu'à la limite sud-est de cette partie du lot numéro 12-1 appartenant à la Corporation des cantons de Mansfield et de Pontefract; de là, en direction nord-est le long de la limite sud-est de cette même propriété de la Corporation, une distance de quinze pieds (15'); de là, en direction nord-ouest le long de la limite nord-est de la propriété de la même Corporation, une distance de quinze pieds (15') jusqu'à la ligne de division entre le lot numéro 12-1 et le lot numéro 13-42, dans le Premier rang; de là, en direction nord-est le long de la ligne de division entre le lot numéro 12-1 et les lots numéros 13-42 et 13-40, une distance de deux cent cinq pieds (205') jusqu'au point de départ. Les distances sont en mesure anglaise, plus ou moins, et la partie du lot 12-1, hypothéquée par les présentes, est bornée comme suit: au sud-ouest, en partie par l'ancienne autoroute provinciale no 8 et en partie par la propriété de la Corporation des cantons de Mansfield et Pontefract, étant une partie du lot 12-1; au sud-est par une partie du même lot 12-1, appar-

tenant à Léonard Laroche; et au nord-ouest, en partie par la propriété de la Corporation des cantons de Mansfield et Pontefract, étant une partie du lot 12-1 et en partie par les propriétés de Lorrain Amyotte et de Herménégilde Bélaïr, étant des parties des lots 13-4 et 13-42.

Avec toutes les bâtisses et améliorations dessus érigées, en voie de construction ou à être érigées sur ledit immeuble et comprenant la machinerie, l'outillage, les agencements, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui sont ou deviendront la propriété de l'emprunteur, et installés ou à être installés, par nature ou par destination.»

Cette propriété appartenant à Ray Bertrand.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est fixé à \$12 100, le tout conformément à l'article 670e C.P.C. et devra être payé soit en argent comptant, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Pontiac, palais de justice de Campbell's Bay, province de Québec, le TREIZIEME jour de DECEMBRE 1978, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ LACASSE.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Campbell's Bay, le 18 octobre 1978. 75099-o

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-003720-781
S-5589

FRENETTE & FRERES LTEE., corps politique et incorporé, ayant une place d'affaires au 376, route Nationale, Portneuf, comté de Portneuf, district de Québec, demanderesse, c. CLAUDE ROBIDOUX, 211, rue Côté, Donnacona, comté de Portneuf, district de Québec, défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Portneuf, mis en cause.

«Un immeuble situé à Donnacona, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision soixante et un du lot originnaire soixante-quinze (75-61 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse des Ecoreuils, division d'enregistrement de Portneuf, mesurant, mesure anglaise, environ quarante et un pieds (41') de largeur par quatre-vingt-treize pieds (93') de profondeur et borné comme suit: à l'est à Josepha Thibodeau ou représentant, au sud à Omer Gau-

thier ou représentant et à l'ouest à l'avenue Côté, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à \$4 157,50 soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 300, route Nationale, Cap-Santé, comté de Portneuf, le DOUZIEME jour de DECEMBRE 1978, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,

Québec, le 4 novembre 1978. 75116-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Québec
 No 200-05-004319-77
 S-5582

LA LAURENTIENNE COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500 est, Grande-Allée, Québec, Qué., demanderesse, c. BRIAN MCKENNA, domicilié au 1281, avenue de l'Eglise, Val-Bélair, Québec, défendeur, et LE REGISTRATEUR de Québec, mis en cause.

«Cet immeuble connu et désigné comme étant la resubdivision un de la subdivision cent six du lot originaire numéro deux cent dix (210-106-1) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Sujet à une servitude en faveur de l'Hydro-Québec, tel qu'établi aux termes de l'acte enregistré à Québec, sous le numéro 713917.

Avec la maison dessus construite, sise et située au 1281,

avenue de l'Eglise, Val-Bélair, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à \$4 875 soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au Bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le TREIZIEME jour de DECEMBRE 1978, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif
 Cour supérieure

Québec, le 4 novembre 1978.

75117-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Québec
 No 200-05-003257-776
 S-5544

PRODUITS DIAMANT LTEE., corporation légalement constituée, ayant son siège social et une principale place d'affaires à ville Sainte-Marie, comté de Beauce, district judiciaire de Beauce, demanderesse, c. NORCLIFF FARMS LTD., corporation légalement constituée, ayant son siège social et une principale place d'affaires en la ville de Campbellton, province du Nouveau-Brunswick et NICHOLAS SECORD, résidant en la ville de Campbellton, province du Nouveau-Brunswick, défendeurs conjoints et solidaires et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de l'Île-d'Orléans, mis en cause.

«Un terrain ou emplacement de figure irrégulière situé en la paroisse de Sainte-Famille, Ile-d'Orléans, du côté nord-ouest du chemin Royal et connu et désigné comme étant la subdivision deux du lot originaire cent soizante-quinze (lot 175-2) aux plan et livre de renvoi du cadastre

officiel pour la paroisse de Sainte-Famille, Ile-d'Orléans; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à \$3 975 soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Laurent, 1286, avenue Royale, Saint-Laurent, Ile-d'Orléans, comté de Montmorency, le ONZIEME jour de DECEMBRE 1978, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif
 Cour supérieure

Québec, le 4 novembre 1978.

75118-0

Terrebonne

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000785-786

ALLIANCE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE, 680 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, Québec, partie demanderesse, c. **LES ENTREPRISES G.N.C. INC.**, 4855, rue du Tremblay, Chomedey, Laval, Québec, et maintenant de lieux inconnus, partie défenderesse.

Un immeuble ayant front sur la place Biaritz à Boisbriand, connu et désigné comme étant le lot numéro quarante-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-six (156-46) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne. Avec bâtisse y construite, portant le numéro civique 2680, place Biaritz, Boisbriand.

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000323-786

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les cité et district de Montréal, partie demanderesse, c. **REJEAN LAMPRON et ELIZABETH BERGERON-LAMPRON**, résidant et domiciliés à Saint-Samuel-de-Horton, comté de Nicolet, province de Québec, partie défenderesse.

Un emplacement situé à Sainte-Agathe-Sud, dans le comté de Terrebonne (Laurentides-Labelle), dans le troisième rang du canton Beresford, figurant au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts sous le numéro seize de la subdivision du lot originaire numéro deux A (2A-16).

Cet emplacement a une superficie de vingt et un mille huit cent dix pieds carrés (21 810 pi²).

Avec une maison dessus érigée. Le tout tel qu'il appert sur un plan préparé par Raymond Alain, arpenteur-géomètre, en date du vingt-trois novembre mil neuf cent

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-010737-771

CAISSE POPULAIRE DE SAINT-JACQUES DE MONTREAL, corporation légalement constituée, ayant

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à \$8 187,50, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, situé au 85 ouest, rue de Martigny, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, Québec, le TREIZIEME jour de DECEMBRE 1978, à DIX heures.

Le shérif adjoint,

GABRIELLE FOURNELLE.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 25 octobre 1978.

75122-o

soixante-seize, sous le numéro A 2765 C-5 de ses dossiers.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part du débiteur, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes se rattachant audit immeuble.

La mise à prix est fixée à \$4 445, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, situé au 85 ouest, De Martigny, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, Qué., le SIXIEME jour de DECEMBRE 1978 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,

GABRIELLE FOURNELLE.

Bureau du shérif

Saint-Jérôme, le 19 octobre 1978.

75034-o

son siège social au 1255, rue Berry, dans les cité et district de Montréal, partie demanderesse, c. **GUY MAIN-**

VILLE, 795, boulevard Sainte-Adèle, C.P. 444, Sainte-Adèle, Québec, partie défenderesse.

Un emplacement situé à Sainte-Adèle-d'Abercrombie, dans le canton de Wexford, dans le comté de Terrebonne, connu et désigné comme étant une certaine partie du lot numéro deux (Ptie 2) du cinquième rang du canton de Wexford aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Adèle, étant de figure rectangulaire et borné comme suit: vers le sud-ouest, vers le nord-ouest et vers le nord-est par une autre partie du lot numéro deux (Ptie 2), vers le sud-est par une autre partie du lot numéro 2 (Ptie 2) (rue existante ou projetée); mesurant deux cent cinquante pieds (250') dans ses lignes sud-ouest et nord-est et cent soixante pieds (160') dans ses lignes nord-ouest et sud-est et contenant une superficie de quarante mille pieds carrés (40 000 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

Le coin sud dudit emplacement est situé à sept cent vingt-quatre pieds et cinquante-sept centièmes de pied (724,57') vers le nord-est de la ligne de division entre les lots 1 et 2; ladite distance ayant été prise dans la prolongation des lignes sud-ouest et sud-est dudit emplacement.

Avec toute bâtisse dessus construite.

La mise à prix est fixée à \$13 375, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, situé au 85 ouest, De Martigny, chambre 1.03, Saint-Jérôme, Québec, le SIXIEME jour de DECEMBRE 1978, à DIX heures.

Le shérif adjoint,

GABRIELLE FOURNELLE.

Saint-Jérôme, Québec

Bureau du shérif, le 19 octobre 1978.

75035-o

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Trois-Rivières

No 400-05-000 037-78

L'ENTRAIDE IMMOBILIERE LAURENTIENNE, société constituée en vertu de la Loi des syndicats coopératifs de la province de Québec, ayant son siège social en les cité et district de Montréal, au numéro 2189 est, rue Sherbrooke, demanderesse, c. CLAUDE DESAULNIERS, hôtelier, domicilié et résidant au numéro 3431, route 19, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, comté de Champlain, district de Trois-Rivières, défendeur, et HOTEL MARTIN INC., corps politique incorporé ayant son siège social à Mont-Carmel, comté de Champlain, district de Trois-Rivières, défenderesse, et DAME REJEANNE TELLIER, épouse en communauté de biens de Claude Désaulniers, domiciliée et résidant au numéro 3431, route 19, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, comté de Champlain, district de Trois-Rivières, mise en cause, et M. LE REGISTREUR au bureau d'enregistrement de Champlain, ayant son bureau et sa place d'affaires à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, mi en cause, ès qualité.

«VENDRE EN BLOC»

«1. Un emplacement situé en la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, comté de Champlain, connu et désigné comme étant la subdivision numéro un du lot originaire numéro deux cent cinquante-deux (252-1) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Avec toutes constructions dessus élevées et notamment l'Hôtel-Motel Mont-Carmel, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve actuellement avec tous les droits inhérents audit immeuble, sans exception ni réserve.

2. Un emplacement situé en la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, comté de Champlain, ayant front sur la route Nationale numéro 19 (Shawinigan-Trois-Rivières) connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot numéro deux cent cinquante-deux (Ptie 252) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Cet emplacement étant de figure irrégulière mesure mille deux cent pieds (1 200') de profondeur du côté sud-ouest, cinquante-cinq pieds (55'), soixante pieds (60') et trois cent un pieds et dix-sept centièmes de pied (301,17') de largeur du côté nord-ouest, huit cent soixante-quinze pieds (875') et vingt-cinq pieds (25') de profondeur du côté nord-est, deux cent pieds (200') et quatre cent huit pieds (408') de largeur du côté sud-est, le tout mesure anglaise et plus ou moins. Borné cet emplacement comme suit: du côté sud-ouest par une partie non subdivisée du lot 253 dudit cadastre appartenant à Hormidas Lagacé ou représentants, du côté nord-ouest partie par la route Nationale numéro 19 Shawinigan-Trois-Rivières pour environ cinquante-cinq pieds (55') partie par P. 252 non subdivisée appartenant à Lisette St-Armand ou représentants pour environ soixante pieds (60') et partie par le lot 252 pour environ trois cent un pieds et tie par p. 252 non subdivisée appartenant à Lisette St-Armand ou représentants pour environ cent vingt-cinq pieds (125'), partie par 252-1 pour environ cent cinquante pieds

(150') partie par la route Nationale no 19 Shawinigan-Trois-Rivières, pour environ huit cent soixante-quinze pieds (875') et par partie du 252 non subdivisée appartenant à dame Marie-Ange Lemire-Doucet ou représentants pour environ deux cent pieds (200'), partie par p. 252 non subdivisée appartenant à Lucien Bornaïs ou représentants, pour environ quatre cent huit pieds (408'), le tout mesure anglaise et plus ou moins, à distraire cependant dudit emplacement les deux parties suivantes:

Un certain emplacement situé dans la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et faisant partie du lot originaire deux cent cinquante-deux (ptie 252) du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, division d'enregistrement de Champlain et pouvant être décrit plus explicitement comme suit, savoir:

Partant d'un point situé sur la limite sud-ouest de la route 19 à cent pieds (100') au nord-ouest de la subdivision trois dudit lot deux cent cinquante-deux (252-3);

De là, vers le sud-ouest perpendiculairement à la route 19 une distance de deux cent pieds (200');

De là, vers le sud-est parallèlement à la route 19 une distance de trois cent soixante-quinze pieds (375');

De là, vers le sud-ouest perpendiculairement à la ligne précédente une distance de trois cent cinquante-cinq pieds et cinquante-cinq centièmes (355,55') jusqu'à la ligne séparative des lots 252 et 253;

De là, vers le nord-ouest suivant ladite ligne séparative jusqu'à la Route 19;

De là, vers l'est suivant la limite sud de la route 19 une distance de cinquante-huit pieds et soixante-dix-huit centièmes (58,78') jusqu'à l'emplacement de Léo Gervais;

De là, vers le sud-est suivant l'emplacement de Léo Gervais une distance de cent vingt-cinq pieds (125'); de là, vers l'est suivant la ligne arrière de l'emplacement de Léo Gervais une distance de neuf pieds et cinq dixièmes (9,5');

De là, vers le sud-est parallèlement et à soixante pieds (60') au nord-est de la ligne séparative des lots 252 et 253 jusqu'au prolongement d'une ligne tracée parallèlement et à cinquante pieds (50') au sud-est du lot 252-1;

De là, vers le nord-est suivant une ligne parallèle et à cinquante pieds (50') au sud-est de la subdivision un du lot 252 jusqu'à la route 19;

De là, suivant la limite sud-ouest de la route 19 jusqu'au point de départ.

Ledit emplacement est ainsi de figure irrégulière et est borné vers le nord-est par partie du lot 252 appartenant à Léo Gervais, par partie du lot 252 réservée pour l'hôtel

Mont-Carmel, par la route 19, par partie du lot 252 et par le lot 252-3 appartenant à Roger Borgia, par le lot 252-2 et par une partie non subdivisée du lot 252, vers le sud-est par partie du lot 252 appartenant à Roger Borgia et par une autre partie non subdivisée du lot 252, vers le sud-ouest par partie du lot 253, vers le nord-ouest par la route 19, par partie du lot 252 appartenant à Léo Gervais et par partie du lot 252 réservée pour l'hôtel Mont-Carmel.

1. Cette partie du lot numéro deux cent cinquante-deux (Ptie 252) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, maintenant subdivisée et connue et désignée sous le lot numéro trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent cinquante-deux (252-3) dudit cadastre, mesurant cent pieds (100') de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest, sur une profondeur de deux cent pieds (200'), et bornée comme suit: vers le nord-est par la route numéro 19, vers le sud-est par le lot numéro 252-2 et vers le sud-ouest et le nord-ouest par des parties non subdivisées dudit lot 252;

2. Une partie non subdivisée dudit lot numéro deux cent cinquante-deux (Ptie 252) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, mesurant cent pieds (100') de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest sur une profondeur de deux cents pieds (200') dans ses lignes sud-est et nord-ouest, et bornée comme suit: en front vers le nord-est par la route numéro 19, d'un côté vers le sud-est par le lot numéro 252-3 ci-dessus désignée, en arrière, vers le sud-ouest et de l'autre côté vers le nord-ouest par d'autres parties non subdivisées dudit lot numéro 252 dudit cadastre.

Toutes les mesures ci-dessus sont anglaises et plus ou moins.

Tel que le tout se trouve actuellement avec tous les droits inhérents audit immeuble, sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à \$3 356,25 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, province de Québec, le MERCREDI TREIZIEME jour du mois de DECEMBRE 1978, à QUATORZE heures.

Le shérif-adjoint,
FERNANDE TURGEON.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Trois-Rivières, le 19 octobre 1978.

75051-0

Vente(s) pour taxes

Cité de Côte-Saint-Luc

Avis public est par la présente donné, que le Conseil municipal de la cité de Côte-Saint-Luc, par une résolution en date du 24 octobre 1978, a ordonné au soussigné, conformément à la Loi des cités et villes de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des arrérages des taxes municipale et/ou scolaire, générale ou spéciale, avec intérêts et frais, et qu'en conséquence, lesdits immeubles seront vendus par encan public dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Côte-Saint-Luc, 5490, avenue Westminster, cité de Côte-Saint-Luc, le VINGT-TROISIEME jour de novembre 1978, à DIX heures de la matinée, heure normale de l'est.

Toutefois, seront exclus de la vente, les immeubles sur lesquels lesdites taxes pour l'année 1978 et des années antérieures, intérêts et frais, auront été payés avant le moment de la vente.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus, sujets au droit de retrait d'un an. Ils font tous partie du plan cadastral et du livre de renvoi de la paroisse de Montréal.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, sujets à tous les droits acquis de la cité de Côte-Saint-Luc et à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, en monnaie légale ou par chèque visé.

Numéro de fiche	Nom	Description des immeubles	Montant des taxes
22100340	Bayview Construction Ltée	86-453	\$ 6 593,33
		avec bâtisse	
22100350	Bayview Construction Ltée	86-454	4 489,43
		avec bâtisse	
22100360	Bayview Construction Ltée	86-455	4 493,59
		avec bâtisse	
22100370	Bayview Construction Ltée	86-456	4 501,84
		avec bâtisse	
22100380	Bayview Construction Ltée	86-457	4 509,49
		avec bâtisse	
22100390	Bayview Construction Ltée	86-458	4 943,38
		avec bâtisse	
50003800	Glenbarr Development (Québec) Ltée	108-341	177 569,99
		avec bâtisse	
52000400	Lacotta Enterprises Ltée	P. 86	35 594,96

Une partie de lot originaire no 86 dont les lignes peuvent être tracées de la façon suivante. Commençant à un point d'origine sur la ligne sud-ouest de l'avenue Centennial, 665 pieds au nord-ouest de son intersection avec la ligne ouest du chemin Mackle. Ensuite, allant dans la direction sud-ouest pour une longueur de 97,5 pieds, et puis dans une direction sud-est pour 480 pieds, puis dans une direction nord-est pour 2,5 pieds, puis dans une direction sud-est pour 214,63 pieds, puis dans une direction sud le long d'un arc de rayon de 1 231,67 pieds pour 134,18 pieds (étant la ligne ouest du chemin Mackle), puis dans une direction nord-ouest pour 155 pieds, puis dans une direction sud-ouest pour 24,51 pieds, puis dans une direction nord-ouest pour 570,68 pieds, puis dans une direction nord le long d'un arc de rayon de 1 134,44 pieds pour une distance de 257,49 pieds (anciennement la ligne est du chemin Plato), et finalement, dans une direction sud-est le long de la ligne sud-ouest de l'avenue Centennial pour une distance de 91,21 pieds jusqu'au point d'origine. Ayant une superficie de 111 987 pieds carrés, toutes ces mesures étant des mesures anglaises, et plus ou moins.

Elle est bornée au nord-est par le lot 86-421 (avenue Centennial) et par les lots 86-470 à 86-481 inclusivement, au sud-est par le lot 86-470 et une partie du lot originaire 86, à l'est par une partie du lot originaire 86 (chemin Mackle), au sud-ouest par une partie du lot originaire 86, à l'ouest par une partie du lot originaire 86 (anciennement le chemin Plato), et au nord-ouest par le lot 86-477.

14900400	Lacotta Enterprises Ltée	P. 86	\$ 27 097,97
----------	--------------------------------	-------	--------------

Une partie du lot originaire no 86, mesurant 415,92 pieds dans sa ligne nord-est, 153,75 pieds dans la partie la plus à l'est de ses lignes sud-est, 89,46 pieds dans la partie la plus à l'est de ses lignes sud-ouest, 38,77 pieds dans la partie la plus à l'ouest de ses lignes sud-est, 3,54 pieds dans sa ligne est, 267,05 pieds dans la partie la plus à l'ouest de ses lignes sud-ouest, et 202,49 pieds dans sa ligne ouest, et ayant une superficie de 71 311 pieds carrés, toutes ces mesures étant des mesures anglaises et plus ou moins.

Elle est bornée au nord-est par une autre partie du lot originaire 86 (avenue Freud) et du lot 86-427, au sud-est par les lots 86-425 et 86-426, à l'est par le lot 86-426, au sud-ouest par le lot 86-426 et une autre partie du lot originaire 86, et à l'ouest par une autre partie du lot originaire 86 (étant la propriété du Canadien Pacifique).

Numéro de fiche	Nom	Description des immeubles	Montant des taxes
35800700	Lacotta Entreprises Ltée	P. 86	\$ 7 841,91

Une partie du lot originaire no 86, mesurant 44,68 pieds dans sa ligne nord-est, 320,93 pieds le long d'un arc de rayon de 1 184,44 pieds dans sa ligne est, 142,12 pieds dans sa ligne sud-ouest, 148,50 pieds le long d'un arc de rayon de 366 pieds et 104,27 pieds le long d'un arc de rayon inversé de 300 pieds dans sa ligne est, et 43,82 pieds dans sa ligne nord-ouest, et ayant une superficie de 18 019 pieds carrés, toutes ces mesures étant mesures anglaises et plus ou moins.

Elle est bornée au nord-est par 86-421 (avenue Centennial), à l'est par une autre partie du lot originaire 86 (antérieurement la ligne ouest du chemin Plato), au sud-ouest par une partie du lot originaire 88, à l'est par une autre partie du lot originaire 86 (chemin Louis-Pasteur), et au nord-ouest par une autre partie du lot originaire 86 (chemin Louis-Pasteur).

36700100	Lacotta Entreprises Ltée	P. 86	\$ 4 446,43
----------	--------------------------------	-------	-------------

Une partie du lot originaire no 86, mesurant 52,83 pieds dans sa ligne nord-est, 313,21 pieds le long d'un arc de rayon de 1 134,44 pieds dans sa ligne est, 61,55 pieds dans sa ligne sud-ouest, et 320,93 pieds le long d'un arc de rayon de 1 184,44 pieds dans sa ligne ouest, et ayant une superficie de 16 173 pieds carrés, toutes ces mesures étant mesures anglaises et plus ou moins.

Elle est bornée au nord-est par 86-421 (avenue Centennial), à l'est par une autre partie du lot originaire 86 (antérieurement la ligne est du chemin Plato), au sud-ouest par une partie de lot originaire 88 (antérieurement le chemin Plato), et à l'ouest par une autre partie du lot originaire 86 (antérieurement la ligne ouest du chemin Plato).

05200500	Lacotta Entreprises Ltée	86-470	\$ 2 099,22
05200510	Lacotta Entreprises Ltée	86-471	2 099,22
05200520	Lacotta Entreprises Ltée	86-472	2 100,82
05200530	Lacotta Entreprises Ltée	86-473	2 100,82
05200540	Lacotta Entreprises Ltée	86-474	2 100,82
05200550	Lacotta Entreprises Ltée	86-475	2 100,82
05200560	Lacotta Entreprises Ltée	86-476	2 100,82
05200570	Lacotta Entreprises Ltée	86-477	2 100,82
05200580	Lacotta Entreprises Ltée	86-478	1 606,84
05200590	Lacotta Entreprises Ltée	86-479	1 606,84
05200600	Lacotta Entreprises Ltée	86-480	1 606,84
05200610	Lacotta Entreprises Ltée	86-481	2 636,54
39509500	Lacotta Entreprises Ltée	P. 88	3 039,85

Une partie du lot originaire 88, mesurant 101 pieds dans ses lignes nord-est et sud-ouest, et 200 pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est et ayant une superficie de 20 304 pieds carrés, toutes ces mesures étant mesures anglaises, et plus ou moins.

Elle est bornée au nord-est par une partie du lot 88-645, au sud-est par le lot 88-837, au sud-ouest par une partie du lot 93-1054 et au nord-ouest par une autre partie du lot originaire 88.

19014700	M.D. Mortgage Development Corp.	95-331	\$ 18 676,08
46510200	Samuel Rappaport	113-P. 635	291,92

Une partie du lot no 113-635, mesurant 12,5 pieds dans ses lignes nord-est et sud-ouest, et 87 pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est et ayant une superficie de 1 088 pieds carrés, toutes ces mesures étant mesures anglaises et plus ou moins.

Elle est bornée au nord-est par 113-626 (avenue Westluka), au sud-est par 113-634, au sud-ouest par une partie du lot 113-656 et au nord-ouest par une autre partie du lot 113-635.

39001810	Mme. M. Spiegel, et al.	P. 84	\$ 8 546,88
----------	------------------------------	-------	-------------

Une partie du lot originaire no 84 dont les lignes peuvent être tracées de la façon suivante:
Commençant à un point d'origine situé au coin sud du lot, 425 pieds dans une direction nord-ouest, ensuite allant 110 pieds dans une direction nord-est, ensuite 121 pieds dans une direction sud-est, ensuite 39,65 pieds dans une direction sud-ouest, ensuite 304 pieds dans une direction sud-est, ensuite 70,35 pieds dans une direction sud-ouest, au point d'origine.

Elle a une superficie de 34 696 pieds carrés, toutes ces mesures étant mesures anglaises et plus ou moins.
Elle est bornée au nord-est par une partie du lot originaire 84, au sud-est par une autre partie du lot originaire 84, et par une partie du lot 84-881, au sud-ouest par une partie du lot 84-871 et au nord-ouest par une autre partie du lot originaire 84.

47006150	Shiro Construction Ltée	109-783	\$ 1 777,08
En foi de quoi j'ai signé à Côte-Saint-Luc, ce 24e jour d'octobre 1978.		avec bâti	

Le greffier,
MME J. HABRA.

74911-43-2-o

Errata

ASSOCIATION DES ARTISTES ET ARTISANS DE LA REGION DE COWANSVILLE INC.

Prenez note que dans l'avis paru le 26 août 1978, à la page 10580 du numéro 34 de la *Gazette officielle du Québec*, le nombre des administrateurs est augmenté à 9 au lieu de 7.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

75011-o

1466-2894

L'HARMONIE ST-AMBROISE DE LORETTEVILLE INC.

Avis est donné par le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières que l'avis de dissolution paru à la *Gazette officielle du Québec* le 9 septembre 1978, numéro 36, à la page 11055, annulant la corporation «L'HARMONIE ST-AMBROISE DE LORETTEVILLE INC.» en vertu des articles 4, 5a et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies, doit être considéré comme nul et de nul effet.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

75011-o

1324-8919

TEXGRAN LTEE TEXGRAN LTD.

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a corrigé l'avis de changement de nom paru à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 41, en date du 14 octobre 1978, à la page 12544, de la compagnie «TEXGRAN LTEE — TEXGRAN LTD.», en y remplaçant la date de constitution en corporation «9 juillet 1969» par «12 février 1934».

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

75011-o

1114-9663

CENTRE MARAICHER COOPERATIF DE STE-CLOTHILDE

Veillez noter qu'à la dernière ligne de l'avis publié à la page 12560 de l'édition numéro 41 du 14 octobre 1978, nous aurions dû lire: «Huntingdon» au lieu de «Beauce-Sud».

75011-o

Avis de demandes de soumissions

Veillez noter qu'une correction doit être apportée aux avis de demandes de soumissions publiées dans les éditions du 21 octobre et du 28 octobre 1978. Le taux maximum d'intérêts permis est modifié pour se lire: «10¹/₄% au lieu de 10%».

75020-o

Le Comité du financement municipal
Ministère des Affaires municipales.

INDEX No 44

Partie I: avis juridiques

ASSOCIATIONS COOPERATIVES — LOI DES

CENTRE MARAICHER COOPERATIF DE STE-CLOTHILDE (<i>Erratum</i>)	13776
COOPERATIVE DE PRODUCTION ARTISANALE DE DESCHAILLONS (<i>Formation</i>)	13718
COOPERATIVE D'HABITATION «LA PROVIDENCE» DE QUEBEC (<i>Formation</i>)	13718

AVIS DIVERS

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC ST-PANCRACE INC. (<i>L.P.3.</i>)	13719
CLERCS DE SAINT-VIATEUR DU SAINT-LAURENT (1978) (LES) (<i>L.P.</i>)	13719
CLUB DE TIR NEMROD INC. (<i>L.P.S.</i>)	13719
MONTREAL, VILLE (<i>Rachat d'obligations</i>)	13719
MONTREAL, VILLE (<i>Rachat d'obligations</i>)	13720
NORMANDIN, CANTON (<i>Requête</i>)	13721
NORMANDIN, VILLAGE (<i>Requête</i>)	13721
SAIN-AGAPIT-DE-BEAURIVAGE, PAROISSE (<i>Requête</i>)	13723
SAIN-AGAPITVILLE, VILLAGE (<i>Requête</i>)	13723

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVILE — LOI DU

ACCORDES

BOLDUC, JOSEPH ETIENNE THOMAS ONESIME	13725
COULOMBE, JOSEPH LEONARD EDDY	13725
DUVAL, MARIE FRANCOISE SONIA ANTONIA	13725
FORTIN, MARIE LOUISE LUCY EDITH	13725
GAUDREAU, MARIE JEANNETTE	13725
GOGLUSKA, JOHN WALTER	13726
LETELLIER, MARIE RAYMONDE JEANNETTE	13726
POULIN, MARIE VICTORIA LILIANE	13726
RAYMOND, JOSEPH JOEL	13726
RIVET, MARIE IRENE	13726
STEVENS, SIDNEY	13726

DEMANDES

BEJSHAK, ELIZABETH ANN	13726
BEJSHAK, SANDRA PAULINE	13726
DOAT, PHILIPPE	13726
DUBEAU, JEAN-JACQUES	13727
GELINEAU, JOSEPH MARCEL	13727
GELINEAU, JOSEPH ROLAND MAURICE	13727
GENEST, MARGUERITE	13727
HEINZ, JOACHIN MANFRED	13727
PERIARD, LUC	13727
PERIARD, MARIO	13727
ST-ARNAUD, JOSEPH AURELIEN MICHEL	13727
SOUCY, ROBERT	13727
YUE, WAYING HUNG FONG	13728

CODE DE PROCEDURE CIVILE

AVIS DONNES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 139

HART (DAVID LLOYD) c. GEORGE ROMEOS ET AL	13728
ZEMELMAN (ALAIN) ET AL c. CAMPBELL ENTERPRISES INC. (<i>Requête en radiation</i>)	13728

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DECISIONS RENDUES	
— CAMIONNAGE EN VRAC	13689
— CAMIONNAGE GENERAL	13689
— CAMIONNAGE SPECIALISE	13673
— LOCATION	13694
— MARITIME	13694
— TAXI	13629
— VOYAGEUR	13626
INTRODUCTION DE REQUETES	
— MONTREAL	13597
— QUEBEC	13616
PROPRIO MOTU	13594

COMPAGNIES — LOI DES

ABANDON DE CHARTE

ACIER STE-MARTHE INC.	13697
BUANDERETTE A.J.L. INC.	13697
CLUB DE SKI ET DE SKI DE FOND LAURENTIEN INC. (LE)	13697
COMITE DES AMIS DES SCOUTS ET DES GUIDES CATHOLIQUES DE LA VILLE DE RICHMOND (LE) ..	13697
CONSTRUCTIONS U.M.B. INC. (LES)	13697
ENTREPRISES B.M. LTEE (LES)	13697
ETON INVESTMENT COMPANY	13697
EXPLORATIONS TROILUS LIMITEE (LES) (L.R.P.)	13697
IMPORTATIONS GRENIER INC. (LES)	13697
PLACEMENTS MONOR INC. (LES)	13697
SCOTT (DAVID C.) INC.	13697
VOLTA INC.	13697

ADMINISTRATEURS (ARTICLE 84)

ASSOCIATION DES ARTISTES ET ARTISANS DE LA REGION DE COWANSVILLE INC. (Erratum)	13776
ASSOCIATION DES BENEVOLES DE L'HOPITAL DE L'ENFANT-JESUS	13698
ASSOCIATION DES PARENTS DES ELEVES DU COURS PRIMAIRE DU COUVENT DES URSULINES DE QUEBEC	13698
ASSOCIATION DES PROFESSEURS D'EXPRESSION DRAMATIQUE AU QUEBEC	13698
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU GRAND LAC LONG DE ST-ELIE DE CAXTON (L')	13698
BOLTREM INC.	13698
CAMPBELL & CAMERON LTD.	13698
CLUB AGE D'OR ST-SACREMENT TROIS-RIVIERES INC.	13698
CLUB DE L'AGE D'OR LES BELLES MONTAGNES DE BAIE ST-PAUL INC. (LE)	13698
CLUB DE L'AGE D'OR STE-CECILE-DE-MILTON	13698
CLUB DE L'AGE D'OR STE-PIE X DE TROIS-RIVIERES INC.	13698
CLUB DE MOTOS LES MESSAGERS D'ALLAH INC.	13698
CLUB DE LOISIRS ET SPORTS DE RAPIDE-DANSEUR INC.	13698
CLUB KIWANIS DE L'ILE JESUS INC.	13698
CLUB LIONS DE PORT-CARTIER	13698
CLUB OPTIMISTE WOTTON QUEBEC	13698
CLUB RADIO-COPAIN LE BOUCLIER INC.	13698
CLUB SOCIAL LES HEUREUX CHEVALIERS INC. (LE)	13698
CLUB SPORTIF LES QUADRANTS INC.	13699
CONSTRUCTION SAVARIA & FRERES LTEE	13699
CORPORATION D'ELECTRONIQUE SHEFFORD	13699
CORPORATION DES MARCHANDS DE MEUBLES DU QUEBEC (LA)	13699
COUVOIR DESY LTEE	13699
DOMAINE NOMINGUE INC.	13699
DROLET (F.-X.), INC.	13699
EDITIONS RECONNAISSANCES LTEE (LES)	13699
ENSEMBLE FOLKLORIQUE LES GENS DE MON PAYS (L')	13699
ENTREPRISES D'AUDIOMETRIE DE MONTREAL INC. (LES)	13699

COMPAGNIES — LOI DES

ADMINISTRATEURS (ARTICLE 84)

(suite)

ENTREPRISES JASMID INC. (LES)	13699
EXPORTATIONS CONSOLIDATED-BATHURST LIMITEE	13699
GESTION LAMONTAGNE LTEE	13699
IMMEUBLES SAN REMO LTEE (LES)	13699
IMPRIMERIE FERROL INC.	13699
KOMERY (M.J.) & SONS INC.	13699
LEVESQUE, BEAUBIEN INC.	13699
LIGUE DU QUEBEC DES CADETS DE L'ARMEE (LA)	13699
MANOIR NOTRE-DAME DE GRACE (LE)	13699
MATELAS LION D'OR INC.	13699
PAPETIERS EXPERT LTEE (LES)	13699
PLACEMENTS GUYMAR INC. (LES)	13699
PLACEMENTS UNISEPT INC. (LES)	13700
PRODUITS DUBEC INC. (LES)	13700
PROMOTIONS CHAMPART LTEE	13700
SALON DE L'AUTOMOBILE DES ILES INC.	13700
SOCIETE MUSICALE LE MOUVEMENT VIVALDI (LA)	13700
STUDIOS MARKO INC. (LES)	13700
TAPIS LE MARQUIS INC.	13700
TELEVISION COMMUNAUTAIRE DES BOIS-FRANCS	13700
THEATRE DE MARJOLAINE (1971) INC. (LE)	13700
VETEMENT EDDY INC.	13700

AVIS D'ANNULATION DE LETTRES PATENTES (1er AVIS)

PEINTURES M.F. INC.	13713
SEMAINES SOCIALES DU CANADA (Secteur français)	13713

CHANGEMENT DE NOM

AGENCES GRAHAM CROWLEY INC.	13700
ATOMIC SNOW REMOVAL LTD.	13700
BEGIN MOULDINGS LTD.	13701
BERKELEY NOVELTY CO. LD.	13701
BROSSARD-ST-HUBERT RADIOLOGY CLINIC INC.	13700
CLINIQUE DE RADIOLOGIE BROSSARD-ST-HUBERT INC.	13700
CORPORATION IMMOBILIERE CYTREN	13700
CYTREN DEVELOPMENT CORPORATION	13700
DENEIGEMENT ATOMIQUE LTEE	13700
ECOLE MIRIAM	13701
EQUIPEMENT MERITE INC.	13701
FESTIVAL DU BEAUCERON	13701
GRAHAM CROWLEY AGENCIES INC.	13700
GROUPE MOREST INC.	13701
KOMERY (M.J.) & FILS INC.	13701
MAISON L'ESPERANCE INC.	13701
MIRIAM SCHOOL	13700
MONTRAD INC.	13701
MOULURES BEGIN LTEE (LES)	13701
NORTH SHORE INVESTMENTS INC.	13701
NOUVEAUTES BERKELEY LTEE (LES)	13701
PLACEMENTS DOMICILIAIRES F.O. INC.	13701
PLACEMENTS RIVE NORD INC. (LES)	13701
PRODUITS DE SECURITE NORTON (QUEBEC) LTEE	13701
TERRASSES VAL DES ARBRES INC.	13701
TEXGRAN LTD. (Erratum)	13776
TEXGRAN LTEE (Erratum)	13776

COMPAGNIES — LOI DES

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

ARTISANATS CHELARD INC. (LES)	13728
ASSOCIATION DES CHEFS MECANICIENS DE MACHINES FIXES DES HOPITAUX DE LA PROVINCE DE QUEBEC	13729
ATLAS PRESS LIMITED	13729
BROWN-LEE INVESTMENT CORP.	13729
C.E.I. ENTREPRISES INC.	13729
CIE DE TABAC TERREBONNE LIMITEE	13729
COMPAGNIE DE CONSTRUCTION G.L.V. LTEE	13730
COTE DES NEIGES E.E.G. LABORATORY INC.	13729
DIVESTCO INC.	13729
ELITE KNITTING MILLS INC.	13729
ENTREPRISES C.E.I. INC. (LES)	13729
ENTREPRISES ST-LUDGER DE MILOT INC. (LES)	13729
FASHION GLOVE INC.	13730
FERNO INVESTMENT CORP.	13730
G.M. CARAVAN «MONT-LAURIER» INC.	13730
GALERIES PHILATELIQUES INTERNATIONALES LEVESQUE-VINCENT INC. (LES)	13730
LABORATOIRE D'E.E.G. DE COTE-DES-NEIGES INC.	13730
LAURENTIAN HOTEL CO. OF MONTREAL LTD. (THE)	13730
NTI NATIONAL INC.	13730
RIVERDALE DEVELOPMENT COMPANY	13730
SERVICE D'APPAREILS ELECTRIQUES PIERRE	13731
SERVICES AGRICOLES ORLEANS LTEE (LES)	13731

DOMICILE LEGAL (ARTICLE 30)

AMENAGEMENTS JOY LTEE (LES)	13701
ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE KIRKLAND	13702
ASSOCIATION DES ORIENTEURS DU QUEBEC INC. (L)	13702
ASSOCIATION DES PROFESSEURS D'EXPRESSION DRAMATIQUE AU QUEBEC	13702
ATELIERS DE SOUDURE BAIE-COMEAU INC. (LES)	13702
BOUTIQUE BISTRO DE LA MODE INC.	13702
BURKEDALE SERVICE STATION COMPANY	13702
CENTRE D'ACHAT NEILSON INC.	13702
CENTRE DE LOISIRS METROPOLITAIN POUR HANDICAPES VISUELS	13702
CHEF GASTON INC.	13702
CLUB DE CURLING TRACY INC. (LE)	13702
CLUB RICHELIEU LA SARRE (LE)	13702
CLUB SOCIAL ET RECREATIF HENRI BELIVEAU LTEE	13702
COGAD INC.	13702
COMITE DES CITOYENS DE LA VILLE DE BUCKINGHAM. SECTEUR BUCKINGHAM INC. (LE)	13702
CONFECTIONS R.Y.G. INC. (LES)	13702
CULINAR INC.	13702
DIRECTEURS COMMERCIAUX DE MONTREAL INC. (LES)	13702
DISTRIBUTEURS DE TAPIS DELORIMIER INC.	13702
ENTREPRISES PAULENA LIMITEE (LES)	13702
ENTREPRISES RACHEL LTEE (LES)	13702
FREDAL INC.	13703
GRONDIN AUTOMOBILES INC.	13703
IMMEUBLES CORNEILLE INC. (LES)	13703
IMMEUBLES GEMACO LTEE	13703
INSTALLATIONS ELECTRIQUES JOS DEVOST INC. (LES)	13703
JENNY FUR MFG. CO. LTD.	13703
KIRKLAND FIGURE SKATING CLUB INC.	13703
LABORATOIRE CHROMATEC INC.	13703
LACEY GREEN-VILLAGE ON THE GREEN ASSOCIATION INC.	13703
LAFRENIERE (J.L.) & FILS INC.	13703
LOCATIONS INDUSTRIELLES LORRAIN INC.	13703
MERCURY ELECTRIC AND MECHANICAL CONTRACTORS LTD.	13703
MESSAGERIES DU NORD INC. (LES)	13703

COMPAGNIES — LOI DES**DOMICILE LEGAL (ARTICLE 30)***(suite)*

MONTPETIT (C.), TAPIS, PRELARTS, LTEE	13703
MONTREAL FINISHING CORPORATION	13703
NEMRAC INVESTMENT & FINANCE CORPORATION	13703
NORTH-WEST KIRKLAND RESIDENTS ASSOCIATION INC.	13703
OSBORNE STREET GARAGE INC.	13703
PRODUITS METALLIQUES SHEFFORD INC.	13703
PUBLICATIONS P.G.M. INC. (LES)	13703
QUALITY ATHLETIC WEAR & TEXTILE PRINTING INC.	13704
QUINCAILLERIE QUEMONT INC.	13704
RADIO BEAUCE INCORPORÉE	13704
ROIS DU BOEUF (ALMA) INC. (LES)	13704
ROSEN & ASSOCIÉS LTEE	13704
SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS DES BASSES-LAURENTIDES INC. (LA)	13704
SUMMERHILL COMMUNITY ASSOCIATION OF KIRKLAND INC.	13704
TRANSPORTS BARD & MIRON INC. (LES)	13704
V.A.R. INC.	13704
WASTRICK HOLDINGS LTD.	13704
WHITE DIAMOND GRANITE COMPANY LIMITED	13704

FUSION DES COMPAGNIES

CENTRE FRANÇOIS MICHELLE	13704
COSSETTE & ASSOCIÉS LTEE	13704
GI-MONT INC.	13705
LABORATOIRE DE BETON LTEE	13705
LAMOTHE (A.) INC.	13705

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

ABINORD LTEE	13705
AGENCE DE SÉCURITÉ DU NORD INC.	13705
ALMA FURS LTD.	13707
AMÉNAGEMENT CRÉTANSVILLE INC.	13705
APPROVISIONNEMENT DE BATEAUX PROMÉTHÉE LTEE	13705
ARTISANS JANDOVIN INC.	13705
BALANCE COMMERCIALE ANDRÉ GIRARD INC.	13705
BOLDUC (JEAN-GUY) (1978) INC.	13705
BRUNEAU (R.) & FILS INC.	13705
BUREAU DE MICHEL LECHASSEUR INC. (LE)	13705
CAMPING DE LA MONTAGNE D'ARGENT INC.	13706
CERAMICI INC.	13706
CLINIQUE MÉDICALE S. JAVANMARDI LTEE	13706
CONSTRUCTION Y.G.B. INC.	13706
CONSTRUCTION YVAN G. PERREAULT INC.	13706
CONSTRUCTIONS BOUTET ET LECLAIR INC. (LES)	13706
CONSTRUCTIONS J.S.J. INC. (LES)	13706
CÔTE, DU VIEUSART & ASSOCIÉS LTEE	13706
CRÉTANSVILLE DEVELOPMENT INC.	13705
DECORATION J.C. CARRIER INC.	13706
DEGUSTATION DE VINS ET FROMAGES DU MUSÉE INC.	13706
DEPANNEUR DELSON INC.	13706
DESBIENS (CHARLES-HENRI) LTEE	13706
DESLOGES (JACQUES) & FILS INC.	13706
DISQUES ZORRO INC. (LES)	13706
DUHAMEL (DELPHIS) INC.	13706
EBENISTERIE GASTON LACHANCE & FILS INC.	13706
ÉCOLE DE CONDUITE BONNE ROUTE INC.	13706

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

ECOLE DE CONDUITE LAUZON (HULL ET OUTAOUAIS) LTEE	13706
EDITIONS TRIPTYQUES INC. (LES)	13706
ENTREPRISES DE GESTION DE CHANDLER INC. (LES)	13706
ENTREPRISES G. BLOUIN INC. (LES)	13706
ENTREPRISES JEAN LAGACE INC. (LES)	13707
ENTREPRISES LIONEL DUPUIS INC. (LES)	13707
ENTREPRISES MILIOTO LTEE (LES)	13707
EQUIPEMENTS DE BUREAU G.P.R. INC. (LES)	13707
FERME LAROBI INC.	13707
FERME MONGIRARD INC.	13707
FERME PAUL-RENE INC.	13707
FERME VIGEANT & FILS INC.	13707
FOURRURES ALMA LTEE	13707
GALERIE D'ART DU ROYAUME INC.	13707
GARAGE LORENZO INC.	13707
GREGOIRE (J. & M.) INC.	13707
HOTEL LAMITECK INC.	13707
IMMEUBLES G.Y.M. LTEE (LES)	13707
IMMEUBLES GABRO INC. (LES)	13707
IMMODEV INC.	13707
JANDOVIN ARTISANS INC.	13707
JASUCA INC.	13707
JEUNES INVESTISSEURS DU QUEBEC INC. (LES)	13707
JOAILLERIE FUTURA INC.	13707
KEENAN, CHEVROLET-OLDSMOBILE INC.	13707
LEE DISCOUNT HOUSE INC.	13708
LEPAGE (SIMON) INC.	13707
MAISON D'ESCOMPTE LEE INC. (LA)	13708
MARCHE A GO-GO ALMA INC.	13708
MARCHE J.R. BROUSSEAU INC.	13708
MENUISERIE LACHANCE & BEDARD INC.	13708
MERCERIE THIBOUTOT INC.	13708
MICROMONDE INC.	13708
MINI-CENTRE DES CHENAUX INC.	13708
MOTEL ROSE INC.	13708
PAPETERIE GRANBY INC.	13708
PATISSERIE GRANDE-ALLEE LIMITEE	13708
POTVIN-GODIN INC.	13708
PROMETHEUS SHIP SUPPLIES LTD.	13705
QUINCAILLERIE NORMAND LE BRICOLEUR INC.	13708
SAUVE (LUC), DECORATEUR INC.	13708
SERVICE CAMPING MATT INC.	13708
SOCIETE D'AMENAGEMENT GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT S.A.G.E. LTEE	13708
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT FORESTIER SAG-LAC LTEE	13708
SOFAB (1978) LTEE	13708
SOLINAR INC.	13708
STUDIO DE SANTE SAGUENAY (1978) INC.	13708
SUPERMARCHÉ CLOUTIER LA PERADE INC.	13708
SYLVICULTURE NATURE INC.	13709
TELEVISION P.L. INC.	13709
ULLA INTERNATIONAL INC.	13709

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

ASSOCIATION CHRETIENNE DES EMPLOYES DE LA COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL INC.	13709
ASSOCIATION CIANCIANESE DE MONTREAL	13709

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

(suite)

ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA RIVIERE MOISIE INC. (L')	13709
ASSOCIATION DES CADRES DES USINES DE LA COMPAGNIE DE PAPIER ROLLAND	13709
ASSOCIATION DES CITOYENS AVERTIS D'ALMA INC.	13709
ASSOCIATION DELTAPLANISTES DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN INC.	13709
ASSOCIATION DES DIRECTEURS-GERANTS DES CAISSES POPULAIRES DE L'ESTRIE INC.	13709
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE PLACE CENTRE-VILLE ST-GEORGES INC.	13709
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC GAGNON (COMTE LABELLE) LTEE	13709
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC ST-PANCRACE INC.	13719
ASSOCIATION DES RESIDENTS DU LAC DE L'EST DE KAMOURASKA (L')	13710
ASSOCIATION LOCALE DES FAMILLES D'ACCUEIL DE LAVAL INC.	13710
ASSOCIATION QUEBECOISE DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN COMMUNICATION INC. (L')	13710
ASSOCIATION SPORTIVE DE L'OUEST DE MONTREAL INC. (L')	13710
BASE COMMUNAUTAIRE DE PLEIN AIR L'ESCALE	13710
CAVALIERS WESTERN DE L'OUTAOUAIS QUEBECOIS (LES)	13710
CENTRE D'ACCUEIL ET DE LIAISON POUR IMMIGRANTS LA MAISONNEE	13710
CENTRE DE LOISIRS DE RUISSEAU-LEBLANC INC.	13710
CENTRE L'AGORA (LE)	13710
CHEZ BALDASSARRE, LE RENDEZ-VOUS DES SPORTIFS INC.	13710
CHORALE DE VAL-DAVID	13710
CLUB D'AGE D'OR SAINTS-ANGES DE LACHINE	13710
CLUB DE GYMNASTIQUE DOLSAUT INC.	13710
CLUB DE HOCKEY JUNIOR LES FAUCONS DE SEPT-ILES INC.	13710
CLUB DE HOCKEY MANIWAKI (1978) INC.	13710
CLUB DE L'AGE D'OR NOTRE-DAME-DE-LA-JOIE (LE)	13710
CLUB DE L'AGE D'OR STE-ANGELE-DE-PREMONT, COMTE MASKINONGE	13710
CLUB DE PLONGEE D'ASBESTOS (LE)	13710
CLUB DES POLICIERS RETRAITES VILLE DE QUEBEC	13711
CLUB FAMILIAL LEMIEUX INC.	13711
CLUB OPTIMISTE DE ST-DOMINIQUE INC.	13711
CLUB SOCIAL DESMOND-HALL	13711
COLLECTIF D'INFORMATIONS SEXUELLES ET SEXOLOGIQUES (C.I.S.S.)	13711
COMITE CULTUREL DE TADOUSSAC	13711
COMITE DE DEPOLLUTION DU LAC AUX CASTORS, LA MINERVE	13711
COMITE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL 1807 INC.	13711
COMITE DE SOLIDARITE DE TROIS-RIVIERES INC. (LE)	13711
COMITE D'EMBELLISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DE NORMANDIN	13711
COMITE DES LOISIRS CAMPING BRODEUR	13711
COMITE K.R.T. POUR UNE SOCIETE DE CONSERVATION INC.	13711
CONSEIL D'EDUCATION POPULAIRE NOTRE-DAME-DE-GRACES	13711
CONSEIL QUEBECOIS DU TAXI INC.	13711
CORPORATION D'HABITATION DU CENTRE UNI DE LA COMMUNAUTE CHINOISE DE MONTREAL	13711
FONDATION CYRILLE PICARD	13711
FONDATION DU COLLEGE DE MAISONNEUVE	13711
FONDATION DU VIEUX MONTREAL (LA)	13711
FONDATION MARIE-ANNA B. PRATT (LA)	13711
FOYER SCOLAIRE L'ORBITE DE L'OUTAOUAIS	13712
FRATERNITE ROSICRUCIENNE DE MAX HEINDEL	13712
GARDERIE BOBINO-BOBINETTE	13712
GARDERIE COMMUNAUTAIRE DE VARENNES	13712
GARDERIE PAILLASSON INC. (LA)	13712
HABITATIONS DE LA MONTAGNE INC. (LES)	13712
LIGUE DE BALLON-BALAI DU ZODIAQUE	13712
LIGUE DE HOCKEY AMICALE STE-JULIE INC.	13712
LIGUE DES CITOYENS DU LAC A LA TORTUE INC. (LA)	13712
MANOIR DES LILAS INC. (LE)	13712
MONTREAL CHINESE COMMUNITY UNITED CENTER HOUSING CORPORATION	13711

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

(suite)

OFFICE DE LA FAMILLE DE DRUMMONDVILLE INC.	13712
PROGRAMMES AFS-CANADA, INC.	13712
REGROUPEMENT DES ASSISTES SOCIAUX DES ILES INC.	13712
RESEAU DES AMATEURS QUEBECOIS MEGA INC.	13712
REVEIL DU PONTIAC INC.	13712
SAISONNIERS DU PONT DE PREISSAC INC. (LES)	13712
SERVICE DES BENEVOLES DE L'HOPITAL ST-JOSEPH DE RIMOUSKI INC.	13712
SOCIETE CULTURELLE PRO-ORGANO ST-HYACINTHE INC.	13712
SOCIETE DES PETITS CONCERTS DE MONTREAL (LA)	13712
SOCIETE HISTORIQUE DE CAP-SANTE	13712
TROUPE DE THEATRE IFS TRAITS D'UNION (LA)	13712
UNION DES CONSEILS DE COMTE ET DES MUNICIPALITES LOCALES DU QUEBEC (U.C.C.Q.) INC.	13713
VILLAGE ETUDIANT DE LATERRIERE INC.	13713
VILLAGE VACANCES PIEKOUAMI INC. (LE)	13713
WEST END SPORTS ASSOCIATION OF MONTREAL INC.	13710

LETTRES PATENTES SUPPLEMENTAIRES

ASSOCIATION DES ETUDIANTS AUX CERTIFICATS UNIVERSITAIRES DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES (A.E.C.U.H.E.C.)	13714
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES DROITS DE L'HANDICAPES J.A.K. (L')	13714
ASSOCIATION TOURISTIQUE DU COEUR DU QUEBEC INC.	13714
ASSURANCES ARCAND & ASSOCIES INC.	13714
ATELIER DE MECANIQUE BABY LTEE	13714
BELL (CLAIRE) INC.	13714
BOILY (MICHEL) INC.	13714
BOISVERT (HONORE) COURTIER EN IMMEUBLE, INC.	13714
BONNIE SPORTSWEAR LTD.	13714
CENTRE DE JOUR EDUCATIF LE PETIT CHEVAL	13714
CENTRE DE LA MAISON DE GRANBY INC. (LE)	13714
CHEMISES YAMASKA LTEE	13714
CLUB DE TIR NEMROD INC.	13719
DISTRIBUTIONS MAISON-MERE LTEE (LES)	13714
DUCHESNE (MARCEL) INC.	13714
EGAN (D.W.) & ASSOCIES INC.	13714
ELECTRICITE PLUS INC.	13715
ELECTRIMASCO INC.	13715
FARCO LEASING LIMITED	13715
FONDATION DE LA FAMILLE TERRIENNE	13715
GESTION LAMONTAGNE LTEE	13715
GLENCO INVESTMENT CORP.	13715
GLENGARRY TRANSPORT (QUEBEC) LTEE	13715
GRAVEL (MICHEL A.) INC.	13715
HOPITAL SAINT-AUGUSTIN (L')	13715
HOULE (J.R.) INC.	13715
IMMEUBLES MAURICE POLLACK INC.	13715
IMPRIMERIE TRANDEK LTEE	13715
INDUSTRIE GUILLEVIN-ALLIED INC. (LES)	13715
INDUSTRIES JANIL INC. (LES)	13715
JALROU INC.	13715
JEUNES ECOLOGISTES DE LEVIS INC. (LES)	13715
L.W.L. OUTERWEAR MANUFACTURERS LTD.	13715
LOCATIONS FARCO LIMITEE (LES)	13715
LOISIRS DE ST-VALERIEN-SHEFFORD-INC. (LES)	13715
MACONNERIE R.C.C. INC.	13715
MANUFACTURIERS DE SURVETEMENTS L.W.L. LTEE (LES)	13715
MAUPOL INC.	13715

COMPAGNIES — LOI DES**LETTRES PATENTES SUPPLEMENTAIRES***(suite)*

MERCERIES ESQUIRE LTEE (LES)	13716
PHILDAR LTD.	13716
PHOTO POSTE INC.	13716
PLACEMENT D.M.E. INC.	13716
PLACEMENTS SAILLANT LIMITEE (LES)	13716
POULIN ET FOLEY INC.	13716
PRODUITS MANUFACTURIERS LION D'OR INC. (LES)	13716
REPRODUCTIONS FRANCAISES SUR BANDES QUEBEC INC.	13716
RESTAURANT LA ROCAILLE INC.	13716
SOCIETE DE CONSULTATION EN ADMINISTRATION M. BELLEVILLE INC.	13716
SOCIETE POUR LES ENFANTS INFIRMES DU QUEBEC	13716
SOGILI INC.	13716
STATION DE SKI BROMONT INC.	13716
STATION-SERVICE DISTRICT LIMITEE	13716
TAPIS ROUGE AERO-SERVICE INC.	13716
TAVERNE MONK (1964) LTEE	13716
TENNIS CLUB 4 SAISONS	13716
TREMBLAY (A.) & FRERES LTEE	13717
YAMASKA SHIRT LTD.	13714

LETTRES PATENTES SUPPLEMENTAIRES (AVIS DE CORRECTION)

CONSTRUCTIONS MONT ST-HILAIRE LTEE (LES)	13713
--	-------

SIEGE SOCIAL (ARTICLE 84)

AGENCES J.H.D. LTEE (LES)	13717
ASSOCIATION GYMNASTIQUE SOKOL MASARYK INC.	13718
ASSOCIATION TOURISTIQUE BEAUCE-APPALACHES INC.	13717
ATOMIC SNOW REMOVAL LTD.	13717
BAU-VAL INC.	13717
CAISSY (GUY) & ASSOCIES INC.	13717
COMITE PROVINCIAL DES MALADES INC. (LE)	13717
CONSEILLERS FREBERN INC. (LES)	13717
CONSTRUCTION BER-MASK LTEE	13717
CONSTRUCTION SAVARIA & FRERES LTEE	13717
COPPER MOUNTAIN HOTEL INC.	13717
CROWLEY (GRAHAM) AGENCIES INC.	13717
ECHOVIEW KNOWLTON INC.	13717
ENTREPRISES DANIEL MIRON INC. (LES)	13717
FUGERE (EDDY) INC.	13717
GESTION BECANCOUR INC.	13718
IMMEUBLES C.D.J. INC. (LES)	13718
KRUGER BROS. INVESTMENTS INC.	13718
MARQUIS (FRANCOIS) LIMITEE	13718
MARSAN (PIERRE) INC.	13718
PLACEMENTS HOTTON DE GASPE INC. (LES)	13717
ROBERT (DONALD) INC.	13718
SERVICE DE PREPARATION AU MARIAGE S.P.M. DE QUEBEC INC.	13718
SOKOL GYMNASTIC ASSOCIATION MASARYK INC.	13718
SPELEO-CLUB DE QUEBEC INC.	13718
VAL-GO LTEE	13718
VENTILATEURS CANADA LIMITEE (LES)	13718
VOGUE DE PARIS INC.	13718

COMPAGNIES ETRANGERES — LOI DES**PERMIS:**

G B FERMENTATION INDUSTRIES INC.	13731
---------------------------------------	-------

CURATELLE PUBLIQUE — LOI DE LA**AVIS DE QUALITE:**

BEAUDRY, LUCIEN	13731
BERNIER, J. HENRI	13731
BUJOLD, REJEAN	13731
MAC DOUGALL, PETER	13732
POULIOT, ROBERT	13732
SIROIS, DENIS-CLAUDE	13732

DEMANDE(S) A LA LEGISLATURE

LA BAIE, VILLE	13732
SAINT-EMILE, VILLAGE	13732
SEMINAIRE DE QUEBEC	13733
SOCIETE IMMOBILIERE DES CAISSES D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DU QUEBEC	13733
SOCIETE NATIONALE DE FIDUCIE	13733

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI REGISSANT LE

ASSOCIATION DU PARTI QUEBECOIS DE DUPLESSIS (<i>Remplacement du représentant officiel</i>)	13733
ASSOCIATION LIBERALE DE BEAUCE-NORD (<i>Remplacement du représentant officiel</i>)	13733
ASSOCIATION LIBERALE DE DEUX-MONTAGNES (<i>Remplacement du représentant officiel</i>)	13733
ASSOCIATION LIBERALE DE JOHNSON (<i>Remplacement du représentant officiel</i>)	13733
ASSOCIATION LIBERALE DE LAPRAIRIE (<i>Remplacement du représentant officiel</i>)	13734
ASSOCIATION LIBERALE DE PAPINEAU (<i>Remplacement du représentant officiel</i>)	13734
ASSOCIATION LIBERALE DE SAINTE-ANNE (<i>Remplacement du représentant officiel</i>)	13734
CONSEIL U.N. CHAUVEAU (<i>Remplacement du représentant officiel</i>)	13734
PARTI QUEBECOIS DE DRUMMOND (<i>Démission du représentant officiel</i>)	13734

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI DE LA

GENERAL TELENEWS OF QUEBEC LTD. (<i>Dissolution</i>)	13734
--	-------

MINISTERES**AFFAIRES MUNICIPALES****DIVERS:**

MASCOUCHE, VILLE (<i>Ordonnance</i>)	13734
--	-------

CONSOMMATEURS, COOPERATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIERES**ASSURANCES, LOI SUR LES:**

AVIS DE SUSPENSION DE CERTIFICAT D'EXPERT EN SINISTRES	13735
AVIS DE SUSPENSION DE CERTIFICATS D'AGENTS D'ASSURANCE	13737
COMPAGNIE D'ASSURANCE FIDELITE DU CANADA (LA) (<i>Modification de permis</i>)	13737
GREAT EASTERN INSURANCE COMPANY (THE) (<i>Modification de permis</i>)	13737
LA CONCORDE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES (<i>Modification de permis</i>)	13737
LES PREVOYANTS DU CANADA, ASSURANCES GENERALES (<i>Modification de permis</i>)	13738
L'INDUSTRIELLE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES (<i>Modification de permis</i>)	13738
LONDON & EDINBURGH GENERAL INSURANCE COMPANY OF CANADA (<i>Modification de permis</i>)	13738
NORTHUMBERLAND, COMPAGNIE GENERALE D'ASSURANCES (<i>Modification de permis</i>)	13738
SCOTTISH & YORK INSURANCE COMPANY LIMITED (<i>Modification de permis</i>)	13739
SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE (COMTE DE BAGOT) (<i>Demande de fusion</i>)	13739
SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE (COMTE DE KAMOURASKA) (<i>Demande de fusion</i>)	13739
TORONTO GENERAL INSURANCE COMPANY (<i>Modification de permis</i>)	13740
TRADERS GENERAL INSURANCE COMPANY (<i>Modification de permis</i>)	13740
WAWANESA MUTUAL INSURANCE COMPANY (<i>Modification de permis</i>)	13740

MINISTÈRES**TERRES ET FORÊTS***CADASTRES:*

NOTRE-DAME-DE-SAINT-HYACINTHE, PAROISSE	13741
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL, PAROISSE	13741
SAINTE-CECILE, PAROISSE	13741
SAINST-CHRISTOPHE, PAROISSE	13741
SAINST-FELIX-DU-CAP-ROUGE, PAROISSE	13741
SAINST-JEROME, PAROISSE	13741
SAINST-JEROME, VILLAGE	13741
SAINTE-MARIE-DE-MONNOIR, PAROISSE	13741
TEMPLETON, CANTON	13742
WENTWORTH, CANTON	13742

TRANSPORTS

ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUE	13742
---------------------------------------	-------

NOMINATION(S)*DIVERS:*

BELANGER, MARCEL, CD (<i>Aide de camp honoraire</i>)	13743
BELLEAU, MARCEL, CD (<i>Aide de camp honoraire</i>)	13743
BOUCHER, ROBERT-PAUL, CD (<i>Aide de camp honoraire</i>)	13743
DUBUC, JEAN-CLAUDE, CD (<i>Aide de camp honoraire</i>)	13743
DUNN, J.J., CD (<i>Aide de camp honoraire</i>)	13743
FORTIER, SIMON, CD (<i>Aide de camp honoraire</i>)	13743
GAGNE, MARIELLE, CD (<i>Aide de camp régulier</i>)	13743
GIGUERE, MICHEL, CD (<i>Aide de camp honoraire</i>)	13743
GODREAU, JEAN-YVES, CD (<i>Aide de camp honoraire</i>)	13743
LANGLOIS, RAYNOLD, OMM, CD (<i>Aide de camp honoraire</i>)	13743
MEUNIER, ROBERT, CD (<i>Aide de camp honoraire</i>)	13743
MYLETT, W.G., CD (<i>Aide de camp honoraire</i>)	13743
PRICE, T.E., CD (<i>Aide de camp honoraire</i>)	13743
RITCHIE, F.I., CD, CR (<i>Aide de camp honoraire</i>)	13743
TASCHEREAU, GABRIEL, DFC, CD (<i>Aide de camp régulier</i>)	13743
TREMBLAY, ALAIN, CD (<i>Aide de camp honoraire</i>)	13743

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS

ABCO ALUMINUM LTD	13534
A S M FOUNDRY LTD.	13541
ACADIA ADVERTISING LTD.	13533
ACCESSOIRES ELECTRONIQUES M.K. LTEE	13533
ADIMCOMA LTEE	13533
AFRICAN MILLING INC.	13546
AGENCE DE DESSIN ARCHITECTURAL L.L.P. INC.	13533
AGENCE DE PUBLICITE ACADIA LTEE	13533
AGENCE DE VENTES MIKEN INC. (L')	13533
AGENCE SOCIALE ET MATRIMONIALE JUNON INC.	13533
AGENCES ORLY INC. (LES)	13533
AGENDA QUEBEC INC.	13533
ALFA CANTEEN LTD	13533
ALIMENTS CONGELES PINGOUIN LTEE (LES)	13533
ALIMENTS CONTINENTAL LTEE	13533
ALIMENTS LINDA INC (LES)	13533
ALUMINIUM ABCO LTEE	13534
AMENAGEMENT D'IMMEUBLES V.T. LTEE	13534
AMENAGEMENTS REIMOR INC.	13534
AMEUBLEMENTS & SERVICE A.C.R. LTEE	13534
AMIOT P.A. INC.	13534
APOLLO LEATHER GARMENT INC.	13552
ARTIC FILMS INC.	13541
ARTISANAT HELENE INC.	13534
ARTOSPHER INC.	13534
ASSOCIATION DES COUREURS AUTOMOBILES DU QUEBEC LIMITEE	13534
ATHENS TRAVEL SERVICE OF QUEBEC INC.	13549
ATLANTIC PACIFIC INVESTMENTS LTD	13534
AUDIO-CRAFT CORP.	13534
AUDIO INTERNATIONAL LTD.	13543
AUTO-THERMOS MFG. INC.	13545
AUTOMOBILES PINE BEACH INC.	13534
AVIATION LEBEL LTEE	13534
AVON FURNITURE INC.	13546
B.N.S. CONSTRUCTION CO. LTD.	13536
BARAY HOW CORPORATION	13534
BATEAU-THEATRE L'ESCALE INC (LE)	13534
BERTHIAUME TOWING INC.	13548
BERTOL RESEARCH LTD.	13534
BETEC TELECOMMUNICATIONS INC.	13551
BIGATHOM INC.	13534
BIGRAS (J.EMILE) & FILS INC.	13534
BIGRAS (J.EMILE) & SONS INC	13534
BLACK & WHITE RESTAURANT INC.	13548
BOIS P.S. LTEE	13534
BOUGIES PRESTIGE INC. (LES)	13535
BOUTIQUE DE CHAUSSURES LA BELLE INC.	13535
BOUTIQUE MADELNISE INC. (LA)	13535
BOUTIQUE VANYA INC.	13535
BRASSERIE CAN-CAN INC.	13535
BUCCI ESTATE INC.	13539
BUCKLAND (JOHN A.) LTD	13535
BUCKLAND (JOHN A.) LTEE	13535
CANADIAN VICTOR LYNN CORP.	13535
CAPE COD FISH & LOBSTER HOUSE INC.	13545
CAPITOL INTERNATIONAL PICTURES LTD	13541
CENTRE CAPILLAIRE DORION INC.	13535

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES**AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS***(suite)*

CENTRE D'ALIMENTATION DES LAURENTIDES INC. (LE)	13535
CENTRE DE DISTRIBUTION EN GROS T N LTEE	13535
CENTRE DE DONNEES MECANQUES MONTREAL LTEE	13535
CENTRE DE PSYCHOLOGIE ET DE PEDAGOGIE (1971) INC.	13535
CENTRE DE RENOVATION T.M.R. LTEE	13535
CENTRE D'EDUCATION CANINE C.D. INC.	13535
CENTRE D'EDUCATION PHYSIQUE LEONARD INC.	13535
CENTRE D'INSPECTION MECANIQUE TRASO LTEE	13535
CENTRE DU VELOURS DU QUEBEC INC. (LE)	13536
CERAMIQUES ST-LAURENT (1973) LTEE (LES)	13536
CHALUMEAU ET REGULATEUR DE LAVAL LTEE	13536
CHARCUTERIE ST-MATHIEU INC.	13536
CHASE INVESTMENT CORPORATION (THE)	13536
CHAUMIERE ST-MICHEL INC. (LA)	13536
CHAUSSURES MONA LISA INC.	13536
CIMETIERE DE CAROSSERIES D'AUTO ALLAN INC.	13536
CINEGESCO INC.	13536
CLINIQUE TISSULAIRE Y. EMOND INC.	13536
CLOUTIER (MICHEL), TAILLEUR INC.	13536
CLUB DE FASTBALL LES ROYAUX DE MONTREAL INC.	13536
CLUB INTERNATIONAL DES SPORTIFS LIMITEE	13536
COBRA SOUND PRODUCTIONS INC.	13547
COCOFORMA DESIGN INC.	13538
COMPAGNIE DE CONSTRUCTION B.N.S. LTEE (LA)	13536
COMPAGNIE DE GESTION SOLEIL INC. (LA)	13536
COMPAGNIE DE TRANSPORT ROY & FILS LTEE	13536
COMPAGNIE D'HUILE DE VISON DE MONTREAL LTEE (LA)	13537
COMPAGNIE D'IMPORTATIONS ET D'EXPORTATIONS US LTEE (LA)	13537
COMPU-STOCK INC.	13537
CONSEILLERS PEDAGOGIQUES DU QUEBEC INC. (LES)	13537
CONSTRUCTION ET INVESTISSEMENTS SILPAC INC.	13537
CONSTRUCTION GEMINI INC.	13537
CONSTRUCTION K. & K. LTEE	13537
CONSTRUCTION LAMBDA INC.	13537
CONSTRUCTION NOBEL INC.	13537
CONSTRUCTION RIOUX & FILS INC.	13537
CONSTRUCTIONS ANTHOM INC. (LES)	13537
CONSTRUCTIONS PIERRE GAGNON LTEE (LES)	13537
CONSULTANTS EN PERSONNEL HORIZON INC.	13537
CONTINENTAL FOODS LTD	13533
CORPORATION DE CAPITAL MONARQUE	13537
CORPORATION D'INVESTISSEMENTS ORIENTAL	13537
CORPORATION EVERSTAN (QUE.) LIMITEE	13538
CORPORATION EXECUTIVE DE L'AMERIQUE DU NORD (LA)	13538
CORPORATION QUEGEX	13538
CORRIVEAU, TREMBLAY & BENOIT LTEE	13538
CORVIN MEAT PACKERS LTD.	13538
CREATIVE FINANCIAL SERVICES INC.	13538
CROWBAR INTERNATIONAL ASSOCIATES LTD.	13538
CYCLONE INDUSTRIES INC.	13543
D R.P. & ASSOCIATES LTD	13538
DAN (PETER) INC.	13538
DANA (A.) INVESTMENT INC	13538
DECARIE FINE FOODS LTD.	13546
DECOMART INC.	13538
DECORA E.F.C. INC.	13538

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS

(suite)

DECORENOV INC.	13538
DEFENDER TRUCK AND CAR BURGLAR ALARM SYSTEMS (QUEBEC) LTD.	13551
DESSIN COCOFORMA INC.	13538
DIAMOND TOWING LTD.	13538
DING-A-LING FASHIONS INC.	13538
DIONNE, GUENETTE & ASSOCIES INC.	13538
DISCO-STAC INC.	13538
DISQUES MIRACLE INC (LES)	13538
DISTRIBUTION INTERNATIONALE KAROU INC.	13539
DISTRIBUTIONS VIA LE MONDE INC (LES)	13539
DISTRI-MEDIA INC.	13539
DIVAD INVESTMENTS LTD.	13539
DOMAINES BUCCI INC (LES)	13539
DRAPERIES MARTIN (EST) LTEE (LES)	13539
DUCLÉ ENTERPRISES LTD.	13540
DUMAS (JACQUES) INC.	13539
DUPERRE DESIGN INC.	13539
EAGLE'S NEST REALTY INC.	13539
EBENISTERIE DU SAGUENAY LIMITEE.	13539
ECURIES FOISY INC. (LES)	13539
EDITEURS DE MUSIQUE JOVIALE INC. (LES)	13539
EDITIONS MONDANBAULT INC (LES)	13539
ENTREPOSEUR DU SPORTIF J.M. INC. (L')	13539
ENTREPRISES BERDAND INC. (LES)	13539
ENTREPRISES DE CONSTRUCTION TOUPIN INC. (LES)	13539
ENTREPRISES DE PUBLICITE TROIZEL INC. (LES)	13539
ENTREPRISES DES AVENTURIERS CANADIENS INC (LES)	13539
ENTREPRISES DES JALESNES LTEE (LES)	13539
ENTREPRISES DU FOYER NOVA INC.	13540
ENTREPRISES DUCLE LTEE. (LES)	13540
ENTREPRISES E L M A LTEE (LES)	13540
ENTREPRISES GEORGES HOULE LTEE (LES)	13540
ENTREPRISES HBM INC. (LES)	13540
ENTREPRISES INTERNATIONALES TERRE-SCIENCE INC.	13540
ENTREPRISES J.P. ZELLER INC. (LES)	13540
ENTREPRISES JEAN DUCLOS INC. (LES)	13540
ENTREPRISES LAFOREST ET TONDI INC. (LES)	13540
ENTREPRISES P. CARRIERE LTEE (LES)	13540
ENTREPRISES PRIMEVERES INC.	13540
ENTREPRISES QUEBEC NIPPON INC (LES)	13540
ENTREPRISES R. GORDON INC. (LES)	13540
ENTREPRISES ROBERT GILLET INC. (LES)	13540
ENTREPRISES ROBERT LESSARD INC. (LES)	13540
ENTREPRISES VERGNEAUX INC. (LES)	13540
ENTREPRISES VRANA INC. (LES)	13540
EPICERIE CHEZ GEORGES INC.	13540
EQUIPEMENTS DE RECREATION QUEBEC INC.	13540
ERIBOIS INC.	13541
EVERSTAN CORPORATION (QUE.) LIMITED.	13538
EXPORTATIONS MARCALEX LTEE.	13541
FAIRLAND REALTY INC.	13541
FAULE (PHILIPPE) & ASSOCIATES INC.	13541
FAULE (PHILIPPE) & ASSOCIES INC.	13541
FERLITO CONSTRUCTION LTD.	13541
FERME GILLES GENDRON INC.	13541

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES**AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS***(suite)*

FERMIQUE INC.	13541
FIBROVER INC.	13541
FILMS ARTIQUES INC. (LES)	13541
FILMS INTERNATIONAUX CAPITOL LTEE (LES)	13541
FONDEDILE CANADA INC.	13541
FONDERIE A S M LTEE	13541
FONTAINE (GASTON) INC.	13541
FRANKLIN FINANCIAL SERVICES LTD	13549
FUNNY PUTT INC.	13541
G.B. METAL INC.	13541
G.E.P.I.C. INC.	13541
G.N.R. PROMOTION SERVICE INC.	13549
G.R.E.M.A.M.T. INC.	13541
GAGEX INC.	13541
GAI COLIBRI INC (LE)	13541
GAI QUEBEC (INTERNATIONAL) INC.	13541
GALERIE MIRABELLE INC.	13542
GALERIES DU VIEUX POSTE LTEE (LES)	13542
GALPIN INVESTMENTS LTD.	13542
GAMMA HEALTH SALONS LIMITED	13549
GARAGE STE-SOPHIE LTEE	13542
GEMINI CONSTRUCTION INC.	13537
GENARASKA LEASE & FREIGHT LINES INC.	13544
GENERAL AND SPECIALIZED MARINE PRODUCTS CORP.	13542
GENERAL PROTECTIVE COATING LTD.	13542
GENEREC HOLDING CORPORATION INC.	13550
GERBECO INC.	13542
GLOBOS INVESTMENTS LTD.	13542
GORDON (R.) ENTERPRISES INC.	13540
GRAND DUKE HOLDING CORPORATION LTD.	13550
GRAND PRIX SPORTSWEAR 1972 INC.	13542
GRAPHICODE INVESTMENTS INC.	13542
GUENETTE (JACQUES) & ASSOCIES COURTIER D'ASSURANCE INC.	13542
H C G INVESTMENTS LTD	13542
HABITATIONS LE ROC INC. (LES)	13542
HANDIBEC INC.	13542
HEAT LINE INDUSTRIES (MONTREAL) INC.	13543
HOMOLOCO INC.	13542
HORIZON PERSONEL INC.	13537
HOULE (GEORGES) ENTERPRISES LTD.	13540
HUBBARD & MEURY INC.	13542
I.C.R. INVESTMENTS (MONTREAL) LIMITED	13544
ILE BIZARD PLASTIC INC.	13542
IMMEUBLE CLAUDE LALONDE (MONTREAL) INC.	13542
IMMEUBLES G.L.D. INC (LES)	13542
IMMEUBLES L'ESCALE DU NORD (ABITIBI) INC. (LES)	13542
IMMEUBLES PARAGON QUEBEC LIMITEE (LES)	13543
IMMEUBLES ROCHER BOISE INC. (LES)	13543
IMMEUBLES SELAN INC.	13543
IMMEUBLES VICOMTE (LAVAL) LTEE (LES)	13543
IMMEUBLES ZANGWILL LTEE (LES)	13543
IMMEUBLES ZINTRAG LTEE (LES)	13543
IMPORTATION & DISTRIBUTION N & C LTEE	13543
IMPORTATIONS C.R. INC. (LES)	13543
IMPORTATIONS IBO INC. (LES)	13543
IMPORTATIONS SARAJO LTEE (LES)	13543

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS

(suite)

INDEPENDENT ACOUSTIC LABORATORIES LTD	13544
INDUSTRIES CYCLONE INC. (LES)	13543
INDUSTRIES DE PLINTHE CHAUFFANTE (MONTREAL) INC. (LES)	13543
INDUSTRIES MARNAK INC. (LES)	13543
INDUSTRIES MIRAREZ INC.	13543
INDUSTRIES RAICHE LTEE (LES)	13543
INNOMARK INC.	13543
INTERNATIONAL AUDIO LTEE	13543
INTERNATIONAL CONTACT TRAVEL INC.	13552
INTERNATIONAL HYDROSTAT SERVICE LTD.	13549
INTERNATIONAL SPORTSMAN'S CLUB LIMITED	13536
INVESTISSEMENTS I.C.R. (MONTREAL) LIMITEE (LES)	13544
J. & W. MAINTENANCE & RENOVATION INC.	13549
JARDINS DE SEPT-ILES INC.	13544
JOURNAL L'VEUIL DE LASALLE INC (LE)	13544
K. & K. CONSTRUCTION LTD.	13537
KAROU INTERNATIONAL DISTRIBUTION INC.	13539
KENSIC INC.	13544
KOKAN EXPLORATIONS LIMITED	13544
KOTEL PRODUCTS INC	13548
KREUZER LAPENA & ASSOCIATES INC	13544
L.L.P. ARCHITECTURAL DRAFTING AGENCY INC.	13533
LABELLE (SERGE) INC.	13544
LABORATOIRES D'ACOUSTIQUE INDEPENDANTS LTEE	13544
LAFORTUNE & LEDUC INC.	13544
LAMBDA CONSTRUCTION INC.	13537
LANGIL INC.	13544
LARAY EXPRESS INC.	13545
LAVAL TORCH AND REGULATOR LTD	13536
LAVOIE ASSURANCE INC	13544
LEBEL AVIATION LTD.	13534
LEONARD'S HEALTH EDUCATION CENTER INC.	13535
LERDE INC.	13544
LIBRARY GIFT SHOP (T.M.R.) INC.	13544
LIMOUSINE ET TAXI GRAND MONTREAL INC.	13544
LINDA FOODS INC	13533
LOCATION CHRYSLER DE TROIS-RIVIERES LTEE	13544
LOCATION & TRANSPORT GENARASKA INC.	13544
LOCATION R.L. INC.	13544
LOISIRS POLA INC. (LES)	13544
LYNX FINANCIAL SERVICES LIMITED	13550
M.D. PRODUCTIONS INC.	13547
M.K. ELECTRONIC SUPPLIES LTD.	13533
MADISON CREDIT SERVICES (QUEBEC) LIMITED	13545
MAGASIN DE CHAUSSURES ET CORDONNERIE DE CHAMBLY INC	13545
MAGASINS EN FRANCHISE DE QUEBEC LIMITEE (LES)	13545
MAISON DE LA PIZZA & DU SPAGHETTI NATALINO INC. (LA)	13545
MAISON DU POISSON & HOMARD CAPE COD INC. (LA)	13545
MALONEY, RUDY, TESSIER ASSOCIATES INC	13545
MALONEY, RUDY, TESSIER ASSOCIES INC	13545
MANUFACTURE D'HABITS ST-HYACINTHE INC.	13545
MANUFACTURES AUTO-THERMOS INC. (LES)	13545
MANUFACTURIER DE POTEAUX DU QUEBEC LTEE (LE)	13545
MANUFACTURIERS DE DRAPERIE MONDIALE INC.	13545
MARCALEX EXPORT LTD.	13541
MARCHE G.R. LTEE	13545

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS

(suite)

MARCHE SIMON LTEE	13545
MARCLIFF INVESTMENTS LTD.	13545
MARMALADE PRODUCTIONS LTD.	13547
MARNAK INDUSTRIES INC.	13543
MARTEL (RENEE) INC.	13545
MARTIN DRAPERIES (EASTERN) LTD.	13539
MENANTI INC.	13545
MESSAGERIE LARAY INC.	13545
METS FINS DECARIE LTEE	13546
MEUBLES AVON INC.	13546
MID-EAST TRAVEL INC.	13552
MIKEN SALES AGENCY INC.	13533
MINES PINTO LTEE	13546
MINOS AUTO SERVICE INC.	13549
MINOTERIES AFRICAINES INC.	13546
MIRACLE FIGURE REDUCING STUDIO OF RIMOUSKI INC.	13551
MIRAREZ INDUSTRIES INC.	13517
MODE DES ETOILES (COTE VERTU) INC. (LA)	13546
MOGAN HOLDINGS LTD	13547
MOLISE CEMENT WORK LTD	13551
MONARCH CAPITAL CORPORATION	13537
MONTENACH AUTOMAT INC.	13546
MONTREAL INVOICING EQUIPMENT INC	13546
MONTREAL KEY DATA CENTER LTD	13535
MONTREAL ROYALS FASTBALL CLUB INC.	13536
MORNING STAR IMPORTS INC	13546
MUPLEX DISTRIBUTION INC	13546
N & C IMPORTING & DISTRIBUTING LTD.	13543
N.M.L. LTD	13546
NANETTE PATOU SYSTEMS INC.	13551
NATALINO'S PIZZA & SPAGHETTI HOUSE INC.	13545
NIMBUS EQUITIES LTD	13546
NOBEL CONSTRUCTION INC.	13537
NORBOUR INC.	13546
NORTH AMERICAN DOMES INC	13546
NORTH AMERICAN EXECUTIVE CORPORATION	13538
NORTH & SOUTH AMERICAN CONSTRUCTION CO LTD	13546
NUFAMCO INC.	13546
O.S. SCREEN OVERALL PRINTING SERVICES INC.	13549
ORBA GROUP INC (THE)	13546
ORIENTAL INVESTMENTS CORPORATION	13537
P.D.M. INC.	13546
P.S. LUMBER LTD	13534
PARAGON PROPERTIES QUEBEC LIMITED	13543
PEINTRES M-M LTEE	13546
PEMREP INC.	13546
PENGUIN FROZEN FOODS LTD	13533
PHOTOGRAPHIE ARISTOCRATE INC.	13546
PINE BEACH MOTORS INC.	13534
PINTO MINES LTD	13546
PLACEMENTS CABERCA INC. (LES)	13547
PLACEMENTS J.C.T. LTEE (LES)	13547
PLACEMENTS KECO INC. (LES)	13547
PLACEMENTS LANTOU LTEE (LES)	13547
PLACEMENTS MINIERES ALGON LTEE	13547
PLACEMENTS MOGAN LTEE (LES)	13547

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS

(suite)

PLACEMENTS PIERRE-PAUL INC. (LES)	13547
PLACEMENTS T.M.R. INC. (LES)	13547
PLACEMENTS T.S.L.M. INC. (LES)	13547
PLACEMENTS TETREAULTVILLE LTEE (LES)	13547
PLACEMENTS V I P INC (LES)	13547
PLAYFUL MUSIC PUBLISHERS INC	13539
POURVOYEUR DE GRAND-REMOUS INC. (LE)	13547
PRECISE COLOUR PROCESSING EAST LTD	13547
PRESTIGE CANDLES INC.	13535
PRIVE (MARCEL) INC.	13547
PROCEDE PRECIS DE COULEUR DE L'EST LTEE	13547
PRODUCTIONS CAPARO INC. (LES)	13547
PRODUCTIONS COBRA INC. (LES)	13547
PRODUCTIONS M.D. INC.	13547
PRODUCTIONS MARMELADES LTEE (LES)	13547
PRODUCTIONS S.N.L. INC. (LES)	13548
PRODUITS KOTEL INC (LES)	13548
PROJIND INC.	13548
PROMAXI INC.	13548
PROMOTIONS ATLAS INC	13548
PROVIBEC INC.	13548
QUEBEC DUTY FREE SHOPS LIMITED	13545
QUEBEC INTERHOTEL CORPORATION LIMITEE	13548
QUEBEC RECREATION EQUIPMENT INC.	13540
QUEBEC VELVET CENTER INC.	13536
QUEGEX CORPORATION	13538
QUELUBE INC.	13548
R. E. B. CASSETTE CINEMA SYSTEMS INC.	13551
R. L. S. DISCO GOLF INC.	13548
R. L. LEASING INC.	13544
RAICHE INDUSTRIES LTD	13543
RAM KNITTING INC.	13551
REAL INTERNATIONAL D'AMERIQUE DU NORD INC.	13548
REAL INTERNATIONAL NORTH AMERICA INC	13548
REDHILL FOOD CONSULTANTS INC	13548
REIMOR DEVELOPMENT INC.	13534
REMORQUAGE BERTHIAUME INC.	13548
RESTAURANT DU PETIT ALLEMAND INC.	13548
RESTAURANT NOIR & BLANC INC.	13548
RESTAURANT PATOF INC.	13548
RICHARD ASSURANCE INC.	13548
RIKOMETER INDUSTRIES INC.	13548
RIOUX & SONS CONSTRUCTION INC.	13537
ROCH-MASS REALTIES LTD.	13548
ROD VIL-MONT INC	13548
RODEL AUTOMOTIVE INC	13548
ROLL MAR ALUMINIUM INC.	13549
RONEX INTERNATIONAL CORP.	13549
ROSEMERE ALUMINIUM INC.	13549
S.S. MARINE INC.	13549
SAGABER INTERNATIONAL LTD.	13549
ST-LAWRENCE CERAMICS (1973) LTD.	13536
ST-LAWRENCE WIRE AND CABLE INDUSTRIES INC	13549
SALONS DE SANTE GAMMA LIMITEE	13549
SARAJO IMPORTS LTD.	13543
SEATON-WADE & CO LTD	13549

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES**AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS***(suite)*

SECRETAREX INC.	13549
SERVICE D'AUTO MINOS INC.	13549
SERVICE DE PROMOTION G.N.R. INC.	13549
SERVICE DE VOYAGE ATHENES DE QUEBEC INC.	13549
SERVICE INTERNATIONAL HYDROSTAT LTEE	13549
SERVICES D'ENTRETIEN BRAFOR INC (LES)	13549
SERVICES D'ENTRETIEN ET DE RENOVATION J. & W. INC. (LES)	13549
SERVICES D'IMPRESION GENERALE AU CADRE O.S.S. INC. (LES)	13549
SERVICES FINANCIERS FRANKLIN LTEE	13549
SERVICES FINANCIERS LYNX LIMITEE (LES)	13550
SHAFT LOOK LTD.	13550
SHELMARNE CORP.	13550
SILPAC CONSTRUCTION AND INVESTMENTS INC.	13537
SIMON MARKET LTD	13545
SKIPEL INC.	13550
SOCIETE D'AMENAGEMENT CAMPVALENTIEN INC. (LA)	13550
SOCIETE DE GESTION FINANCIERE G.F.D.L. LTEE	13550
SOCIETE DE GESTION FRIGON LTEE (LA)	13550
SOCIETE DE GESTION GENEREC INC	13550
SOCIETE DE GESTION LE GRAND DUC LTEE	13550
SOCIETE DE PLACEMENTS G.L.L.S. INC.	13550
SOCIETE D'ENTRETIEN ET DE RENOVATION DE MOTEUR LTEE (LA)	13550
SOCIETE D'INVESTISSEMENTS KALOUM LIMITEE (LA)	13550
SOCIETE GARLIN INC. (LA)	13550
SOCIETE IMMOBILIERE ZIRCON INC.	13550
SOCIETE QUISKAYA INC.	13550
SOGEPRIM INC.	13550
STANGARD INC.	13550
STEWART (FRANK) SYMONS INC	13550
STUDIO D'AMAIGRISSEMENT FORME MIRACLE DE RIMOUSKI INC.	13551
STUDIO 612 INC	13551
SUNSHINE MANAGEMENT INC.	13536
SYSTEMES D'ALARME ANTI-VOL POUR CAMIONS ET VOITURES DEFENSEUR (QUEBEC) LTEE	13551
SYSTEMES DU CINEMA EN CASSETTE R. E. B. INC (LES)	13551
SYSTEMES NANETTE PATOU INC. (LES)	13551
T.B.A. DISTRIBUTIONS INC	13551
T.M.R. RENOVATION CENTRE LTD	13535
T N WHOLESALE DISTRIBUTION CENTER LTD	13535
T.S.L.M. INVESTMENTS INC.	13547
TAPIS LALONDE LTEE	13551
TELECOMMUNICATIONS BETEC INC.	13551
TENNA-COM CABLE INC.	13551
TEVAN (PERRY) PRODUCTIONS INC.	13551
THORMAC INC.	13551
TRAILER POOL RENTAL (QUEBEC) INC	13551
TRANSPORT E.M. LTEE	13551
TRAVAUX DE CIMENT MOLISE LTEE	13551
TRIC-O-BAR (QUEBEC) INC.	13551
TRICOT BELIER INC.	13551
TROIS-RIVIERES CHRYSLTER LEASING LTD	13544
UNIVERSAL TRAVELLERS CLUB INTERNATIONAL INC	13551
US IMPORT AND EXPORT COMPANY LTD.	13537
V & V NOVELTY PROMOTION INC	13552
V I P INVESTMENTS INC	13547
V.T. PROPERTY DEVELOPMENT LTD.	13534
VETEMENTS DE CUIR APOLLON INC. (LES)	13552

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS

(fin)

VIOLETTE (ROGER) INC.	13552
VOYAGE MOYEN-ORIENT INC.	13552
VOYAGES CONTACT INTERNATIONAL INC.	13552
WALSH INDUSTRIES LTD.	13552
WEST AND LEASING LTD.	13552
WEST ISLAND CYCLE SPECIALTIES INC.	13552
WEST PARK CONSTRUCTION CORPORATION	13552
WONDER RECORDS INC.	13538
WORLD WIDE DRAPERY MANUFACTURERS INC.	13545
ZANGWILL PROPERTIES LTD.	13543
ZINTRAG PROPERTIES LTD.	13543
LETTRES PATENTES ANNULEES	
AB. ENTERPRISES AB. INC.	13553
ABIAS PEPIN AUTOMOBILES LTEE.	13553
ABUNDANT MINERALS MINING CORPORATION (N.P.L.)	13553
ACADIA FUR COMPANY	13553
ACADIA HOLDING CORPORATION LIMITED	13553
ACME ENTERPRISES LTD.	13553
ADAMS AIR CONDITIONING & HEATING LTD.	13553
ADANAC SPRINKLER COMPANY LIMITED	13553
ADVANCED HOMES INC.	13553
AERO ENTERPRISES LIMITED	13553
AGENCE D'ASSURANCES ROUVILLE INC.	13553
AGENCE DE BRIQUES AMERICAINES LTEE.	13553
AGENCE PAPINEAU INCORPOREE	13554
AHUNTSIC INDUSTRIES LIMITED	13572
AIR-EX INC.	13554
ALADAR REALTIES INC.	13554
ALAIN (J A) LIMITEE.	13554
ALCAL HOLDINGS CO. LTD.	13554
ALCO CONSTRUCTION INC.	13554
ALKON REALTIES INC.	13554
ALLARD SAND & GRAVEL LIMITED	13554
ALLIANCE PLASTIC PRODUCTS INC.	13554
ALLIED EQUIPMENT & SUPPLY INC.	13554
ALMANACH DU DIMANCHE INC. (L')	13554
ALMAR MINING CORPORATION LTD (N.P.L.)	13554
ALOUETTE ALUMINUM PRODUCTS LIMITED	13554
ALUMINUM DYNAMICS LTD.	13554
AMERICAN INDUSTRIES LTD.	13554
AMERICAN RECORD CORPORATION	13554
AMEUBLEMENT LUSSIER FURNITURE INC.	13554
AMEUBLEMENTS FLEURY INC. (LES)	13554
AMONT HOMES CORPORATION	13563
ANCHOR DEVELOPMENT CORPORATION	13554
ANCTIL DEVELOPMENT LIMITED.	13554
ANGEL CHINA CAFE INC.	13554
ANITA COSMETIC INC.	13555
ANNEAU-CENTRE D'ORIENTATION DES FOYERS CANADIENS INC. (L')	13555
APPJA REAL ESTATE LTD.	13555
ARCHITECTURAL METALS LTD.	13555
ARCO AIR CONDITIONING & REFRIGERATION LTD.	13555
ARLO CONSTRUCTION LIMITEE	13555
ARTISAN ESPAGNOL INC. (L')	13555
ARTISTIC CARROUSEL INC.	13560

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULÉES

(suite)

ARTISTS' ROOFERS INC.	13555
ASSOCIATION SPORTIVE AQUATIQUE DE MONTREAL INC.	13555
ASTOR CLOAK & SUIT INC.	13555
ATELIERS CHABEL INC. (LES)	13555
ATLAS SALES & SERVICE INC.	13555
AU BEU QUI RIT LTEE	13555
AU FAISAN RESTAURANT INC.	13555
AU MOULIN ROUGE DE JOLIETTE INC.	13555
AUBERT (J G) INC.	13555
AUBIN & GAUDRAULT LTEE	13555
AUNT CARRIE'S HOME MADE PRODUCTS LIMITED	13555
AUTOBUS & TAXIS DE CHIBOUGAMAU LTEE	13555
AUTOMATON INC.	13556
AUTOMOTIVE INDUSTRIAL DIESEL LTD.	13556
AUX DEUX CANARDS INC.	13556
AVILA ENTERPRISES LTD.	13556
AYLMER HOMES LIMITED	13556
AZORE GARAGE INC.	13556
B & G PLASTERING LTD.	13556
B & G PLATRE LTEE	13556
BACAL HOLDINGS LIMITED	13556
BAGOT GAS AND OIL LIMITED (N.P.L.)	13556
BAMBINO INC.	13556
BANNER PUBLICATIONS LIMITED	13556
BARLEN HOLDINGS LIMITED	13556
BARNSTON LUMBER LIMITED	13556
BARRAUTE FOREST PRODUCTS LIMITED	13556
BARRY COPPER MINES LTD. (N.P.L.)	13556
BART'S INTERNATIONAL TEXTILES (CANADA) LTD.	13556
BATCHELOR CHIBOUGAMAU MINES LTD. (N.P.L.)	13556
BAY WARES INC.	13556
BEACONSFIELD CONSTRUCTION & HOME BUILDING INC.	13556
BEAUCHAMP (NOEL) TAILLEUR LIMITEE	13556
BEAULIEU (S.) FURNITURE INC.	13557
BEAUREGARD (EMILE) INC.	13557
BEAUTIFUL HOUSE CASA-BELLA LTD.	13557
BEAUTY-RAMA INC.	13557
BEAVER CAFE INC.	13557
BECHARD AUTOMOBILE LTEE	13557
BEDARD TRANSPORT & CO LTEE	13557
BELA LIMITEE	13557
BEL-AIR FUELS COMPANY LIMITED	13557
BELANGER CORNER AUTO REPAIRS INC.	13557
BELGRO LTD.	13557
BELISLE (F. & R.) LIMITEE	13557
BELL RADIO & TELEVISION SERVICE (QUEBEC) LTD.	13557
BELL REFRIGERATION AND AIR CONDITIONING SERVICES LTD.	13557
BELL (W. J.) LIMITED	13557
BELLEMARE SPORTS INC.	13557
BELMAR DEPARTMENT STORES INC.	13557
BELMONT PINE AND MILLWORK LTD.	13557
BELMORE SECURITIES LTD.	13557
BELVEDERE ENTERPRISES OF MONTREAL INC.	13567
BELVEDERE ENTREPRISES INC.	13557
BERNARD BROS. OUTFITTERS INC.	13558
BERRI CORPORATION	13558

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULÉES

(suite)

BERTAL PRODUCTS LTD.	13558
BERTHIAUME AUTOMOBILE INC.	13558
BERTHIAUME LUMBER LIMITED	13558
BERTONE CONSTRUCTION CO. LTD.	13558
BEVERLEY HILLS CONSTRUCTION COMPANY LTD.	13558
BIRCHFIELD ENTERPRISES LTD.	13558
BLOCS DE CIMENT DE STE-ANNE, INC.	13558
BOMAC REGENT LITHO LIMITED	13558
BON MARCHE AUTO SALES LTD.	13558
BONAVIA ENTERPRISES INCORPORATED	13567
BOUCHARD (ALBERT) LTEE	13558
BOURASSA ELECTRIC LTD.	13558
BOURDON & HEVESY LTEE	13558
BOURGET FOUNDRY INC.	13569
BOUTHILLIER CONSTRUCTION LIMITEE	13558
BOUTIQUE DU CADEAU DE LEVIS LTEE (LA)	13558
BOWES CONSTRUCTION CO. LIMITED	13558
BRENTWOOD CONSTRUCTION INC.	13558
BRIARWOOD REALTY INC.	13558
BRIOL CHEMICALS LTD.	13558
BROME COPPER CORPORATION (N.P.L.)	13559
BROOK LEDGE LTD.	13559
BROUILLARD (L.) AUTO LIMITEE	13559
BRUNEAU & FILS INC.	13559
BUB-L-BATH CAR WASH LTD.	13559
BUILDING SUPPLY CENTER, INC.	13560
BU-JOLD AUTO PARTS & BUILDERS SUPPLIES INC.	13559
BUNNY'S LADIES WEAR INC.	13559
C.L. METAL WORKS CO. LIMITED	13559
C.M. & T. CONTRACTORS LTD.	13559
CABCO LTD.	13559
CADIFUX (P) LIMITEE	13559
CAFE TROPICAL INC.	13559
CALCO BUILDING CORPORATION	13559
CALCO LTD.	13559
CANADA-FRANCE AUTOMOBILES INC.	13559
CANADIAN CHRONICLE INCORPORATED	13559
CANADIAN OIL & GAS RESERVES (QUEBEC) LIMITED (N.P.L.)	13559
CANADIAN PLASTERERS CO. LTD.	13559
CANADIAN PRETZEL CO. LTD.	13559
CANADIAN TELE-RAY CORPORATION	13559
CANDIAC ENTERPRISES LIMITED	13567
CANEX MINERALS LTD. (N.P.L.)	13560
CANSPORT LTD.	13560
CAPITOL HOSIERY LTD.	13560
CAR-LEN ENTERPRISES INC.	13560
CARLETON HOUSE LTD.	13560
CARON TRANSPORT LIMITEE (LIMITED)	13560
CARON & FRERES T.V. SERVICE LTEE	13560
CARREAU (J.R.) & FILS INC.	13560
CARROUSEL ARTISTIQUE INC.	13560
CARROUSEL DES JOUETS INC. (LE)	13560
CATERERS (STANLEY) LTD.	13560
CECILIA REAL ESTATE INC.	13560
CENTRAL LITHIUM CORPORATION (L.R.P.)	13560
CENTRE DE COULEURS BOULEVARD COLOR CENTER	13560

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES

(suite)

CENTRE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION, INC.	13560
CENTRE SPORTIF RIVE SUD INCORPORE	13560
CHABOT (J.J.) CO. LIMITEE	13560
CHAINAY & FRERES LTEE	13560
CHAMBERLAIN (E.) & SONS LTD.	13560
CHAPLEAU CONSTRUCTION LIMITED	13561
CHAPLEAU CONSTRUCTION LIMITEE	13561
CHARBONNEAU LUNCHEONETTES LTD.	13561
CHAREST (ANDRE) INC.	13561
CHAREST STEEL CO. LTD.	13561
CHARLAND CONSTRUCTION LIMITEE	13561
CHARMOBILE INC.	13561
CHATEAU FINANCE INC.	13561
CHATEAU STE-ROSE LIMITEE	13561
CHAURETTE INCORPOREE	13561
CHAYER (L. P.) LIMITEE	13561
CHEMICAL METAL PROCESSING INC.	13561
CHEMICAL PROPORTIONERS LIMITED	13561
CHEZ ERNEST CAFE LTEE	13561
CHIBOUGAMAU BUS LINES & TAXIS LTD.	13555
CHIBOUGAMAU CEMENT PRODUCTS LTD.	13561
CHICKENBURGER BREAD ROLL LTD.	13561
CHUBBY FURS INC.	13561
CIE DE BOIS A. LAFOREST INC. (LA)	13561
CIR ELECTRICAL CONTRACTORS LTD.	13561
CISA ARCHITECTURAL IRON WORKS LTD.	13561
CITIES AND TOWNS PUBLICATION LTD.	13561
CLAIRVAL AUTO LTEE	13561
CLAVEAU & FRERES LIMITEE	13562
CLERMONT OIL HEATING LTEE LTD.	13562
CLOVAL INC.	13562
CLOVER REALTIES & MORTGAGES CO. LTD.	13562
CLUB BOREAL SAGUENAY, INC. (LE)	13562
CLUB DE COURSES SOUS HARNAIS DE QUEBEC INC. (LE)	13562
CLUBS ASSOCIES DE BAIE TRINITE INC. (LES)	13562
CODERE LEVESQUE & TRUDEAU INC.	13562
COLLIER SUPPLY CO. LTD.	13562
COLONIAL OFFICE AND STORE EQUIPMENT LTD.	13562
COLONIAL TRAVEL SERVICE INC.	13562
COLTAN CORPORATION	13562
COLUMBUS TRAVEL AGENCY LIMITED	13562
COMFORT HOMES INC.	13562
COMFORT REGAL & WILCO FASHIONS INC.	13562
COMMERCIAL WOOD PRODUCTS LTD.	13562
COMO INN INC.	13562
COMPAGNIE BERNARD MONTPETIT & FILS INC. (LA)	13562
COMPAGNIE BO-MO-FA LIMITEE (LA)	13562
COMPAGNIE D'AJUSTEMENT PUBLIC SICOTTE	13563
COMPAGNIE DE BOIS YOUVILLE LTEE (LA)	13563
COMPAGNIE DE PUBLICATION NORMANDIE LTEE (LA)	13563
COMPAGNIE D'EQUIPEMENT POUR PULVERISATION INTER-CANADA LTEE (LA)	13563
COMPAGNIE DES PROVISIONS NATIONALES LTEE. (LA)	13563
COMPAGNIE LAURENTIENNE DE PRODUITS PLASTIQUES ET CHIMIQUES LTEE (LA)	13563
COMPAGNIE MAXAM LIMITEE	13563
COMPTOIR DE PLACEMENTS LIMITEE (LE)	13563
CONCORDIA SHOE CORPORATION	13563

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULÉES

(suite)

CONSTRUCTION DURET LIMITEE	13563
CONSTRUCTION & TERRASSEMENT STE-MARIE INC.	13563
CONSULTANTS (1956) LIMITED	13563
COPPER CROP MINES LIMITED (N.P.L.)	13563
CORNER (E.W.) LIMITED	13563
CORPORATION DE PLACEMENT ZENITH	13563
CORPORATION DES HABITATIONS AMONT (LA)	13563
CORTINI FURNITURE MANUFACTURING LTD.	13564
CORVIN FOOD PRODUCTS LTD.	13564
COTE (LEO F.) LTEE	13564
COUTURE INVESTMENTS INC.	13564
COWANS (ANDREW) INC.	13564
CRAFTDALE CONSTRUCTION INC.	13564
CREMAZIE LOAD-ALL INC.	13564
CROSS AGENCIES LTD.	13564
CROWN CHIBOUGAMOU CORPORATION (N.P.L.)	13564
CRYSTAL LAKE MINES LTD. (N.P.L.)	13564
CUSTOM AIR CONDITIONING & METALCRAFT CO LTD	13564
D & B SOUND AND SIGNALS INC.	13564
DAIGLE TARDIF HEATING SUPPLIES LIMITED	13564
DAKIS AND COMPANY LTD.	13564
DANIELS SALES CORPORATION	13564
DANVILLE ASBESTOS MINES LIMITED (N.P.L.)	13564
DATTNER & PATROX INC.	13564
DAVJOBET INCORPORATED	13564
DE L'EPÉE AVE. APTS. INC.	13564
DEACON INVESTMENT CORPORATION	13564
DEBU-TOGS INCORPORATED	13565
DECARIE SERVICE STATION INC.	13565
DELHAM MOTORS LTD.	13565
DELL RADIO-TELEPHONE LTD.	13565
DELVILLE ASPHALT CONSTRUCTION CO.	13565
DENO'S HIDE-A-WAY INC.	13565
DESAUTELS (C.H.) LTEE	13565
DESJARDINS AUTOMOBILES INC.	13565
DESJARDINS (OMER) DECORATION LTEE	13565
DESJARDINS (PAUL) LTD	13565
DESSUREAULT & FRÈRE LTEE	13565
DIANA CONSTRUCTION LTEE	13565
DISPOSE-ALL INC.	13565
DISTRICT LEASING CO.	13565
DOMAINE L'ACHIGAN INC.	13565
DOMESTIC REALTIES SERVICE INC.	13565
DOMINION DEVELOPMENT & INVESTMENT CORPORATION	13565
DOMINION ELECTRICAL WORKS CO. LIMITED	13565
DOMUS HOUSING LTD.	13565
DORCHESTER BOULEVARD REALTIES INC.	13565
DORIS BEAUTY SUPPLY INC.	13565
DORVAL CHEMICALS LTD.	13566
DORVAL 55TH INDUSTRIAL CENTRE LTD.	13566
DUBREUIL (L.) LIMITEE	13566
DUPONT MINING CO. LTD. (N.P.L.)	13566
DURABLE PAINT PRODUCTS LTD.	13566
DURET CONSTRUCTION LIMITED	13563
DYNAMIA INC.	13566
EASTERN COLD STORAGE LTD.	13566

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULÉES

(suite)

EASTERN OPEMISKA MINES LTD. (N.P.L.)	13566
EASTERN TOWNSHIPS IRON AND METAL INC.	13566
EASTLIN CORPORATION	13566
EBUD INC.	13566
ECONOMIC PLYWOOD INC.	13566
EDGAR (ISAAC) INCORPORATED	13566
EDITIONS PRESSE LIBRE INC.	13566
EISENBERG (MAURICE) INC.	13566
EKWAN RIVER MINES LTD. (N.P.L.)	13566
ELECTRIC CULTUAL LAMPIONS (CORPORATION)	13574
ELECTRONIC SERVICE COMPANY LTD.	13566
ELECTRIC LUMINARIES (CORPORATION)	13575
ELIANE HAT MFG. LTD.	13566
ELIE & FILS LTEE	13566
ELL DEVELOPMENT CORP.	13567
ELVEY CONSTRUCTION INC.	13567
EMENCO EXPLORATION LIMITED (N.P.L.)	13567
EMOND (W.R.) & CO. INC.	13567
EMPIRE BELT LIMITED	13567
EMPIRE SURPLUS CO.	13567
ENSEIGNES GAY LTEE	13567
ENTREPRISES BELVEDERE DE MONTREAL INC.	13567
ENTREPRISES BOILEAU INC. (LES)	13567
ENTREPRISES BONAVIA INCORPORÉES (LES)	13567
ENTREPRISES CANDIAC LIMITEE (LES)	13567
ENTREPRISES DE L'ISERHOFF LIMITEE (LES)	13567
ENTREPRISES FORESTIÈRES DE QUÉBEC, LTEE	13567
ENTREPRISES FRIGORIFIQUES LTEE	13567
ENTREPRISES J. COTE ENTERPRISES INC. (LES)	13567
ENTREPRISES LEMIRE, LIMITEE (LES)	13567
ENTREPRISES PONTIAC INC.	13567
ENTREPRISES PUBLICITAIRES INC. (LES)	13567
ENTREPRISES SALABERRY ENTERPRISES INCORPORATED (LES)	13568
ENURSTONE COMPANY LTD.	13568
EXAMPLAR ASSOCIATES LTD.	13568
EXCEL RESTAURANT EQUIPMENT INCORPORATED	13568
EXCELLENT VALUES INC.	13568
EXHIBITION ADVERTISING (QUÉBEC) LTD.	13568
EXPOSITION PERMANENTE DU MEUBLE LTEE	13568
F.D.V. HOME EQUIPMENT LIMITED	13568
FABRIC INDUSTRIES LTD.	13568
FAIRMOUNT TRADING CO. LTD.	13568
FARMAN INVESTMENT INC.	13568
FARNHAM ASSOCIATES LTD.	13568
FEDERAL PLASTICS CO. LTD.	13568
FEDERAL STEEL ERECTION CO. LTD. (QUÉBEC)	13568
FEIT (RUTH) INC.	13568
FERRONNERIE LAROCQUE LIMITEE	13568
FIBERCUT APPLIANCES LIMITED	13568
FILIGENZI (PIETRO) INC.	13568
FILION & FILS LTEE	13568
FINANCE CHATEAU INC.	13561
FINANCE INTER-CITE INC.	13569
FISKER CORPORATION LTD.	13569
FLASHER & BARRICADE SERVICE (CANADA) CORPORATION	13569
FONDERIE BOURGET INC.	13569

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULÉES

(suite)

FORTUNATA MINES LTD. (N.P.L.)	13569
FORUM SPORTING GOODS LTD.	13569
FOUR FIFTY-NINE MCGILL ST. CORP.	13569
FRANCISCA LODGE INC.	13569
FRANC-LEN DISTRIBUTORS INC.	13566
FREE PRESS PUBLICATIONS INC.	13569
FRIMAR LTD.	13569
FUOCO (C.) INC.	13569
GAMMA RAY SURVEYS (QUEBEC) LTD. (N.P.L.)	13569
GARAGE PLESSIS INC.	13569
GARON (E.) & FILS LIMITEE	13569
GARTHBY METALS MINING CORPORATION (N.P.L.)	13569
GASPE EXPLORATION & MINING COMPANY LTD. (N.P.L.)	13569
GATINEAU MINING CORPORATION (N.P.L.)	13569
GAY TOWN SPORTS WEAR CO. LTD.	13569
GENERAL OIL BURNER CO. LTD.	13569
GENERAL RECREATION EQUIPMENT LTD.	13570
GENEST (EMILE) INC.	13570
GENOVA REALTIES LTD.	13570
GERARD AUTOMOBILES INCORPORE	13570
GILROY CONSTRUCTION LIMITED	13570
GIRARD (R.G.A.) & FRERES LTEE LTD.	13570
GLENORA SPORTSWEAR INC.	13570
GLUSS (A) INC.	13570
GOLCONDA CORPORATION	13570
GOLDEN WEST MINERALS (QUEBEC) LTD. (N.P.L.)	13570
GONTHIER MILLWORK & SUPPLIES INC.	13570
GOODHUE (N.P.) PETROLEUM LIMITED	13570
GORDON CLOTHING LTD.	13570
GRACIA CREATIONS INCORPOREE	13570
GRAHAM (ARTHUR J.) LIMITED	13570
GRANBY VIDEO INC.	13570
GRENIER (O) LTEE	13570
GROLEAU LUMBER LTD.	13570
GRONDIN & GRONDIN INC.	13570
GROSVENOR CONSTRUCTION INC.	13570
GUERARD (M) LIMITEE	13571
GUERTIN (A.) LTEE	13571
GUILMETTE INVESTMENT CORP.	13571
HAMEL PAPER BOX COMPANY LTD.	13571
HARMONIE ST-AMBROISE DE LORETTEVILLE INC. (L') (Erratum)	13776
HARTFORD SHIRT CORP.	13571
HAV-A-BITE CAFETERIA INC.	13571
HEVESY & BOURDON LTD.	13558
HI-LITE FILMS INC.	13571
HOME BUILDERS SUPPLY CO. INC.	13571
HOME RENOVATION INC.	13571
HOME TRADERS INC.	13571
HOOVER MINING & EXPLORATION (QUEBEC) COMPANY LIMITED (N.P.L.)	13571
HORNE & BOUCHER HOLDING CO. LTD.	13571
HOTEL DEVELOPMENT CORPORATION	13571
HOTEL LA SALLE WEEDON INC.	13571
HOTEL NORMANDIE (ST.JEAN) INC	13571
HOTEL TELEVISION SERVICE LTD.	13571
HOUSE OF NORMANDY INC. (THE)	13576
HOUSING SERVICES INC.	13571

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULÉES

(suite)

HUDON (AURELE) LTEE	13571
HUDSON TEXTILES LIMITED	13571
IBERVILLE MEAT MARKET LTD.	13571
IDEAL SEWING AND KNITTING MACHINES INC.	13571
IMADCO MINING CORPORATION (N.P.L.)	13572
IMMEUBLE RURAL LTEE (L')	13572
IMMEUBLES LANGLAIS INC. (LES)	13572
IMMEUBLES REXCEL REALTIES LTD.	13572
IMMEUBLES RIVIERA LTEE (LES)	13572
IMMEUBLES ROBERT INC.	13572
IMMEUBLES ST-MICHEL LTEE	13572
IMMEUBLES SAULT INC. (LES)	13572
IMPERIAL CLASSICS INC.	13572
IMPORT & EXPORT LTD.	13572
INA ENTERPRISES CORP.	13572
INDUSTRIES AHUNTSIC LIMITEE (LES)	13572
INDUSTRIES CHATEAUGUAY LIMITEE. (LES)	13572
INDUSTRIES DE PULPE ET PAPIER DE SHERBROOKE INC. (LES)	13572
INTER-CANADA SPRAY EQUIPMENT LTD.	13563
INTER-CITE T. V. INC.	13572
INTER-CITY FINANCE INC.	13569
INTERNATIONAL BOXING CORPORATION	13572
INTERNATIONAL DEVELOPMENT INC.	13572
INTERNATIONAL STAINLESS STEEL COOKWARE INC.	13572
ISERHOFF ENTERPRISES LIMITED (THE)	13567
JACO ENTERPRISES LIMITED	13572
JACQUES CARTIER ASPHALT LIMITEE	13572
JARDINS PONT VIAU LTEE	13573
JARRY PLUMBING AND HEATING SERVICE LIMITED	13586
JASCO ALUMINIUM PRODUCTS (QUEBEC) LTD.	13573
JONQUIERE CONSTRUCTION LTD.	13573
JONQUIERE CONSTRUCTION LTEE	13573
JOVIAL HOUSING INC.	13573
JUNIOR CONSTRUCTION LTD.	13573
JUNIOR JENTS INC.	13573
KAY INDUSTRIES INC.	13573
KEYSTONE REALTIES (QUE.) LTD.	13573
KIN INSURANCE AGENCIES LTD.	13573
KONKAY (QUEBEC) EXPLORATIONS LIMITED (N.P.L.)	13573
KORVETTE INC.	13573
MODE HAT MFG. CO. LTD. (LA)	13573
LA-BELLE SALES CORP.	13573
LA-BER-VILLE CONSTRUCTION LTEE	13573
LADY GREY'S SALVAGE OPERATIONS LTD (THE)	13573
LAFRANCE FOURRURES INC.	13573
LAFRANCE FURS INC.	13573
LAGAN-AIRE INC.	13573
LAIRD BOULEVARD RESTAURANT & BOWLING ALLEYS INC.	13573
LAITERIE NORANDA LIMITEE	13573
LAKE RESORTS INVESTMENT COMPANY	13574
LAKEVIEW MOTORS LTD.	13574
LALONDE & FRERE AMUSEMENT INC.	13574
LAMPIONS ELECTRIQUES CULTUELS (CORPORATION)	13574
LAND & REALTY INC.	13574
LANGELIER FURNITURE LTD.	13578
LAPOINTE (ARMAND) INC.	13574

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULÉES

(suite)

LARIVIERE (J.P.) INC.	13574
LAROCHE DISTRIBUTION INC.	13574
LAROCQUE HARDWARE LIMITED	13568
LASALLE BUILDING RENOVATORS LTD.	13574
LAURA-LEE STYLES INC.	13574
LAUREL INDUSTRIES LTD.	13574
LAURENTIAN PLASTICS & CHEMICALS CO. LTD.	13563
LAURENTIAN STRUCTURAL CO. LTD.	13574
LAURENTIDE LAKE MANAGEMENT LTD.	13574
LAVERGNE (PHIL) LIMITED	13574
LAVERGNE (PHIL) LIMITEE	13574
BON BAR B.Q. INC. (LE)	13574
LEADER DISTRIBUTORS & MFG. CO. LTD.	13574
LEBEUF (D.) INC.	13574
LEE (SUNNY) CHILDREN'S WEAR INC.	13574
LEO CONSTRUCTION LIMITEE	13574
LETOURNEAU (J E) LTD	13574
LEVESQUE (A. A. C.) INC.	13575
LEVESQUE (J M) LTEE	13575
LIBEN (H.) INC.	13575
LIBERTY INVESTMENT INC.	13575
LIFETIME ALUMINUM PRODUCTS LTD.	13575
LIFE-TIME HOLDING CORPORATION	13575
LILI MAE BLOUSES INC.	13575
LIQUEURS CITADELLE INC.	13575
LITTLE STEEL PRODUCTS CO. LTD.	13575
LORMA CONSTRUCTION LIMITED	13575
LOU-BAR LTD.	13575
LUCERNE MOTOR SALES LIMITED.	13575
LUMINAIRES ELECTRIQUES (CORPORATION)	13575
LUND (CATHERINE) CO.	13575
LUSTRES PLASTICS AND CHEMICALS CO. LTD.	13575
M & J FUR COMPANY	13575
MAC GREGOR TOWERS INC.	13575
MACHINERIE D'IMPRIMERIE CO. LTEE	13575
MACONNERIE R.H.M. LTEE	13575
MACPORT MINES LTD. (N.P.L.)	13575
MADISON MOTORS LTD.	13576
MAGASIN GISELE LTEE	13576
MAGAZINE PRINTING CO. LTD.	13576
MAISON ECONOMIQUE INC.	13576
MAISON IRENE SHOPS LTD.	13576
MAISON LAROCQUE LTEE	13576
MAISON NORMANDIE INC. (LA)	13576
MAISON RUE FLEURY INC.	13576
MAISONNEUVE ACCESSOIRES T.V. LIMITEE	13576
MAISONS-NEUVES DU CANADA LIMITEE	13576
MAJOR CHIBOGAMAU MINES LTD. (N.P.L.)	13576
MAJOR LITHIUM CORPORATION (N.P.L.)	13576
MANHATTAN ASSOCIATES LTD.	13576
MANOIR CHAMPLAIN INC.	13576
MANOIR REALTIES INC.	13576
MANOR AGENCIES INC.	13576
MAN-TEO ENTREPRISES INC.	13576
MAPLE LEAF AUTOMOBILE LIMITED	13576
MAPLE LEAF PROVISIONERS LTD.	13576

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LÉTTRES PATENTES ANNULÉES

(suite)

MARCEAU DE PARIS INC.	13576
MARCEL AUTO ELECTRIC LTEE	13577
MARCELIN LIMITEE.	13577
MARCHE BREBOEUF INC.	13577
MARCOUX (U.) & FILS LTEE	13577
MARIN-MESSIER LTEE	13577
MARITIME REALTIES INCORPORATED	13577
MARLEW SPORTSWEAR LTD.	13577
MARLIN MOTORS LTD.	13577
MARSEILLE INVESTMENT CORP.	13577
MARVELOR MINES LTD. (N.P.L.)	13577
MASSON DEVELOPMENT CO. LTD.	13577
MASTER ENTERPRISES CO. LTD.	13577
MATCH CRAFT CORPORATION LIMITED	13577
MATHIEU-CHAUVERTE CONSTRUCTION LIMITEE	13577
MAURICE (J A) INC.	13577
MAXAM COMPANY LIMITED	13563
MAXIE'S DELICATESSEN INC.	13577
MAYPORT FOODS LTD.	13577
MCCORKILL CHIBOUGAMAU MINING COMPANY (N.P.L.)	13577
MCLAUGHLIN (C. R.) FURNITURE INC.	13577
MCLAURIN & COMPANY INC.	13578
MCLEAN (FRANK) LTD.	13578
MCLEAN (FRANK) LTEE	13578
MERCIER AUTOMOBILE LIMITEE	13578
MERCURY PAPER CORPORATION	13578
MERCURY SHINGLE & SIDING CO. LTD.	13578
MERSON (MARTIN P.) HOLDINGS CORPORATION	13577
MERSON REALTY CORPORATION	13578
METAL TUBE & CAPSULE CO. LTD.	13578
METRO HIGHWAY CABINS LTD.	13578
METROPOLITAN LITHOGRAPHING COMPANY	13578
MEUBLES J. DOSOGNE FURNITURE INC.	13578
MEUBLES LANGELIER LTEE	13578
MEUNERIE SAUREL LTEE	13578
MIDILUX WATCHES INC.	13578
MILBO CONSTRUCTION. INC.	13578
MINERAL LAND HOLDINGS CORP.	13578
MINERAUX LAURENTIENS LIMITEE (LES) (L.R.P.)	13578
MINING PUBLICATIONS LIMITED	13578
MIRACO LTD.	13578
MISSISQUOI MARBLE AND STONE CORPORATION	13578
MODEL HOUSING DEVELOPMENT CORP.	13578
MODERN AMERICAN FURNITURE LIMITED	13579
MODERN CREATIONS INC.	13579
MODERN RENOVATORS INC.	13579
MOJAC (QUE) INC.	13579
MONACO CONSTRUCTION LTD.	13579
MONACO CONSTRUCTION LTEE	13579
MONTCLAIR INDUSTRIES LTD.	13579
MONTEREY REFRIGERATION LTD.	13579
MONTEX INDUSTRIES INC.	13579
MONTREAL AND BRITISH-COLUMBIA FIR LUMBER COMPANY LIMITED	13579
MONTREAL AQUATIC SPORTS INC.	13555
MONTREAL FRAME & FURNITURE CO. LTD.	13579
MONTREAL OFFSET LTD.	13579

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETURES PATENTES ANNULÉES

(suite)

MONTREAL WALL COVERING SPECIALITIES CO. LTD.	13579
MOREIN'S SERVICE STATION LTD.	13579
MORIER CONSTRUCTION LTEE, LTD.	13579
MOULIN ROUGE FLEURISTE LIMITEE	13579
MT-ROYAL GREETING CARDS LTD.	13579
MOUNT ROYAL SANITARY MEAT MART INC.	13579
MOUNT VERNON REALTY CORP.	13579
MOUNTVIEW GARDENS INC.	13580
NAHANNI MINING CORPORATION (N.P.L.)	13580
NATIONAL DIRECT MAIL CORP.	13580
NATIONAL GLASS CO. LTD.	13563
NATIONAL PROVISIONS CO. LTD.	13580
NEO REALTY CORP.	13580
NESOR CORPORATION	13580
NEUILLY INVESTMENT CORPORATION	13580
NEVITT'S INC.	13580
NEW SHAMROCK BOWLING INC. (THE)	13580
NEW YORK BEAD CO. OF CANADA LTD.	13580
NICKEL RIM EXPLORATION & DEVELOPMENT (QUEBEC) LTD. (N.P.L.)	13580
NICKO GAS & OIL CORPORATION (N.P.L.)	13580
NICOLET OIL & GAS COMPANY LTD.	13580
NORAC CONSTRUCTION INC.	13573
NORANDA DAIRY LIMITED	13580
NORDO INVESTMENTS LIMITED	13580
NORLAND REALTY CORPORATION	13580
NORMAN & ROBERT INDUSTRIES CORPORATION	13571
NORMANDY HOTEL (ST. JOHNS) INC.	13580
NORTH END ENTERPRISES LTD.	13580
NORTHERN MANUFACTURING CORP.	13580
NORTHWAY MOTORS LTD.	13580
NOTRE DAME DISTRIBUTORS INC.	13581
NOUVEL ESTEREL INC. (LE)	13581
OAKWOOD REALTIES INC.	13581
ODEON CONSTRUCTION CO. LTD.	13581
OKA-BATHURST MINING CORPORATION LIMITED (N.P.L.)	13581
OLYMPIA SUPER FOOD MARKET INC.	13581
PACIFIC PRODUCTS CO. LTD.	13581
PAQUIN (J.A.) & FILS INCORPORÉE	13554
PAPINEAU AGENCY INCORPORATED	13581
PARAMOUNT INTERIOR INC.	13581
PARENTEAU-GRATTON LTEE	13581
PARK BUILDING CO. LTD.	13581
PARK LUMBER COMPANY LTD.	13581
PATATES MODELES LTEE	13581
PATRICIA ANN FASHIONS LIMITED	13581
PAYNE RIVER NICKEL MINES LIMITED (N.P.L.)	13581
PEERLESS FINANCE & MORTGAGE CO. LTD.	13581
PEERLESS FUR LTD.	13581
PELLETIER ET FORTIN LTEE	13568
PERMANENT FURNITURE SHOWROOM LTD.	13581
PERNO & RICCIO INC.	13581
PERRON RADIO TELEVISION INC.	13581
PERSILLIER GARDENS INC.	13582
PERSONALIZED IMPRINTS INC.	13582
PERSONNALITY HOMES INC. (THE)	13582
PERSONNEL RESEARCH ASSOCIATES LIMITED	13582

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULÉES

(suite)

PETERSEN & TRAINOR LIMITED	13582
PETER'S ELECTRIC INC.	13582
PETIT (RENE) INCORPORE	13582
PETTIGREWS INDUSTRIES INC.	13582
PHINNEMORE WORKMEN'S UNIFORM STORE INC.	13582
PICCOLO & MALNIS CONSTRUCTION CO. LTD.	13582
PICHE (SARTO) INC.	13582
PINCOURT SAND & GRAVEL INC.	13582
PINE AVENUE MANOR, LTD.	13582
PINES (BEATRICE) LIMITED	13582
PISCOTOSIN COPPER MINES LTD. (N.P.L.)	13582
PLAN D'ALIMENTATION LOYAL LTEE	13582
PLATRAGE DORCHESTER INC.	13582
PLAZA BUILDING SUPPLY LTD.	13582
PLESSIS ENTERPRISES LIMITED	13582
PLESSIS GARAGE INC.	13569
PLOMBERIES ET CHAUFFAGES SPECIALISES LTEE	13582
PLOMBERIE NOVA PLUMBING INC.	13582
POIRIER & POIRIER INC.	13583
POLANSKY (JACK) CONSTRUCTION CO. LTD.	13583
PONTIAC ENTERPRISES INC.	13567
PONT-VIAU CURB SERVICE INC.	13583
PORTNEUF BETON LIMITEE	13583
POSNER & CHARLES FINE FURS INC.	13583
POTVIN & TREMBLAY (SUR LA COTE) LTEE	13583
PREMIER ELECTRIC LTD.	13583
PREMIERE DAIRY GOAT FARM INC.	13583
PREVOST MOTORS INC.	13583
PRINTING MACHINERY CO. LTD.	13575
PROGRES DE ST-EUSTACHE INCORPOREE (LE)	13583
PROGRESS CONSTRUCTION LTD.	13583
PROJET RIVIERA INC.	13583
PROVINCIAL ATHLETIC PROMOTIONS INC.	13583
PROVINCIAL HOME DEVELOPMENT CORP.	13583
PULIAFITO (P) LIMITED	13583
QUEBEC ALLOYS LTD.	13583
QUEBEC APPRAISAL SERVICE INC.	13586
QUEBEC CLEVELAND MINING CORPORATION (N.P.L.)	13583
QUEBEC HARNESS RACING CLUB INC.	13562
QUEBEC FOREST ENTERPRISES LTD.	13567
QUEBEC LOWLANDS GAS & OIL LTD. (N.P.L.)	13583
QUEBEC PLASTIC INC.	13583
QUEBEC ST. LAWRENCE STEEL CORPORATION	13583
QUEBEC WOOD INDUSTRIES LTD.	13584
QUEMONT FOURRURES LTEE	13584
QUEMONT FURS LTD.	13584
QUEMONT MFG CO. LTD.	13584
QUICO INC.	13584
QUINCAILLERIE A 1 HARDWARE LIMITEE LIMITED	13584
QUINCAILLERIE VERMONT LIMITEE (LA)	13575
R. H. M. MASONRY LTD.	13584
READEX LIMITED	13584
REALISTIC FIREPLACE INC.	13584
RED CASTLE HOTEL INC.	13584
RED DIAMOND MINES LIMITED (N.P.L.)	13584
REFRIGERATION ENTERPRISES LTD.	13567

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULÉES

(suite)

REGENT ASBESTOS MINES LTD. (N.P.L.)	13584
RENKO INC.	13584
RESTAURANT DES SABLES INC.	13584
RICCIO (FRANK) YOUR TAILOR INC.	13584
RICHARD'S LABORATORY LTD.	13584
RIMOUSKI CHAUFFAGE INC.	13584
RIOUX (PATRICE), INCORPORÉE	13584
RIVIERA ESPRESSO COFFEE BAR INC.	13584
RIVIERA POOLS LTD.	13584
ROBBIES RESTAURANTS INC.	13584
ROBERT REALTIES INC.	13572
ROCKDALE INC.	13585
RONDEAU-LENOIR ET PIERRE CIE LTEE	13585
ROSA LUMBER INC.	13585
ROSE (MARY) REALTIES INC.	13585
ROSEMERE PUBLISHERS LIMITED	13585
ROTARY PRESS COMPANY LIMITED	13585
ROXANAR COMPANY LIMITED	13585
ROY (EMILIEN) INC.	13585
RUELLAND & DUBE LTEE	13585
SAGUENAY GRANIT INC.	13585
SAGUENAY & NORTH SHORE EXPRESS LIMITED	13585
STE-ANNE CONCRETE BLOCKS, INC.	13558
ST-CLAIR GAS & OIL CO. LTD. (N.P.L.)	13585
ST-GEORGES EXCAVATION LTEE LTD.	13585
ST-JOVITE WOOD PRODUCTS INC.	13585
ST. LAWRENCE CABINET INDUSTRIES LIMITED	13585
ST MALO PULP & PAPER CORPORATION	13585
STE. PETRONILLE HOLDINGS INC.	13585
STE-THERESE BRIQUE ET PIERRE CIE. LTEE	13585
STE. THERESE STONE AND BRICK CO. LTD.	13585
SALON DE COIFFURE JACQUES PLANTE INC. (LE)	13585
SALON DE L'IMMEUBLE INC.	13585
SALON DU FER FORGE CO LTEE	13586
SALONS FUNERAIRES HUBERT INC.	13586
SANITARY CONTRACTORS LTD.	13586
SAULT REALTIES INC.	13572
SAUVAGEAU AUTOMOBILE LIMITED	13586
SAUVAGEAU AUTOMOBILE LIMITEE	13586
SCHWARTZ (JOHN) TIRE MACHINERY LTD.	13586
SECURITY ACCESSORIES INC.	13586
SERVICE D'AVIATION KNOB LAKE INC.	13586
SERVICE D'EVALUATION DE QUEBEC INC.	13586
SERVICES D'AUTEUIL LTEE	13586
SERVICE DE PLOMBERIE ET CHAUFFAGE JARRY LIMITEE. (LE)	13586
SEVEN SEAS DISTRIBUTORS LIMITED	13586
SHARBOT LAKE MINES LTD. (N.P.L.)	13586
SHEFFORD ELECTRIQUE INC.	13586
SHEPPARD (E.) FUR MFG CO. LTD.	13586
SICOTTE PUBLIC ADJUSTING CO.	13563
SIKLOS PRODUCTS LTD.	13586
SIMI-ELECTRIC COMPANY LIMITED	13586
SIMI ELECTRIQUE COMPAGNIE LIMITEE	13586
SIMON (YVAL) INC.	13586
SIX NINETY ST. CATHERINE CORP.	13586
SLNDERELLA INTERNATIONAL OF MONTREAL LIMITED	13587

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES**LETTRES PATENTES ANNULÉES***(suite)*

SMART CRAFT APPAREL INC.	13587
SMITHLY LTEE	13587
SMOLAR BROS INC.	13587
SMOLAR INC.	13587
SOCIETE AMICALE DE LA CHANSON INC.	13587
SOCIETES DOMICILIAIRES INC. (LES)	13587
SOCIETY SPECIALITY CO. LTD LTEE	13587
SOLEMAN TRADING CO. LTD. (THE)	13587
SOUTH SHORE HOUSE FURNISHINGS LTD.	13587
SOUTH SHORE SPORTING CENTRE INC.	13560
SOUTHERN STRUCTURAL & REINFORCING STEEL INC.	13587
SPECTACULAR SIGNS 1957 LTD.	13587
SPORTMAKER LTD.	13587
SPORTS CAR CENTER LTD.	13587
SPORTS & CAMPING LTEE (LTD.)	13587
STALEY BROTHERS CONSTRUCTION CORPORATION	13587
STALEY BROTHERS EQUIPMENT CORP.	13587
STANDARD AUTOMOBILES LIMITED	13587
STAR CONSTRUCTION SERVICES LTD.	13587
STAR TRIMMING LIMITED	13587
STATION DE SERVICE LIMA (LIMA SERVICE STATION) INC.	13588
STATION DEVELOPMENT CO. LTD.	13588
STEPHENS & CO. LTD.	13588
STRATEGIC CONSTRUCTION CO. LTD.	13588
STRUCTURAL SPECIALTIES LTD.	13588
STUDIO GENEST INC.	13588
SUBURBAN AUTO SERVICE LTD.	13588
SUNRISE REALTIES LTD.	13588
SUN-SHIELD (QUEBEC) LTD.	13588
SUPER HEATING & AIR CONDITIONING INC.	13588
SUPER REALTIES INC.	13588
SWIFT CONSTRUCTION COMPANY	13588
SYSTEME COMMUNAUTAIRE T.V. (TROIS-RIVIERES) INC.	13588
T.O.A. SERVICE CO. LTD.	13588
T V FILM PRODUCTION LTD.	13588
TERRANOVA INVESTMENTS INC	13588
TERRAZZILE LTEE	13588
TERREBONNE VILLAS INC.	13588
TESSIER & FRERES LTEE	13588
TESSIER (L.) AUTOMOBILE INC.	13588
TEVOX CORPORATION	13589
THERO METALS LIMITED	13589
THETFORD MINING CORPORATION (N.P.L.)	13589
THIBAUT CONSTRUCTION LIMITED	13589
THIBAUT CONSTRUCTION LIMITEE	13589
THIBODEAU AUTOMOBILES INC.	13589
TIMBEX CORPORATION	13589
TOMBUR MACHINERY CORPORATION	13589
TONDI (LOUIS) INC.	13589
TOPP FOOD INDUSTRIES LTD.	13589
TORO MINING CO. LTD. (N.P.L.)	13589
TOUPIN CONSTRUCTION COMPAGNIE LTEE	13589
TOWER SECURITIES INC.	13589
TOWN & COUNTRY RESTAURANT LTD.	13589
TOWN HARDWARE LTD.	13589
TOWN PLUMBING & HEATING INC.	13589

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULÉES

(suite)

TOWNE SNACK BAR INC. (THE)	13589
TOWN-TALK MAGAZINE INC.	13589
TOY CARNIVAL INC. (THE)	13560
TRACTO-EXCAVATORS CORPORATION	13589
TRADE CONSULTANTS OF AMERICA (CANADA) LTD.	13589
TRADERS REALTIES (MONTREAL) INC.	13589
TRANS-CANADA DIAMOND DRILLING & DEVELOPMENT CORPORATION	13590
TRANS-QUEBEC ASSURANCE INC.	13590
TREMBLAY (JOSEPH) CARTAGE CO.	13590
TREMIS DU CANADA LIMITEE	13590
TREMIS OF CANADA LIMITED	13590
TRINITY BAY ASSOCIATED CLUBS INC.	13590
TRIO ENTERPRISES INC.	13590
TRIUNE MINES LIMITED (N.P.L.)	13590
TWIN BEAVERS INDUSTRIES LIMITED	13590
UNION DISCOUNT HOUSE INC.	13590
UNITED INSURANCE ADJUSTERS COMPANY LTD.	13590
UNITED MIRROR LABORATORIES (CANADA) LTD.	13590
UNITED SALES PROMOTIONS LTD.	13590
UNIVERSAL PRINTING & PAPER BOX. CO.	13590
UNIVERSAL SALES CORPORATION	13590
UNIVERSAL STEAMSHIPS AND AIRWAYS TRAVEL BUREAU INC.	13590
VACK (JEAN) INC.	13590
VAL MARTIN PLASTERING LTD.	13590
VALMONT CONSTRUCTION CO. LIMITED	13590
VALMONT CONSTRUCTION CO. LIMITEE	13590
VELSERLAINE WOOL INC.	13590
VENCAN TRADING CO. LTD.	13590
VENEZIA FURNITURE & T.V. CO. LTD.	13591
VERGA CONSTRUCTION LTEE	13591
VERMANDEL (J.) INC.	13591
VERNA TRADING CORPORATION	13591
VIANNEY CONSTRUCTION INC.	13591
VICTORIA UPHOLSTERING INC.	13591
VIENS & VALLEE AUTOMOBILES LTEE	13591
VINCENT (LIONEL) & FILS INC.	13591
VO-CO LIMITEE	13591
VOGUE BARBECUE DELICATESSEN & PASTRY SHOP INC.	13591
VOGUE ELECTRIC LTD.	13591
VOKURKO CONSTRUCTION COMPANY	13591
VOYAGES ORGANISES INC. (LES)	13591
WALNUT CABINET CO. LTD.	13591
WALTER MARKET PRODUCTS INC.	13591
WALTER'S SUPER MARKET INC.	13591
WEDRO LEEDS MINING CORPORATION (N.P.L.)	13591
WEIS (A & M) HOUSEHOLD FURNITURE INC.	13553
WELLCO CORPORATION	13591
WEST END DEVELOPMENT INC.	13591
WESTERN AVE. HOLDINGS INC.	13591
WESTGATE CONSTRUCTION CO.	13591
WESTWARD INSURANCE AGENCIES INC.	13592
WHOLESALE SUPPLY CO.	13592
WILSON & DENIS LTD.	13592
WILSON & DENIS LTEE	13592
WOLAC INDUSTRIES LTD.	13592
WOLF STYLES INC.	13592

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES**LETTRES PATENTES ANNULÉES***(fin)*

WOODLAND SUPPLIES LTD. LTEE	13592
YOUVILLE LUMBER COMPANY LTD	13563
ZENITH INVESTMEN CORPORATION	13563

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

AMBULANCES PARA-MEDIC INC. (LES)	13552
CLUB KINSMEN DE ROUYN-NORANDA INC.	13552
DRUMDOECAN LIMITED	13552
EASTAR LTD.	13552
PILON (A.O.) CONSTRUCTION INC.	13552
PUBLICATIONS CHARLES DESMARTEAU INC.	13553

SERVICES DE SANTE ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES LA SALINE (L.P.S.)	13743
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES VAL-ROSIERS (L.P.S.)	13743

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BOUCHERVILLE (L.P.)	13744
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA TUQUE (L.P.)	13744
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE LA POCATIERE (L.P.)	13744
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE L'ISLET (L.P.)	13744
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAC-MEGANTIC (L.P.)	13744
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LATERRIERE (L.P.)	13745
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LES MECHINS (L.P.)	13745
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROCK FOREST (L.P.)	13746
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SACRE-COEUR (L.P.)	13746
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRE (L.P.)	13746
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-BASILE (L.P.)	13746
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-CATHERINE-DE-PORTNEUF (L.P.)	13747
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIERE-DU-SUD (L.P.)	13747
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-NICOLAS (L.P.)	13747
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-PAMPHILE (L.P.)	13747
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-PERPETUE-DE-NICOLET (L.P.)	13748
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-RAYMOND (L.P.)	13748
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (L.P.)	13748
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SENNETERRE (L.P.)	13748
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TOURVILLE (L.P.)	13749
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TRACY (L.P.)	13749
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE YAMASKA (L.P.)	13749

SOCIÉTÉS AGRICOLES ET LAITIÈRES — LOI DES

ASSOCIATION DES ÉLEVEURS DE FAISANS DU QUÉBEC (L') (Formation)	13743
ÉLEVEURS PROGRESSIFS DU COMTE DE MEGANTIC (LES) (Formation)	13744
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU DISTRICT DE PONTIAC (Constitution)	13744

SOUSSIONS — DEMANDES DE

BAIE DES CHALEURS, COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE	13750
DORVAL, CITE	13751
EASTERN QUÉBEC, COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE	13753
ERRATUM	13776
LA POCATIERE, COMMISSION SCOLAIRE	13753
MONT-SAINT-HILAIRE, VILLE	13753
OKA, MUNICIPALITÉ	13754
OUTAOUAIS, COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE	13756

SOUMISSIONS — DEMANDES DE*(suite)*

PROTESTANTE SOUTH SHORE, COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE	13757
RIVAGE, COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE	13758
SAINT-JEAN-DE-BOISCHATEL, VILLAGE	13758
SAINT-JEROME, CITE	13759
TRACY, VILLE	13760
VAL-BELAIR, VILLE	13761
VARENNES, COMMISSION SCOLAIRE	13763

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI DES

SYNDICAT DE LA MUSIQUE DU QUEBEC (<i>Constitution</i>)	13764
--	-------

VENTE(S) D'EFFETS NON RECLAMES

CIE DES MESSAGERIES CP LIMITEE	13764
--------------------------------------	-------

VENTE(S) PAR SHERIF**BONAVENTURE**

NIAGARA FINANCE COMPANY LIMITED c. BUTTLE JR.	13764
--	-------

HULL

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. GAUTHIER	13765
BANQUE ROYALE DU CANADA c. LANGFORD D. MacLEOD CONSTRUCTION LIMITED ET AL	13765
SOCIETE D'AMENAGEMENT DE L'OUTAOUAIS c. ADANT	13767

KAMOURASKA

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE K.R.T. c. MARQUIS	13767
--	-------

MONTREAL

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. STE-MARIE	13767
RUSK c. KULYK	13768

PONTIAC

BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT c. BERTRAND	13768
--	-------

QUEBEC

FRENETTE & FRERES LTEE c. ROBIDOUX	13769
LA LAURENTIENNE COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE c. MCKENNA	13770
PRODUITS DIAMANT LTEE c. NOR-CLIFF FARMS LTD. ET AL	13770

TERREBONNE

ALLIANCE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE c. LES ENTREPRISES G.N.C. INC.	13771
BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. LAMPRON ET AL	13771
CAISSE POPULAIRE DE SAINT-JACQUES DE MONTREAL c. MAINVILLE	13771

TROIS-RIVIERES

ENTRAIDE IMMOBILIERE LAURENTIENNE (L') c. DESAULNIERS ET AL	13772
---	-------

VENTE(S) POUR TAXES

COTE-SAINT-LUC, CITE	13774
----------------------------	-------

SOMMAIRE

ASSOCIATIONS COOPERATIVES, LOI DES	13726
AVIS DIVERS	13719
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL, LOI DU	13725
CODE DE PROCEDURE CIVILE	13728
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC	13594
COMPAGNIES, LOI DES	13697 — 13728
COMPAGNIES ETRANGERES, LOI DES	13731
CURATELLE PUBLIQUE, LOI DE LA	13731
DEMANDE(S) A LA LEGISLATURE	13732
FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES, LOI REGISSANT LE	13733
LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI DE LA	13734
MINISTERES	13734
NOMINATION(S)	13743
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI DES	13533
SERVICES DE SANTE ET LES SERVICES SOCIAUX, LOI SUR LES	13743
SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC	13744
SOCIETES AGRICOLES ET LAITIERES, LOI DES	13743
SOUSSIONS, DEMANDES DE	13750
SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI DES	13764
VENTE(S) D'EFFETS NON RECLAMES	13764
VENTE(S) PAR SHERIF	13764
VENTE(S) POUR TAXES	13774

nouveautés

ADMINISTRATION PUBLIQUE

Loi régissant le financement des partis politiques:

1977. c. 11 sanctionnée le 16 août 1977 et modifications = *An Act to Govern the Financing of Political Parties*: 1977. c. 11 Assented to 26 August 1977 and Amendments

Directeur général du financement des partis politiques
Québec, septembre 1978. 48 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2717-9

EOQ 3772, broché \$ 1,85

COMMERCE

Loi de la protection du consommateur: 1971, c. 74 sanctionnée le 14 juillet 1971 et modifications = *Consumer Protection Act*: 1971, c. 74 Assented to 14 July 1971 and Amendments

Min. Consommateurs, Coopératives et Institutions financières
Québec, septembre 1978. 34 p., 24 cm
ISBN 0-7754-3212-1

EOQ 3777, broché \$ 1,45

Loi des compagnies: S.R. 1964, c. 271 et modifications = *Companies Act*: R.S. 1964, c. 271 and Amendments

Min. Consommateurs, Coopératives et Institutions financières
Québec, septembre 1978. 171 p., 24 cm
ISBN 0-7754-3223-7

EOQ 3776, broché \$ 5,00

CONSTRUCTION

Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction: 1975, c. 53 sanctionnée le 27 juin 1975 et modifications = *Building Contractors Vocational Qualifications Act*: 1975, c. 53 Assented to 27 June 1975 and Amendments

Min. Travail et Main-d'oeuvre
Québec, septembre 1978. 42 p., 24 cm
ISBN 0-7754-3127-3

EOQ 3773, broché \$ 1,85

CULTURE QUÉBÉCOISE

La maison Maizerets

Le château Bellevue

par Luc Noppen, Guy Giguère, Jean Richard

Min. Affaires culturelles
Québec, 1978. 120 p., ill., graph., 18 cm
— (Civilisation du Québec; 25)

ISBN 0-7754-3081-1

EOQ 3785, broché \$ 2,25

ÉCONOMIE ET FINANCE

Le Tourisme: Perspective de relance

Conseil exécutif. Secrétariat des conférences socio-économique

Québec, 1978. 63 p., 24 cm

ISBN 0-7754-3255-5

EOQ 3778, broché \$ 2,00

Lexique de la banque et de la monnaie:

anglais-français

par Pierre Ricour en collaboration

Min. Conseil exécutif.

Office de la langue française
Québec, 1978. 2e éd., 85 p., bibl., 21 cm
— (Les cahiers de l'Office...; 14)

ISBN 0-7754-2667-9

EOQ 3782, broché \$ 2,00

Vocabulaire de l'économie

Troisième édition provisoire

par Marie-Eva de Villers-Sidani en collaboration

Min. Conseil exécutif.

Office de la langue française
Québec, 1978. 62 p., bibl., 27 cm
ISBN 0-7754-2244-4

EOQ 3780, broché \$ 1,00



L'ÉDITEUR OFFICIEL
DU QUÉBEC

1283, BOUL. CHAREST OUEST
QUÉBEC G1N 2C9

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1283 boulevard Charest ouest
Québec
G1N 2C9



Canada
Post
Postage paid

Postes
Canada
Port payé

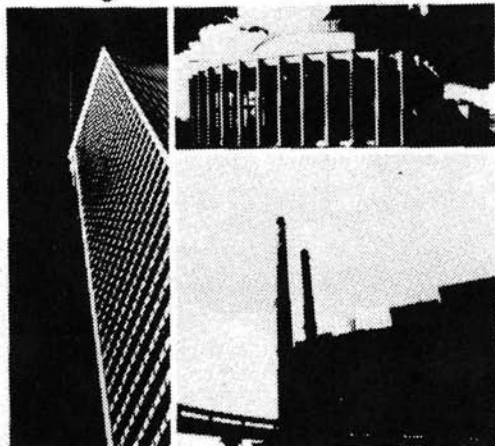
**Third Troisième
class classe**

Permis No 167
Lévis

ISSN 0703-5756

Bibliothèque Nationale G0G12
Dépôt légal
1700, St-Denis
Montréal 129, P.Q. H2X 3K6

Code du bâtiment Building Code



Ministère du Travail
et de la Main-d'œuvre
Service des communications

Travail
Québec

Le gouvernement a voulu uniformiser et adapter la réglementation, en vigueur dans le domaine de la construction, aux besoins du Québec.

Pratique, ce document est un recueil d'exigences minimales de sécurité, de solidité, d'hygiène, et de protection contre les incendies, dans les bâtiments qui entrent dans son champ d'application.

EQQ 2871
604 pages, broché

\$ 7.00

Commandes postales



**Éditeur officiel
du Québec**

1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Toute commande à l'Éditeur officiel du Québec est payable d'avance par chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

